

L'ÉCONOMIE AFRICAINE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN PRATIQUE - LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORÉE DU SUD



ÉTUDE DE CAS PAYS 2 : CÔTE D'IVOIRE

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

La politique de développement dans la pratique :
les enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud

Auteur

Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Cires), Côte d'Ivoire



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



L'ÉCONOMIE AFRICAINE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN PRATIQUE - **LES LEÇONS DE** **L'EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT** **DE LA CORÉE DU SUD**

ÉTUDE DE CAS PAYS 2 : CÔTE D'IVOIRE

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

La politique de développement dans la pratique:
les enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud

Auteur

Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Cires), Côte d'Ivoire

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Document de recherche sur les Recherche sur les Politiques de la Banque Africaine de Développement

Le présent rapport est le produit de la Vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances. Il s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large du Groupe de la Banque africaine de développement pour promouvoir le savoir et l'apprentissage, partager des idées, fournir un accès libre à ses recherches et apporter une contribution au discours relatif à la politique de développement. Les rapports présentés dans cette nouvelle série de documents de recherche sur les politiques contribuent à la mission du Groupe de la Banque et à ses Cinq grands domaines prioritaires, à savoir « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie », « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique », « Intégrer l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ». Les auteurs du rapport peuvent être contactés à l'adresse workingpaper@afdb.org.

Coordonnateur : Adeleke O. Salami

Avertissement : Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogues, sites Web et matériels pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

Citation correcte : Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (Cires), Côte d'Ivoire (2021), Etude sur l'économie ivoirienne la politique de développement dans la pratique : Les enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud - Etude de cas pays 2 : Côte D'Ivoire. **L'économie Africaine: une politique de développement en pratique - Les leçons de l'expérience de développement de la Corée du Sud** , Banque Africaine de Développement , Abidjan, Côte d'Ivoire.

© Banque africaine de développement 2021

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Téléphone : +225 27202 63900
Adresse électronique : afdb@afdb.org
Site Web : www.afdb.org

ISSN - 1737- 8990
ISBN 978-9938-9955-4-1

Remerciements

Le présent rapport de recherche a été préparé par la Banque africaine de développement (BAD) en collaboration avec le Korea Institute for International Economic Policy (KIEP). Le projet a reçu l'appui financier du ministère coréen de la Stratégie et des Finances à travers le Fonds fiduciaire de coopération économique Corée-Afrique (KOAFEC) dans le cadre du Programme de partage des connaissances.

Le rapport de recherche a été préparé par John C. Anyanwu et Adeleke Salami, sous la supervision générale de Hanan Morsy, Directeur du département de la Politique macroéconomique, des Prévisions et de la Recherche. Les nombreuses contributions de M. Steve Kayizzi-Mugerwa, en particulier sur le rapport de synthèse, sont très appréciées. Nous tenons à remercier les institutions suivantes pour leur participation aux travaux d'analyse des études de cas par pays :

- Centre d'études et des recherches en économie et gestion (CEREG), Cameroun;
- Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), Côte d'Ivoire ;
- Nigerian Economic Society (NES), Nigeria;
- Development Policy Research Unit (DPRU), School of Economics, University of Cape Town, Afrique du Sud; et Southern African Institute for Policy and Research (SAIPAR), Zambie.

Le rapport a bénéficié du document-cadre de John Ohiorhenuan, de l'examen des études de cas françaises par Bedia Aka, et des examens documentaires de Keith Mudadi et Tirsit Endayalalu. Nous tenons également à remercier Yaya Koloma et Tunc Gursoy pour leur appui dans la révision des versions finales des rapports. Nous remercions également M^{me} Abiana Nelson pour son assistance administrative.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Avant Propos

Le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) a été mandaté par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour réaliser l'« *Étude sur l'Économie Ivoirienne, la Politique de Développement dans la Pratique : les Enseignements Tirés de l'expérience de la Corée du Sud* ».

Créé en 1971, le CIRES est devenu depuis 1996, par décret, un centre de recherche autonome rattaché à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan. Ses principaux objectifs sont :

1. identifier les problèmes économiques et sociaux de la Côte d'Ivoire et ceux du reste du monde qui exercent un impact certain sur le développement du pays ;
2. réaliser des études économiques et sociales en vue de trouver des solutions aux problèmes identifiés ;
3. conduire la réflexion et la recherche fondamentale ;
4. animer le débat scientifique en économie dans la société ivoirienne ;
5. dispenser des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes de Master et Doctorat en Économie Rurale.

Aussi, le CIRES offre-t-il son expertise aux structures privées, parapubliques ou étatiques dans le cadre d'études et d'analyses diverses touchant les différentes dimensions du développement économique et social. Le CIRES compte une cinquantaine de chercheurs permanents et de nombreux chercheurs associés. Le personnel de recherche pluridisciplinaire, comprend des économistes, des sociologues, des démographes, des agronomes, des statisticiens, etc., La concentration de ressources humaines de haut niveau et la diversité des sources de formation des chercheurs constituent un atout important pour conduire des études dans des domaines variés.

La présente étude a été réalisée par une équipe d'experts mise en place par le CIRES et dont la composition est la suivante :

Equipe de Rédaction

Prof KIMOU Assi José-Carlos Enseignant-Chercheur
Dr BINATE Namizata Enseignant-Chercheur
Dr BOUAFFON Yapo N'Dia Victor Enseignant-Chercheur
Dr YEO Nahoua Enseignant-Chercheur
Dr ZOUNGRANA Placide Enseignant-Chercheur
M DOUA Tanoh Ruphin Doctorant
M KELASSA Kodjo Pierre Innocent Doctorant
M N'GUESSAN Beugré Jonathan Doctorant

Comité de Lecture

Prof AKA Brou Emmanuel Enseignant-Chercheur
Prof KOUAKOU Clément Enseignant-Chercheur
Prof Hee-Young HWANG Enseignant-Chercheur Visiteur (Corée)
M CRESPIN Mathieu Enseignant de Lettres Modernes

Le CIRES voudrait, dans le cadre de cette collaboration avec la BAD, remercier les responsables de l'Institution et particulièrement ceux du Département Recherche Développement avec lesquels cette étude a été conduite.

Sommaire

Liste des Sigles et Abréviations	vi
Liste des Tableaux	ix
Liste des Graphiques	xii
Liste des Figures	xiv
Liste des Encadrés	xv
Resumé Exécutif	xvi
Chapitre I Introduction Générale	01
Chapitre II Évolution du Système Politique, gouvernance et institutions	06
Chapitre III Évolution du développement économique	28
Chapitre IV État développementaliste et développement social	78
Chapitre V État développementaliste, institutions, transformation structurelle et croissance	139
Chapitre VI Conclusion générale	175
Références Bibliographiques	184

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Liste des Sigles et Abréviations

ABRIS	Appui à la Base pour la Reconstruction/reinsertion et l'Intégration Sociale	CHU	Centre Hospitalier Universitaire
ACP	Analyse en Composante Principale	CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
ADF	Dickey-Fuller Augmenté	CIV	Côte d'Ivoire
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CMS	Centres Médicaux Scolaires
AGEPE	Agence d'Étude et de Promotion de l'Emploi	CMU	Couverture Maladie Universelle
AMI	Assistance Médicale Indigène	CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
AMU	Assurance Maladie Universelle	CNE	Commission Nationale de l'Emploi
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CNLS	Conseil National de Lutte contre le Sida
APD	Aide Publique au Développement	CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
ARCC	Autorité de Régulation du Café et du Cacao	CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
BAD	Banque Africaine de Développement	COPEB	Comité pour la Promotion de l'Éducation de Base
BCC	Bourse du Café Cacao	CSMS	Centres Médicaux Scolaires
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest	DDR	Désarmement Démobilisation et Réinsertion
BIT	Bureau International du Travail	DEPG	Direction d'Égalité et de la Promotion du Genre
BM	Banque Mondiale	EDHC	Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole	EDS	Enquête Démographique et de Santé
BSIE	Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement	EDS-MIC	Enquête Démographique et de Santé / Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
CAD	Comité d'Aide au Développement	EIS	Enquête sur les Indicateurs de Santé
CAISTAB	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles	EMPT	École Militaire Préparatoire Technique
CCEN	Comité Consultatif d'Éducation Nationale	ENS	École Normale Supérieure
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des États d'Afrique Centrale	ENSTP	École Nationale Supérieure des Travaux Publics
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État	ENV	Enquête sur le Niveau de Vie
CHA	Centre Hospitalier d'Abidjan	EPB	Economic Planning Board
		EPN	Établissements Publics Nationaux
		FAD	Fonds Africain de Développement

FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle	MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
FMI	Fonds Monétaire International	NAEA	National Assessment of Educational Achievement
FNE	Fonds National de l'École	NBLS	National Basic Livelihood System
FNJ	Fonds National de la Jeunesse	NPI	Nouveaux Pays Industrialisés
FNS	Fonds National de Solidarité	NPS	Livelihood Protection System
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagements Ruraux	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
HCI	Heavy and Chemical Industries	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
IDH	Indice de Développement Humain	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
IDS	Indice composite de Développement Social	OMOCI	Office de la Main d'Œuvre en Côte d'Ivoire
IGHI	Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités de Genre	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
IHAB	Initiatives Hôpitaux Amis de Bébés	ONEG	Observatoire National pour l'Égalité de Genre
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports	PAAEIJ	Programme d'Appui à l'Amélioration de l'Employabilité et de l'Insertion des Jeunes
INPHB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny	PAE	Programme d'Aide à l'Embauche
INS	Institut National de la Statistique	PALP	Programme d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté
INSET	Institut National de l'Enseignement Technique	PAM	Programme Alimentaire Mondial
IPH	Indicateur de la Pauvreté Humaine	PAN/EPT	Plan National Éducation Pour Tous
ISE	Industrialisation par la Substitution des Exportations	PAS	Programme d'Ajustement Structurel
ISI	Industrialisation par Substitution aux Importations	PASU	Projet d'Appui à la Salubrité Urbaine
KLI	Institut Coréen de Travail	PCME	Programme de Crédit à Micro Entreprises
KOR	Corée du Sud	PED	Pays en Développement
LMD	Licence - Master - Doctorat	PEV	Programme Élargi de Vaccination
MEMPD	Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement	PIB	Produit Intérieur Brut
MENET	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique	PIJR	Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux
MSLS	Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida	PISA	Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

PME	Petites et Moyennes Entreprises	RDA	Rassemblement Démocratique Africain
PMI	Protection Maternelle et Infantile	RMDH	Rapports Mondiaux de Développement Humain
PNB	Produit National Brut	SAA	Service Autonome de l'Alphabétisation
PNDEF	Plan National de Développement du Secteur Éducation/Formation	SAPEP	Service Autonome de Promotion de l'Enseignement Privé
PNDS	Plan National pour le Développement de la Santé	SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire
PNE	Politique Nationale de l'Emploi	SODEPALM	Société pour le Développement du Palmier à Huile
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme	SODERIZ	Société de Développement de la Riziculture
PNLS/MST/ Tub	Programme National de Lutte contre le SIDA/MST et de la Tuberculose	SODESUCRE	Société de Développement du Sucre
PNM	Programme National de lutte contre la Malnutrition	TAP	Taux d'Achèvement du cycle Primaire
PNSI	Programme National de Santé Infantile	TBS	Taux Brut de Scolarisation
PNSR/PF	Politique Nationale de la Santé de Reproduction et de la Planification Familiale	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement	TMI	Taux de Mortalité Infantile
PP	Phillips-Perron	TMM5	Taux de Mortalité des Moins de 5 ans
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat	TNS	Taux Net de Scolarisation
PPTE	Petits Pauvres Très Endettés	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire	UC	Unité de Compte de la BAD
PSCE	Programme Spécial de Création d'Emploi	UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
PSIF	Programme Spécial d'Insertion des Femmes	UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
PVRH	Programme de Valorisation des Ressources Humaines	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la culture
		UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
		VAR	Vectorielle Auto Régressive

Liste des Tableaux

Tableau 3.1	Évolution des dépenses publiques et des investissements publics des deux pays	36
Tableau 3.2	Évolution du PIB et du PIB par tête dans les deux pays	38
Tableau 3.3	Évolution des recettes fiscales des deux pays	40
Tableau 3.4	Évolution du solde budgétaire de la Côte d'Ivoire (en milliards de FCFA)	41
Tableau 3.5	Évolution de la masse monétaire (M2) des deux pays en milliards de \$EU	42
Tableau 3.6	Évolution de l'épargne domestique dans les deux pays	43
Tableau 3.7	Évolution du taux d'inflation	45
Tableau 3.8	Part des exportations dans le PIB et évolution des exportations des deux pays	46
Tableau 3.9	Part du service de la dette dans les exportations des deux pays	47
Tableau 3.10	Analyse comparée de quelques indicateurs de santé des deux pays (données annuelles sur la période de 1970-80)	51
Tableau 3.11	Dépenses Publiques d'Éducation (% du PIB)	56
Tableau 3.12	Situation du PIB dans les deux pays (Parité pouvoir d'achat ; \$ EU International courant ; unité milliards de FCFA)	56
Tableau 3.13	Évolution des effectifs d'employeurs et de salariés en activité	62
Tableau 3.14	Répartition des ménages pauvres par région (%)	65
Tableau 3.15	Évolution du taux de protection sociale en Corée du Sud	68
Tableau 3.16	Évolution des indicateurs relatifs à la réduction de la pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire	69

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :

Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 3.17	Évolution des indicateurs scolaires en Côte d'Ivoire	70
Tableau 3.18	Indicateurs de Santé maternelle en Corée du Sud	72
Tableau 3.19	Évolution des indicateurs environnementaux (Corée du Sud)	74
Tableau 3.20	Évolution comparée du développement humain	75
Tableau 4.1	Comparaison entre différentes formes d'État	83
Tableau 4.2	Comparaison État Développementaliste et Gouvernance	84
Tableau 4.3	Évolution des Indicateurs Economiques	106
Tableau 4.4	Évolution moyenne des indicateurs de santé	109
Tableau 4.5	Budget de l'État consacré à l'emploi en Corée du Sud	119
Tableau 4.6	Histogramme des six (6) valeurs propres	124
Tableau 4.7	Résultats des tests de stationnarité pour le cas de la Côte d'Ivoire (2013)	126
Tableau 4.8	Résultats des tests de stationnarité pour le cas de la Corée du Sud	127
Tableau 4.9	Test de cointégration de Johansen / Côte d'Ivoire	128
Tableau 4.10	Test de cointégration de Johansen / Corée du Sud	128
Tableau 4.11	Résultats de l'estimation des équations de long terme	130
Tableau 4.12	Résultats de l'estimation du modèle VAR	131
Tableau 4.13	Résultats du test de causalité d'Engle et de Granger	134

Tableau 5.1	Évolution de la gouvernance et de la qualité des institutions par sous-période	145
Tableau 5.2	Corrélation entre quelques indicateurs et le PIB par tête	145
Tableau 5.3	Taux de croissance de la productivité du travail en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire	155
Tableau 5.4	Répartition des industries par secteur d'activité	158
Tableau 5.5	La structure de production de l'économie coréenne 1953-2000	161
Tableau 5.6	Résultats du modèle 1 pour la Côte d'Ivoire	169
Tableau 5.7	Résultats du modèle 1 pour la Corée du Sud	170
Tableau 5.8	Résultats de l'estimation du Modèle 2 pour la Côte d'Ivoire	171
Tableau 5.9	Résultats de l'estimation du Modèle 2 pour la Corée du Sud	172

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :

Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Liste des Graphiques

Graphique 3.1	Évolution comparée des dépenses publiques de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % du PIB)	36
Graphique 3.2	Évolution comparée des investissements publics de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % du PIB)	37
Graphique 3.3	Évolution comparée du PIB en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud	38
Graphique 3.4	Évolution comparée du PIB réel /tête en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud	39
Graphique 3.5	Évolution comparée de la masse monétaire de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % PIB)	43
Graphique 3.6	Mobilisation de l'épargne domestique dans les deux pays entre 1960 et 2000 (en milliards de \$EU)	44
Graphique 3.7	Évolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire de 1985 à 2008	66
Graphique 3.8	Taux de participation des femmes aux postes gouvernementaux	70
Graphique 4.1	Évolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par tête de 1961 à 2010	103
Graphique 4.2	Analyse comparative des dépenses en santé par habitant en \$EU (1970-2014)	110
Graphique 4.3	Analyse comparative des dépenses en santé en % PIB (1970-2014)	110
Graphique 4.4	Analyse comparative des dépenses en éducation par habitant en \$EU (1970-2014)	112
Graphique 4.5	Analyse comparative des dépenses en éducation en % PIB (1970-2014)	112
Graphique 4.6	Niveau de couverture de l'assurance maladie en Corée du Sud (1999)	117
Graphique 4.7	Niveau de couverture de la protection sociale en Côte d'Ivoire	118
Graphique 4.8	Analyse comparée du développement social (ISYDS) en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud (1970-2014)	125

Graphique 4.9	Stabilité du VAR	133
Graphique 5.1	Évolution des indicateurs de gouvernance	144
Graphique 5.2	Évolution des indices de profil d'investissement	146
Graphique 5.3	Évolution de la qualité de la bureaucratie	148
Graphique 5.4	Évolution des valeurs ajoutées sectorielles dans les deux pays Côte d'Ivoire et Corée du Sud	152
Graphique 5.5	Évolution des parts sectorielles de l'emploi en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud	153
Graphique 5.6	Évolution des parts de l'emploi par type de qualification (faible, moyenne et élevée) de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud	154
Graphique 5.7	Dynamique de la productivité du travail en Côte d'Ivoire 1996-2015	155
Graphique 5.8	Évolution comparée de la valeur ajoutée du secteur industriel en % du PIB de 1960 à 2014	167
Graphique 5.9	Évolution comparée de l'investissement de 1970 à 2014	168

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Liste des Figures

Figure 4.1	Techniques de prise en charge sociale selon l'approche de la responsabilité	115
Figure 4.2	Techniques de prise en charge sociale selon l'approche de la solidarité	115
Figure 4.3	Premier plan factoriel	124

Liste des Encadrés

Encadré 2.1	Facteurs historiques et culturels favorables au développement en post coloniale	12
Encadré 2.2	l'«impeachment» : une garantie à l'alternance démocratique en Corée du Sud	22
Encadré 4.1	Faits stylisés sur le fonctionnement des États développementalistes	85
Encadré 4.2	Priorité accordée à la production alimentaire et à une bourgeoisie industrielle nationale comme choix stratégiques de développement à la sortie de la crise	90
Encadré 4.3	Corée du Sud : l'État et la Planification de la politique industrielle	94
Encadré 4.4	National Health Insurance (NHI)	136
Encadré 4.5	Un système de payeur unique	137
Encadré 5.1	Corée du Sud : Institutions et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption	149
Encadré 5.2	Politique industrielle et transformation structurelle : <i>Côte d'Ivoire Vs Corée du Sud</i>	172
Encadré 5.3	La politique industrielle et transformation structurelle : quelles leçons ?	173

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Resumé Exécutif

La Côte d'Ivoire, ancienne colonie française, devient indépendante le 7 août 1960. Dès son accession à l'indépendance, le pays opte pour un développement de son économie en adoptant le libéralisme économique et en utilisant l'agriculture comme socle de ce développement. Les années 70 permettent au pays d'enregistrer des performances économiques spectaculaires, à la faveur de la flambée des cours des matières premières sur les marchés internationaux, et donc de jeter les bases d'un développement social « hardi ». Des investissements importants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des infrastructures, etc., sont engagés dans le pays. Avec à sa tête son premier président, Félix Houphouët Boigny, le pays se dote d'une vision de développement par un plan décennal (1960-1970) et des plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985), et développe un modèle économique qui débouchera pendant la décennie 70 sur le « miracle ivoirien ». Toutefois, plusieurs chocs externes et internes vont, à partir des années 1980, déstructurer l'économie et interrompre par conséquent le processus de développement engagé par l'État. Cette situation s'accentuera quelques années plus tard avec l'instabilité socio-politique de la décennie 2000, aggravée par la crise post-électorale de 2010.

À partir 2011, le « retour de la stabilité » permet aux autorités politiques du pays de cerner l'ampleur des défis de développement à relever et de mesurer l'urgence des politiques économiques et sociales à mettre en œuvre pour une croissance soutenue et un mieux-être des populations. Ainsi, la Côte d'Ivoire élabore un plan national de développement (PND 2012-2015) qui devrait la transformer en une économie émergente à l'horizon 2020. Dans cette perspective, l'expérience de pays qui ont connu presque la même trajectoire historique ainsi que des politiques de développement relativement proches, la Corée du Sud notamment, s'avère nécessaire pour comparer et apprécier l'évolution économique de la Côte d'Ivoire.

Cette étude a pour objectif d'analyser le rôle transformationnel de l'État dans le processus de développement économique et social en Côte d'Ivoire à partir de l'expérience de la Corée du Sud. En particulier, il s'agit, d'une part, de comparer les évolutions du développement politique, économique et social en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud, et d'autre part, d'évaluer la contribution de l'État et des administrations publiques à la transformation structurelle de leur économie respective. En d'autres termes, l'étude devra situer le rôle de l'État dans la définition de ces politiques globales et sectorielles et faire ressortir leurs effets sur le développement économique et social dans les deux pays. L'étude permettra donc de tirer des leçons de l'expérience coréenne et engager des réformes plus ambitieuses de développement à long terme pour la Côte d'Ivoire.

L'approche méthodologique adoptée s'inscrit à la fois dans une perspective historique et une dimension comparative. La réflexion autour de ces axes méthodologiques est basée sur la collecte et à l'analyse de données secondaires ; cette approche a ainsi permis de tester des hypothèses sur le rôle de l'État à travers des indicateurs d'intérêt relatifs à la transformation structurelle, à la gouvernance, à la politique industrielle, à la politique commerciale, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale. L'analyse s'est articulée autour de quatre (4) grandes périodes, périodes correspondant à des mutations politiques, sociales et institutionnelles en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire. Il s'agit de :

- La période des indépendances (1945- 1960) ;
- Les premières décennies postindépendance (1960-1980) ;
- Les décennies de crise (1980-2000) ;
- Les périodes récentes (à partir de 2000).

Diagnostic historique

Le diagnostic ou l'état des lieux du développement dans les deux pays touche trois dimensions traduites par des mutations : les mutations institutionnelles et politiques, les mutations économiques en termes de politiques industrielles et de transformation structurelle et enfin les mutations sociales gravitant autour des questions de développement humain et de protection sociale.

Au niveau politique et institutionnel, la présente étude a permis de mettre en relief l'histoire coloniale de chaque pays et ses interactions avec la gouvernance administrative et économique d'une part et la construction des institutions politiques d'autre part.

Au niveau économique, l'analyse a permis de diagnostiquer les procédés et mécanismes de développement économique des deux pays en passant par les phases d'industrialisation et de transformation structurelle. Elle s'est également attelée à décrire les mécanismes monétaires, budgétaires et commerciaux qui ont nourri les tendances de croissance économique.

Au niveau social, l'étude a passé en revue le développement social dans son aspect multidimensionnel en référence à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, etc. dans les deux pays, et permis de comprendre comment le développement économique en Corée du Sud, impulsé par la présence d'un État développeur, a significativement contribué au développement social. Les stratégies de développement social sont en effet liées, de façon cohérente, aux ambitions d'industrialisation engagées par les décideurs administratifs et politiques du pays.

Résultats des tests empiriques

À la suite du diagnostic historique, des tests empiriques ont été réalisés afin de cerner le rôle de l'État dans les mutations politiques, économiques et sociales des deux pays. Ainsi, la notion d'État développementaliste a été conceptualisée, ses mutations identifiées et ses frontières avec la qualité des institutions et le mode de gouvernance relevés dans chacun des deux pays. Il en ressort qu'il y a présence d'un État développementaliste en Corée du Sud avec une qualité institutionnelle avérée et une gouvernance relativement meilleure qu'en Côte d'Ivoire.

Au niveau économique, l'analyse empirique a montré qu'en Corée du Sud, la qualité des institutions a été un des principaux déterminants de la transformation structurelle, avec une bureaucratie participant activement à la conception et à la mise en œuvre efficace de la stratégie d'industrialisation rapide du pays. En Côte d'Ivoire par contre, la qualité de ses institutions qui peinent à garantir une stabilité politique de long terme et à initier une politique d'industrialisation rapide, a longtemps entravé la pertinence et l'efficacité de son processus de développement économique.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :

Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Au plan social, l'analyse empirique a montré que dans le long terme, les dépenses publiques par tête en éducation et en santé ont une influence positive et significative sur le développement social en Corée du Sud. Ceci met en évidence la caractéristique structurelle des politiques de l'État à travers la planification comme outil de développement et les performances réalisées par le pays illustrent la présence d'un État développeur marquée par une vision. En Côte d'Ivoire en revanche, leurs effets n'ont été que de court terme sur le développement social ; l'intervention de l'État a plutôt posé les problèmes de gouvernance dans l'exécution des différentes activités. La faiblesse des résultats enregistrés pourrait laisser croire à l'absence d'un État développeur.

Constat général et leçons à tirer

Au total, l'approche comparative des deux économies permet de retenir trois principaux éléments au moins : les résultats et leurs causes liées, les leçons à tirer de l'expérience sud-coréenne, les suggestions et recommandations pour la Côte d'Ivoire à partir du rôle transformationnel de l'État sur le développement économique et social de la Corée du Sud.

***Du point de vue des résultats globaux**, il apparaît clairement que l'histoire économique et sociale des deux pays est quasi-similaire avec l'adoption d'une planification économique dont les performances ont favorisé l'amorce d'un décollage économique entre 1960 et 1980. Cependant, les différenciations dans le choix des politiques économiques sont nettes : le décollage économique par l'industrie en Corée du Sud et le développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire. La rupture entre les deux pays transparaît rapidement dans l'évolution de leur économie respective, caractérisée par un décollage de l'économie coréenne et une stagnation de l'économie ivoirienne ; à partir des premières années de la décennie 80, la Corée du Sud est définie comme un nouveau pays industriel (NPI) alors que la Côte d'Ivoire n'arrive même pas à stabiliser son économie.

Les principales raisons de cet écart en termes de développement économique et social se situent à plusieurs niveaux.

Premièrement, au niveau des politiques institutionnelles : en Côte d'Ivoire, les difficultés économiques des années 80 ont interrompu les plans de développement par l'imposition des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). En revanche, en Corée du Sud, la pratique de l'État développementaliste va entraîner des changements politiques et sociaux, à travers l'autonomie de l'État dans ses rapports avec les classes sociales et forces politiques. Aujourd'hui, la Corée du Sud, totalement engagée dans la démocratie, avec une amélioration de la qualité des services publics, contraste avec la dégradation de la qualité de la bureaucratie en Côte d'Ivoire, caractérisée par un double constat : lourdeurs administratives et niveau élevé de corruption.

Deuxièmement, au niveau des politiques économiques : la Corée du Sud s'érige en un État « fort » avec Le Conseil de Planification Économique (The Economic Planning Board) qui consacre cet État développementaliste à travers la conception et le suivi des plans de développement économiques. La dynamisation du développement du secteur industriel coréen pour amorcer le développement de toute l'économie est totalement opposée à la politique industrielle ivoirienne qui n'a jamais pu dépasser le stade de substitution, même partielle, aux importations.

Troisièmement, au niveau des politiques sociales : en Corée du Sud, d'importants investissements en capital humain de base et en infrastructures sociales ont été réalisés ; ce qui s'est traduit par une amélioration sensible du système sanitaire, du système de protection sociale, de la part des emplois qualifiés avec pour conséquence une réduction du taux de chômage. En Côte d'Ivoire, malgré des investissements jugés importants en matière de développement social, les résultats globaux sont peu satisfaisants et se traduisent par l'interruption de la plupart des programmes nationaux de politique sanitaire, le caractère non approprié des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités, le changement qualitatif très peu sensible de la structure de l'emploi.

Quatrièmement, au niveau des politiques culturelles : les courants de pensée dont principalement le « confucianisme » ont fortement influencé le comportement des citoyens coréens à travers une éducation qui reste profondément enracinée dans le substrat historique et culturel ; la reconstruction du système éducatif, après la colonisation japonaise, est encouragée par les nécessités d'un développement autour des valeurs culturelles propres aux pays. En Côte d'Ivoire, le secteur de l'éducation a connu de nombreuses réformes, mais le système éducatif en lui-même n'a toujours pas pu déboucher sur une solution durable de formation adéquate.

***Du point de vue des leçons à tirer** en matière de formulation et de pilotage de la stratégie d'émergence, l'expérience coréenne confirme le rôle central de l'État dans la transformation rapide des systèmes politiques, économiques et sociaux ; et ceci, à plusieurs niveaux.

Au niveau des politiques institutionnelles, les résultats de la Corée du Sud traduisent clairement l'existence d'un État développementaliste dont la gouvernance politique et économique a favorisé la transformation structurelle du pays. Aussi, la qualité des institutions apparaît-elle comme l'un des principaux déterminants de la transformation structurelle du pays.

Au niveau des Politiques Economiques, l'interventionnisme de l'État coréen, en dehors de ses fonctions régaliennes, est caractérisé par le pilotage stratégique de l'industrialisation rapide, grâce à une transformation structurelle réussie. Les *Chaebols* que la réforme de l'État a transformés en partenaires du développement, en sont l'exemple patent.

Au niveau des politiques sociales, la mise en œuvre de nombreuses réformes a favorisé l'amélioration des indicateurs de niveau de vie de la Corée du Sud ; ce qui se traduit, entre autres, par la maîtrise du plan de développement social engagé, la non dépendance à l'Aide Publique au Développement (APD), le financement efficace des programmes sociaux.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

***Du point de vue des suggestions et recommandations**, celles-ci, tirées de l'exemple de l'économie sud-coréenne, pourraient favoriser l'orientation de l'économie ivoirienne vers de nouvelles perspectives.

Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'initier une politique industrielle ambitieuse, de rechercher les financements et l'innovation technologique appropriés et de piloter le processus de croissance dans le style d'un État développementnaliste comme la Corée du Sud. Il s'agira donc, d'une part, de stimuler l'investissement privé et donner par conséquent plus de place au secteur privé dans l'économie ivoirienne, d'autre part, de réinvestir une partie substantielle des bénéfices de la croissance dans cette économie.

Il est également nécessaire et même indispensable de mettre en place une institution de conception, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement, à l'image du Conseil de Planification Économique coréen (Economic Planning Board), pour formuler des stratégies de développement de politiques afin d'orienter les politiques institutionnelles du pays.

Les politiques économiques doivent avoir pour base une véritable politique industrielle pour le redémarrage du processus de transformation structurelle. La mise en place d'une politique industrielle reposant sur un secteur stratégique, capable d'amorcer le changement structurel pour un développement économique durable est indispensable pour la Côte d'Ivoire.

Quant au volet social, la Côte d'Ivoire devra mettre en place des politiques cohérentes et ambitieuses de croissance forte de son économie afin de soutenir durablement le financement de son développement social et répondre par conséquent à la demande croissante en fourniture de services sociaux de base. De façon générale, les politiques publiques devraient être planifiées à long terme afin d'impacter qualitativement et durablement les conditions de vie des populations.

Chapitre I

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1	Contexte de l'étude et problématique	02
1.2	Objectifs de l'étude	03
1.3	Méthodologie	03
1.4	Structuration de l'étude	05

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

1.1

Contexte de l'étude et problématique

En 1893, la Côte d'Ivoire devient colonie française et reçoit ses premiers missionnaires sous la houlette du gouverneur Binger. S'en suivra une longue période coloniale marquée par une insuffisance des ressources humaines et financières. Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour le libéralisme économique avec une importante intervention directe de l'État. Pour préparer son décollage économique et la répartition des ressources disponibles, la Côte d'Ivoire adopte son premier document de planification en 1962 pour la période 1960-1970.

Durant la période décennale 1960-1970 trois plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985) sont élaborés et mis en œuvre pour accélérer le développement. Sous l'impulsion de ces plans quinquennaux et le système d'économie de marché en vigueur, la Côte d'Ivoire connaît au cours de la décennie 1970, une croissance soutenue du PIB réel avec un taux de croissance annuel moyen de 7% l'an.

Avec la crise économique de la fin des années 1980, à l'instar d'un grand nombre de pays en développement, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre des programmes d'ajustement structurels (PAS) conformément aux recommandations des institutions de Bretton Woods. Les résultats mitigés de ces PAS conjugués aux crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire ont conduit à une aggravation de la pauvreté dont le taux qui était de 10% en 1985 est passé à 48,9% en 2008. Cette situation s'est exacerbée avec l'instabilité socio-politique marquée par la grave crise post-électorale de 2010.

Pour résorber durablement la pauvreté, la Côte d'Ivoire élabore au lendemain de la sortie de crise, un plan national de développement (PND 2012-2015) qui devrait la transformer en une économie émergente à l'horizon 2020. Dans cette perspective, l'expérience de pays qui ont connu presque la même trajectoire historique ainsi que des structures économiques proches, notamment la Corée du Sud, s'avère nécessaire pour comparer et apprécier l'évolution économique de la Côte d'Ivoire.

En effet, tout comme la Côte d'Ivoire, la Corée du Sud a connu la guerre et la colonisation avec l'empire japonais. Près d'une décennie après son indépendance en 1950, le revenu par habitant de la Corée était de 87 dollars (Banque Mondiale, 2005). Entre 1962 et 2008, la plupart des indicateurs de développement de la Corée étaient proches de ceux des pays développés. En effet, le revenu par tête de la Corée a progressé, passant de 1.342 \$ EU à 19.227 \$ EU, l'espérance de vie à la naissance de 52,4 ans à 79,6 et le taux de mortalité infantile de 70 pour 1000 naissances à 34 pour 1000 naissances (Koh, 2010). Au cours de son processus de transformation, la Corée du Sud a combiné plans et mécanismes de marché avec plus de six plans quinquennaux entre 1962 et 1995, et connu une grave crise financière en 1998 qui a nécessité l'intervention des institutions de Bretton Woods. Enfin, la Corée est passée d'un régime autoritaire à une démocratie moderne marquant ainsi des changements politiques proches de ceux de la Côte d'Ivoire. Il apparaît dès lors que l'État, plus précisément l'État développementaliste, joue un rôle central dans l'identification et la conduite de politiques économiques efficaces capables de remodeler les structures économiques d'une nation.

En effet, Wood et Cumings (1999), Leftwich (2000) et (Pempel 1999) relèvent, à travers le concept d'État développementaliste, qu'il existe une relation mutuellement bénéfique entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques sans que l'un l'emporte sur l'autre. Ces auteurs mettent en relief que l'intervention de l'État est nécessaire pour atteindre l'accumulation de capital de long terme et les objectifs de développement de l'ensemble de la société. Koh (2010) relève que l'État a joué un rôle central dans la transformation de l'économie coréenne. Alors que les libéraux justifient le rôle de l'État dans la construction du capital humain tout en fustigeant son rôle dans le contrôle du marché, les tenants de l'État développementaliste révèlent plutôt le rôle central du gouvernement dans le développement de la Corée. Cette vision part du postulat qu'il se dégage un lien intrinsèque entre l'État développementaliste, la qualité des institutions et la transformation économique de la Corée.

De ce qui précède, et dans l'optique de cette approche comparative, on peut se poser les questions suivantes :

- Quelles ont été les politiques qui ont concouru à l'essor économique respectif de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire ?
- Quels sont les atouts de la transformation structurelle de la Corée du Sud et comment s'est-elle durablement intégrée à l'économie mondiale ?
- Quels ont été les moteurs clés d'un secteur privé dynamique en Corée du Sud ?
- Quel a été le rôle de l'État dans la transformation économique et sociale de la Corée du Sud ?
- Quel a été le rôle des différents régimes politiques dans la consolidation des institutions coréennes ?
- Existe-t-il un lien entre ces institutions et la croissance économique de long terme ?
- Pour garantir une croissance économique soutenue de la Côte d'Ivoire, quelles sont les leçons à tirer de l'expérience de la Corée du Sud ?

1.2

Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est d'analyser le rôle transformationnel de l'État dans le processus de développement économique et social en Côte d'Ivoire, à partir des enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud.

De façon spécifique, il s'agit de :

- i. Comparer analytiquement les évolutions du développement politique, économique et social de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud ;
- ii. Évaluer la contribution de l'État, à travers les administrations publiques, à la transformation structurelle de l'économie et au développement économique et social du pays.

1.3

Méthodologie

Au regard des objectifs, la méthodologie adoptée pour réaliser cette étude s'inscrit à la fois dans une perspective historique et une approche comparative. La réflexion autour de ces deux points permettra de tester des hypothèses sur le rôle de l'État dans des indicateurs d'intérêt relatifs à la transformation structurelle, à la politique industrielle, à la politique commerciale, à la gouvernance, à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. De ce fait, la méthodologie va se structurer en deux grands points : une présentation de l'approche globale d'exécution de l'étude et une analyse empirique thématique.

La démarche globale de réalisation de l'étude va s'articuler autour de deux (2) points : (i) les sources des données, (ii) l'analyse des données.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

1.3.1 Source de données

Les données collectées proviennent de trois sources : la revue documentaire, les données secondaires et les données qualitatives.

1.3.1.1 Revue documentaire

La revue documentaire consiste en l'exploitation des rapports d'études et des documents de travail provenant d'institutions nationales et internationales. Les documents exploités proviennent des administrations publiques, notamment les ministères, le Bureau National d'Étude Technique et de Développement (BNETD), l'Institut National de la Statistique (INS), des institutions coréennes et des organismes internationaux (PNUD, FMI, Banque Mondiale, etc.).

L'analyse documentaire s'est faite à partir de la sélection des rapports officiels, des documents de travail, des travaux de recherches publiés ou non en relation avec le développement politique, économique et social des deux pays ainsi que le concept et les politiques de l'État développementaliste. La revue a permis de présenter et de comparer les trajectoires de développement de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud. En outre, une analyse a été faite sur l'impact des politiques macroéconomiques et sectorielles menées par l'État de Côte d'Ivoire pour accélérer son développement.

1.3.1.2 Données secondaires

Les données secondaires utilisées portent notamment sur les séries chronologiques relatives aux agrégats macroéconomiques (PIB, PIB/tête, investissement public et privé, consommation, recettes et dépenses publiques, exportations, etc.), des données sectorielles (les productivités factorielles, les contributions sectorielles au PIB, les parts d'emploi sectorielles, la production industrielle, etc.), les capacités et la gouvernance des États ivoirien et coréen (les ressources humaines et matérielles, les plans de développement, la qualité des réformes, les services publics, la gestion des ressources, etc.).

Ces données sont issues de sources administratives des deux pays et des bases de données internationales telles que :

- Les ministères des Républiques de Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud ;
- Institut National de la Statistique (INS) ;
- Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ;
- Korean Statistics Institute ;
- Bank of Korea ;
- Korean Development Institute (KDI) ;
- Korean Rural Economic Institute (KREI) ;
- Korean International Trade Research Institute ;
- History of Studies Institute ;
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- World Development Indicators, Banque Mondiale pour les données sur les agrégats macroéconomiques ;
- UNCTADStat, CNUCED pour les données sur les échanges commerciaux et les flux de capitaux ;
- FMI ; etc.

1.3.2 Analyse des données.

1.3.2.1 Approche Analytique

Globalement l'étude s'inscrit dans une perspective historique et comparative. Dès lors, les données collectées ont été exploitées en se situant dans ce cadre. Trois grandes sous-périodes correspondant à des mutations politiques, sociales et institutionnelles en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire, sont identifiées pour l'analyse. Il s'agit de :

- la période des indépendances (1945-1960) ;
- les premières décennies d'indépendances (1960-1980) ;
- les décennies de crise (1980-2000) ;
- les périodes récentes (2000 et plus).

L'adoption de cette démarche, nous permet de comprendre la manière dont le contexte historique a forgé l'État, contribué à la mise en place des institutions et l'incidence de ces institutions sur les transformations économiques. Les éléments de similitudes et de différences relativement aux deux pays sont mis en exergue à l'effet de relever les faits saillants pour servir d'expérience pour la Côte d'Ivoire.

1.3.2.2 Méthodes d'analyse

L'analyse des données collectées s'est faite à partir d'une analyse descriptive et d'une analyse économétrique.

L'analyse descriptive consiste à décrire les évolutions des agrégats, à déceler les grandes tendances des changements institutionnels, structurels et sociaux. Elle vise à mettre en lumière les performances macroéconomiques et le développement socioéconomique en relation avec le rôle des acteurs, en particulier les capacités des administrations publiques et le bien-être des populations. L'analyse comparative repose en grande partie sur l'analyse descriptive afin de faire apparaître les principales caractéristiques des politiques réalisées et des résultats atteints.

L'analyse économétrique complète et renforce l'analyse descriptive à partir de l'étude empirique des changements économiques, structurels et sociaux. Au plan macroéconomique, elle tente d'évaluer la contribution effective de l'État à la dynamique de la croissance, à la transformation économique et sociale ainsi qu'à l'amélioration du bien-être social. Compte tenu de l'importance et du rôle stratégique du secteur industriel et du capital humain, l'analyse économétrique a permis de tester des hypothèses de recherche relatives au rôle que l'État pourrait jouer dans le processus de développement en Côte d'Ivoire.

1.4

Structuration de l'étude

Cette étude est structurée en deux (2) grandes parties constituées chacune de trois (3) chapitres : la première partie fait ressortir la comparaison des deux économies dans leur évolution respective ; la seconde, quant à elle, s'intéresse principalement au rôle de l'État dans le processus de développement dans les deux pays.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :

Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Chapitre II

ÉVOLUTION DU SYSTÈME POLITIQUE, GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

2.1	Histoire coloniale et adoption du système politique	07
2.2	Adoption et évolution du système politique	08
2.3	Évolution de la gouvernance politique et des institutions démocratiques	13

Les sociétés de Corée du Sud et de Côte d'Ivoire, bien qu'ayant connu un contexte colonial forgé différemment par la politique impériale du Japon et de la France, ont hérité d'un système politique occidental de type libéral, au sein duquel se déploie encore aujourd'hui la vie politique, économique et sociale de leur peuple respectif. L'idéologie politique de ce système, fondée sur l'esprit de liberté, d'égalité et de l'institution de la propriété privée et des droits de l'individu et sur le principe de la souveraineté du peuple et de la séparation des pouvoirs telle que consacrée dans les différentes Constitutions, est à l'origine de l'ossature institutionnelle de l'État en Corée du Sud⁽¹⁾ et en Côte d'Ivoire⁽²⁾.

À l'arrière-plan de cette configuration politique et économique actuelle dans ces deux pays, se trouvent de profondes mutations politiques et sociales intervenues, *d'une part, le long d'une longue et tumultueuse histoire de luttes indépendantistes et d'autre part, sous l'influence des tensions politiques internes au cours des luttes revendicatrices de démocratie et d'amélioration de conditions sociales des périodes postindépendances et de l'évolution du contexte international* né de la deuxième guerre mondiale. Ainsi, en Corée du Sud comme en Côte d'Ivoire, ces mutations ne seront pas sans effet sur le développement du processus politique de sorte que la construction d'un État de droit restera fondamentalement liée à la stabilité des institutions et à la gouvernance politique, de même qu'au socle culturel du nouvel État hérité des institutions traditionnelles. L'analyse de la situation actuelle dans ces deux pays révèle l'apparition de phénomènes politiques presque similaires, se produisant, toutefois, dans un ordre chronologique nettement différent.

Si la République de Corée, à peine sortie de la guerre de libération de 1945 et de la guerre de Corée de 1950-1953, a connu une vie politique très agitée sous différentes dictatures de 1945 à 1987, elle a amorcé, depuis la décennie 1990, années de fin de guerre froide, une transition démocratique qui permit l'arrivée au pouvoir en février 1993 du premier chef d'État civil. La consolidation de ce processus de démocratisation, conjuguée à une amélioration des conditions sociales et une performance économique soutenue, a valu à ce pays son entrée dans le groupe de pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), le 12 décembre 1996. La République de la Côte d'Ivoire, par contre, est rentrée dans une période post-indépendante stable sous un régime de parti unique, faisant abstraction des principes démocratiques. Cependant, la décennie 1990 correspondant au début de la transition démocratique en Afrique se solde par des remous socioéconomiques se transformant en une crise sociopolitique dès les premières années de la décennie 2000, de laquelle le pays essaie tant bien que mal de se remettre depuis 2011.

Ce constat appelle une série d'interrogations autour de trois questions principales : (i) quel système politique les institutions coloniales ont mis en place en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire ? (ii) comment ces systèmes ont évolué ? (iii) comment cette évolution a affecté les institutions et la gouvernance politique en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire ?

2.1

Histoire coloniale et adoption du système politique

2.1.1 La Corée du Sud d'avant 1945

À partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la Corée gouvernée par la dynastie des Yi représentait déjà un enjeu politique géostratégique et économique, particulièrement pour la Chine et le Japon, qui se disputent fréquemment la péninsule, avant que la Russie en première, les États-Unis, et les principaux pays impérialistes d'Europe ne s'intéressent un peu plus tard à la péninsule qui reste dès lors au point de contact des intérêts et des ambitions des quatre puissances. De nombreux traités seront dans ce sens signés avec le royaume de Corée (dont le Traité du Kanghoa en 1876 entre Corée-Japon ; les Traités d'ouvertures entre la Corée et les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et la France sur la période 1883-1886). De ce nouveau contexte naissent dans le royaume des rivalités de succession et des Coups d'État et des insurrections nourries par les intérêts extérieurs entre trois clans : le parti pro-Japon des Kim, le parti pro chinois de la reine des Min⁽³⁾ et le parti opportuniste et conservateur (le parti du régent)⁽⁴⁾ qui fragilisent la dynastie. L'empire nippon finit par imposer son emprise sur la péninsule coréenne et assoie une colonisation en 1910. La résistance anticoloniale

(1) Voir article premier, 8 de la Constitution de la Corée du 25 février 1988.

(2) Voir article 29-31 de la Constitution de la Côte d'Ivoire du 1^{er} août 2000

(3) La reine Min (1851-1895), impératrice posthume de l'Empire du Grand Han, voir « Dossier spécial, Les grandes femmes de l'histoire coréenne », culture coréenne, n°77, automne, hiver, 2008.

(4) Focșaneanu Lazar, « Les relations nippo-coréennes et les traités de Tokyo du 22 juin 1965 ». In Politique étrangère, n°4-5 - 1965 - 30 année. pp. 369-409, Document généré le 14/10/2015.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

conduite par des dirigeants nationalistes coréens en exil s'intensifie et s'organise désormais politiquement. En 1945, la cause de la Corée est entendue et la conférence de Yalta met fin à l'occupation japonaise par une coalition des alliés dirigée par les États-Unis. Avec l'instauration de la guerre froide, le contexte géopolitique va déteindre sur l'évolution future de la péninsule ; « ce qui place la Corée dans une situation des plus originales mais sans doute aussi des moins confortables » diront certains auteurs. Les États-Unis et l'URSS affirment dès lors leurs intérêts sur la péninsule et la partition du pays survient. Comme conséquence immédiate, la guerre éclate entre le Nord et le Sud. L'équilibre des forces qui s'opposent dans ce conflit parviendra à l'armistice de Panmunjom en juillet 1953 qui suspend les hostilités. Ce nouveau contexte géopolitique international soumettra jusqu'à présent le sud de la Corée sous la tutelle politique et militaire des États-Unis. De même, au plan intérieur, une méfiance réciproque s'installe depuis toujours entre le Nord et le Sud. Cependant, les énormes dégâts au plan humain et matériel, auxquels s'ajoute l'humiliation d'une longue période de colonisation, forgent le peuple coréen notamment au sud et le plonge dans un désir acharné de se restaurer et de prendre une revanche sur l'histoire.

2.1.2 La Côte d'Ivoire d'avant 1960

Les premiers contacts officiels de la colonisation française en Côte d'Ivoire jetant ainsi les premières bases de l'implantation française remontent à 1838 avec le Capitaine de Vaisseau Bouët-Willaumez. Ces contacts se traduiront par la signature des traités de commerce avec des Chefs d'Assinie et de Grand-Bassam. À la fin du XIX^{ème} siècle, l'impérialisme français est déjà bien présent en Afrique où se met en place un empire colonial. Ainsi, protectorat français en 1843, la Côte d'Ivoire est annexée par le **Décret colonial du 10 mars 1893** et devient une colonie française sous l'autorité du Capitaine Binger, premier Gouverneur. Vers les années 1930, les révoltes qui naissent peu avant l'annexion, contre la présence française, étant réprimées et pratiquement maîtrisées, le travail forcé instauré par l'administration coloniale pousse de plus en plus à des revendications désormais d'ordre social. Vers la fin de la 2^e guerre mondiale, en février 1944, la conférence de Brazzaville se tient pour déterminer le rôle et l'avenir de l'empire colonial français compte tenu de la « loyauté » des africains pendant la guerre. Par ailleurs, les expériences tirées par la France en Algérie, en Indochine et au Viêt-Nam et le désir de plus en plus manifeste des peuples africains à la liberté conduisent à des aménagements dans les rapports entre la France et ses colonies de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) et de l'Afrique Occidentale Française (AOF) par la participation des populations africaines au référendum de 1945 et l'entrée des députés africains à l'Assemblée Constituante. Dans ce contexte, des réformes sont alors engagées dans les colonies, à partir de 1946. La citoyenneté française est accordée aux sujets africains et le droit de s'organiser politiquement reconnu. En outre l'abolition du travail forcé dans les colonies françaises par la « loi Houphouët-Boigny » du 11 avril 1946 votée à Paris par l'Assemblée est adoptée. Cette politique se matérialise par le transfert de nombreux pouvoirs de Paris vers des autorités locales et une plus grande uniformisation des conditions de vote par la loi-cadre DEFERRE de réforme de l'outremer du 23 juin 1956. Dans la colonie de la Côte d'Ivoire, les réformes institutionnelles engagées traceront la voie vers l'indépendance en 3 phases, dans un cadre concerté avec les autres colonies françaises notamment de l'AOF. Phase 1, d'une colonie française depuis 1893, la Côte d'Ivoire devient territoire d'outre-mer de 1946 à 1958, institué par la nouvelle Constitution Française, texte fondateur de la V^e République. Phase 2 ; en décembre 1958, la Côte d'Ivoire devient une République autonome dans le cadre de la Communauté par référendum (qui crée la Communauté française entre la France et ses anciennes colonies et la V^e République) ; et, Phase 3, le 7 août 1960, une République indépendante est instituée par la Loi⁽⁵⁾, portant **constitution de la République de la Côte d'Ivoire**. Le pays reste cependant très lié à la France.

2.2

Adoption et évolution du système politique

Les systèmes politiques en vigueur en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire tirent leur fondement de l'idéologie politique coloniale ayant animé l'organisation du pouvoir et le fonctionnement des administrations jusqu'aux indépendances. Le degré d'enracinement de l'idéologie politique et la pratique du pouvoir colonial ont largement influé sur le fonctionnement des institutions héritées de la colonisation et ont eu un effet sur l'évolution future de la situation politique.

(5) Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960

2.2.1 Le Système politique de colonisation de la France en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a connu la *politique coloniale d'assimilation* représentative du système colonial de la France. En vigueur dans la plupart des colonies de l'Empire Colonial Français, ce système d'administration sera le canal de transmission de l'idéologie politique occidentale dans le système politique ivoirien. À la différence de la *politique coloniale d'association* du modèle britannique qui *autorise le maintien, auprès de l'autorité métropolitaine, des autorités et des coutumes locales et l'adaptation des lois du colonisateur*, la politique coloniale d'assimilation se caractérise par trois traits principaux : (i) *le gouvernement de la colonie à partir de Paris par l'intermédiaire des agents nommés depuis la métropole*, (ii) *l'application des lois françaises à la colonie* et (iii) *l'égalité des droits pour tous les habitants des colonies, européens comme autochtones*. L'implication de cette politique coloniale, en ces deux premiers points, a été l'application, des textes fondateurs des Constitutions françaises⁽⁶⁾ depuis celle de la III^e République et la mise en place d'une administration hiérarchiquement dépendant de l'autorité métropolitaine. On aura dès lors, au niveau métropolitain, le *Ministre des colonies*⁽⁷⁾, chef hiérarchique des gouverneurs secondé par le *Gouverneur général* de l'AOF. Au sommet de la hiérarchie de la colonie de Côte d'Ivoire, le *Gouverneur de la colonie*, nommé par décret par le Président de la République de France mais sous l'autorité hiérarchique du Gouverneur général de l'AOF. Il est de ce fait reconnu au Gouverneur de la colonie un pouvoir étendu. Par conséquent, *il est dépositaire des pouvoirs de la République et chef de toute l'administration de la colonie (justice, finances, enseignement, santé). Il promulgue les décrets, prend des arrêtés, noue des relations diplomatiques avec les pays voisins, expulse les étrangers et interne les personnes dangereuses. Enfin il est responsable de la défense*. Cette organisation du pouvoir restera en place jusqu'à l'accession à l'indépendance en 1960 de la Côte d'Ivoire.

Bien que l'ordre constitutionnel établi dans la colonie se réfère aux textes fondamentaux de la III^e République et reprenant l'idéologie politique occidentale de la séparation des pouvoirs et du respect des droits des peuples, le Gouverneur était dans les faits une autorité locale cumulant à la fois le pouvoir exécutif et judiciaire. Le pouvoir législatif quant à lui était exercé au niveau de la métropole. En ce qui concerne *l'égalité des droits pour tous les habitants des colonies (européens comme autochtones)*, consignée dans la politique d'assimilation, les réformes, telles que *la prestation gratuite ou travail obligatoire (principe de travail forcé)*, *l'application du code de l'indigénat* ⁽⁸⁾/*la justice indigène*, introduites dans le système judiciaire interne ont apporté une contradiction à la logique du principe de la politique coloniale d'assimilation. Elles institueront deux groupes juridiques de population : les citoyens français et les sujets français (indigènes) et feront de ces derniers des peuples assujettis qui ne jouiront jamais des mêmes droits que les citoyens français. Par ailleurs le droit de vote et d'éligibilité ne leur aient été reconnu qu'à partir de la réforme de la *loi-cadre Deferre*. Ces droits ont évolué jusqu'à l'élection de la première Assemblée législative de la Côte d'Ivoire en avril 1959, dans le cadre de la nouvelle Communauté en passant par l'élection de 60 Conseillers à l'Assemblée territoriale en mars 1957⁽⁹⁾ et transférant ainsi dans le système politique local le début d'exercice d'un pouvoir législatif.

2.2.2 Le Système politique de colonisation du Japon en Corée

Bien avant le contact avec l'occident, la *Constitution Meiji* au Japon de février 1889, institue, comme le système occidental, l'existence de trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et fait de l'Empereur, le chef des forces armées conservant une autorité sur tous les pouvoirs. En plus, les droits et les devoirs des sujets y sont clairement définis, notamment l'instauration de *titres nobiliaires, la liberté de cultes*.

Ce système est reconduit en Corée et la politique japonaise de colonisation met en place une exploitation économique de type occidental s'appuyant sur une politique d'éducation et industrielle strictement conforme au modèle japonais : création, en 1908, de la *Compagnie orientale de mise en valeur et en 1909 de la Banque de Chosen*⁽¹⁰⁾. Ainsi, le Japon impose une monnaie unique, le yen coréen, en 1910, entreprend la construction des infrastructures (routes, chemins de fer, etc.) et des équipements industriels (centrales hydro-électriques, des unités industrielles minières et militaires, etc.) dans le nord répondant aux besoins de son industrie⁽¹¹⁾. Dans le sud de la Corée, le Japon met en place une économie agraire s'appuyant sur une réforme foncière d'expropriation des terres.

(6) Septembre 870-juillet 1940, la III^e République française ; juillet 1940-août 1944, le Régime de Vichy ; Juin 1944 octobre 1946, les textes fondateurs du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) ; octobre 1946-octobre 1958, IV^e République française ; septembre 1958 à aujourd'hui, V^e République française.

(7) Le ministère des Colonies n'apparaît pleinement et de manière autonome qu'à partir de 1894. Le but est de centraliser la gestion des colonies françaises.

(8) Code de l'indigénat de l'arrêté colonial du 7 avril 1918, fait à Bingerville.

(9) En référer à la *Loi-cadre Deferre d'Outre-Mer*.

(10) Banque centrale de Corée durant la colonisation de 1910-1945 et de la Corée du sud de 1945 à 1950.

(11) La politique impérialiste du Japon répondra de ce fait en partie aux problèmes nés du modernisme, incluant un besoin de matières premières pour une industrie en plein essor, la recherche de débouchés commerciaux, le besoin de nouvelles terres de culture pour une population en forte croissance estimée à 64.000.000 d'habitants dès 1930, soit 213% d'augmentation par rapport à 1868 (Doua, 2014).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

La mise en place de la politique d'exploitation ira dès lors de pair avec une politique de « pacification » militaire du territoire qui élimine durement les mouvements nationalistes coréens opposés à la présence japonaise dès la fin du XIX^e siècle. Le peuple coréen subit alors des humiliations : imposition en 1939 du *travail obligatoire* ; interdiction des noms coréens, déportation des coréens exploités dans les industries au Japon; exil en Mandchourie et en Chine de nombreux coréens expropriés ou fuyant les conditions d'exploitation inhumaines; enrôlements de force dans l'armée au cours des guerres sino-japonaises et russo-japonaises ; coréennes forcées à la prostitution (« femmes de réconfort » pour l'armée japonaise) ; malades coréens soumis à des travaux forcés⁽¹²⁾; prisonniers coréens utilisés comme cobayes humains dans les unités de recherches; près de deux millions de coréens directement réduits en esclavage durant la Seconde Guerre mondiale. À cela s'ajoute la négation de la culture et l'identité coréenne⁽¹³⁾ (*politique d'assimilation*).

Ainsi, en Corée, la politique coloniale qu'instaure peu à peu le Japon prendra une forme hybride, inspirée des modèles britanniques et français⁽¹⁴⁾ déjà expérimentés dans la colonie voisine de Taiwan depuis 1895. Mais, cette politique évolua vers un système français qui se rapprochait de la vision défendue par le Premier ministre Hara Takashi au pouvoir en 1918, au nom de la relative proximité ethnique et culturelle entre les Japonais et les colonies (*transformer les colonisés en jets japonais et faire d'eux des vrais Japonais*).

Au plan institutionnel, cette vision politique introduit, comme en Côte d'Ivoire, dans l'ordonnancement juridique de la colonie de la Corée les textes fondateurs de la Métropole (*Constitution Meiji*), qui institue le principe de séparation des pouvoirs (*exécutif, législatif et judiciaire*) typique au système politique occidental. Ce principe se traduira par le remplacement, du poste de résident-général par celui de gouverneur-général militaire, bénéficiant d'un statut de plénipotentiaire avec un cumul des trois pouvoirs. Ce dernier est directement responsable devant l'empereur. Ce système politique à caractère monarchique instauré dans la colonie de la Corée, bien qu'étant le revers de celui qui régissait la vie politique de la puissance impérialiste nipponne, cadrerait non seulement parfaitement avec le régime autoritaire qui survient au Japon féodal, mais reconduisait celui de forte centralisation des pouvoirs sous la dynastie des Yi et reposant sur l'idéologie confucianiste⁽¹⁵⁾.

À la différence de la Côte d'Ivoire, en dépit du fait qu'il soit sous le contrôle hiérarchique d'un Ministre des colonies, le gouverneur général du Japon en Corée dispose de pouvoirs quasi illimités que lui confère le pouvoir législatif, de telle sorte que le parlement et les ministres nippons ne disposent que de peu de moyens de contrôle sur la colonie. Ainsi à l'opposé de la Côte d'Ivoire où le parlement métropolitain autorisa des réformes à partir de 1946⁽¹⁶⁾, l'administration coloniale militaire en Corée jouira de ce fait d'une grande autonomie fermée à certaines réformes de la métropole, jusqu'à la libération de 1945⁽¹⁷⁾. Ce système politique extrêmement centralisé, mis en place par le gouvernement militaire, renforcera davantage en Corée, après la colonisation, une idéologie politique autoritaire du pouvoir traditionnellement connue au cours des dynasties. De même, en Côte d'Ivoire, même si l'organisation politique disparate des sociétés traditionnelles (voir *Encadré 1*) qui composaient la colonie rend cette réalité moins perceptible, le système politique colonial centralisé influera fortement sur le système politique pyramidal uni-partisan mis en place après l'indépendance par une nouvelle élite dirigée par un Chef d'État, aussi Chef traditionnel d'une société Akan déjà très hiérarchiquement centralisée⁽¹⁸⁾.

(12) En vertu de l'ordonnance impériale de prévention de la lèpre, voir *Les Lois sur la Prévention de la Lèpre* de 1907 et 1931.

(13) Notamment, interdiction des noms, des publications de journaux coréens ; transformation de l'ancien palais royal en zoo ; destruction de monuments sacrée (Cas la cité interdite sera détruite pour la construction du capitol : la résidence du gouverneur général japonais). Depuis 1996, le Capitole est transformé en Musée national, symbole d'un passé humiliant mais révolu.

(14) Le conseiller français, Michel Revon, « *suggéra de transformer peu à peu cette île en un département de l'empire japonais, en accordant aux Taïwanais des droits civiques tels que le droit de vote et l'éligibilité* ». À l'inverse, le conseiller anglais, W.M.H. Kirkwood, « *prôna comme modèle celui de la Crown Colony, mis en application en Inde ou à HongKong. Il proposait un système relativement indépendant de la Diète et du gouvernement du pays, mais directement relié au pouvoir du suzerain, donc de l'empereur* ».

(15) Le confucianisme a pour idéal un état centralisé gouverné par une élite dont les actes sont sanctionnés par une morale basée, non pas sur des croyances religieuses, mais sur une vue rationnelle de l'univers et sur la place de l'homme au sein de cet univers. Cette optique politique fut de plus en plus largement acceptée par l'aristocratie de Koryō et ouvrit la voie au remplacement du bouddhisme par le confucianisme en tant que religion officielle de l'État. Le gouvernement civil était dès-lors dominé par les idéaux politiques du confucianisme. <http://sources.asie.free.fr/lespace/culture/inalco-cnrs/cor%E9e/coreen.htm>, consulté le 12/02/2016.

(16) *Notamment loi Hophouët-Boigny* du 11 avril 1946 d'abolition du travail forcé et la loi-cadre DEFERRE de réforme de l'outremer du 23 juin 1956, etc.

(17) Des auteurs rapportent que l'administration coloniale militaire en Corée réfuta même des réformes de 1921 du gouvernement impérial visant à remplacer le gouvernement militaire par un gouvernement civil, réforme cependant appliquée à Taiwan.

(18) Yahaya Diabi (2000), *L'information et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990*, Hermès 28, Université de Cocody, UFR Information, Communication et Arts.

Au niveau juridictionnel, comparativement à la Côte d'Ivoire, le système colonial d'assimilation japonais en Corée n'instaure pas deux groupes juridiques de populations et connaîtra une mise en application très poussée dans son volet éducatif, légal, social et culturel, assimilant toutes les caractéristiques des Japonais notamment la langue, le nom, la religion, la culture, les lois, les obligations et les devoirs à partir de 1937. Cependant, dans les faits, la résistance farouche des coréens à la politique coloniale, due à l'attachement à une histoire, à des traditions anciennes et surtout à une certaine identité nationale déjà forgée au cours des dynasties, a fait place à d'autres mesures de différenciation (telles que la « responsabilité collective » et la répression militaire sanglante) qui ont participé à l'échec du système politique japonais d'assimilation en Corée.

Du point de vue économique, les deux systèmes politiques coloniaux, en Côte d'Ivoire et en Corée présentent également de nombreuses similitudes. Au niveau conceptuel, deux éléments apparaissent. D'abord, ces deux systèmes s'appuient sur une idéologie de capitalisme marchant véhiculée par la philosophie occidentale classique des constitutions française et japonaise dans le cadre desquelles s'expriment ces systèmes politiques. Ensuite, les deux systèmes visent, à côté d'un patriotisme expansionniste et de mission civilisatrice défendue, notamment la recherche de débouchés et de sources d'approvisionnement en matières premières pour les industries françaises⁽¹⁹⁾ et japonaises⁽²⁰⁾. Dans la conduite des différentes politiques, les plans de financement des deux colonies se sont appuyés sur les ressources propres des colonies à partir de l'établissement d'impôts fonciers et d'impôts indirects sur la consommation. Ces ressources seront employées à la construction de routes, de chemins de fer et dont l'exploitation génère une nouvelle source de revenus. Ensuite, les gouvernements coloniaux ont mis en place dans les deux colonies un capitalisme d'État dirigiste à partir de plusieurs monopoles d'État comme la locomotive de l'économie coloniale dans les principaux secteurs.

Il faut cependant relever une différenciation dans les stratégies de mise en œuvre des colonies. Le pouvoir colonial coréen a développé simultanément un secteur agricole bien implanté au sud et un secteur industriel minier au nord. Cela s'est traduit d'une part, par une réforme agraire au Sud débutée en 1910 avec la création d'un bureau de cadastre et achevée avec la loi de 1912 sur la propriété foncière, qui a conduit à la confiscation de nombreuses terres par le gouvernement colonial et d'autre part, par la délocalisation dans le nord des équipements industriels lourds destinés à l'exploitation des ressources minières et énergétiques et la mise en place d'une industrie d'armement⁽²¹⁾. En Côte d'Ivoire, la priorité sera portée beaucoup plus sur une économie agricole avec l'implantation de quelques unités d'agro-industries dans les principales villes. Ainsi à partir de 1910, à côté de l'économie du café et cacao déjà bien implantée, le gouvernement colonial prendra des mesures pour diversifier et étendre l'économie agricole⁽²²⁾. La justification de ces choix politiques d'exploitation peut s'analyser dans l'intérêt qu'accorde la puissance coloniale à chacune de ces colonies. Si la France dispose déjà dès 1900 d'un vaste empire colonial aussi bien en Asie qu'en Afrique, au sein duquel, la Côte d'Ivoire fait office de colonie d'exploitation, la Corée, elle, représente pour le Japon de l'Ère Meiji bien plus qu'une simple colonie, mais une principale base arrière technologique pour l'extension et la consolidation d'un empire japonais en Mandchourie et en Chine.

(19) Voir Discours prononcé par Jules Ferry à la Chambre des députés, pour la défense de la politique coloniale de la France, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, le 28 juillet 1885.

(20) Du début de l'Ère Meiji à 1936, le gouvernement japonais est dirigé par des élites qui défendent l'idée d'un nationalisme modernisateur, (...) leurs objectifs: créer un modèle de colonie pour gagner le respect au niveau international, pour entretenir la fierté nationale sur le plan interne, et montrer la compétence de leur gestion et leur capacité à civiliser de « sauvages » aborigènes ; utiliser la colonie comme base agricole et de matières premières pour favoriser le développement de l'industrialisation et d'une économie japonaise en transition, nécessitant de nouveaux moyens et de nouveaux marchés (Albuquerque, 2007).

(21) Installation des centrales hydro-électriques, principalement sur le Yalouet le Tiumen et des industries d'armement dans les années 1930, plus près du front chinois.

(22) En 1912, le Gouverneur ouvre un premier atelier d'égrenage du coton à Bouaké pour développer la culture du coton, puis en 1921, on assiste à la création de l'industrie textile René Gonfreville à Bouaké ; en 1918, il y aura la création de la scierie S.C.A.F. à Grand-Bassam qui constitue un essor de l'industrie du bois ; en 1926 ; on aura les premières plantations industrielles de palmiers à huile ; en 1953, il y aura les premières plantations industrielles, etc.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Encadré 2.1

Facteurs historiques et culturels favorables au développement en post coloniale

La Corée du Sud ne doit pas toute sa performance économique fulgurante à la seule planification de son développement industriel et la priorité accordée à la formation du capital humain. Par rapport à la Côte d'Ivoire, elle a bénéficié de facteurs historiques et culturels auxquels s'ajoute la mise en place d'une politique d'équité sociale à la sortie de la colonisation qui lui ont offert des conditions à l'origine ayant boosté son développement.

Au premier rang de ces facteurs, comme dans la plupart des populations asiatiques, se trouve une morale confucianiste dont les grandes vertus (notamment le sens du devoir, la loyauté, la réciprocité, la fidélité, la piété, l'engagement sociopolitique, et l'éducation) ont longtemps créé en Corée un dynamisme culturel. Ce dynamisme a forgé une identité d'un peuple coréen prêt à défier toute adversité à l'encontre des principes confucéens (deshumanisation de l'Homme et déséquilibre de l'ordre social) et fut le premier support de la résistance face à la domination japonaise. En outre, le dogme confucianiste de l'enseignement a fait de l'éducation le moyen le plus sûr pour améliorer l'Homme et de former un ordre social et un gouvernement stable ; ce qui a permis à la Corée traditionnelle d'assoir un système éducatif reconnu comme valeur culturelle de formation de l'élite sociale. Dans la Côte d'Ivoire traditionnelle, à l'opposé, un tel courant culturel unificateur des divers peuples autour d'un idéal philosophique commun et historiquement ancré dans les modes et croyances des peuples a été difficilement observable.

Un autre fait historique reste la rancune séculaire contre le colonisateur japonais et la crainte permanente du voisin du nord. En effet, la Corée du Sud a échappé au pire avec les deux guerres (guerre de décolonisation et guerre de Corée) et reste toujours dans une crainte permanente du voisin du nord. Cela a également beaucoup contribué à unir un peuple sud-coréen en des efforts sans relâches d'émulation et de compétition. La collaboration du colonisateur à l'accession à l'indépendance en Côte d'Ivoire n'a pas permis d'observer aussitôt une rupture véritable avec l'ordre colonial ; ce qui jouera sans doute sur les mentalités et les efforts des peuples dans l'appropriation de leur destin de développement.

Un autre facteur est que la Corée du Sud est constituée d'un peuple aux caractéristiques anthropologiques à peu près homogènes (« *complexe de la race pure* »). Ainsi, à la différence de la Côte d'Ivoire, l'une des caractéristiques de la Corée avant la colonisation est qu'elle constituait déjà une grande communauté unifiée depuis le VII^e siècle par Shilla. Les coréens ne connaissent donc pas des institutions traditionnelles très hétérogènes et de civilisations parsemées comme en Côte d'Ivoire. Ils ne connaissent non plus, la pluralité ethniques, de castes ou groupes d'intérêts avec des pratiques, des coutumes, des croyances très différenciées, sources de conflits ethniques (avec notamment *les conflits ethniques entre 1970 et 1980 : Bêté et Baoulé, région de Gagnoa, conflit du Sanwi, etc.*).

Les mesures politiques prises à la sortie de la colonisation en Corée du sud notamment se sont inscrites dans le sens de la préservation de l'équilibre et de l'équité social. La réforme agraire organisée à la sortie de la colonisation s'attélera ainsi à une redistribution des terres reprises aux occupants japonais de façon quasi égalitaire, en limitant la propriété individuelle à trois hectares.

Ces différents facteurs ont sans doute été un des principaux ciments de la cohésion nationale en Corée du Sud qui ont été un catalyseur à l'origine de l'exploit coréen. Le socle culturel uniforme que présente la Corée à la sortie de la colonisation a constitué un environnement favorise à la fongibilité des politiques de développement beaucoup plus accrue en Corée qu'en Côte d'Ivoire.

À la lumière de tout ce qui précède, trois (3) principaux traits, peuvent être relevés comme différences fondamentales dans la colonisation et la lutte pour l'indépendance entre la Corée et la Côte d'Ivoire. Ces traits concernent : (i) le statut de colonie ; (ii) la nature solitaire ou collective de la lutte indépendantiste ; et (iii) la collaboration de la puissance coloniale à l'accession à l'indépendance.

Sur le statut de la colonie, il ressort que la Corée représente le principal objectif du Japon et la deuxième colonie de la région après Taïwan. L'intérêt porté à la Corée ira de ce fait bien au-delà d'une simple colonie dans la mesure où, elle fera office d'une colonie d'exploitation et de peuplement, au nom de la relative proximité ethnique et culturelle entre les Japonais et les colonies.

Quant à la Côte d'Ivoire, elle aura le statut d'une colonie d'exploitation et représentera un petit territoire dans un vaste empire colonial déjà constitué en Asie, AEF et AOF. Sur la nature de la lutte, alors que les mouvements politiques indépendantistes coréens étaient engagés dans un combat solitaire, la « marche » vers l'indépendance en Côte d'Ivoire sera dans le cadre concerté du R.D.A, regroupant l'ensemble des colonies françaises de l'Afrique noire. La participation de la France à la décolonisation sera perceptible après la conférence de Brazzaville, par une série de réformes, dans un contexte de deuxième guerre mondiale ayant vu la « loyauté des peuples colonisés ». A l'inverse, la libéralisation de la Corée s'imposera au Japon, dès 1945, par une intervention militaire des États-Unis et de l'URSS qui établit à la suite une collaboration de fait respectivement au Sud et au Nord.

Au-delà de ces différences relevées, deux principaux traits marqueront l'identité de l'État ivoirien et coréen nés de la colonisation : une concentration des pouvoirs politiques notamment, l'exécutif et le judiciaire, et une économie planifiée à partir d'un monopole d'État. En effet, le système politique *extrêmement centralisé* sera à l'origine selon Sung-Joo Han d'un très fort déséquilibre dans le développement des institutions politiques, de sorte que des institutions de « sortie » telles que *l'armée et les administrations* seront surdéveloppées, tandis que les institutions d'« entrée » telles que les *partis politiques et les groupes de pression* seront réduites au minimum. Aussi, ces institutions de « sortie » se caractériseront par une grande inertie face aux forces de libéralisation qui viendront des *partis politiques et des groupes de pression*. Outre ce déséquilibre, l'imminence de la menace communiste nord-coréenne favorisera une administration fortement militarisée, après la guerre de Corée, créant également un autre déséquilibre au détriment des autres institutions de sortie telles les administrations sociales. De même, en Côte d'Ivoire, le système politique colonial de centralisation des pouvoirs se déployera dans les nouvelles institutions politiques, dès 1960. Cependant à la différence de la Corée du Sud, le déséquilibre se portera entre *le parti* hérité de la lutte indépendantiste qui s'investit exclusivement dans l'État en tant qu'institution de sortie (parti État omnipotent) et les institutions d'entrée forgées sous la colonisation (syndicats des travailleurs, chefferies traditionnelles, et autres moyens de pression).

2.3

Évolution de la gouvernance politique et des institutions démocratiques

À l'accession à l'indépendance, l'évolution politique en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud prendront deux trajectoires différentes, bien qu'ayant tous deux hérité de la colonisation, d'un système politique dont l'un des points communs fut une dictature coloniale. Cet héritage institutionnel ayant occulté pendant longtemps les principes démocratiques de séparation de pouvoirs institués par l'ordre juridique métropolitain introduit dans les colonies, les trajectoires construiront une identité politique spécifique à chaque pays dans la mise en œuvre de la gouvernance politique et des institutions démocratiques. En Corée du Sud, l'évolution politique sera essentiellement scandée par une succession de Républiques et de régimes autoritaires, depuis 1948, entraînant avec elle une instabilité chronique des institutions politiques. Ainsi avec six (6) Républiques, la Corée du Sud connaîtra deux (2) coups d'État militaires, neuf (9) révisions constitutionnelles et onze (11) lois martiales, entre le 17 juillet 1948, date de l'adoption de la première Constitution instituant la I^{ère} République et le 28 octobre 1987, celle du référendum instituant la VI^e République. En Côte d'Ivoire, par contre, les faits seront paradoxalement liés à l'évolution politique. On aura depuis 1960, dans un premier temps, un système dictatorial uni-partisan évoluant dans

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

un contexte de stabilité de la Constitution et des institutions politiques de 1960 à 1990 ; puis, dans un deuxième temps, une vie politique rythmée par une succession de crises politiques depuis décembre 1999. Ainsi, comparativement à la Corée du Sud, deux (2) Républiques séparées par un (1) régime militaire et quatre (4) révisions constitutionnelles importantes marqueront l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Le déroulement de ces faits aura tout aussi des conséquences sur la stabilité des régimes politiques ; et partant sur la dévolution et la séparation des pouvoirs, bien plus importantes en Corée du Sud qu'en Côte d'Ivoire.

2.3.1 La Corée du Sud de 1948 à 1960 : de la 1^{ère} République à la 2^e République

Le nouvel État Sud-Coréen, sur la période de 1948 à 1960, à peine sortie de la colonisation, expérimente la mise en place des deux premières Républiques.

La première République se met en place, sous l'égide des Nations-Unies, le 17 juillet 1948, à la suite de l'adoption de la première Constitution par une assemblée constituante. Cette constitution instaure un régime présidentiel avec un exécutif tricéphale élu au suffrage universel indirect pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois. On a un *Président de la République* ayant un pouvoir de dissolution sur l'Assemblée nationale, un *Vice-président* élu et un *Premier Ministre* chef du gouvernement nommé par le président et responsable devant lui. Le pouvoir législatif quant à lui est exercé par un parlement monocaméral (une seule chambre). Ce premier aménagement institutionnel introduit par la Constitution ouvre la voie à un partage du pouvoir d'État d'une part au sein de l'exécutif et d'autre part, entre l'exécutif et le législatif et rompt, en principe, avec l'organisation de l'État colonial d'avant 1945, qui faisait du gouvernement général de la Corée un monarque. Cependant, dans les faits, Syngman Rhee (premier président de la Corée du Sud) soutenu par « the U.S. Military Government in Korea (USAMGIK) » instaure rapidement un régime autoritaire. Ainsi, après la *loi de sécurité nationale* du 1^{er} décembre 1948 interdisant les activités anti-communistes jugées subversives et *les purges dans l'armée* qui ont suivi les soulèvements d'avril et d'octobre 1948⁽²³⁾, il proclame la *loi martiale* et entreprend des réformes constitutionnelles à partir de 1952. La *première réforme* survenue en 1952, en pleine guerre de Corée, est conduite dans un sens plébiscitaire retirant à l'Assemblée Nationale son pouvoir de désignation du chef de l'exécutif. Les mesures entreprises concernent notamment le régime du scrutin qui passe d'un *suffrage indirect* à un *suffrage direct* et le parlement désormais à deux chambres (*assemblée bicamérale*). La *deuxième réforme constitutionnelle* entreprise, en 1954, dans un environnement de crise sociale et économique aiguë d'après-guerre de Corée⁽²⁴⁾, engage une *modification en faveur d'une 3^e candidature* du président et porte sur la limitation du nombre de mandats prévus par la Constitution. En 1956, il décréta une nouvelle fois la *loi martiale* pour faire cesser les mouvements de contestations qui se faisaient jour contre son gouvernement despote. Le 13 février 1960, à l'approche des élections présidentielles, le chef de l'État attribua, sans fondement constitutionnel la vice-présidence au parti présidentiel.

La deuxième République, quant à elle, arrive de façon inopinée par l'adoption d'une *nouvelle Constitution* le 15 juin 1960. Elle sera obtenue sous le coup de nombreuses revendications démocratiques. Elle fait suite à la chute inattendue du président Rhee survenue le 25 avril à la suite des troubles de contestations des résultats des élections du 15 mars 1960, menées principalement par des étudiants⁽²⁵⁾. Pour éviter à l'avenir toute dérive dictatoriale, la principale réforme de cette nouvelle République, est *l'abolition de la loi de sécurité nationale de 1948* et l'institution d'un *régime parlementaire de type ministériel* au profit du Premier Ministre à qui est dévolu l'effectivité du pouvoir. Cette réforme sera à l'origine des dissensions au sein de l'exécutif. Entre autres réformes, elle instaure un renforcement des prérogatives du pouvoir législatif et judiciaire par l'institution d'un parlement bicaméral et des élections pour les juges des cours suprêmes et les gouverneurs de province ; l'institution d'une commission électorale et d'une commission constitutionnelle ; l'instauration d'un conseil des ministres présidé par le Premier ministre sans oublier la garantie des libertés individuelles basées sur le droit naturel.

(23) L'armée sud-coréenne réprima cette révolte et reprit Yeosu le 27 octobre 1948, après des combats très meurtriers ; les chiffres font état 30 000 à 80 000 morts. <http://www.amitiefrancecoree.org/article-petite-histoire-des-grandes-manipulations-des-services-secrets-sud-coreens-119856394.html>.

(24) Dans le même temps, les Etats-Unis étaient en train de perdre de leur puissance économique à cause d'une crise du dollar et d'un déficit croissant à deux chiffres (Minjung, 2012, Thèse 2012, Université de Panthéon).

(25) Ces mouvements seront intensifiés, le 11 avril 1960, avec la découverte du cadavre d'un étudiant arrêté par la police en raison de sa participation à une manifestation contre le gouvernement. Ils sont qualifiés de : « Révolution d'Avril » ou « mouvements démocratiques du 19 avril » par certains auteurs comme Jin Minjung, (op.cit).

2.3.2 La Côte d'Ivoire de 1946 à 1960 : les premiers pas vers les réformes d'un État indépendant

Dans ce même temps, la Côte d'Ivoire, quant à elle, reste encore sous contrôle de la politique coloniale de la France dans un contexte syndical en quête de liberté politique. Comme conséquences, elle est cependant engagée dans deux principales réformes qui enclenchent sa marche vers l'indépendance. *La première est la réforme d'outre-mer peu avant 1946 et la deuxième, un train de réformes notamment l'adoption par l'Assemblée territoriale⁽²⁶⁾ de la première constitution du 26 Mars 1959 et la réforme de Décembre 1959 instaurant la République autonome de Côte d'Ivoire par référendum.* Ainsi, contrairement à la Corée du Sud indépendante après quelques années de gouvernement militaire américain et qui essaie de substituer au système colonial japonais une idéologie politique anti-communiste se déployant dans les nouvelles institutions du nouvel État, ces aménagements politiques régissent une Côte d'Ivoire encore dans une communauté franco-africaine dont le Président est celui de la République française. Toutefois, certaines réformes institutionnelles interviennent déjà dans un contexte d'État autonome pour prévenir toute instabilité politique. Il s'agit notamment de la *loi sur l'État d'urgence* du 7 novembre 1959 à la suite d'une dissension au sein du principal parti politique (PDCI-RDA)⁽²⁷⁾.

2.3.3 Les réformes du cadre institutionnel en Corée du Sud de 1960 à 1980 : l'ère dictatoriale de Park

La période 1961-1979 verra en Corée du Sud trois événements politiques majeurs : le vote de deux autres Constitutions qui instituent dans une dictature **la III^e et la IV^e Républiques** et **l'assassinat du Président Park Chung-Hee**.

La troisième République mettant formellement fin à la 2^e, prend naissance en Décembre 1962. Toutefois, jusqu'au 5 Octobre 1963, date des nouvelles élections à la présidence de la République, le fonctionnement des institutions de la République de même que l'exercice du pouvoir législatif répondront par décret-loi. Cette troisième République succède, en effet, au vide constitutionnel organisé par une dictature du Conseil Suprême pour la Reconstruction Nationale (CSRN)⁽²⁸⁾ né du coup d'arrêt porté à la vie constitutionnelle du pays, le 16 mai 1961, à la suite d'un coup d'État militaire du général Park Chung-Hee. Ce coup d'arrêt à la vie constitutionnelle du pays survient dans un contexte politique marqué, d'une part, par la crise sociale et économique de l'après-guerre qui perdure et d'autre part, par un conflit au sommet de l'exécutif du fait du bicéphalisme réel créé par le régime parlementaire à dominance ministériel. Ce CSRN du général Park Chung-Hee, sera notamment fondé sur deux piliers : le resserrement des liens avec les États-Unis et la perpétuation de l'idéologie anticommunisme⁽²⁹⁾. L'objectif premier du CSRN sera dès lors le rétablissement de l'ordre social par la suppression des forces de gauche et des mouvements populaires tels que *les partis politiques radicaux ou progressistes, les syndicats ouvriers et enseignants, les organisations étudiantes et civiles pour la réunification des deux Corées*. Ces mouvements ont connu un développement rapide avec la deuxième République suite à l'abolition de la loi de sécurité nationale. Il entreprend alors des réformes pour exercer un contrôle sur l'évolution des activités politiques et syndicales du pays en promulguant des lois restrictives de liberté et en organisant les institutions chargées de les exécuter. Trois des plus importantes de ces réformes engagées dans la foulée consisteront à : (i) un rétablissement de la « *Loi de la sécurité nationale* » de 1948 en Juin 1961 abolie par le régime parlementaire et l'institution de l'Agence Centrale de Renseignements Coréenne (le KCIA) ; (ii) la création de la « *Loi anticommuniste* » en Juillet 1961 et (iii) la « *Loi concernant la réunion et la manifestation* » en Décembre 1962. Ces textes seront le fondement juridique du contrôle politique des activités des partis d'opposition et de la société civile pendant tout le règne de Park. La réforme fondamentale opérée sera un retour à un *régime présidentiel renforcé* et la réinstauration du *suffrage universel indirect* limitant le mandat présidentiel à deux mandats consécutifs. Elle renforce dès lors les prérogatives de l'exécutif. Mais d'autres mesures plus autoritaires introduites sous cette République assoient une véritable dictature, amorcent l'instabilité des nouvelles institutions mises en place et finissent par déboucher sur la quatrième République. Elles concerteront : *la proclamation de l'État d'urgence, la dissolution du parlement et la suspension de toutes les autres institutions démocratiques*, garantissant au président Park une réélection, en 1967 et en 1971, objet de vives contestations violemment réprimées.

(26) *Loi n° 59-1 du 26 mars 1959*.

(27) Le 14 mars 1959, le congrès constitutif du JRDA-CI (Jeunesse du Rassemblement démocratique africain- section Côte d'Ivoire), emmené par Amadou Koné, prend ses distances vis-à-vis d'Houphouët-Boigny. Les hommes d'Houphouët-Boigny, dont Auguste Denise sont mis en minorité. On trouve alors une tête de chat noir enterrée dans les jardins de la maison d'Houphouët à Yamoussoukro. Les procès en sorcellerie vont commencer.

(28) Ce CSRN sera présenté comme un *« comité révolutionnaire »* par le général Park.

(29) L'action des putschistes recevait ainsi le soutien de Washington, dont l'anticommunisme servait de seul guide en politique étrangère après les récents échecs subis par l'impérialisme américain, notamment à Cuba et au Vietnam ; <http://www.amitiefrancecoree.org/article-il-y-a-50-ans-coup-d-etat-militaire-en-coree-du-sud-73921345.html>, consulté le 08/08/2015.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

La quatrième République survient le 21 Novembre 1972 avec l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum sous une *loi martiale*, à la suite d'une autre série de mesures autoritaires engagées par le président Park dès sa réélection 1971 et visant à assurer un quatrième mandat. On aura, dans un auto-coup d'État, suivant le modèle philippin du président Ferdinand Marcos, le *maintien de la loi martiale* pour réformer les structures politiques, la *dissolution de l'Assemblée Nationale*, la *suspension de la Constitution de 1963*, l'*interdiction des activités des partis politiques*. Le 21 Novembre 1972, ces mesures seront suivies d'un référendum pour le vote d'une nouvelle Constitution dite « du renouveau (Yushin) », instituant la IV^e République. La Constitution Yushin sera un document fortement autoritaire accordant au Président des pouvoirs considérables lui permettant de *gouverner par décret et de suspendre les libertés constitutionnelles*. En effet, dans ce système yushin, le régime présidentiel est renforcé en opérant une centralisation du pouvoir, la limite du nombre de mandat à deux (2) est abolie et la durée du nombre de mandats est allongée de quatre (4) à six (6). Le 23 Décembre 1972, dans le cadre des réformes introduites par le nouveau régime politique de la quatrième République, le nouveau corps législatif (la Conférence Nationale pour l'Unification), acquis à la cause du Président Park Chung-Hee, ratifie son élection à la présidence et ouvre une voie royale à une *autocratie constitutionnelle*. Entre Janvier 1974 et Mai 1976, pas moins de neuf (9) décrets d'urgence instaurant une politique de répression, parmi lesquelles la célèbre « mesure d'urgence numéro 9 »⁽³⁰⁾ du 13 Mai 1975, sont signés. Elles se traduiront, au nom de la lutte anticomuniste, par l'intimidation politique à travers une multiplication des procès politiques, la détention préventive, le traitement brutal des prisonniers, des arrestations arbitraires de leader de l'opposition dont les cas les plus notables sont l'arrestation de l'opposant Kim Dae-Jung au Japon et l'exécution de huit personnes dans l'affaire du parti révolutionnaire du peuple. Le durcissement du «système Yushin» garantit ainsi à Park d'être réélu à l'unanimité en 1978. Mais n'ayant pu survivre jusque-là que par les privations imposées au peuple⁽³¹⁾ et par l'exclusion politique de celui-ci notamment en utilisant les « mesures d'urgence présidentielles » autorisées par la Constitution Yushin, il connaîtra une contestation générale dans tout le pays à partir de 1975 qui conduit au renversement de la dictature en Octobre 1979.

L'assassinat du Président Park, par le chef du « Korea Central Intelligence Agency (KCIA) », le 26 Octobre 1979, est l'un des derniers événements politiques importants qui clôt la période 1960-1980. Il introduit deux faits politiques importants dans la vie politique en Corée du Sud : la fin politique du régime de Yushin et l'avènement du 2^{ème} coup d'Etat militaire. L'effondrement du régime de Yushin survient à la suite de vives tensions déclenchées par une mesure du 4 Octobre 1979 excluant du parlement le Nouveau Parti Démocrate (NPD) de l'opposant Kim Young-Sam, en application de la mesure d'urgence n°9, dans un contexte politique déjà fragilisé par une contestation du régime Yushin. Ainsi, le 16 Octobre 1979, le climat de tension dégénère et des émeutes éclatent avec près de 70 000 étudiants et ouvriers revendiquant l'annulation de la Constitution Yushin. La loi martiale instaurée par le régime le 18 Octobre 1979 ne parviendra pas à ramener la stabilité politique malgré la forte répression et ne fera qu'accroître les rivalités chez les conseillers les plus proches de Park qui déboucheront sur son assassinat par le chef du KCIA le 26 Octobre. Le deuxième coup d'État orchestré par le général Chun Doo-Hwan, quant à lui, a court-circuité, le 12 Décembre 1979, une nouvelle fois encore, la normalisation de la vie politique entamée avec le régime démocratique du Président Choe Kyu-Ha⁽³²⁾, chef de l'État par intérim, mis en place par la Conférence Nationale de Réunification après l'assassinat de Park. Ce coup d'État a cependant ouvert le champ à la plus longue manifestation populaire de l'histoire de la Corée du Sud « le printemps de Séoul » dès son avènement.

(30) Selon Jin Minjung (op.cit), le régime Park a créé plusieurs lois spéciales appelées « mesure d'urgence » et parmi elles, la très répressive mesure numéro 9 intervient le 13 mai 1975, à l'occasion de la défaite des Américains contre les communistes au Vietnam, le Président Park mettant l'accent sur la Sécurité Nationale, a annoncé la « mesure d'urgence numéro 9 » qui interdisait de critiquer le président, de diffuser des informations sur les mouvements pro-démocratiques, d'organiser des réunions politiques et des manifestations.

(31) Tout au long du régime Yushin, l'État a imposé au peuple de subir plus de privations qu'auparavant avec pour slogan « croissance d'abord, répartition ensuite ». Les plans économiques n'ont pas pris en compte les conditions de travail, ne s'intéressant qu'à la production et à l'efficacité économique. Les fruits de la croissance économique n'ont pas été distribués auprès de la classe populaire. De fait, l'écart entre riches et pauvres s'est élargi. Ainsi, un événement historique s'est produit le 13 novembre 1970 qui marque la naissance symbolique du mouvement ouvrier coréen. Ce jour-là, Chun Tae-Il, jeune ouvrier de 22 ans dans une petite entreprise de textile du quartier du Marché de Pyonghwa à Séoul, s'est immolé au cours d'une manifestation dans l'une des zones industrielles de Séoul en revendiquant l'application du droit de travail (Jin Minjung, op.cit., 2012).

(32) Le général Choe Kyu-Ha, était le Premier ministre du Président Park ; le Premier ministre Choi Kyu-Ha est assermenté président le 6 décembre 1979, après la mort de Park, par les 2 500 membres de la Conférence nationale de réunification. Dès sa prise de fonction, il a levé l'État d'urgence et a libéré plus de 1600 prisonniers dont l'opposant historique Kim Dae-Jung. Il a également entamé un dialogue avec l'opposition dans le but de former un gouvernement d'union.

2.3.4 La Côte d'Ivoire de 1960 à 1980 : naissance de la première République et dictature uni-partisane

En Côte d'Ivoire, si l'évolution du processus politique, entre 1960-1980, fait apparaître une nette différence quant à l'exercice du pouvoir politique et à l'apparition des événements ayant conduit à l'instabilité des institutions politiques en Corée du Sud, on peut cependant révéler quelques similitudes dans la conception et la pratique du pouvoir d'État.

À la différence de la Corée du Sud qui capitalise déjà près d'une décennie d'expérience dans la gestion du nouvel État, avec une ossature institutionnelle qui rompt avec l'organisation coloniale japonaise mais fortement influencée par le gouvernement militaire des États-Unis en Corée, la Côte d'Ivoire indépendante met en place les premières institutions de la première République, dans le cadre de la *Constitution du 3 Novembre 1960*⁽³³⁾, au travers de laquelle le système colonial continue de déployer ses instruments. En effet, l'élection de l'Assemblée Législative chargée d'adopter la Constitution de la première République s'est tenue le 12 Avril 1959, alors que la Côte d'Ivoire est encore sous l'empire de la France. La Constitution de 1960 sera de ce fait, comme l'indique Zoethout (1996)⁽³⁴⁾, presque calquée sur la Constitution française de 1958 à l'image des premières Constitutions des anciennes colonies françaises d'Afrique. Elle instaure une République démocratique et sociale (*article 2, Constitution du 3 novembre 1960*) et un *régime présidentiel* avec l'existence des trois (3) pouvoirs: le pouvoir exécutif représenté par un Président de la République Chef de l'État élu au suffrage universel direct, le pouvoir législatif représenté par un Parlement constitué par une Assemblée unique dont les membres portent le titre de Députés et une « *Autorité judiciaire* » (*Titre VII, Constitution du 3 novembre 1960*) faisant office de pouvoir judiciaire. La séparation des pouvoirs ainsi consacrée se trouvera quelque peu compromise par le régime de type présidentiel adopté. En effet, seulement deux (02) pouvoirs seront formellement consacrés, dans la Constitution de 1960 ; *l'exécutif* exclusivement détenu par le Président de la République (*article 12, Constitution de 1960*) et *le législatif* exercé par l'Assemblée Nationale (*Article 27, Constitution du 3 novembre 1960*). L'appareil judiciaire par contre, y est considéré comme une simple autorité administrative chargée d'exécuter la loi. Dans un tel décor institutionnel, des auteurs comme N'Gbesso (2014)⁽³⁵⁾ souligneront qu'il apparaît une subordination de l'autorité judiciaire au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif.

Une première différence apparaît alors quant au partage du pouvoir exécutif. On a un exécutif monocéphale sans partage du pouvoir à la différence de la Corée dont la première République introduit un partage entre un Président de la République, un Vice-président et un Premier ministre. Au niveau des réformes constitutionnelles, alors que la Corée du Sud fait l'expérience d'une quatrième République, la Constitution de 1960 en Côte d'Ivoire ne connaît que deux légères réformes avant 1980, n'ayant de surcroît aucune incidence sur la première République. Sur la question de la *sûreté d'État* à l'origine de la première réforme⁽³⁶⁾, dès le 11 janvier 1963, une similitude peut apparaître dans les motifs qui poussent aux modifications constitutionnelles en Corée et en Côte d'Ivoire. En effet, la raison de la sûreté d'État sera le principal motif à l'origine aussi bien de la loi⁽³⁷⁾ portant création d'une Cour de sûreté de l'État et l'attribution de compétences à la Haute Cour de Justice en Côte d'Ivoire que la réforme rétablissant la « *Loi de la sécurité nationale* » instituant le KCIA en juin 1961. En ce sens que, les deux réformes seront précédées par un complot déjoué contre le gouvernement en Côte d'Ivoire en 1962 et le coup d'État militaire en Corée en juin 1961. Deux autres réformes constitutionnelles en 1975 se rapporteront, une, à un partage du pouvoir exécutif par une première loi sur la *création d'une vice-présidence de la République*⁽³⁸⁾ et, l'autre, à *l'incompatibilité des fonctions gouvernementales et à l'exercice de mandat parlementaire*⁽³⁹⁾ en Côte d'Ivoire comme une modalité d'application du principe de séparation des pouvoirs exécutif et législatif consacré par la Constitution de la première République. Un autre fait marquant est que les réformes de 1963 et de 1975 de la loi fondamentale en Côte d'Ivoire se sont exécutées dans la continuité du *régime politique et des institutions de la République* jusqu'à 1980. Cependant, la continuité des institutions ne garantira pas en Côte d'Ivoire une vie politique normale conforme aux principes démocratiques consacrés dans la Constitution de 1960 (Article 7) et une dictature uni-partisane planifiée caractérisera

(33) Loi n° 60-356 du 3 novembre 1960 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire.

(34) Gertie HESSELING « La réception du droit constitutionnel en Afrique trente ans après : quoi de neuf », in Carla M. ZOETHOUT et al, *Constitutionalism in Africa, a quest of authochthonous principles*, Sanders institut, Gonda Quint-december, 1996.

(35) N'dory Claude Vincent N'GBESSO 2014, Justice constitutionnelle et processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest francophone, Franz Von Liszt Institute, Justus Liebig University, *Working Paper*.

(36) Loi n° 63 - 1 du 11 janvier 1963 article 64 nouveau, Constitution de 1960.

(37) Loi n° 63-2 du 11 janvier 1963 et Loi n° 63 - 1 du 11 janvier 1963, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n° 3 du 14 janvier 1963.

(38) Loi n° 75-365 du 31/5/1975.

(39) Loi n° 75 - 747 du 22 octobre 1975, Article 25, Constitution de 1960.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

l'expression de l'exercice absolu du pouvoir du gouvernement civil. Pour Diabi (2000)⁽⁴⁰⁾, l'organisation pyramidale du système uni-partisan lui permettra de fonctionner beaucoup plus efficacement que les institutions d'État de telle sorte que l'on assistera entre 1960 et 1990 à la *primaute du parti sur l'État*. En effet, dès 1960, l'activité politique en Côte d'Ivoire, est animée par un seul parti : le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA) et aucun parti d'opposition n'est admis lors des élections présidentielles et législatives de 1965, 1970 et 1975. En termes d'impact sur la situation sociopolitique, la prolongation du système uni-partisan et la stabilité des institutions de la République en Côte d'Ivoire s'accompagneront d'une relative stabilité sur la période 1960-1980 dans la mesure où, aucune opposition politique ou militaire n'a réussi à rompre le rythme régulier du régime politique ou même à faire surgir un événement politique spécifique pouvant contrarier l'autorité et l'intégrité de l'État, malgré de multiples secousses, sociales et politiques constatées⁽⁴¹⁾.

2.3.5 Le tournant des années 1980-1990 : crises politiques et sociales en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire

La décennie 1980-1990, après les années de croissance sans précédent des années 1970, s'ouvre sur des difficultés économiques en Corée du Sud comme en Côte d'Ivoire. En effet, ces difficultés résultent en Corée du Sud des investissements colossaux qu'ont nécessité les ambitieux programmes de développement des industries lourdes de 1977-1979. En Côte d'Ivoire, elles seront la conséquence immédiate de l'effondrement des cours mondiaux du binôme café-cacao, principaux produits d'exportation, vers la fin des années 1970. Cette réalité économique aura deux rebondissements politiques majeurs relativement similaires en Corée du Sud, plus intense entre 1978 et 1987 et en Côte d'Ivoire à partir de 1980 : *la contestation de la légitimité du parti au pouvoir et du chef de l'État et la revendication d'un système politique plus social et démocratique*.

En Corée du Sud, la perte de sièges lors des élections de l'Assemblée Nationale de Décembre 1978 (malgré la victoire du parti au pouvoir) et la dissension entre les collaborateurs les plus proches du Président Park ayant conduit à son assassinat en octobre 1979, sont, par exemple, des faits qui illustrent cette crise de légitimité et de contestation du parti et du chef de l'État. Quant à la revendication d'un nouveau système politique, elle se traduira par des vagues de soulèvements populaires de l'opposition politique, des étudiants et des ouvriers entre le 16 Octobre et le 27 Mai 1980 contre Park et son système Yushin, puis contre le coup d'État militaire du général Chun Doo-Hwan, réinstituant un régime militaire soutenu par les États-Unis et le Japon⁽⁴²⁾, anéantissant encore une fois la démocratie naissante après un bref intermède d'espoir selon certains auteurs.

En Côte d'Ivoire, la contestation de la légitimité touche d'abord le parti unique qui, par l'impopularité de ses élus, est discrédité dans sa structure et ses méthodes de fonctionnement. Ensuite, elle s'étend au Chef de l'État lui-même, Président du parti unique et Président de la République (Gadou, 2011)⁽⁴³⁾. Les mouvements de revendications populaires d'un système politique plus démocratique y seront surtout le fait des étudiants et des syndicats, les partis politiques étant officiellement interdits. Les événements tels que les manifestations d'étudiants du 9 Février 1982⁽⁴⁴⁾ et la demande de réintroduction du multipartisme formulée, en 1989, par les syndicats d'enseignants du secondaire et du supérieur et adressée au Président du parti, Président de la République, lors d'un Conseil National du PDCI, illustrent également la crise politique à laquelle le système uni-partisan fait face en Côte d'Ivoire au cours de la période.

Cependant, les changements intentionnels qu'introduiront ces réclamations politiques prendront des trajectoires différentes dans les deux pays, en fonction du caractère répressif des systèmes politiques en place (une dictature militaire dans l'un et une dictature uni-partisane dans l'autre) et de l'amplification des exigences démocratiques.

(40) Yahaya Diabi (2000), L'information et le pouvoir politique en Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990, Hermès 28, Université de Cocody, UFR Information, Communication et Arts.

(41) Grèves des syndicats des travailleurs, grèves des étudiants et des enseignants, répressions contre les démocrates à l'intérieur du parti unique, complots dits des jeunes officiers et du Sanwi, revendication démocratique, et génocide des Guébié etc.

(42) Selon Eric Toussaint (op.cit., 2014), le *Washington Post* du 1^{er} juin 1980, rapporte qu'un important fonctionnaire américain a déclaré : « Ce n'est pas une question de droits de l'homme. C'est une question qui relève de l'intérêt national des États-Unis dans la réalisation et le maintien de la stabilité en Asie du Nord-Est. » ; Il souligne que le gouvernement japonais se rangea, lui aussi, aux côtés de Chun Doo Hwan, contre le peuple coréen. De même, Jin Minjung (op.cit., 2012, p.28) écrit : « ...Mais l'accord donné par les États-Unis à l'opération militaire qui a conduit au massacre de la population et leur soutien ouvert à la dictature militaire ont été à l'origine de mouvements anti-américains ...[...]. Les conséquences de cette intrusion américaine seront importantes dans l'histoire coréenne : Chun Du-Hwan a promis l'abandon total des efforts faits par Park pour construire une capacité nationale d'autodéfense et également l'ouverture du marché coréen en faveur des capitaux transnationaux américains. En échange, il a obtenu la reconnaissance politique et le soutien militaire de la part des États-Unis, mais aussi un soutien économique massif nécessaire à la sortie de crise ».

(43) Dakouri Gadou, *Conflit et mobilisations patriotiques en Côte d'Ivoire : les protagonistes entre imaginaire national et positionnement politico-économique*, 2011.

(44) La manifestation du 9 février 1982 voit la création du Front populaire ivoirien (FPI) et révèle en son fondateur Laurent Gbagbo un leader d'opinion (l'interdiction d'une de ses conférences est la cause immédiate du mouvement).

En Corée du Sud, la vacance du pouvoir constaté avec la fin de la République Yushin a été juridiquement comblée par la Cinquième République instituée par la Constitution du 27 Octobre 1980 adoptée par référendum, sous le mandat du président Chun Doo-Hwan. Malgré la pression populaire, cette Constitution conservera de nombreux éléments de la défunte loi fondamentale : *le régime présidentiel, le suffrage universel indirect, un parlement monocaméral, un collège électoral dont l'effectif des membres passe de 2500 à 5000. Mais, elle instaure un mandat unique de sept (7) ans, diminue les pouvoirs du Président en instituant un conseil des ministres.*

En Janvier 1981, le régime lève la loi martiale instaurée en mai 1980. Toutefois, dès son élection (en candidature unique), en février 1981, s'appuyant sur les instruments du pouvoir (la nouvelle KCIA, rebaptisée National Security Planning Agency en 1981 et le haut commandement militaire) dont il renforce les pouvoirs, il manifeste une grande réticence à l'ouverture démocratique en interdisant les principaux partis politiques sous l'ancien régime, à l'exception de quelques groupements politiques nés pour la plupart sous son régime. Il établit ainsi un nouveau cycle autoritaire privé de réelle concurrence politique face auquel, les réclamations d'un système politique démocratique se multiplieront jusqu'en 1987.

À partir de 1985, survient sur la scène politique un décor inattendu. Pour la première fois en Corée du Sud, l'opposition remporte plus de sièges à l'Assemblée législative, malgré les fraudes du pouvoir (Jin-Minjung, 2012) et est à mesure de constituer un contre-pouvoir au régime. Ce nouveau contexte instaure ainsi une « ligne de bataille clairement tracée »⁽⁴⁵⁾ entre le régime détenteur du pouvoir exécutif et l'opposition détenant désormais un levier du pouvoir législatif. La survenance de ce nouvel ordre politique sera due à trois (3) principaux facteurs. Le premier facteur, extérieur et plus déterminant selon certains auteurs, est la volonté des États-Unis⁽⁴⁶⁾ d'aménager leur position vis-à-vis de la dictature et l'ambition du régime de Chun de restaurer son image du fait de l'organisation des jeux olympiques à Séoul en 1988. Ce premier facteur aurait nécessité une certaine réforme⁽⁴⁷⁾ du système politique coréen sous une dictature encore répressive de la société politique et civile au nom du traditionnel anticommunisme. Le second facteur est interne et est lié aux réformes de libéralisation de l'économie engagée par le gouvernement après l'interventionnisme exagéré sous le régime de Park, et plus particulièrement sous le régime réformiste *Yushin*. Le troisième facteur, tout aussi interne, est le développement rapide, dès l'application des mesures d'assouplissement du contrôle politique de 1983, à la grande surprise du régime, de nombreuses protestations dans divers domaines (enseignants, ouvriers, étudiants) et de groupes d'activistes très structurés. Ainsi, au milieu des années 1980, cette libéralisation de la politique et de l'économie a affaibli la structure du régime autoritaire : *le contrôle d'État sur la société civile a été fortement réduit et la relation interdépendante entre l'État et les conglomérats s'est affaiblie au profit des forces démocratiques qui se développe et revendique de plus en plus la démolition du système autoritaire.* L'implication immédiate au niveau politique s'est traduite par le contrôle de l'opposition (le Nouveau Parti Démocratique) sur le parlement en 1985. Dès les premiers mois de 1986, une demande de révision de la Constitution pour modifier le système de l'élection présidentielle sera déposée ouvrant dès lors une phase d'intenses négociations entre le régime et l'opposition. À l'action de l'opposition, se joint celle de la société civile telle que l'Association des prêtres et des mouvements d'étudiants, s'exprimant sous forme de protestation générale du 10 au 26 Juin, malgré la forte répression. Le 28 octobre 1987, arrive alors le nouvel ordre politique attendu depuis 1948. Le système politique est libéralisé par l'adoption de la Constitution créant la VIe République, officiellement en vigueur depuis le 25 Février 1988.

En Côte d'Ivoire, parallèlement à la revendication d'un nouveau système politique démocratique en Corée du Sud, la trajectoire empruntée par la contestation du système uni-partisan sera moins mouvementée. Le système pyramidal du « parti Etat » se trouvera affecté en son sein face aux exigences de pluralisme politique de plus en plus pesantes des mouvements syndicaux même si, le régime uni-partisan en restera officiellement sourd. La réforme constitutionnelle du 12 Octobre 1985 portant suppression de la vice-présidence de la République⁽⁴⁸⁾, instituée en 1975 et jamais pourvu qui y intervient, peut être analysée comme un recul dans l'évolution du système politique au milieu des années 1980. Ainsi, vers la fin de la décennie 1980-1990, si la Corée du Sud, avec une société civile et politique dont la conscience politique a été forgée par une longue et tumultueuse marche, semble désormais orienté dans une consolidation du nouveau système pluraliste, l'on assistera en ce même moment à son ajournement en Côte d'Ivoire. La dictature uni-partisane continuera de s'imposer sur

(45) Expression de Sung-Joo Han, (*op.cit.*, 1998, p.486).

(46) Selon Éric Toussaint (*op.cit.*, 2014), écrit : « le 10 juin et les jours suivants, la protestation s'étend à tout le pays, des affrontements massifs atteignent un tel niveau que le régime commence à reculer : les élections présidentielles directes sont acquises. Cette fois-ci, Washington a fini par mettre la pression sur la dictature pour qu'elle lâche du lest ». Sung-Joo Han, (*op.cit.* 1998, p.487), écrit : « Face [...] à des pressions venues de divers groupes... [...]...sans oublier les États-Unis ... »

(47) Les principales réformes concerneront la levée du couvre-feu, en 1982, qui existe depuis 1945⁽⁴⁷⁾ ; et à partir de 1983, la levée de l'interdiction des activités politiques ; la libération des prisonniers politiques et l'assouplissement du contrôle étatique au sein des universités et de la société.

(48) Loi n° 85-1072 du 12/10/1985.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

toute la période et les partis politiques opposés au parti unique ne bénéficieront d'aucune existence légale, jusqu'en 1990, en dépit du fait que, contrairement aux Constitutions de la majorité des pays d'Afrique francophone de l'Ouest, celle de la Côte d'Ivoire, consacrait déjà *le multipartisme* en son Article 7. Dans le même temps, la crise économique⁽⁴⁹⁾ à laquelle le pays fait face ébranle la structure socioéconomique de la nation, pousse de plus en plus à des revendications sociales et politiques plus violentes autour des années 1990.

Ainsi, sur la période 1980-1990, les difficultés économiques avec lesquelles la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire abordent ce tournant de leur histoire politique ont amplifié les réclamations d'une identité à la fois sociale et politique. En conséquence, en Corée du Sud, à partir de la confusion qu'a instauré le deuxième coup d'Etat militaire et s'exprimant avec un rythme beaucoup plus agité, la révolution du système politique fort de son expérience, parvient à une V^e République en 1980, puis à une VI^e République en 1987, instaurant un nouveau système politique consensuel. Quant à la Côte d'Ivoire, malgré la pression populaire sur le régime qui en découle, le système dictatorial uni-partisan résistera encore à une réforme pluraliste jusqu'à 1990.

2.3.6 Période 1990-2000 : démocratisation et consolidation en Corée du Sud, transition en Côte d'Ivoire

Sur la période 1990-2000, la Corée du Sud ayant accédé, trois ans auparavant (en 1987), après quarante-deux (42)⁽⁵⁰⁾ ans de grands bouleversements institutionnels et sociopolitiques, à un système politique respectueux de la démocratie populaire et de la dignité humaine, fait l'expérience de sa consolidation. Dans le même temps, en Côte d'Ivoire, l'ilégitimité du système uni-partisan confrontée à la pression populaire croissante finit par succomber à de véritables réformes de démocratie pluraliste au milieu des années 1990. Cependant, contrairement en Corée du Sud où, la transition a été un interlude entre une phase de chronique instabilité politique, de 1948-1988, et une autre, depuis 1988, d'une alternance politique continue, en Côte d'Ivoire, la transition fera un pont entre une période de système de dictature uni-partisane de relative stabilité politique, de 1960-1999, et une période de système politique libéralisé instable, dès décembre 1999, rythmée par de nombreux événements spéciaux (coup d'État de 1999, crise postélectorale de 2000, rébellion de 2002 et crise postélectorale de 2010).

Le véritable changement institutionnel en Corée du Sud sur la période 1990-2000, est la réforme inédite de 1987 de la loi fondamentale instituant la VI^e République. Elle fera une cure d'un fonctionnement du système politique jamais à la hauteur du progrès économique en instituant notamment d'une part, un suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans non renouvelable, comme principale réforme et d'autre part, un régime politique semi-présidentiel fondé sur la séparation des pouvoirs, et qui assure un certain équilibre entre l'exécutif partagé entre le Chef de l'État et son premier ministre, le législatif⁽⁵¹⁾ et le judiciaire au travers d'une cour constitutionnelle⁽⁵²⁾. Elle consacre également les droits politiques sous contrôle de la cour constitutionnelle, puis de nombreuses libertés et droits aux citoyens. En termes d'évolution, ce régime politique renforce notamment le pouvoir de l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'Exécutif et dans le domaine judiciaire et institue une dévolution régulière du pouvoir. En outre, le nouvel ordre politique a mis en place, un système d'encadrement de l'expression excessif du pouvoir politique dit système d'« impeachment », dévolu au parlement, afin de prévenir à l'avenir toute dictature (*Encadré 2*). De même, quelques résultats politiques probants apparaissent en Corée du Sud. Le principal résultat de cette réforme sur la vie politique est la rupture avec une longue période de régimes dictatoriaux répressifs et d'instabilité chronique d'avant 1987. Un deuxième résultat, constructif d'une démocratie, est le retrait de l'armée (général Roh Tae-Woo) de la vie politique en Corée du Sud et le retour des civils (Kim Young-Sam), à la date du 25 février 1993. Un troisième résultat, constructif d'une culture électorale, reste encore la transition vers une alternance démocratique pacifique à partir de 1988.

(49) Le 25 mai 1987 : Abidjan annonce à ses créanciers la cessation du paiement de sa dette (estimée alors à plus de 8 milliards de dollars). En juillet, devant l'effondrement des cours du cacao, la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, décide un embargo sur les exportations qui durera 18 mois ; le 3 juillet 1989, pressé par le FMI, le gouvernement se résigne à baisser le prix du cacao à la production. En octobre, mise en place d'un programme de réformes, en contrepartie duquel Abidjan obtient 4 milliards de dollars.

(50) Se réfère à la période allant de l'instauration de la première République à l'année 1990.

(51) Le législatif est exercé par les députés d'un parlement à une seule chambre, détenant un veto gouvernemental et une décision sur le choix du chef du pouvoir judiciaire.

(52) La Cour constitutionnelle a été établie en septembre 1988. Basée sur le modèle européen, c'est une cour spécialisée qui juge de la constitutionnalité des lois, arbitre les conflits de compétence entre les autorités gouvernementales, instruit les plaintes pour atteinte à la Constitution déposées par les citoyens, décide en cas de procédure d'impeachment « *mise en accusation* » ou « *procédure de mise en accusation* » dans le langage juridique) et prononce la dissolution des partis politiques. Les Constitutions antérieures prévoient différents modes de contrôle de la constitutionnalité des lois, mais le pouvoir judiciaire ne disposait pas de l'indépendance nécessaire à l'exercice de ces compétences.

Dans le même temps en Côte d'Ivoire, la contestation populaire contre le système de parti unique s'intensifie dès 1990. Mais les réformes du système politique auxquelles ces protestations populaires aboutiront s'y obtiennent grâce à la pression extérieure comme ce fut le cas en Corée du Sud. Ce catalyseur principal extérieur reste, sans doute, l'invitation de la France, notamment à l'endroit des ex-colonies françaises, lors de la Conférence de La Baule tenue le 20 Juin 1990, qui les enjoint à s'engager dans un processus démocratique conditionnant dorénavant l'aide au développement, en accord avec l'idéologie de libéralisation des systèmes politiques et économiques marquant les relations internationales peu avant la chute du Mur de Berlin en 1989. L'une des réformes la plus attendue, en Côte d'Ivoire, sera l'amendement historique du système politique du 3 mai 1990 ayant suivi la grande manifestation des étudiants et des syndicats de février à mai et instaurant le multipartisme.

Cette réforme fondamentale opérera ainsi un premier aménagement démocratique dans le mode d'accession au pouvoir d'État. En effet, les pouvoirs publics autorisent enfin le multipartisme inscrit dans l'art. 7 de la Constitution de 1960. Cela conduira, le 28 Octobre 1990, et pour la première fois, à des élections qui opposent le pouvoir (Président Houphouët-Boigny) et l'opposition (candidat Laurent Gbagbo), lors des septières consultations consécutives qui consacrent la rupture avec l'ordre ancien du système politique mis en place depuis le début des indépendances. Si en Corée du Sud, les élections législatives de 1988 qui suivirent la victoire du régime militaire au pouvoir aux présidentielles ont privé celui-ci de la majorité absolue à l'Assemblée nationale, celles de la Côte d'Ivoire, par contre, se sont soldées le 25 Novembre 1990, par une large victoire de l'ex-parti unique (le PDCI) ; lui garantissant la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Cette situation sera par la suite à l'origine de vives réclamations d'une ouverture démocratique plus transparente de la part de l'opposition politique. Les réformes du système politique qui suivront, s'exécuteront strictement dans le cadre du régime politique de type présidentiel de la première République jusqu'à l'avènement du Coup d'État de 1999.

D'abord, deux premières révisions constitutionnelles sont entreprises en 1990. Elles se sont traduites, l'une, par une dévolution du pouvoir faisant du *Président de l'Assemblée Nationale l'intérimaire du Président de la République en cas de Vacance du Pouvoir*⁽⁵³⁾ en juin 1990 et l'autre, en novembre 1990, par un partage du pouvoir institué par la création d'un poste de *Premier ministre* en 1990 qui apportera ainsi un véritable aménagement au mode d'exercice exclusif du pouvoir exécutif,⁽⁵⁴⁾ après la réforme constitutionnelle de 1985 portant suppression du poste de la vice-présidence jamais pourvu. Par la suite, à partir de 1994, sous la pression de manifestations de l'opposition, des syndicats et d'étudiants, régulièrement réprimées en mai et en septembre 1991⁽⁵⁵⁾, se soldant en 1992, par des arrestations des leaders politiques et syndicaux⁽⁵⁶⁾, une deuxième vague de révisions engage véritablement, en 1994 et en 1999⁽⁵⁷⁾, le *processus de réforme institutionnelle du système politique* ayant prévalu sous le parti unique depuis l'indépendance.

Ainsi, en août 1994, un deuxième aménagement majeur engage des réformes dans le mode d'accession au pouvoir d'État par : (i) l'adoption d'un code électoral⁽⁵⁸⁾; (ii) l'instauration de la dévolution démocratique du pouvoir et (iii) par l'institution du conseil constitutionnel⁽⁵⁹⁾. En termes d'évolution, ces réformes de 1994 règlent le principe de dévolution du pouvoir d'État en ce sens que l'intérim conduit désormais à l'organisation de nouvelles élections dans des délais plus brefs. Par ailleurs, elles introduisent une juridiction désormais autonome dotée de compétences exclusives en matière électorale.

Le 14 décembre 1999, après les élections de 1995 et le boycott actif de l'opposition, les réformes engageront un réaménagement plus poussé du système démocratique de 1994. Celles-ci concerteront notamment : (i) le code électoral de 1994 par l'adoption d'un code en 1999 introduisant le plafonnement de l'âge des candidats à 75 ans au plus⁽⁶⁰⁾ ; (ii) l'ouverture de la saisine du Conseil Constitutionnel ; (iii) l'institution d'une commission des contrôles des élections⁽⁶¹⁾ ; et (iv) une autre révision constitutionnelle en faveur de l'exécutif, portant sur le renforcement du pouvoir du Président de la République notamment en période de crise⁽⁶²⁾ et l'augmentation de la durée du mandat à 7 ans.

(53) Loi n° 6624-1990 du 11 juin 1990 portant modification des articles 11, 12, 24 de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n°43 du 11 juillet 1990.

(54) Loi constitutionnelle n° 90-1529 du 6 novembre 1990.

(55) Les 17-18 Mai 1991 : intervention de l'armée sur le campus universitaire après des affrontements entre policiers et étudiants ; le 31 mai 1991, 2000 personnes manifestent pour protester contre cette intervention, à l'appel du Front populaire ivoirien (FPI), principal parti d'opposition ; et en Septembre 1991 : l'armée dirigée par le général Gueï réprime sévèrement, la révolte étudiante, avec notamment une expédition punitive dans la cité étudiante de Yopougon (viols à tous les étages).

(56) Le 18 février 1992 : arrestation de Laurent Gbagbo lors d'une violente manifestation de l'opposition. Il est condamné à deux ans de prison ainsi que huit autres dirigeants politiques et syndicaux.

(57) Hervé Bastart, *Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012*, mémoire de Master, 2014, Université Laval.

(58) Loi n°94-642 du 13 décembre 1994 portant Code électoral.

(59) Loi n° 94-439 du 16 aout 1994 portant création du conseil constitutionnel.

(60) Loi 99-693 modifiant la loi 94-642 du 13 décembre 1994 portant Code électoral, (code mort-né du fait du coup d'Etat).

(61) Loi 99-695 portant institution de la commission nationale de contrôle des élections

(62) Article 10 nouveau constitution de 1960.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En tout, huit (8) révisions constitutionnelles de l'article 11 de la Constitution sont enregistrées entre 1960 à 1999. Mais la bataille politique d'un processus électoral transparent gage d'un système politique démocratique oppose toujours le régime et l'opposition. C'est dans ce nouveau contexte qu'intervient le coup d'État militaire du général Robert Gueï qui porte un arrêt, depuis 1960, au fonctionnement régulier des institutions de la République en créant une vacance soudaine du pouvoir et met en place un *Acte constitutionnel* qui organisera les pouvoirs publics⁽⁶³⁾. Cet événement met fin à un régime tenu par le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) depuis la première République de 1960 et instaure une période de transition politique à partir de Janvier 2000.

Encadré 2.2

I'«impeachment» : une garantie à l'alternance démocratique en Corée du Sud

Le système d'« impeachment » a été institué par la réforme constitutionnelle de 1987 qui marque la première transition « en douceur » du pouvoir en Corée du Sud. C'est une procédure de destitution qui s'applique, outre, au président de la République, à d'autres personnalités politiques qui exercent leur pouvoir dans le cadre de la constitution. Sa mise en exécution à l'encontre du Président de la République requiert une motion « déposée à la majorité des membres de l'Assemblée nationale et approuvée aux deux-tiers ». L'adoption de la motion de censure entraîne la suspension du Président en attente de la décision de la *cour constitutionnelle* et l'intérim est assuré par le Premier ministre. La vie politique coréenne a déjà à son actif deux procédures d'« impeachment » lancées contre un chef de l'État. La première a frappé le président Roh Moon-Hyun en mars 2004, réhabilité aussitôt dans ses fonctions par les élections législatives qui ont suivies. La deuxième procédure est celle prononcée récemment en décembre 2016 contre la Présidente Park Geum-hye, fille de l'ancien dictateur Park assassiné en 1979 après avoir dirigé la Corée du sud d'une main de fer pendant 18 ans. Quand bien même qu'il se traduit par une difficulté à faire fonctionner les institutions en cas de « cohabitation », entre opposition et pouvoir, l'«impeachment» a introduit en Corée un système présidentiel tempéré respectueux des libertés des citoyens qui structure la vie politique vers une démocratie éloignant ce pays de l'instabilité institutionnelle chronique. La Corée du Sud est parvenue aujourd'hui (en 2016) à un degré de maturité démocratique reconnu par tous comme une avancée considérable sur la voie de la consolidation de l'État de droit. Une telle disposition lui confère une stabilité politique durable renforçant ses performances économiques.

Source: Cires

Sur la période 2000 et plus, intervient véritablement l'inversion dans l'évolution de la vie politique et des événements politiques en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire. En effet, d'une période d'instabilité politique et de succession d'événements politiques spéciaux de 1960 à 1987, au cours de laquelle, les Coréens ont enduré des décennies de régimes autoritaires, répressifs et dictatoriaux, la Corée du Sud, dans son nouveau costume de pays membre de l'OCDE, vit une période de stabilité politique depuis 1988, encadrée par un système politique démocratique. En Côte d'Ivoire par contre, la période de 1960 à 1990 est marquée par une dictature uni-partisane, de continuité des institutions, de stabilité et sans événements politiques majeurs spéciaux, et au cours de laquelle, les aspirations de la société civile et politique à un système politique libéralisé sont restées longtemps sans véritables réponses. Cependant, dès 2000, juste après le coup d'État de 1999, le pays expérimente une période de système politique pluraliste, paradoxalement marquée par une répétition d'événements politiques spéciaux instaurant une instabilité chronique et des violations massives des droits fondamentaux, seulement neuf (9) ans après l'adoption du multipartisme.

(63) *Acte constitutionnel n° 01/99/PR* du 27 décembre 1999 portant suspension de la constitution et organisation provisoire des pouvoirs publics.

À partir de 2000, la Corée du Sud essaie tant bien que mal de consolider un système politique démocratique seulement deux ans après la fin de la dictature. Le déroulement du jeu politique dans un environnement tout à fait nouveau, du fait de garanties substantielles accordées désormais par la nouvelle Constitution aux partis politiques et aux organisations syndicales et à la société civile, jette les bases solides d'une réelle chance de démocratisation réussie. En effet, en 2000, la Corée du Sud fait l'expérience de sa deuxième alternance pacifique du retour au pouvoir des civils avec le régime de Kim Dae-Jung, longtemps opprimé sous les différentes dictatures. De nombreux d'autres faits sont à mettre à l'actif de cette démocratisation du système politique. Les plus importants restent encore : (i) la destitution (*impeachment*) du Président Roh Moo-Hyun en 2004 ; le rétablissement de ce dernier dans ses fonctions à la suite de la victoire de son parti aux législatives ; (ii) le retour des conservateurs au pouvoir (candidat du GPN, Lee Myung-Bak) après dix (10) années de pouvoir exercé par le centre gauche et (iii) la démission en bloc du gouvernement de Han Seung-Soo, le 10 Juin 2008, suite à des protestations contre une mesure du gouvernement⁽⁶⁴⁾. Tous ces faits, non seulement, militent en faveur d'un processus électoral et d'une dévolution du pouvoir d'État désormais apaisé, mais aussi témoignent de l'aspiration de la population à une alternance politique. Aussi, selon Jin Minjung (2012), le processus de démocratisation a ouvert un nouvel espace de légitimité pour les mouvements populaires par les groupements sociaux qui s'étendaient et évoluaient très rapidement, dans la mesure où, les années 1990 ont vu la multiplication des ONG et leur implication croissante en politique. De même, on a également assisté à la naissance successive d'organisations nationales de différentes forces populaires (ouvriers, paysans, urbains pauvres, etc.) et de divers groupes civils autour de multiples questions sociales (éducation, presse, pollution, droit du consommateur, féminisme, etc.).

Une autre réalité, toute aussi importante, est une croissance économique forte sous-jacente au développement d'une classe moyenne qui aspire dorénavant à une liberté accrue et résolue à réclamer ses droits et devoirs politiques. A ce propos, Chung et Seizelet (1997)⁽⁶⁵⁾ indiquent qu'un sondage du *Hanguk Ilbo* réalisé au printemps 1987 a, en effet, révélé que 83 % de ces nouvelles classes moyennes⁽⁶⁶⁾ ne sont plus disposées à sacrifier leur liberté et leur bien-être à la stabilité et que 85 % d'entre elles placent le respect des droits fondamentaux avant l'expansion économique. Tout cela témoigne d'une nette évolution du système politique en Corée du Sud ayant conduit à l'expression des partis politiques et à l'émergence des mouvements sociaux, qui ont été longtemps interdits en raison de l'oppression et du contrôle strict du pouvoir, et qui connaissent dès lors une explosion dès l'ouverture d'un espace de liberté.

Toutefois, il existe encore de fortes pesanteurs structurelles dues à de longues années de dictature militaire pouvant fragiliser le processus de libéralisation complète du système politique, même si elles font désormais face à un système d'encadrement constitutionnel et de positionnement international de la Corée au sein de l'OCDE qui exige une libéralisation politique et économique plus poussée.

Une première force qui jouerait contre un processus de démocratisation normale est l'existence d'une tendance traditionnelle de centralisation de pouvoir et d'autoritarisme qui, même si renforcée par des régimes dictatoriaux, trouve son origine dans l'idéologie confucianiste. Cette culture autoritariste s'est opposée à plusieurs reprises, avant et après la transition de 1987, à des tentatives d'instauration d'un système parlementaire longtemps réclamé par les mouvements protestataires contre les dictatures en Corée du Sud et que les conditions géopolitiques de la péninsule rendent inopérant. Deux premiers échecs remontent au cours des deux intermèdes démocratiques parlementaires qui précèdent les deux coups d'États militaires de Park et de Chun respectivement en 1961 et 1979 ; et une troisième tentative remonte à l'année 1990, au cours de laquelle, selon Chung et Seizelet (1997), « plusieurs ballons d'essai sans succès ont été lancés pour établir un régime parlementaire ou instaurer une vice-présidence » en vue de contrôler le président dont le pouvoir est encore jugé considérable dans la nouvelle loi fondamentale.

Un deuxième contre poids, est le maintien de la *Loi de Sécurité Nationale* depuis 1948, au nom d'un anticommunisme qui empêche l'avènement d'un véritable parti politique de gauche en Corée du Sud.

(64) En mai 2008, éclatent des protestations dans tout le pays suite à la décision du gouvernement d'autoriser sur le marché sud-coréen les importations de viande de bœuf américain (suspendues en 2003 à la suite de l'apparition de plusieurs cas de maladie de la vache folle).

(65) Bertrand Chung et Eric Seizelet, La démocratisation à l'épreuve en Corée du Sud, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Volume 28, N°3, 1997, p.28.

(66) Bertrand Chung et Eric Seizelet (*op.cit.* 1997, p.28) écrit : « d'après certaines estimations gouvernementales de 1988, la classe moyenne représentait à l'époque, selon les critères et définition adoptés, entre 40 et 45% de la population adulte de la Corée du Sud. Les sondages qui jaugent l'identification à la classe moyenne donnent des chiffres supérieurs : 76,6% (dont 38,3% dans la classe moyenne inférieure ; *Dong-a Ilbo*, 4 avril 1987. Toutefois, dans les milieux académiques, l'existence même d'une classe moyenne en Corée du Sud, à la fin des années 1980, et sa contribution réelle au mouvement démocratique font l'objet de vives discussions ».

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Une troisième pesanteur est l'existence d'un parti politique conservateur ayant une expérience poussée dans l'exercice du pouvoir d'État et dont le retour au pouvoir depuis décembre 2007 selon Jin Minjung et d'autres spécialistes⁽⁶⁷⁾ s'accompagne d'un recul de la démocratie, du fait notamment d'une régression de l'État de droit, se traduisant par des actes anti-démocratiques, notamment : (i) l'attaque, en juillet 2013, contre le parti du président Roh Moo-Hyun, au pouvoir jusqu'à 2007, accusé d'avoir mis en danger la Corée du Sud dans une politique de rapprochement avec le Nord ; (ii) l'arrestation des dirigeants du Parti Progressiste Unifié (PPU)⁽⁶⁸⁾ et (iii) la dissolution du PPU en novembre 2014 par la cour constitutionnelle sur demande expresse du pouvoir conservateur. Ces derniers développements de la politique dénotent clairement que le poids de toutes ces pesanteurs dépendra du jeu des acteurs dans le déroulement de la vie politique en Corée du Sud.

La Côte d'Ivoire, contrairement à la relative stabilité d'avant 1999, rentre dans une période de turbulence politique sans précédent. Cette nouvelle orientation du processus politique en Côte d'Ivoire contrastera profondément avec la normalisation démocratique entamée en Corée du Sud, notamment à travers la survenance de cinq (5) faits politiques de portée opposée. Le premier sera une entrée en politique des militaires dès décembre 1999 en Côte d'Ivoire, alors qu'on assistera à leur retrait en Corée du Sud. Le deuxième fait se traduira par un bouleversement du système constitutionnel ivoirien se manifestant par l'avènement de la deuxième République en août 2000, alors qu'en Corée on observera un début de stabilisation de celui-ci. Comme troisième fait, on aura une alternance au pouvoir militarisée âprement discutée à partir de 2000 entre groupements politiques, alors qu'en Corée, une alternance pacifique et démocratique se construit. Le quatrième s'analysera en une succession d'événements politiques spéciaux de contestation du pouvoir d'État après le coup d'État, alors qu'en Corée, ces types d'événements politiques remontent en 1961. Et le cinquième reste une ingérence politique internationale entre 2002 et 2011 en Côte d'Ivoire, alors qu'en Corée, elle se situe désormais loin dans les souvenirs entre 1945 et 1953.

L'entrée en politique de l'armée crée une vacance subite du pouvoir en Côte d'Ivoire, instaure l'*acte constitutionnel du 27 décembre 1999* qui organise la transition politique de décembre 1999 à Octobre 2000, au cours de laquelle, de nombreuses réformes constitutionnelles notamment du processus électoral ont lieu. Cette entrée en politique des militaires s'accompagnera d'un effondrement de l'autorité de l'État en Côte d'Ivoire et des premiers pas dans l'instabilité. En revanche, le retrait des militaires en Corée ne créera pas une vacance soudaine du pouvoir et par conséquent sera plus un gain de stabilité.

Le bouleversement du système constitutionnel, quant à lui, se manifestera sous deux formes opposées, qui auront un effet d'abord constructif et ensuite, pour certains⁽⁶⁹⁾, suspensif sur l'évolution du système politique. Dans un premier temps, l'effet évolutif s'est traduit par une révision du système constitutionnel et du système électoral avec l'introduction en 2000 des réformes dites de crises. Elles concerteront la mise en place de la *Commission Consultative Constitutionnelle Électorale (CCCE)*⁽⁷⁰⁾ en janvier en charge de l'*avant-projet de Constitution et de code électoral*; l'organisation du *référendum* instituant la *deuxième République* par l'adoption d'une nouvelle *Constitution* et d'un nouveau *Code électoral*⁽⁷¹⁾ en août ; la mise en place en Octobre de la *Commission Nationale Électorale (CNE)*⁽⁷²⁾, en tant qu'organe électoral autonome ; l'introduction d'une dose de transparence dans le processus électoral comme un troisième aménagement démocratique majeur dans le *mode d'accession au pouvoir d'État* par l'élaboration des conditions strictes d'accès au pouvoir⁽⁷³⁾, l'institution d'une Commission Électorale Indépendante (CEI), et l'adoption du principe du bulletin unique et des urnes transparentes. Ces réformes de crises conduiront à l'organisation des premières élections de la deuxième République qui connaîtront un dénouement tragique lourd de conséquences, du fait de violations massives de droits de l'homme⁽⁷⁴⁾, dans un contexte de dispute de pouvoir entre le régime militaire et l'opposition civile soutenue par des manifestations populaires.

(67) Voir, Justine Guichard, La démocratie coréenne menacée par sa Cour constitutionnelle, lavidesidees.fr, le 28 mai 2015 ; et également, l'article sur « Menaces contre la démocratie en Corée du Sud : des universitaires s'engagent » ; <http://www.amitiefrancecoree.org/article-menaces-contre-la-democratie-en-coree-du-sud-des-universitaires-s-engagent-121588597.html>.

(68) En effet, les partisans du PPU sont pour une paix et un rapprochement avec le Nord. Le parti a été accusé de trahison et dissout par la cour constitutionnelle sud-coréenne en vertu de la *Loi de Sécurité Nationale*, réminiscence de l'ère *dictatoriale*, en novembre 2014, sur une demande du pouvoir conservateur. Pour certains spécialistes, cela témoigne d'une dégradation de l'État de droit en Corée du Sud, dans la mesure où, c'est la première fois depuis la fin de la dictature de 1987 que ce type de demande est formulé ; la précédente remontant à 1958.

(69) Pélagie N'DRI-THÉOUA, « Constitution et démocratie en Côte d'Ivoire », communication au VIII^e congrès mondial de l'association internationale de droit constitutionnel, *Instituto De Investigaciones Jurídicas*, 2010

(70) Décret n° 2000-13 du 21 janvier 2000 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission consultative constitutionnelle et électoral.

(71) Loi n°2000-513 du 1^{er} aout 2000 portant constitution de la république de Côte d'Ivoire et la loi n° 2000-514 du 1^{er} aout 2000 portant Code électoral.

(72) Ordonnance n°2012-551 du 09 aout 2000 portant création de la Commission Nationale Électorale (CNE) et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n°32 du 17 aout 2000.

(73) Article 35 de la constitution de 2000.

(74) 27 octobre, 2000, un charnier contenant 57 corps est découvert à Yopougon dans la banlieue d'Abidjan ; Janvier, 2001, [les violences de l'hiver](http://www.rfi.fr) 2000 ont fait 303 morts, 65 disparus et 1 546 blessés, www.rfi.fr.

Une première similitude avec la Corée du Sud apparaît ici dans la mise en place de ces réformes dites de crises ayant abouti à la libéralisation du système politique. Ces réformes enregistreront, pour la première fois en Côte d'Ivoire une ouverture des débats sur la vie politique de la nation.

Le rôle des partis politiques, de la société civile et de la population y compris les chefs religieux dans l'adoption des textes régissant la vie politique (constitution et code électoral) sera rétabli, comme ce fut le cas en Corée du Sud, notamment par un plus grand rôle des partis politiques de l'opposition en 1987, lors de la préparation de l'avant-projet de loi de constitution. Toutefois, on note une différence notable concernant les débats sur la révision constitutionnelle et l'issue des élections qui ont suivi.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les débats se feront dans une atmosphère apaisée tout le temps que dureront ces réformes entre 1999 et 2000, alors qu'en Corée, ils ont été accompagnés par la grande manifestation anti-dictature de mars à juin 1987⁽⁷⁵⁾ ayant précipité la « Déclaration du 29 juin⁽⁷⁶⁾ ». Quant à l'issue des élections sous les deux nouvelles Républiques de 1988 et 2000, si en Corée du Sud, la victoire des militaires sur les civils a jeté les bases d'une dévolution réussie et apaisée du pouvoir dès 1993, pour la première fois, face à un régime militaire, en Côte d'Ivoire, par contre, la victoire des civils sur les militaires jettera les bases d'une dévolution ratée et militarisée du pouvoir à partir de 2000.

L'effet suspensif du changement sur l'évolution du système politique s'est traduit, quant à lui, à partir de 2002, par de nombreux arrangements politiques sous l'égide de la communauté internationale dans le cadre d'une résolution politique de la crise militaire qui éclate le 19 septembre. Ceux-ci, prendront le pas sur les modes de révision constitutionnelle prévus par les textes constitutionnels eux-mêmes. Le système politique interne subira de ce fait une instabilité institutionnelle par l'introduction de nombreux actes politiques internationaux, notamment une dizaine d'accords internationaux⁽⁷⁷⁾ et une quarantaine de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour rendre possible l'application de ces accords internationaux qui buttent sur de nombreuses contradictions avec les textes constitutionnels nationaux. Ces accords seront à la base de réformes du corpus électoral pour les élections de sortie de crise⁽⁷⁸⁾.

L'alternance au pouvoir est l'une des caractéristiques politiques profondes qui oppose fondamentalement les directions prises par le développement de la vie politique en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire. En Corée du Sud, l'année 1993 consacre la véritable alternance après la libéralisation du système politique en 1988. Elle se traduira par une sortie négociée de l'armée, en ce sens qu'il n'y aura pas en réalité une vacance soudaine du pouvoir mais plutôt la continuité dans le fonctionnement régulier des institutions de la République. Il n'aura pas non plus un renouvellement décisif du personnel gouvernemental, de sorte qu'il se développe plus une évolution politique qu'une rupture politique, même si on assistera à l'arrivée au sommet de l'État, d'une élite plus politique que militaire. La réussite de cette première alternance politique entre militaires et civils garantira celle qui s'opérera entre civils jusqu'au retour des conservateurs en 2007 et l'élection de Park Geun-Hye, fille de l'ancien dictateur Park, aux dernières élections de février 2013.

En Côte d'Ivoire par contre, la dispute autour du pouvoir à l'issue des élections, entre militaires et civils, si elle n'entraîne pas l'effondrement de la République, crée une sorte de vacance du pouvoir tout le temps que durera les troubles et bouleverse de ce fait profondément le fonctionnement régulier des institutions et des administrations publiques. Elle s'accompagnera également, à l'opposé de la Corée du Sud d'un renouvellement profond du personnel gouvernemental et administratifs mais avec l'arrivée au pouvoir d'une élite plus politique, comme en Corée. Contrairement en Corée du Sud, cette alternance âprement discutée à partir de 2000 en Côte d'Ivoire, jette les bases d'une culture de violence qui s'implante tout le long de la décennie 2000. Ainsi, des groupements politiques et militaires contesteront régulièrement la légitimité et l'intégrité de l'État. Cela débouchera sur une autre alternance très militarisée avec la participation de toutes les forces en présence (onusienne, françaises, loyalistes et rebelles) à l'issue des élections de 2010. En outre, cette situation s'accompagnera d'une violation sans précédent des droits de l'homme⁽⁷⁹⁾, malgré une ingérence politique très prononcée

(75) Le Mouvement national pour une constitution démocratique a décidé d'appeler à la poursuite de la lutte, par l'organisation d'une marche le 26 juin en revendiquant « Abolition de la constitution scélérate ! », « A bas la dictature ! », « L'élection du président au suffrage direct ! », etc. ; et la Grande marche pacifique du 26 juin a été la plus grande manifestation organisée simultanément dans toute l'histoire de la Corée du Sud : dans 33 villes et 4 communes rurales, près de 1,5 million de personnes y ont participé.

(76) Roh Tae-Woo, le « candidat officiel » à l'élection présidentielle a déclaré la « proclamation de démocratisation appelée la « Déclaration du 29 juin », en 8 points dont l'adoption de l'élection du président au suffrage universel direct, révision de la loi électorale, restauration des droits civiques pour les dissidents et amnistie des prisonniers politiques, renforcement des libertés fondamentales, garanties en matière d'autonomie locale, création d'un nouveau climat politique propice au dialogue et liberté d'action des partis, assainissement de la société (Jin Minjung, *op.cit.*, 2012, p.33).

(77) Principalement les accords de Linas Marcoussis du 24 janvier 2003, accord de Pretoria du 6 avril 2005 et accord de Ouagadougou 2007.

(78) Il s'agit de: (i) la décision du 5 mai 2005 sur l'éligibilité exceptionnelle ; (ii) la décision n°2005-06/PR du 15 juillet 2005 sur la commission électorale indépendante ; (iii) l'ordonnance du 14 avril 2008 portant ajustement du code électoral pour les élections de sortie de crise.

(79) Les flagrantes violations des droits humains après l'élection présidentielle de novembre 2010, ont fait officiellement 3000 morts surtout dans l'Ouest du pays.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

d'une communauté internationale. En ce qui concerne la succession d'événements politiques spéciaux⁽⁸⁰⁾, après le coup d'État, elle se traduira par plusieurs attaques contre la sûreté de l'État, juste après le Coup d'État militaire de 1999. Du « *complot du cheval blanc* » contre le régime militaire en 2000, à l'intervention des forces françaises contre la sûreté de l'État de septembre 2004, en passant par l'avènement de la rébellion le 19 Septembre 2002, et bien d'autres actes de déstabilisation en 2005 et 2006. Ces événements violents contrastent profondément dans leurs formes et dans leurs revendications avec les manifestations qui surviennent en Corée du Sud après 1987, et qui ne sont plus formellement dirigées contre la contestation de la légitimité et de l'intégrité de l'État. Les plus importantes concerteront notamment, les manifestations d'étudiants en 1996 pour une réunification des deux Corées, dénoncée par le pouvoir comme une manœuvre nordiste, les manifestations sociales de plus en plus récurrentes après la crise économique de 1997 (comme la grève générale lancée de Février 2006 par *la confédération coréenne des travailleurs coréens (KCTU)* contre le travail précaire) et les protestations contre le gouvernement ayant provoqué le 10 Juin 2008, la démission en bloc du gouvernement de Han Seung-Soo.

Enfin, au sujet de l'ingérence politique internationale, après s'être manifestée dans le système constitutionnel, elle se traduira également par une intervention militaire onusienne au côté des forces françaises en 2002 en Côte d'Ivoire, comme ce fut le cas en Corée avec la présence des forces onusiennes aux côtés des forces américaines 1945 et 1953.

Après 2010, même si le système constitutionnel accorde désormais des garanties substantielles aux partis politiques et droits et devoirs des citoyens⁽⁸¹⁾, le défi d'une vie politique apaisée et démocratique suivant le modèle coréen d'après 1987, demeure encore entier. En effet selon le Rapport (CDD-WA, 2015)⁽⁸²⁾, le pays connaît un recul de l'État de droit et des facteurs comme le désarmement et la réinsertion des groupes armés, le conflit foncier, l'existence d'une crise identitaire du fait de la forte immigration, la persistance de la pauvreté (touchant près de la moitié de la population), des inégalités croissantes (plus accentuées dans les zones rurales surtout dans les régions Nord et Ouest) et la consolidation de la cohésion sociale pèsent sur la normalisation de la vie politique. Aussi, la situation politique reste encore tendue, en témoignent les quelques échauffourées qui ont émaillé les dernières élections municipales et législatives par ailleurs tenues sans les véritables partis de l'opposition. De même, la répétition des événements spéciaux violents⁽⁸³⁾, une configuration politique fortement adossée sur des bases ethniques et régionales témoignent de cette précarité de la vie sociopolitique ivoirienne. Ainsi à la différence de la Corée du Sud, deux facteurs essentiels notamment, *l'existence de rapports fondés sur la démocratie au sein d'une société jouissant d'un taux d'instruction élevé et la croissance d'une classe moyenne dont les membres sont de plus en plus confiant de leur réussite économique et conscients de leurs droits politiques*, parmi ceux cités par Sung-Joo Han⁽⁸⁴⁾ comme étant favorables à la démocratie, semblent faire défaut à la consolidation d'un processus démocratique en Côte d'Ivoire. Mais il semble tout aussi évident comme en Corée du Sud, que le rôle des acteurs politiques reste primordial dans la construction du système démocratique instauré par la Constitution de 2000.

En somme, il ressort que la Corée du Sud est passée d'un système politique dominé par une dictature avant la transition démocratique de 1987 à un système décentralisé. Son avènement repose sur une capacité de mobilisation de masse, solidement enracinée dans la culture du peuple, notamment à partir de la fin des années 1980, qui a suscité une refonte profonde du « système Chun » de 1980 complètement calqué sur le « système dictatorial Yushin » de l'ère Park de 1972. Désormais, résolument portée vers une démocratie, dès l'alternance de 1993, qui marque véritablement la dévolution du pouvoir aux civils, la vie politique de la période post-dictoriale sud-coréenne s'identifie par cinq (5) traits principaux : un dispositif constitutionnel de contrôle et d'encadrement de l'exercice excessif du pouvoir politique (the «impeachment») ; une alternance démocratique régulière et pacifique ; une garantie substantielle reconnue aux droits et libertés fondamentaux, auxquelles s'ajoutent deux autres caractéristiques identifiées par Sung-Joo Han dont, une prise de conscience du prix élevé de la répression, conséquence directe d'un mouvement démocratique en plein extension et une volonté nationale d'être accepté et reconnu par le monde extérieur comme un pays moderne et démocratique, statut dont l'importance ne fait que croître dans le cadre d'une expansion économique continue.

(80) La succession des événements politiques et militaires spéciaux en Côte d'Ivoire ; le 24 décembre 1999 coup d'État militaire ; avant octobre 2000, le complot du cheval blanc contre le régime militaire ; 22 octobre 2000, crise électorale et basculement dans la violence politique ; 7 et 8 janvier 2001, le "complot de la Mercedes noire" ; 19 Septembre, 2002, un soulèvement militaire dans la capitale et à Bouaké (au centre) ; 6-7 novembre 2004, intervention des forces françaises de la Licorne contre les positions des forces gouvernementales à la suite du bombardement d'un stationnement militaire français à Bouaké ; etc.

(81) Article 13, Les partis et groupements politiques se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les lois de la République, les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils sont égaux en droits et soumis aux mêmes obligations. Sont interdits les partis ou groupements politiques créés sur des bases régionales, confessionnelles, tribales, ethniques ou raciales. Article 14, Les partis et groupements politiques concourent à la formation de la volonté du peuple et à l'expression du suffrage.

(82) Kimou et Kouyaté (2015).

(83) Les attaques à Dabou en 2012 ; Agboville en 2012 et 2013 ; du camp militaire d'Akouedo en 2014 ; les récurrentes attaques à l'Ouest en 2012, 2013 et 2015

(84) Sung-Joo Han (*op.cit.*, 1998, p.499)

À l'opposé, la Côte d'Ivoire, d'un système politique uni-partisan complètement fermé à toute ouverture politique entre 1960 et 1999, fait l'expérience d'un système démocratique né de la deuxième République d'août 2000, malheureusement, scandé par une chronique instabilité politique et des institutions. Pourtant, l'adoption de ce système s'est accompagnée d'importantes réformes majeures entre 1990 et 2000. La principale identité qu'affiche ce système politique ivoirien, quinze (15) ans après son adoption, est qu'il rend difficile une démarcation entre la dictature uni-partisane d'avant 1990 et l'instable démocratie actuelle en vigueur depuis 2000.

Bilan de l'évolution du système politique, de la gouvernance et des institutions dans les deux pays

Ce chapitre a fait ressortir l'évolution du système politique en République de Corée et en Côte d'Ivoire. Il apparaît que si le déroulement des événements politiques ont reformé le « système *dictatorial* » avec lequel les deux pays ont commencé la construction de l'histoire politique, la démocratisation de la Corée a été de façon générale à la hauteur des attentes de son peuple ; ce qui n'est pas le cas de la réforme du système dictatorial uni-partisan en Côte d'Ivoire qui a cristallisé l'espérance d'un peuple au cours des décennies de luttes démocratiques. Cette nette différence réside dans le chemin emprunté par les deux pays quant aux événements politico-sociaux qui ont conduit à l'aménagement du système *dictatorial*.

La Corée du Sud est passée d'un système politique dominé par une dictature avant la transition démocratique de 1987 à un système décentralisé. Son avènement repose sur une capacité de mobilisation de masse, solidement enracinée dans la culture du peuple, notamment à partir de la fin des années 1980, qui a suscité une refonte profonde du « système Chun » de 1980 complètement calqué sur le « système *dictatorial Yushin* » de l'ère Park de 1972. Désormais, résolument portée vers une démocratie, dès l'alternance de 1993, qui marque véritablement la dévolution du pouvoir aux civils, la vie politique de la période post-dictoriale sud-coréenne s'identifie par quatre (4) traits principaux : une alternance démocratique régulière et pacifique, une garantie substantielle reconnue aux droits et libertés fondamentaux, une prise de conscience du prix élevé de la répression, conséquence directe d'un mouvement démocratique en pleine extension et une volonté nationale d'être accepté et reconnu par le monde extérieur comme un pays moderne et démocratique, statut dont l'importance ne fait que croître dans le cadre d'une expansion économique continue.

À l'opposé, la Côte d'Ivoire, d'un système politique uni-partisan complètement fermé à toute ouverture politique entre 1960 et 1989, fait l'expérience d'un système démocratique né de la deuxième République d'août 2000, scandé par une chronique instabilité politique et des institutions. Pourtant, l'adoption de ce système s'est accompagnée d'importantes réformes majeures entre 1990 et 2000. La principale identité qu'affiche ce système politique ivoirien, quinze (15) ans après son adoption, est qu'il rend difficile une démarcation entre la dictature uni-partisane d'avant 1990 et l'instable démocratie en vigueur depuis 2000.

Chapitre III

ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1	Contexte et orientation politique au lendemain des indépendances	29
3.2	Politiques et performances économiques des deux pays de 1960 à 1980	30
3.3	Politiques et performances économiques des deux pays de 1980 à 2000	39
3.4	Politiques et performances économiques des deux pays depuis 2000	47
3.5	Évolution des politiques de santé	49
3.6	Évolution de la politique d'éducation	53
3.7	Évolution de la politique de l'emploi	58
3.8	Évolution de la Politique de Lutte contre la Pauvreté	63
3.9	Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	67

L'essor économique de la Corée du Sud offre une version accélérée de la course au développement à laquelle se livrent les pays émergents et qu'envisagent d'autres pays en développement comme la Côte d'Ivoire. Instructive à plus d'un titre, l'analyse historique du modèle de développement coréen fait l'objet d'une vaste littérature traitant de l'élaboration et la mise œuvre des politiques ayant conduit au décollage économique du pays, la gestion efficace des crises, le développement des NTIC, l'engagement de l'État, le soutien financier étranger, etc. Depuis les années 1980, les performances économiques réalisées par la Corée contrastent avec celles enregistrées en Côte d'Ivoire et la différence fondamentale semble résider dans le « pilotage » de l'économie nationale.

Ce chapitre a pour objet d'analyser de façon comparative l'évolution des stratégies de développement économique appliquées en Corée et en Côte d'Ivoire. L'analyse historique des processus de développement des deux pays permettra de mettre en lumière le rôle et l'articulation des politiques budgétaire, monétaire, commerciale et industrielle dans la stratégie de développement, de sorte à favoriser une meilleure compréhension des insuffisances du modèle ivoirien, comparativement au « miracle coréen » du XX^e siècle. À l'aide d'un découpage par séquences allant des indépendances respectives à la période actuelle, la méthode d'analyse compare les politiques menées, discute des performances enregistrées et cherche à appréhender les facteurs explicatifs des différences et des similitudes entre les deux modèles de développement.

Tous les pays du monde aspirent à la croissance, au développement et au dynamisme de leurs économies. La participation et la contribution des populations à ce processus est fondamentale et constitue par conséquent une priorité pour ces Etats. Ainsi, le développement social joue un rôle essentiel dans la croissance économique des Etats, et selon la Banque Mondiale, ce développement se concentre sur la nécessité de placer les populations au premier plan dans les processus de développement.

Le présent chapitre vise à faire une analyse comparative de la conduite du développement social en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire. Il dressera un répertoire des politiques et actions menées par l'Etat au cours des dernières décennies dans les deux pays en matière de : Santé, Education, Emploi, Pauvreté, Genre et Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

3.1

Contexte et orientation politique au lendemain des indépendances

En 1953, la Corée du Sud sort exsangue de la guerre civile qui a ravagé son territoire et détruit ses villes, Séoul en particulier. Les rares infrastructures économiques datant de l'occupation japonaise et non détruites par la guerre sont pour la plupart situées au Nord. Dans la décennie 1950, la Corée du Sud est l'un des pays les plus pauvres de la planète, hérissé de bidonvilles et dépendant entièrement de l'aide des États-Unis pour qui la presqu'île présente un intérêt géostratégique majeur. Manquant d'expérience et d'une administration performante à cette époque, les décideurs gouvernent essentiellement par des mesures d'urgence et de court terme. Ces mesures s'avèrent incapables d'améliorer significativement les conditions de vie des populations sud coréennes. Malgré les performances médiocres, le gouvernement s'est engagé à investir suffisamment dans le capital humain de base et dans les infrastructures sociales, sous l'influence des facteurs culturels tels que le « confucianisme » qui met l'accent sur l'éducation des citoyens (Adelman, 1999).

Pour Tony (1984), la faible croissance des années 50 traduit en fait un manque d'ambition des autorités de l'époque à conduire le pays sur le sentier du développement et c'est cette défaillance notoire que s'attèle à corriger Park Chung-Hee dès son accession au pouvoir en 1961. Park affiche d'entrée son ambition de développer le pays par l'industrialisation rapide. Ce désir précoce de Park contraste avec la situation rencontrée dans d'autres pays en développement, où l'élite politique nationale, profitant d'un niveau de vie confortable relègue au second plan l'objectif de développement rapide du pays.

Pour réussir cette mission, Park met en place un processus de planification efficace et souverain. Il crée en Juillet 1961 la Commission de Planification Economique (*Economic Planning Board, EPB*) dont le directeur est le Premier Ministre. Les fonctions relatives à la planification, la préparation et l'exécution du budget, la gestion de l'aide extérieure et de la dette, ainsi que la collecte des statistiques nationales, relevant auparavant de divers ministères sont désormais confiées à la EPB. Malgré la domination militaire dans les instances politiques, Park fait en sorte que soient recrutés à la EPB des experts civils hautement qualifiés plutôt que des hommes politiques ou des militaires gradés. Institutionnellement autonome, la EPB était à mesure d'apprécier objectivement les situations économiques et sociales et de suggérer les orientations désirables dans

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

l'intérêt supérieur du pays. De plus, confier la direction de la EPB à la Primature garantissait la formulation de stratégies de développement reflétant les ambitions de développement du Président Park et ouvrait la voie d'une meilleure coordination de l'exécution des politiques publiques à travers les organes ministériels. Cette nouvelle structure administrative jouera un rôle clé dans la performance économique des plans quinquennaux qui ont fait de l'accession de Park au pouvoir, la pierre angulaire du développement de la Corée du Sud axé sur l'industrialisation (Adelman, 1999).

La situation économique et sociale de la Corée du Sud dans les années 1950 s'apparente bien à celle de la Côte d'Ivoire de 1960. Sortie d'une longue période de colonisation, la Côte d'Ivoire ne disposait pas de ressources financières et humaines suffisantes pour amorcer son développement. Les nouvelles autorités politiques étaient confrontées à de lourdes responsabilités en matière de gestion économique et sociale. Face aux contraintes de ressources et de structures, les choix économiques des différents gouvernements étaient donc complexes mais stratégiquement importants.

Le gouvernement dirigé par le Président Félix Houphouët-Boigny affiche à l'image de Park en Corée du Sud, la volonté de réaliser le décollage économique du pays par la croissance équilibrée et la répartition équitable de ses fruits entre les populations et les régions. Toutefois, l'aménagement du territoire ne constituait pas un axe majeur de développement, les deux piliers de développement futur du pays étant l'agriculture et l'agro-industrie (MEMPD, 2006). En outre, le choix de faire de l'agriculture le moteur du développement économique de la Côte d'Ivoire traduisait la volonté d'exploiter les potentialités économiques du pays. Mais au regard de la loi des rendements décroissants, la primauté accordée à l'agriculture sur le secteur industriel est à long terme préjudiciable à la transformation structurelle de l'économie.

L'État a privilégié la mise en place des infrastructures et des équipements structurants devant servir de support aux actions de développement économique. On note, selon les « *perspectives décennales 1960-1970* », une implication totale et entière de l'État dans la réalisation des infrastructures à travers le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE). Plusieurs programmes sectoriels sont simultanément mis en œuvre impliquant divers ministères et administrations publiques.

Pour l'essentiel, on retiendra qu'à la veille des indépendances de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire, les dirigeants respectifs ont adopté une planification économique visant à assurer le décollage économique de leur pays. Cependant, la stratégie de développement et le cadre institutionnel de mise en œuvre diffèrent d'un pays à l'autre. Alors que la Corée du Sud aspire au décollage économique par l'industrialisation, la Côte d'Ivoire compte sur le développement agricole pour assurer une croissance rapide et équilibrée. Comparativement à la EPB en Corée du Sud, le Ministère de la planification ne disposait pas d'autorité et de capacités suffisantes pour assurer les fonctions de planification, de formulation des stratégies et de coordination de l'exécution des politiques. En Corée du Sud, la contrainte de ressources et la faible performance des administrations publiques semblent justifier le choix d'une structure dotée de capacités techniques et d'autorité comme la EPB pour formuler et administrer les plans de développement. L'exécution décentralisée du Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) en Côte d'Ivoire a été confrontée à des défis de coordination (conflits de compétences entre les différents ministères), de contrôle et d'évaluation objective des politiques mises en œuvre.

3.2

Politiques et performances économiques des deux pays de 1960 à 1980

La période 1960-1980 marque le véritable décollage économique amorcé dans les deux pays d'autant plus qu'ils ont réalisé des progrès fulgurants pendant cette étape. En effet, l'origine du modèle de développement économique de la Corée du Sud remonte aux années 1960, qui se trouve être aussi bien le départ des indépendances des colonies africaines dont la Côte d'Ivoire.

3.2.1 De la reconstruction à l'industrialisation de la Corée du Sud

À partir d'une économie ravagée par la guerre, la Corée du Sud est passée depuis 1953 par trois phases distinctes de politique économique pour atteindre le stade de pays industrialisé en 1980. Son développement économique est l'œuvre d'un pilotage réussi par les autorités grâce à une planification rigoureuse.

3.2.1.1 La phase de la stabilisation et de la reconstruction

À la fin de la guerre en 1953, l'objectif central de la politique économique était de reconstruire les infrastructures socioéconomiques, réhabiliter les installations industrielles et stabiliser les prix. Le volet important de cette phase est relatif à la réforme agraire qui a permis d'imposer des limites sur la propriété individuelle des terres agricoles. Selon Franco (1988), cette réforme a abouti à l'élargissement de la base de consommation, ce qui a servi à mobiliser la demande domestique et aider à stabiliser la situation politique.

Dès son accession au pouvoir, le Général Major Park Chung Hee, à l'aide d'un pouvoir centralisé, mène une politique extrêmement interventionniste qui oriente la planification économique et la gouvernance des entreprises d'État, contrôle le système financier, achète la technologie étrangère et maîtrise les syndicats des travailleurs (Kim and Leipziger, 1997). Le tout premier plan quinquennal de 1962 met l'accent sur le rôle de la politique industrielle dans la stratégie de développement. Il avait pour objectif de développer les sources de l'énergie, raffermir le secteur agricole, développer les industries de base et les infrastructures, augmenter l'emploi, améliorer la balance des paiements et promouvoir la science et la technologie.

Au total, les politiques mises en œuvre durant cette période ont apporté la stabilité à une économie fragile et dévastée par la guerre.

3.2.1.2 La phase de l'Industrialisation par Substitution aux Importations (ISI)

Après avoir recouvré des affres de la guerre, la Corée du Sud a recours à la politique de l'ISI pour atteindre les objectifs du premier plan. Ce plan envisage de mettre en place des industries domestiques capables de produire certains inputs fondamentaux comme le ciment, les fertilisants, la fibre synthétique et d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Les instruments privilégiés du gouvernement sont les restrictions quantitatives, les tarifs douaniers, les crédits subventionnés, les licences sélectives de commerce extérieur et les allocations (Adelman, 1999). L'intervention du gouvernement pour booster le développement rapide est directe. Celui-ci identifie les projets spécifiques et les promeut afin d'en assurer la mise en œuvre effective. La part de l'investissement public est en moyenne de 35% sur la période 1963-1979.

La politique de l'ISI a permis à la Corée du Sud de développer les industries manufacturières intensives en main d'œuvre telles que l'agroalimentaire, le textile, le cuir et les produits chimiques. Cela a procuré aux nouveaux entrepreneurs l'opportunité d'acquérir des aptitudes managériales et la technologie moderne. En outre, cette stratégie a transformé la force de travail paysanne en ouvriers ou employés d'usine (Ranis, 1985). L'un des traits caractéristiques de la politique sud-coréenne de l'ISI est sa courte durée (5 ans). Pour Chaponnière et Lautier (2014), c'est la raison pour laquelle elle a réussi à maîtriser le comportement excessif de recherche de rente ou le lobbying des groupes de pression généralement rencontrés dans les pays en développement expérimentant cette politique.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.2.1.3 La phase de l'Industrialisation par la Substitution des Exportations⁸⁵ (ISE)

En théorie, lorsque les producteurs locaux parviennent au stade de la maturité industrielle des produits manufacturés sous la politique de substitution aux importations, deux options de croissance s'offrent au pays : conduire une seconde politique d'ISI ou recourir à la politique d'« export substitution » des produits primaires. La seconde option fut le choix de la Corée du Sud, matérialisée par le deuxième plan quinquennal 1967-1971.

Ce plan identifie les manufactures intensives en main d'œuvre comme les principales sources de la croissance rapide et encourage l'investissement dans les industries exportatrices. L'autosuffisance alimentaire, le développement des industries chimique, du fer, de l'acier et de la machinerie, l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole et l'amélioration des aptitudes scientifiques et managériales des travailleurs en constituent les objectifs essentiels. L'ISE maintient la protection sélective dans certains secteurs concurrentiels à fort taux d'importations et y ajoute une combinaison de mesures d'incitation à l'exportation et de gestion de la monnaie assurant une large neutralité de l'intervention de l'État (Guimaraes, 1991).

L'allocation du crédit est le moyen privilégié par l'État pour atteindre ses objectifs. En effet, le gouvernement contrôlait l'allocation du crédit par le système bancaire de sorte qu'une partie significative des ressources financières soient allouée aux industries prioritaires. Pour la promotion des exportations, des politiques discrétionnaires sont mises en œuvre telles que les taux de change multiples, les paiements directs en espèce, la permission d'utiliser les gains réalisés sur les opérations de changes pour importer des biens faisant l'objet de restrictions et la permission d'emprunter en monnaies étrangères. Les exonérations des droits de douane sont accordées aux exportateurs directs et indirects, et la politique de support aux exportations est opérationnalisée à travers le système bancaire sous contrôle de l'État (Mihn, 1988). Les incitations à l'exportation à cette époque comprenaient les emprunts à taux d'intérêt réduits, les exonérations de droits de douane sur les importations, les biens intermédiaires et de capital, la baisse des taxes indirectes sur les inputs intermédiaires et exportations, les concessions fiscales sur les profits tirés de l'exportation et les taux réduits appliqués sur la consommation de l'électricité et le transport ferroviaire.

Suite au succès enregistré par la zone d'exportation Taïwanaise, les autorités sud coréennes créent en 1965 leur première "Export Processing Zone" (EPZ) visant à accélérer l'industrialisation avec l'assistance technique et financière de Taïwan. L'intervention proactive du gouvernement est observée dans les domaines suivants : la planification économique, les entreprises d'État, le contrôle du système financier, l'achat des technologies étrangères, la création de l'institut des sciences et de la technologie, l'assistance accordée aux industries stratégiques, la création de zones franches et de parcs industriels, l'investissement dans les infrastructures, la mise en place des contrôles de qualité et des centres de productivités (Kim et Leipeziger, 1997).

3.2.1.4 La phase de lancement de l'industrie lourde (1972-1980)

Le troisième plan quinquennal 1972-1976 renforce la politique de promotion des exportations tout en mettant l'accent sur la création de gros conglomérats semblables aux *keiretsus* du Japon appelés *chaebols*. D'une industrie légère et intensive en main d'œuvre, le pays cherche à développer une industrie lourde et intensive en capital dans l'objectif de demeurer compétitif sur le marché mondial grâce à des exportations de plus en plus sophistiquées à grande valeur ajoutée (Sakong, 1993). Ce choix stratégique s'explique par l'accroissement des salaires réels dans l'économie, l'intensification de la concurrence de la part des autres PED et les mesures protectionnistes des pays développés visant à limiter les exportations des industries légères coréennes.

Six industries stratégiques sont retenues par le gouvernement pour faire l'objet d'une promotion active. Il s'agit de l'acier, de métaux non ferreux, de la construction navale, de l'industrie chimique et l'électronique. À l'aide de services publics subventionnés et des financements préférentiels accordés à des entreprises spécifiques, le gouvernement cherche à assurer l'autosuffisance du pays en matières premières industrielles. Il utilise la politique de substitution aux importations pour promouvoir l'industrialisation et les incitations offertes à certaines entreprises jouaient le rôle de barrière à l'entrée de nouveaux concurrents (Chen et Ku, 2000).

(85)Les économistes coréens préfèrent utiliser le terme « Industrialisation orientée vers l'exportation » qui traduit mieux la stratégie d'industrialisation appliquée en Corée du Sud.

Malgré les effets sévères de la crise pétrolière de 1973-74, l'économie Coréenne s'en remet sans difficulté permettant au gouvernement de maintenir les investissements dans les industries lourdes et sa politique de substitution aux importations. La résilience de l'économie occasionne dès la stabilisation des marchés internationaux en 1976 une hausse de 43% des exportations réelles, suivi d'un surplus du compte courant en 1977 (Michell, 1988).

Prolongeant la politique d'« import substitution », le quatrième plan quinquennal 1977-1981 vise à développer les industries lourdes par une forte utilisation de la technologie et du travail qualifié. L'État accorde des crédits subventionnés aux industries stratégiques ciblées dont les performances sont mesurées en termes d'exportation. Cette politique modifie considérablement le tissu industriel, diversifie les exportations car les industries ciblées ont réussi à pénétrer les marchés internationaux.

Toutefois, l'économie coréenne a été éprouvée à la fin des années 1970 par un ensemble de facteurs parmi lesquels on peut citer la récession mondiale suite à la crise pétrolière, l'augmentation de la dette liée à la hausse des taux d'intérêt internationaux, l'incertitude politique après l'assassinat du Président Park en 1979, etc. Néanmoins, le pays a su se maintenir sur la trajectoire de croissance spectaculaire amorcée depuis le premier plan quinquennal si bien qu'il ait atteint en 1980 le seuil de PIB/tête requis pour être considéré comme un Nouveau Pays Industrialisé (NPI).

3.2.2 Du miracle ivoirien à l'avènement de la crise

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour le libéralisme économique avec une importante intervention directe de l'État (appelé capitalisme d'État). Pour amorcer son décollage, la Côte d'Ivoire a adopté une stratégie d'intervention dans l'économie axée sur une politique d'aménagement du territoire à travers une programmation de ses investissements. Ainsi, de l'étude sur « *les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970* », un plan décennal 1960-1970 et trois plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985) ont été élaborés et mis en œuvre. Aidée par des facteurs externes tels que l'évolution favorable des termes de l'échange, cette planification conduit à un développement spectaculaire du pays (miracle ivoirien) sans toutefois établir les bases d'une croissance inclusive. Ainsi, le pays connaît d'énormes difficultés économiques dès la chute des cours internationaux du café et du cacao.

Cependant, les bases de cette croissance étaient en place bien avant l'indépendance, d'autant plus que cette croissance trouve son origine dans l'agriculture d'exportation de café, de cacao et de bois développée par le régime colonial français dès les années 1950.

3.2.2.1 Le miracle ivoirien : un modèle de croissance extensive

Du début des années 1960 aux années 1977-1978, la Côte d'Ivoire connaît une croissance essentiellement liée au boom des exportations de café, cacao et bois. Le PIB s'accroît alors de plus de 7% par an en moyenne. Grâce à une politique de défrichage intensif de la forêt, soutenue par les pouvoirs publics, les surfaces cultivées des produits d'exportation s'accroissent de manière spectaculaire. Une agriculture extensive du café et du cacao se met en place avec l'appui croissant d'une main d'œuvre immigrée bon marché (Voltaïques ou Maliens). La Caisse de Stabilisation des prix (CAISTAB), autorité publique unique de la filière café-cacao, remplit abondamment les caisses de l'État grâce à la différence qu'elle perçoit entre les prix aux producteurs et les prix à l'exportation du café et du cacao.

L'évolution favorable des cours des exportations de café-cacao entraîne le développement extensif des cultures d'exportation et procure d'énormes ressources à l'État. Ce dernier entreprend d'importants investissements dans les infrastructures urbaines et d'aménagement du territoire (routes, port d'Abidjan, etc.). Les dépenses publiques d'investissement et la consommation privée soutiennent la forte croissance (Cognau et Mesplé-Somps, 1999). De 10% du PIB sur la période 1965-1970, les dépenses publiques se sont établies à 15% en 1975 puis à 23% en 1978.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Le boom tourne à l'euphorie dans les années 1975-1977, où les cours mondiaux du cacao triplent et ceux du café quadruplent. La CAISTAB ne répercute cette hausse sur les prix aux producteurs que tardivement (à partir de 1978) et partiellement (hauisses inférieures à 50%). L'État engrange alors des plus-values considérables sur la période 1974-1978, qu'il consacre à de très importants programmes d'investissement. En termes réels les investissements qui augmentaient à un taux moyen annuel de 36% triplent entre 1975 et 1978. Préchant par l'optimisme, l'État anticipe la hausse des cours des matières premières comme un phénomène continue. Il entreprend alors un programme de développement plus ambitieux qui accroît la taille de l'État dans l'économie (recrutement de milliers de fonctionnaires, construction d'infrastructures à grands frais) et promeut l'agro-industrie par la création d'entreprises publiques telles que la SODESUCRE, la SODERIZ, la SODEPALM etc.

Suite à la multiplication des projets d'investissement, les demandes publique et privée s'en trouvent fortement stimulées, entraînant dans leur sillage les investissements privés. La croissance remarquable accélère l'urbanisation du pays qui passe de 14% en 1960 à 45% en 1978. Le PIB global s'accroît de plus de 10% par an sur la période 1974-1978, faisant basculer la Côte d'Ivoire dans la catégorie des Pays à Revenu Intermédiaire (PRI), avec un PIB par habitant qui atteint 2,237\$ en 1978. Les investissements sont principalement financés par l'épargne intérieure. L'État réalise un surplus budgétaire et un excédent de la balance des transactions courantes, accompagnés d'un faible niveau d'endettement et un taux d'inflation de 3,9%. C'est cette performance économique réalisée en seulement 18 années d'indépendance que l'on qualifie de « miracle ivoirien ».

3.2.2.2 La planification du développement économique et social

Le premier document de planification du développement en Côte d'Ivoire intitulé « les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 » visait à assurer le développement des infrastructures économiques, la promotion des infrastructures culturelles, sociales et administratives, le développement agricole et l'expansion industrielle. Sa mise en œuvre a permis de construire les infrastructures socioéconomiques de base dans la perspective d'un décollage économique à la Rostow.

Le premier plan quinquennal 1971-1975 avait pour priorités la promotion de l'exportation des matières premières et l'aménagement du territoire pour réduire les disparités régionales et bâtir le socle de la cohésion sociale. Ainsi, il a été mis en place une armature urbaine construite autour des trois pôles économiques (Abidjan, Bouaké et San-Pedro) et d'importants investissements dans de grands projets régionaux sur l'ensemble du territoire national (Ministère du Plan, 1977). C'est justement la mise en œuvre de ce plan qui a conduit au « miracle ivoirien ».

Le plan quinquennal de 1976-1980 s'est fixé comme objectifs l'accroissement des revenus et des emplois du secteur agricole globalement et par région, la modernisation de l'agriculture par la promotion des entreprises agricoles et la transformation de l'agriculture traditionnelle, l'*« ivoirisation »* des emplois agricoles salariés et non-salariés et la contribution de l'agriculture à l'équilibre des comptes extérieurs. Il a permis de réaliser des performances économiques dans tous les secteurs d'activité et une croissance de 7,9% par an en moyenne pour le quinquennat 1976-1980. Cette évolution s'est accompagnée de la progression de l'*« ivoirisation »* des emplois dans l'industrie et dans le secteur moderne.

Bien que les premiers plans aient atteint des résultats intéressants, on déplore quelques défaillances dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Sur le plan institutionnel, la planification relevait du département du plan rattaché au Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan puis au Ministère du Plan créé en 1966. Le Ministère du Plan était chargé de la préparation et de la mise en œuvre du plan. Jusqu'en 1975, la préparation du plan était faite principalement à partir des orientations données par le Président de la République dans son discours prononcé à l'occasion du Congrès du Parti unique (Ballo et Kimou, 2015). Ainsi, pour des raisons davantage politiques qu'économiques, les taux de réalisations des investissements prévus étaient au-delà de 100% dans certains ministères et la majorité de ces investissements servaient à couvrir des dépenses de fonctionnement (Ministère du Plan, 1983). Malgré le changement de la méthode de planification à partir de 1976 afin de la rendre plus inclusive et plus efficace, la planification ivoirienne est loin d'intégrer des objectifs mesurables comparativement à la planification stratégique appliquée en Corée.

3.2.2.3 Les limites de la politique de développement et l'avènement de la crise

Le financement des taux élevés d'investissement par les exportations de café/cacao produit deux types d'effets simultanés : d'une part il enclenche un phénomène de désépargne au profit, notamment, d'une hausse exponentielle de la consommation de biens importés qui creuse dans l'immédiat le déficit et d'autre part, les gros programmes d'investissements publics débloqués par les ressources du cacao accroissent les dépenses publiques dans des proportions insupportables. Étant donné l'étroitesse du marché domestique de capitaux, et l'impossibilité de l'État ivoirien de recourir à la création monétaire du fait de son appartenance à la zone Franc, le financement d'un déficit budgétaire croissant est obtenu par un recours systématique aux emprunts extérieurs. La dette publique ivoirienne augmente dans les années 1970, passant de 18,7% du PIB en 1970 à 45% en 1980.

À partir de 1975, la hausse de la demande intérieure accroît également le prix des biens et services produits localement, réduisant sensiblement leur propension à exporter. Les exportations ivoiriennes, hors café cacao, chutent de 2% par an entre 1976 et 1981, phénomène aggravé par une politique commerciale protectionniste. Voulant promouvoir une industrialisation par la substitution aux importations à travers l'établissement de quotas d'importations et la mise en place de barrières douanières, le gouvernement affecte le taux d'échange des productions locales, créant ainsi un effet dépressif sur les exportations non traditionnelles. Le poids du café et du cacao dans les exportations s'en trouve renforcé, de même que la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. La politique de substitution aux importations couplée avec l'exportation des matières premières agricole n'a pas entraîné la diversification de l'économie, encore moins le développement des filières agroindustrielles. En outre, certains « éléphants blancs » à l'image des six complexes sucriers, se sont révélés très coûteux sur le moyen terme, du fait de leurs faibles taux de productivité et de leur gestion souvent catastrophique.

Par faute d'une politique d'accroissement de la productivité des facteurs dans les secteurs moteurs de la croissance, le modèle de développement s'essouffle dès la fin des années 70. Le poids relatif de l'État dans le secteur productif supposait un niveau élevé de ressources publiques que ne pouvait garantir l'exportation de quelques produits agricoles et/ou une fiscalité insuffisamment développée. Les équilibres macroéconomiques caractérisant les années de « miracle ivoirien » ne résisteront pas à la chute brutale des prix du café et du cacao, occasionnant une crise des paiements extérieurs en 1980 et la baisse des revenus. Pour Cogneau et Mesplé-Somps (1999) : « cette crise s'explique par plusieurs facteurs dont l'arrêt non anticipé de l'envolée des cours du café et du cacao, la baisse du taux d'épargne, la faible rentabilité des investissements publics dans les secteurs productifs, un fort degré d'intervention publique dans l'économie et une appréciation du taux de change réel. »

3.2.2.4 Les tendances macroéconomiques dans les deux pays

Durant les années 70, le troisième plan quinquennal désigne les grands projets et sélectionne les conglomérats privés (« Chaebols ») qui doivent les mener à bien. Ceux-ci sont favorisés tant du point de vue financier que fiscal.

Néanmoins, pendant cette période, des problèmes apparaissent. La politique de soutien aux agriculteurs représente un coût croissant pour le budget national. De plus, la politique d'incitation fiscale pratiquée par le gouvernement aux industries de base entraîne l'expansion de la masse monétaire, l'augmentation du déficit budgétaire, l'inefficacité croissante des investissements, l'accélération de l'inflation et la perte de compétitivité à l'international.

Le second choc pétrolier de 1979 et la fin de la « campagne Heavy and Chemical Industries (HCI) » impose au gouvernement coréen un changement de cap radical. Face aux difficultés financières et budgétaires, il renonce à l'interventionnisme actif dans le domaine fiscal. Une nouvelle période s'ouvre.

Le tableau 3.1 présente l'évolution des dépenses et investissements publics réalisés en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud entre 1960 et 2000 par les gouvernements respectifs, en vue d'assurer leur développement économique. Ces deux agrégats donnent un aperçu du niveau d'engagement des autorités publiques dans la construction de leurs jeunes États.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 3.1

Évolution des dépenses publiques et des investissements publics des deux pays

	Pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Dépenses publiques en milliards de \$EU	CIV	0,107	0,200	0,389	0,655	0,808	0,759	0,741	0,708	0,752
		(7,9)	(10,7)	(13,5)	(16,9)	(16,8)	(14,0)	(16,8)	(10,6)	(7,2)
	KOR	7,713	8,471	12,841	16,846	22,386	26,713	40,702	53,774	63,751
		(14,9)	(9,80)	(9,75)	(11,2)	(12,4)	(11,2)	(11,8)	(11,2)	(11,9)
Investissements publics (FBCF) en milliards de \$EU	CIV	0,481	0,912	1,407	1,701	2,434	1,156	0,682	1,328	1,123
		(16,7)	(21,8)	(22,5)	(22,4)	(26,5)	(12,9)	(6,7)	(15,6)	(10,7)
	KOR	1,798	3,596	9,993	17,314	32,699	49,442	104,90	163,27	163,01
		(11,4)	(15,6)	(25,3)	(28,6)	(31,8)	(29,9)	(37,5)	(37,6)	(30,5)

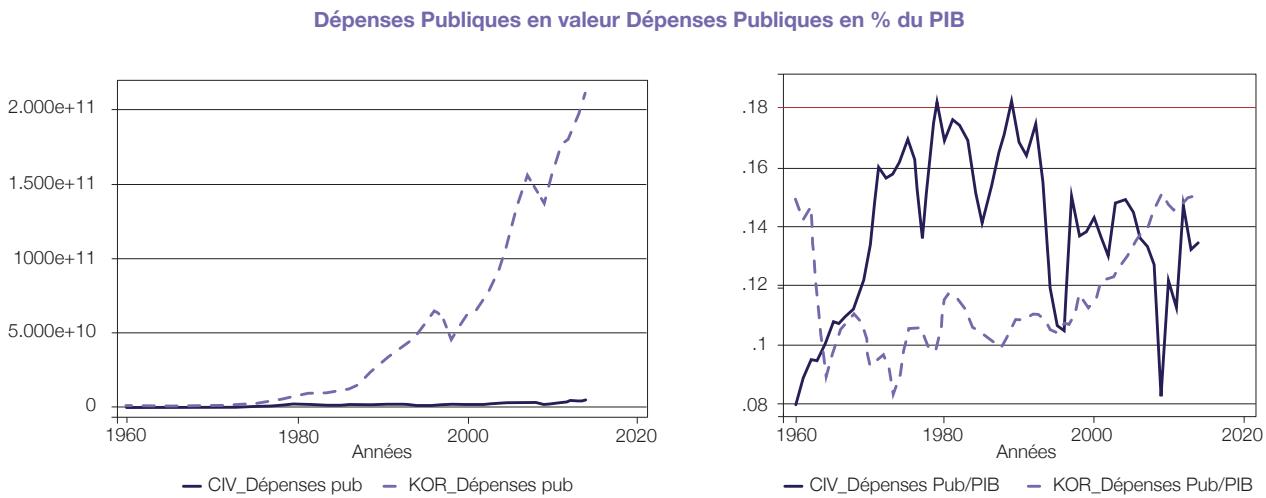
NB : les chiffres entre parenthèses indiquent les valeurs en % du PIB

Source: WDI, 2012

Le graphique 3.1 présente l'évolution des dépenses publiques en Côte d'Ivoire et en Corée du sud.

Graphique 3.1

Évolution comparée des dépenses publiques de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % du PIB)



Source: CIRES à partir de WDI 2012

En termes de part du PIB consacrée aux dépenses publiques, deux grands moments caractérisent cette évolution en Corée du Sud : baisse drastique dans la première moitié des années 1960, passant de 14,9% en 1960 à moins de 10% en 1965 ; puis augmentation relativement faible de la part des dépenses publiques dans le PIB pour stagner à moins de 12% entre 1965 et 2000. L'évolution de cet agrégat cadre bien avec la volonté politique de la Corée du Sud qui était de passer très rapidement à une politique d'industrialisation s'appuyant sur le secteur privé, après l'étape de reconstruction du pays.

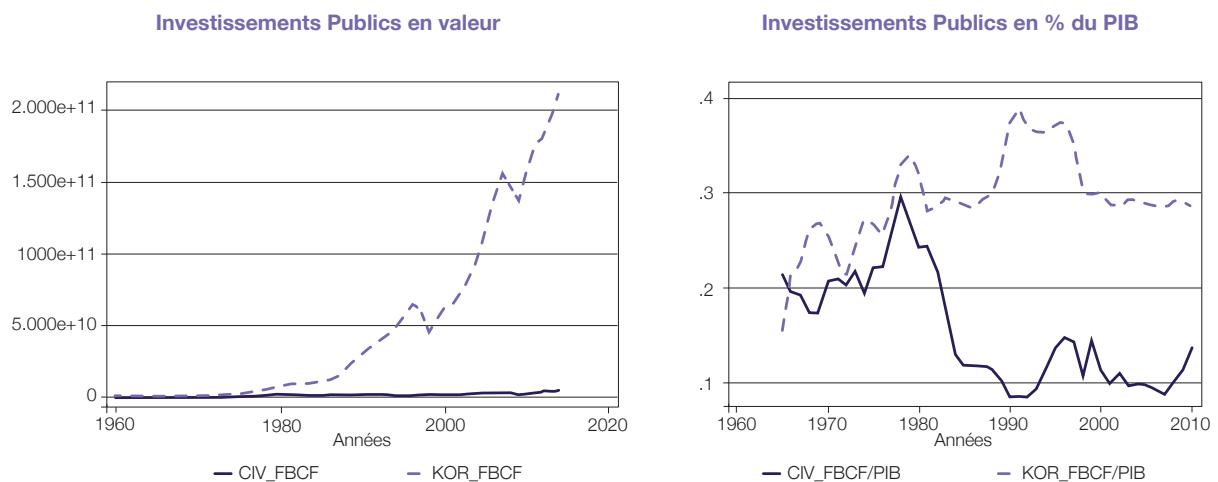
La part des dépenses publiques dans le PIB de la Côte d'Ivoire a connu une évolution contraire à celle de la Corée du Sud. Elle a considérablement augmenté entre 1960 et 1975 (de 7,9% à 16,9%, soit plus du double), avant de stagner jusqu'en 1990 (16,8%) et de baisser à plus de la moitié en 2000 (soit 7,2%). En effet, entre 1960 et 1975, les recettes issues de l'exportation du café et du cacao principalement ont permis au gouvernement ivoirien d'engager beaucoup de dépenses pour amorcer le développement du jeune État nouvellement indépendant. Cette part des dépenses publiques a plus ou moins stagner entre 1980 et 1990 avec les programmes d'ajustement structurel qui imposaient une certaine rigueur des dépenses publiques. Cette part des dépenses publiques ivoiriennes dans le PIB a baissé dans la décennie 1990-2000 avec l'avènement du multipartisme, de la restriction budgétaire appliquée par le Premier Ministre en 1990 (nouvelle institution créée en Côte d'Ivoire), la multiplication des grèves et crises sociales dans la première moitié des années 90, la mort du Président de la République en 1993, la dévaluation du franc CFA en 1994, le coup d'État de 1999, etc.

En somme, entre 1960 et 1980, la part des dépenses publiques dans le PIB était relativement proportionnelle à l'augmentation du PIB et à partir de 1980, cette part a diminué considérablement au point que le plus faible pourcentage enregistré sur la période est de 7,2% en 2000.

À l'analyse des parts des investissements publics (FBCF) dans le PIB de la Côte d'Ivoire et de celui de la Corée du Sud (graphique 3.2), deux points sont à relever :

- Dans la première moitié des années 60, la part des investissements publics dans le PIB de la Côte d'Ivoire était relativement élevée par rapport à celle de la Corée du Sud et à partir de 1965, les tendances se sont inversées définitivement sur le reste de la période.
- Tandis que la part des investissements dans le PIB de la Corée du Sud est restée en constante augmentation de 1960 à 1995, en Côte d'Ivoire elle a progressé de 1960 à 1980

Graphique 3.2 Évolution comparée des investissements publics de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % du PIB)



Source: CIRES à partir de WDI 2012

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

La comparaison la plus expressive entre les deux pays porte sur la part des investissements publics (FBCF) dans le PIB. En effet, entre 1960 et 1980, les parts sont relativement proportionnelles et croissantes au PIB dans les deux pays. Mais à partir de 1980, la part des investissements publics de la Côte d'Ivoire dans le PIB a diminué de façon continue jusqu'en 2000. Ce qui n'est pas le cas pour la Corée du Sud où cette part a continué d'augmenter jusqu'en 2000. Cet écart entre les deux pays à partir de 1980 illustre bien la démarcation qu'il y a eu dans les politiques de développement des deux pays. Il faut noter que dans le cas de la Côte d'Ivoire, cette politique restrictive d'investissement public était plus subie que voulue par le gouvernement de l'époque.

Le tableau 3.2 présente, en termes de PIB réel et de PIB réel/tête, les niveaux de production intérieure atteints dans les deux pays entre 1960 et 2000.

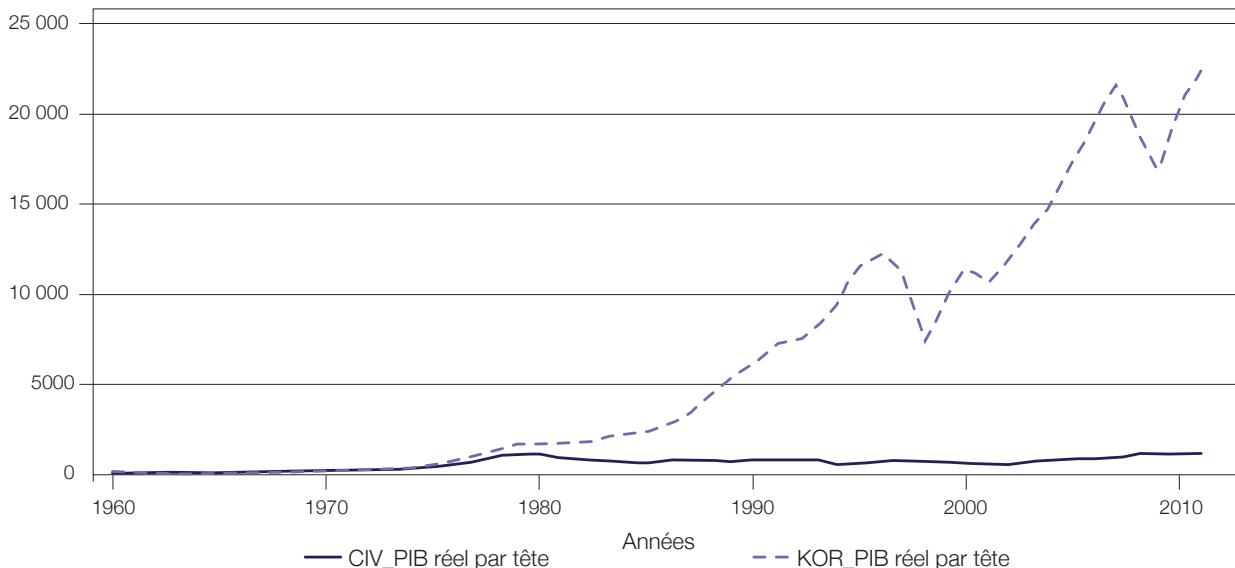
Tableau 3.2
Évolution du PIB et du PIB par tête dans les deux pays

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Côte d'Ivoire en milliards de \$EU (en terme de PIB/tête en \$EU)	2,003	2,909	4,619	6,306	7,727	7,830	8,297	8,925	10,417
	550,7	657,6	852,9	931,7	909,0	746,1	662,8	608,1	628,2
Corée du Sud en milliards de \$EU (en terme de PIB/tête en \$EU)	28,93	38,5	63,64	91,56	128,0	186,6	295,6	430,5	533,3
	1153,7	1351,0	1993,6	2595,1	3358,2	4572,1	6895,5	9548,0	11346,7

Source : WDI, 2012

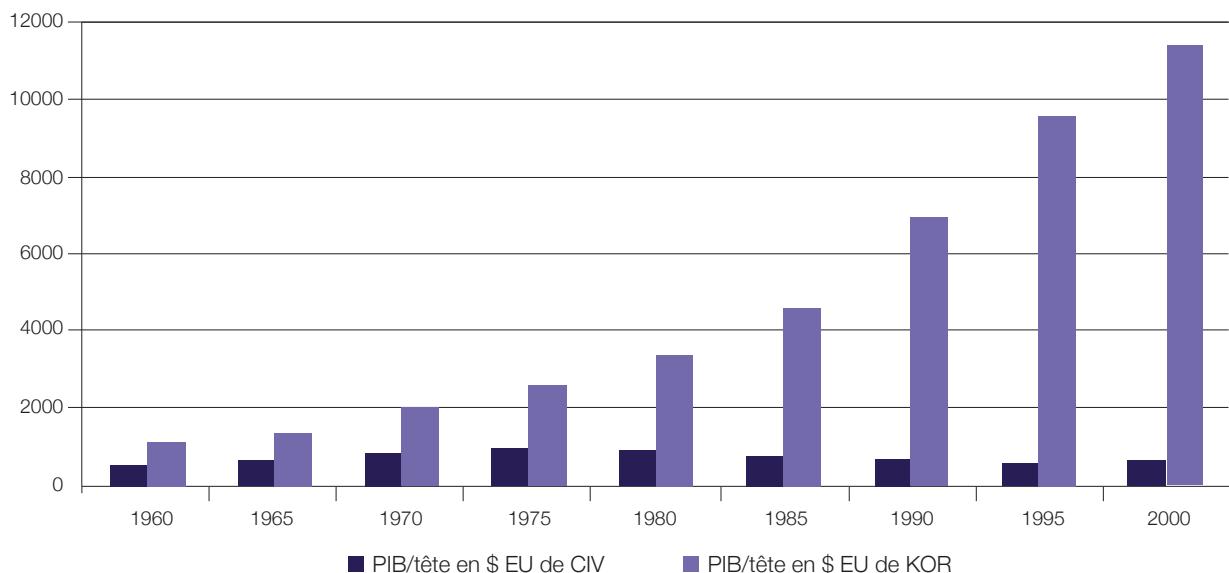
Les tendances du PIB et du PIB par tête en Côte d'Ivoire et en Corée du sud sont représentées respectivement sur les graphiques 3.3 et 3.4

Graphique 3.3
Évolution comparée du PIB en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud



Source: CIRES à partir de WDI 2012

Graphique 3.4
Évolution comparée du PIB réel /tête en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud



Source: Cires à partir de WDI 2012

3.3

Politiques et performances économiques des deux pays de 1980 à 2000

Cette section met en relief les instruments de politiques économiques et la performance de chaque pays entre 1980 et 2000. Elle prend en compte les politiques budgétaire, monétaire et commerciale.

3.3.1 La politique budgétaire des deux pays

3.3.1.1 Évolution de la politique Budgétaire en Côte d'Ivoire

La période 1980-1990 se présente sur le plan budgétaire comme étant une décennie de croissance rapide des dépenses publiques pour la Corée du Sud qui reste sur une dynamique de croissance durant cette période. Par contre, elle est pleine de remous sur le plan économique pour la Côte d'Ivoire qui tente de se stabiliser en réponse aux chocs qu'elle subit.

En effet, dès 1979, les termes de l'échange se détériorent pour la Côte d'Ivoire. Le secteur privé réagit rapidement à ce retournement de conjoncture, en contractant ses dépenses d'investissement de 11% dès 1979 (Berthélemy et Bourguignon, 1996). L'État ivoirien augmente ses dépenses courantes et elles atteignent jusqu'à 25,2 % du PIB en 1981. Les investissements publics augmentent à 13% en moyenne par an jusqu'en 1981, et sont supérieurs de 40 % à ceux programmés initialement par le plan d'investissement (plan 1976-80). De surcroît, ces investissements publics s'avèrent d'une faible productivité. À titre d'exemple, plus de 100 milliards FCFA, soit l'équivalent de 10% du PIB de 1974, sont investis dans un projet non rentable d'usine de production de sucre (SODESUCRE).

Alors que le PIB n'a cessé de décroître entre 1980 et 1993, la Côte d'Ivoire doit, pour échapper à la banqueroute, se plier aux contraintes de l'ajustement structurel. Un premier programme de stabilisation, portant sur les années 1981-83, est signé avec le FMI. La priorité est mise sur l'assainissement des finances publiques, notamment par une hausse de la pression fiscale, et sur la restructuration des sociétés d'État. Le niveau des investissements publics est considérablement réduit, passant de 15,6% du PIB à 6,2%. Les mesures d'ajustement sont complétées par un second programme pour les années 1984-86. De l'aveu de la plupart des économistes. La liquidation ou la cession au privé d'une bonne vingtaine

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

d'entreprises publiques, le gel des salaires et l'arrêt des embauches dans la fonction publique, la hausse des prix des services publics, la hausse des impôts indirects (TVA) et des droits de douane en hausse ont eu pour effet une forte contraction de la demande intérieure.

Toujours au niveau des finances publiques en Côte d'Ivoire, l'évolution la plus marquante est sans doute une érosion considérable des recettes, le taux de pression fiscale diminuant de près de 8 points entre 1987 et 1993. Du côté des dépenses, l'investissement public atteint un plancher, et l'ajustement s'effectue principalement sur les dépenses courantes non-salariales. La baisse de près de 3 points du poids des dépenses courantes dans le PIB ne suffit pas à compenser l'érosion des recettes et l'augmentation du service de la dette. Le déficit budgétaire global de l'État ivoirien monte définitivement au-dessus de 10 % du PIB et atteint un niveau record en 1993 (13,5 %).

3.3.1.2 Évolution de la politique budgétaire en Corée du Sud

En Corée du Sud, l'État conserve tout particulièrement au début des années 1980 une taille modeste qu'il illustre notamment le poids relatif du secteur public ou l'importance du budget de l'État. Pourtant, l'État coréen est un État omniprésent par le biais des réseaux d'influence qu'il contrôle et des interactions qu'il entretient avec les milieux d'affaires.

En effet, une fois l'équilibre budgétaire rétabli à une position stable en 1987, le gouvernement sud-coréen a commencé à augmenter les dépenses rapidement en réponse à la demande croissante pour les services publics. En conséquence, les dépenses des administrations publiques ont augmenté de 18 % du PIB en 1987 à 30 % en 2009.

Les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire sont insignifiantes par rapport à celles de la Corée du Sud sur l'ensemble de la période. Par contre la part des recettes fiscales rapportée au PIB montre une quasi similitude dans la contribution de l'assiette fiscale des deux pays (voir tableau 3.3).

Tableau 3.3
Évolution des recettes fiscales des deux pays

	Pays	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010
Recettes fiscales en milliards de \$EU (% du PIB)	CIV	-	-	-	-	-	-	-	1,241	1,364	1,633	1,928
		-	-	-	-	-	-	-	(15,1)	(15,0)	(15,5)	(16,9)
	KOR	26,91	35,33	47,26	64,96	67,79	92,93	103,9	117,8	138,0	167,3	177,7
		(14,4)	(13,7)	(13,9)	(14,4)	(14,0)	(15,4)	(14,4)	(14,2)	(15,2)	(16,3)	(15,1)

Source: WDI, 2012

La décennie 1990 marque un réel changement dans la politique budgétaire des deux pays. En effet, d'une politique expansionniste durant les deux décennies précédentes, la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud ont appliqué indifféremment des politiques budgétaires de rigueur. Sous l'égide des institutions de Bretton Woods, l'État ivoirien va pratiquer une politique de réduction de ses dépenses publiques qui, pour une grande part (dépenses d'investissements publics), sont restées improductives. La Corée du Sud, quant à elle, doit restructurer son secteur public en accord avec le FMI en vue d'amorcer une libéralisation de son économie.

La Côte d'Ivoire, en 1989, est au plus mal. Le cacao est tombé à moins de 25% de sa valeur de 1978. Le déficit public atteint 16,5% du PIB et le gouvernement ne parvient pas à imposer la baisse des salaires de la fonction publique qui allégerait ses dépenses. Face au manque pressant de liquidités, un accord de prêt, assorti d'un rééchelonnement de la dette publique, est signé fin 1989 avec le FMI. Celui-ci obtient des mesures que l'État avait longtemps différées, telle que la baisse du prix du cacao aux producteurs, qui passe de 400 F CFA à 250 F CFA. La Côte d'Ivoire reprend ses remboursements et s'engage à réduire ses dépenses de 25%.

L'évolution du solde budgétaire de la Côte d'Ivoire présente que des soldes budgétaires négatifs sur la décennie 1990, comme l'indique le tableau 3.4 ci-dessous.

Tableau 3.4

Évolution du solde budgétaire de la Côte d'Ivoire (en milliards de FCFA)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Solde budgétaire	-352	-292,1	-265,3	-354	-289,5	-209,2	-98,6	-125,1	-245	-195,1

Source: (TOFE)/MFE et Rapport annuel zone Franc (Banque de France), 2003

Après la crise de 1997, le gouvernement sud-coréen a choisi, face aux difficultés, d'adopter une politique macro-économique dont l'objectif budgétaire était la réduction des déficits par la hausse des impôts et la diminution des dépenses et subventions au secteur public. Ce plan d'austérité, induit par les grandes organisations internationales (et d'abord par le FMI, dont la Corée du Sud a bénéficié par le biais de financements dès décembre 1997), était pensé comme participant d'une politique générale de libéralisation, destinée à promouvoir une restructuration du secteur public, un programme de privatisation et de dérégulation, ainsi que l'ouverture - non sans difficultés ni résistances - de l'économie au capital étranger. L'État a par ailleurs pris à sa charge une partie de la dette des entreprises privées sud-coréennes (évaluée à plus de 100 milliards de dollars).

3.3.2 L'évolution de la politique monétaire dans les deux pays

Les interprétations théoriques de la politique monétaire révèlent que les taux d'intérêt directeurs influencent significativement le taux d'inflation et la croissance économique. Ces derniers ont des effets non négligeables sur la stabilité des prix et des activités économiques, d'où la croissance économique. Ainsi, McKinnon (1973) considère que : « l'intervention publique pour maintenir les taux d'intérêt artificiellement bas décourage l'épargne et l'investissement ». (McKinnon 1973 ; Benassy et al., 2003). En agissant donc sur les taux directeurs de la banque centrale, celle-ci influence le coût de liquidité bancaire et surtout, elle transmet au marché des informations sur les orientations de la politique monétaire.

3.3.2.1 Évolution de la politique monétaire en Côte d'Ivoire

Toutefois, il est important de préciser que la Côte d'Ivoire est membre d'une union monétaire et utilise une monnaie commune (Franc CFA) contrairement à la Corée du Sud qui a une monnaie, le Won et une banque centrale propres à elle. Membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) depuis sa création, la Côte d'Ivoire a confié la conduite de sa politique monétaire et sa politique de crédit à la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les politiques monétaires pratiquées dans la zone sont donc rigoureuses avec un niveau approprié de réserves de change. La politique monétaire de la BCEAO tient compte de la situation économique de ses pays membres. Elle vise à ajuster la liquidité globale de l'économie ivoirienne à ses besoins de développement. Dans ces conditions, l'intervention de la BCEAO dans la régulation de la liquidité, par le contrôle direct du volume des concours octroyés, permettait d'assurer la cohérence entre l'évolution des sphères réelle et financière et celle des agrégats monétaires. Entre 1960 et 1980, la politique monétaire de la BCEAO a connu une seule réforme majeure en 1972 qui lui imposait de cadrer ses actions sur le contrôle de la masse monétaire et l'encadrement du crédit. Ce qui était fort bien appliqué dans les pays membres de l'UMOA dont la Côte d'Ivoire. La période allant de 1971 à 1986a été marquée par des taux d'inflation relativement élevés (9,9% en moyenne par an), avec une forte volatilité (écart-type de 4,8%).

La période 1986-1993 est caractérisée par un taux d'inflation relativement bas (0,8% en moyenne), avec une faible volatilité (écart-type de 0,83%). Cette réduction de l'inflation intervient dans un contexte macroéconomique marqué par le renforcement des mesures d'ajustement entrepris par les États, se traduisant par une libéralisation croissante des économies et la mise en œuvre de réformes structurelles. Ainsi, la réduction du rôle de la monnaie centrale au profit d'une mobilisation accrue de l'épargne intérieure a été une exigence majeure du réaménagement du dispositif de gestion de la monnaie et du crédit en octobre 1989. En 1989, une nouvelle réforme de la politique monétaire de la BCEAO impose à l'institution comme objectif principal la maîtrise de l'inflation dans les pays de l'Union.

Du fait de l'importance de la Côte d'Ivoire dans la zone Franc, la décision de dévaluer le franc CFA est fortement liée à la situation financière de ce pays. Il s'agit de rééquilibrer les finances publiques et de corriger les pertes de compétitivité accumulées pendant les années 80. Finalement, la dévaluation de 50 % du franc CFA, monnaie des 14 pays composant l'UEMOA et la CEMAC ainsi que des Comores, a lieu le 12 janvier 1994. La dévaluation s'accompagne donc d'un retour

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

important du financement extérieur multilatéral et bilatéral. En effet, le rapport de l'aide publique au développement sur le PNB passe de 8 % en moyenne au début des années 1990 à 23 % en 1994 et 13 % en 1995 (Cogneau et Mesple-Somps, 1999). L'inflation a été rapidement maîtrisée : 32,2% en 1994, 7,7% en 1995, 3,6% en 1996, permettant aux exportations ivoiriennes de conserver leur compétitivité-prix. Malgré un petit rebond en 1997 (5,2%), la hausse des prix semblait stabilisée en 1998 (2,1%).

3.3.2.2 Évolution de la politique monétaire en Corée du Sud

Selon Seo (1999), la structure interne du système financier coréen s'est formée en trois grandes étapes correspondant à des évolutions politiques diverses :

- Le retour à la dépendance de la banque centrale à l'égard de l'administration la prive de son autonomie relative dont elle disposait et c'est le gouvernement qui gère librement la politique monétaire et contrôle totalement l'émission monétaire et le niveau des taux d'intérêt ;
- La nationalisation des banques commerciales détenues par des agents privés donne au « Comité Supérieur Monétaire et Financier » le droit de nomination des dirigeants de toutes les institutions financières ;
- La création d'institutions financières bancaires et non bancaires spécialisées dans la mobilisation de l'épargne nationale qui échappe aux banques commerciales et dans la distribution de façon efficace des fonds collectés aux secteurs considérés comme stratégiques par le gouvernement.

Le gouvernement coréen a dominé le système financier pour pouvoir le maintenir en fonction des objectifs de développement fixés (Pulchart, 1999). Ce contrôle du système financier par l'État sud-coréen a favorisé une évolution rapide de la masse monétaire passant de 11,5% du PIB en 1960 à 68,4% du PIB en 2000 (voir tableau 3.5).

Tableau 3.5

Évolution de la masse monétaire (M2) des deux pays en milliards de \$EU

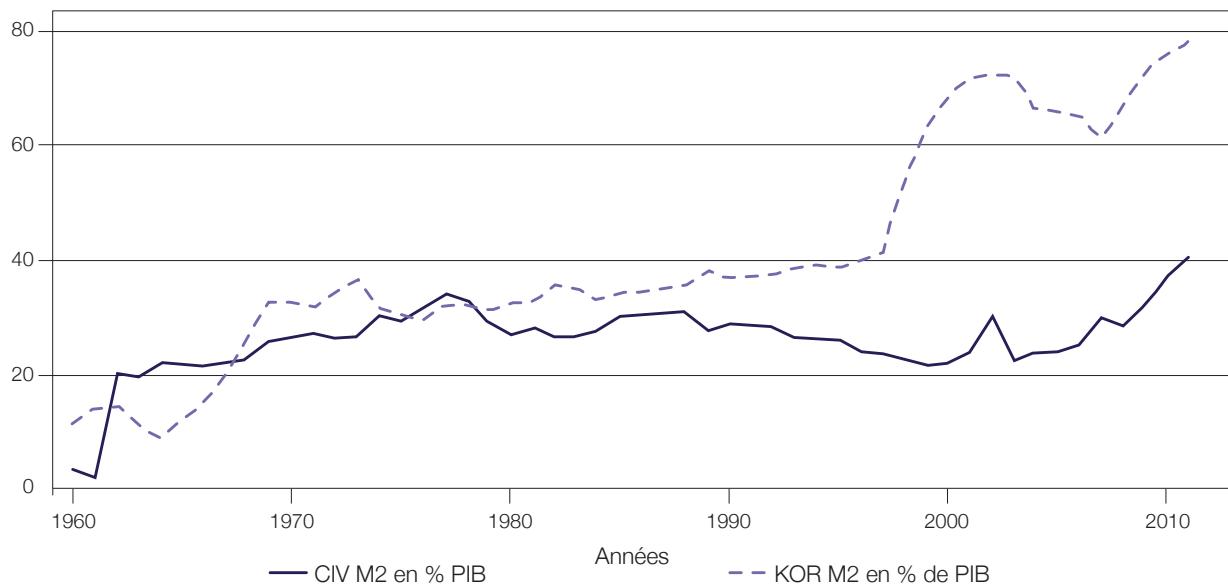
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Côte d'Ivoire (en % PIB)	4,42	48,86	106,78	244,56	581,82	939,44	845,40	1429,85	1646,26
	3,3	21,7	26,5	29,3	27,0	29,9	28,7	26,0	22,2
Corée du Sud (en % PIB)	28,25	97,10	897,78	3150,01	12534,4	28565,3	68707,5	153945,5	413048,9
	11,5	12,0	32,5	30,3	32,3	33,9	36,8	38,6	68,4

Source: WDI, 2012

L'évolution comparée de la masse monétaire (M2) en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud est donnée par le graphique 3.5 ci-dessous.

Graphique 3.5

Évolution comparée de la masse monétaire de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud (en % PIB)



Source: CIRES à partir de WDI 2012

Dans les années 1980, la Corée entame le processus d'ouverture progressive et de libéralisation de ses marchés financiers. Le gouvernement coréen était conscient des effets néfastes et des mauvaises expériences de l'ouverture des marchés financiers dans d'autres pays (Japon, Taïwan) ainsi que de ses avantages ; alors il a entrepris une approche très prudente et progressive. Il a planifié prudemment les mesures de déréglementation et leur mise en place que lorsque certaines conditions étaient remplies. Son approche conservatrice semblait bien fonctionner, de sorte que l'économie coréenne n'indiquait aucun signe d'effondrement des fondamentaux macroéconomiques avant l'avènement de la crise financière de 1997-1998. Cette politique sud-coréenne a permis d'accroître significativement la contribution de l'épargne intérieure au financement les programmes d'investissement, comme l'indique le tableau 3.6.

Tableau 3.6

Évolution de l'épargne domestique dans les deux pays

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Côte d'Ivoire en milliards de \$EU (en % PIB)	0,153	0,261	0,422	0,879	2,071	1,906	1,216	2,52	1,863
	28,06	28,57	29,15	22,58	20,36	27,32	11,26	22,91	17,89
Corée du Sud en milliards de \$EU (en % PIB)	0,0727	0,242	1,349	4,324	15,262	29,523	96,116	189,131	178,253
	1,86	8,0	15,16	20,15	23,9	30,55	36,4	36,57	33,41

Source: *World Development Indicators*, 2012

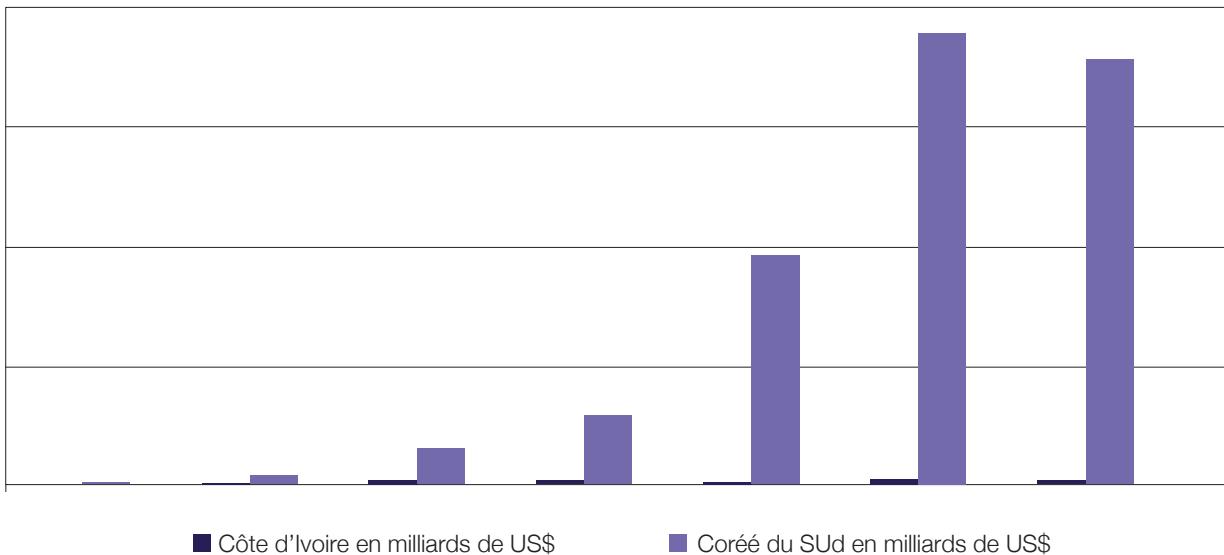
ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Le graphique 3.6 indique le niveau de mobilisation de l'épargne en Côte d'Ivoire et en Corée du sud.

Graphique 3.6

Mobilisation de l'épargne domestique dans les deux pays entre 1960 et 2000 (en milliards de \$EU)



Source: *World Development Indicators, 2012*

L'événement majeur des années 1990 pour la Corée du Sud est la crise financière de 1997. Selon Pluchart (1999) : « elle part de l'effondrement de la devise thaïlandaise et se propage rapidement en Corée du Sud ». L'on entrevoit à l'époque la fin du miracle asiatique, en raison de la conjonction de facteurs négatifs : une spéculation, une libéralisation trop rapide des marchés sous la pression du FMI, des carences institutionnelles et une corruption criante. Dans le cas de la Corée du Sud, les facteurs de la crise ne résident pas d'abord dans l'effet d'enchaînement des crises, ni dans la défaillance du système financier coréen. Ils tiennent d'abord aux faiblesses des *chaebols* : leur endettement excessif et leur manque de compétitivité. Quand le FMI impose un relèvement brutal de ses taux d'intérêts, les banques étrangères refusent de renouveler leurs prêts à court terme reconductibles, d'où l'effondrement des *chaebols*.

Pour Frage (2011) : « la crise asiatique de 1997-1998 est due à l'accumulation de capacités excédentaires de production industrielle sans expertise technique ». Elle renforçait ainsi la dépendance des pays asiatiques vis-à-vis des technologies importées, rendant l'innovation plus difficile dans des secteurs où la compétitivité s'affaiblissait. Les entreprises se sont alors surendettées dans des projets.

La reprise des investissements et de la consommation en 1999 entraîne une accélération des exportations et un bon de croissance de 8,6 % du PNB. Il s'explique par la restructuration financière qui progresse plus vite que la restructuration industrielle, comme l'atteste la quasi-faillite de Daewoo, alors second⁽⁸⁶⁾ conglomérat sud-coréen. La reprise, soutenue par une forte baisse des taux d'intérêt, des dépenses publiques et la dévaluation de 1997, ne dispense cependant pas la Corée de réformes structurelles. En 2000, se produit une forte déclération du fait que le PNB sud-coréen n'augmente plus que de 2 %, en dépit du dynamisme persistant des exportations (+25 %). Y contribuent, le ralentissement de la consommation et celui des investissements. Alors même que les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver des financements externes, la Corée du Sud dépend de plus en plus des investissements étrangers. L'économie demeure donc fragile, notamment les banques. Les difficultés du crédit menacent la solvabilité d'un quart du tissu industriel. Le tableau 3.7 indique que le taux d'inflation a connu une évolution en dent de scie depuis 1960 jusqu'en 2000.

(86) Daewoo est aujourd'hui le quatrième conglomérat de la Corée du Sud.

Tableau 3.7
Évolution du taux d'inflation

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Taux d'inflation CIV	11,61	2,61	8,2	11,44	14,7	1,86	-0,80	14,29	2,46
Taux d'inflation KOR	-	-	16,07	25,31	28,7	2,46	8,56	4,48	2,26

Source: *World Development Indicators, 2012*

3.3.3 L'évolution des politiques commerciales

3.3.3.1 Évolution de la politique commerciale en Côte d'Ivoire

Du début des années 1960 à la fin des années 70, la Côte d'Ivoire connaît une croissance essentiellement liée au boom des exportations de café, cacao et bois. Cependant, le solde commercial se détériore rapidement : excédentaire aux alentours de 5 pour cent du PIB jusqu'en 1977, il devient déficitaire à 3 et 6 pour cent en 1979 et 1980. Cela tient à la fois à l'accélération des importations et à la détérioration des termes de l'échange. Concomitamment, on assiste à d'importants transferts de capitaux privés vers l'extérieur, ce qui aggrave le déficit courant et constitue un élément explicatif de la forte baisse du taux d'épargne privée.

Les autorités ivoiriennes décident, face au nouveau retournement de conjoncture, de rompre les relations avec les bailleurs de fonds. Le mouvement de libéralisation économique est stoppé et l'État cesse de rembourser la dette extérieure à partir de 1987. Le gouvernement se fixe une nouvelle politique : provoquer une hausse des cours du cacao en pratiquant de la rétention de stocks. Cet épisode, dit de la « guerre du cacao », se révèle être un fiasco complet. Les cours ne remontent pas et la CAISTAB connaît des déficits importants. La politique de repli et d'isolement se traduit par le rétablissement de barrières douanières sur les biens manufacturés et une hausse de 30% sur les droits de douane. Pourtant les comptes publics se dégradent à grande vitesse, la croissance redevient fortement négative et la « guerre » prend fin en 1989. La crise a aussi été aggravée par des chocs extérieurs imprévus. La forte hausse du dollar, l'accroissement des taux d'intérêt (qui alourdissent le poids de la dette) et la détérioration des termes de l'échange ont gravement affecté le déficit de la balance courante. Du point de vue climatique, une sécheresse sévère en 1983 a provoqué des pertes de l'ordre de 50% sur les récoltes agricoles.

La situation semble se rétablir en 1985, à la faveur d'un retournement de tendance des cours du cacao. Mais alors que les comptes publics de la Côte d'Ivoire retrouvent un équilibre précaire, les termes de l'échange régressent en 1986, les cours du café et du cacao rechutent spectaculairement en 1987 et entraînent à nouveau le pays dans la récession. L'érosion importante des recettes entre 1987 et 1993 se constate au niveau des recettes douanières comme au niveau des recettes intérieures. La chute des cours du café et du cacao et le maintien du prix aux producteurs signifient l'arrêt du prélèvement de la CAISTAB. L'ouverture commerciale favorise des importations accrues et la baisse des recettes douanières. Par ailleurs, l'extension de la fraude, douanière et intérieure, est un phénomène attesté, et constaté pendant la même période dans d'autres pays de la zone franc (notamment le Cameroun). Il y a une perte de légitimité de l'État ivoirien, consécutive à la baisse de ses dépenses, à l'absence de croissance, à l'accentuation des inégalités et à l'aggravation de la pauvreté.

Le contexte économique reste morose sur les années 1989-93, avec des termes de l'échange de plus en plus défavorables. Le PIB par habitant poursuit sa chute et passe sous la barre des 1.000 \$EU en 1993. L'investissement atteint ses plus bas niveaux, à seulement 3% du PIB en 1993. Surtout, les mesures de libéralisation rencontrent de fortes résistances : la restructuration du secteur bancaire se fait dans la douleur en 1991, le contrôle des prix n'est supprimé qu'en 1992, les privatisations n'avancent que lentement (huit entreprises publiques privatisées en cinq ans), la suppression des entraves aux exportations (taxes et licences) et l'uniformisation des droits de douane attendent 1993 pour se voir appliquées. De fait, la Côte d'Ivoire connaît en 1993 une véritable crise de compétitivité, notamment liée à un taux de change réel qui s'est apprécié du fait de la baisse du dollar. La dévaluation qui a eu lieu en janvier 1994 va marquer le début d'un nouveau cycle de croissance pour la Côte d'Ivoire.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.3.3.2 Évolution de la politique commerciale en Corée du Sud

S'affirmant comme puissance économique, la Corée du Sud s'est progressivement transformée en acteur majeur du commerce international, et notamment en puissance exportatrice. Ce processus s'est amorcé au cours des années 1960 et s'est accéléré à partir des années 1980 (cf. tableau 3.8). Il se traduit par une spectaculaire amélioration de la balance commerciale du pays qui passe d'un déficit de cinq milliards de dollars en 1980 à un excédent de même niveau en 1986. À la fin des années 1950, les importations sud-coréennes, financées à 80 % par des fonds internationaux, étaient pourtant vingt fois supérieures aux exportations. Le commerce international de la Corée (exportations et importations) représentait moins de 15 % de son produit intérieur brut (PIB).

Durant les décennies suivantes, le pays a mis en place ce qu'on a appelé par la suite un modèle de croissance par les exportations pour trouver à l'international les débouchés nécessaires à la croissance de son industrie. Le commerce international augmente progressivement jusqu'à franchir le seuil de 60 % du PIB en 1973. Essentiellement exportatrice de produits bruts (métaux, produits agricoles et marins) au début des années 1960 (plus de 80 % de ses exportations à l'époque), la Corée du Sud est devenue exportatrice de produits manufacturés au début des années 1970 (près de 90% de ses exportations de l'époque). Jusqu'à la fin des années 1970, ses échanges commerciaux restent cependant très concentrés autour d'un petit nombre de partenaires : en 1973, les États-Unis et le Japon représentaient ainsi à eux deux 70% du commerce international coréen.

Tableau 3.8

Part des exportations dans le PIB et évolution des exportations des deux pays

	Pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Part des exportations en % du PIB	CIV	34,23	36,82	35,76	36,72	35,00	46,77	31,69	41,76	40,42
	KOR	3,16	8,30	13,62	26,89	32,06	31,97	27,95	28,82	38,56
Taux de croissance des exportations (%)	CIV	-	0,81	7,64	-3,98	60,78	-3,0	10,63	14,26	-0,6
	KOR	-	35,84	19,60	18,69	8,15	4,15	4,45	24,38	19,14

Source: *World Development Indicators, 2012*

Face à la crise de 1979-1980 la stabilisation de l'économie coréenne nécessite alors un réajustement structurel. En effet, la Corée du Sud perd de sa compétitivité face à de nouveaux concurrents. D'une façon plus générale, les quatre « dragons » (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan) sont de plus en plus concurrencés par les « tigres » (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) et, même, déjà les économies en transition (Chine, Vietnam, etc.). La situation ne peut être rétablie qu'au début de 1982, d'où un ralentissement de la croissance durant la première moitié de la décennie. L'État procède à la suppression des réglementations trop strictes en 1984. Cela favorise une adaptation rapide de l'économie aux variations des prix des produits pétroliers afin de protéger le marché intérieur et de rendre l'économie plus concurrentielle à l'exportation. Après la crise de 1997, le dynamisme des exportations est de retour conjugué avec la chute des importations (-33 %). Les prix des matières premières diminuent, tandis que le Won remonte, de même que les réserves en devises. En 1999, la Corée du Sud connaît une croissance de 8,6 % du PNB. Le service de la dette occupe une part relativement importante dans les exportations de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire (voir tableau 3.9).

Tableau 3.9

Part du service de la dette dans les exportations des deux pays

	Pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Service de la dette en % des exportations	CIV	-	-	-	9,46	38,66	34,82	35,43	23,11	22,61
	KOR	3,16	8,30	13,62	26,89	32,06	31,97	27,95	28,82	38,56

Source: *World Development Indicators, 2012*

3.4

Politiques et performances économiques des deux pays depuis 2000

3.4.1 De la gestion de la crise à la croissance forte en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la décennie 2000 est émaillée par plusieurs crises et une conjoncture de nouveau défavorable à cause de la baisse des prix des produits exportés, précipitant le pays dans la récession et annihilant tous les efforts entrepris jusqu'à lors. En effet, elle commence par un coup d'État militaire en décembre 1999, ensuite la crise politico-militaire de 2002, la crise sociopolitique de 2004 et la crise postélectorale de 2010. Malgré un début de diversification de son économie, la Côte d'Ivoire a continué d'être fortement tributaire des matières premières. Avec les crises successives et une certaine opacité dans la gestion des ressources publiques, le pays n'a donc pas pu bénéficier de l'amélioration significative des termes de l'échange depuis le début des années 2000 et ses indices de développement pour la plupart se sont retrouvés en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne.

Au niveau des finances publiques, il a été enregistré des soldes budgétaires positifs en 2000 (160,1 milliards de FCFA) et 2001 (202,4 milliards de FCFA) avant de retomber à un solde négatif en 2002 (-548,1 milliards de FCFA). Les administrateurs du FMI ont recommandé aux autorités ivoiriennes de mener une politique budgétaire prudente, en les encourageant à réaliser un solde primaire positif plus élevé à compter de 2004 pour répondre aux nombreux défis, notamment le remboursement de la dette, le programme Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR), le redéploiement de l'administration et la reprise des services sociaux sur l'ensemble du pays. Le FMI a surtout insisté sur l'urgence de freiner l'accumulation des arriérés de paiements aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Pour soutenir le secteur industriel, le gouvernement ivoirien va prendre un certain nombre de mesures visant des allégements fiscaux, la réforme des procédures de dédouanement, l'amélioration de la fluidité routière et le remboursement de la dette intérieure. Les annexes fiscales à la loi de finances pour la gestion 2003 et 2004 ont permis d'offrir en l'occurrence une exonération de l'impôt minimum forfaitaire en faveur des entreprises déficitaires situées en zone de guerre au titre des années 2002 à 2005, et des mesures fiscales exceptionnelles en faveur d'entreprises et de filières en difficulté. Ainsi, le secteur du textile a bénéficié d'une réduction de 80 à 50% du taux de chiffre d'affaires requis à l'exportation pour bénéficier de l'application de la retenue à la source prévue par l'article 271 du Code Général des Impôts. Depuis 2011, la Côte d'Ivoire semble avoir renoué avec la stabilité. Elle est même sur une dynamique de croissance qui laisse présager des lendemains meilleurs de croissance soutenue.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.4.2 La consolidation des bases de la croissance inclusive en Corée

En Corée du Sud, de 2001 à 2004 se développe une reprise temporaire. En 2001 le pays apparaît moins vulnérable que ses concurrents (asiatiques) à la contraction du marché américain. La Corée du Sud était le pays asiatique le plus performant avec un taux de croissance annuel moyen du PNB de 5,5%. Quelques inquiétudes subsistent cependant : dépendance par rapport à la conjoncture américaine, risque de « bulle » du crédit à la consommation. La principale préoccupation demeure toutefois le système de crédit. Malgré l'apurement des mauvaises créances des banques, celles-ci ont trop favorisé le crédit à la consommation et au logement, d'où un endettement élevé des ménages.

De 2005 à 2007, la croissance de l'économie sud-coréenne tend à devenir plus stable. En 2006, le pays bénéficie des performances des *chaebols* à l'exportation (12,9 % pour les exportations nationales), qui lui permettent de se hisser au rang de onzième exportateur mondial, et de la force du Won par rapport au dollar. Des craintes commencent cependant à se manifester : l'immobilier ralentit en raison des mesures anti-spéculatives adoptées par le gouvernement.

À la fin des années 2000, les mutations conjoncturelles de l'économie sud-coréenne masquent des restructurations de fond. La crise du système des *chaebols* précipite l'évolution de l'économie coréenne vers le modèle de la grande entreprise multi-divisionnelle et managériale de type américain. En même temps les *chaebols* opèrent un recentrage majeur : Hyundai se concentre sur l'automobile, les constructions navales, la construction et l'ingénierie, Samsung sur l'électronique, les activités financières et l'ingénierie, LG sur l'électronique grand public pour l'essentiel. De tous les secteurs, c'est peut-être l'automobile qui voit les restructurations les plus complètes : faillite de Daewoo, passée dans le giron de General Motors, abandon par Samsung de son secteur automobile à Renault, concentration autour de Hyundai, qui rachète Ssangyong, puis Kia, et s'impose ainsi comme l'un des plus grands constructeurs mondiaux.

Après la période de gestion des crises, les deux pays mènent des politiques budgétaires plus prudentes. En effet, en Corée du Sud, la priorité devrait être de limiter la progression des dépenses. Le Plan national de gestion budgétaire de la Corée du Sud pour 2006-2010 prévoyait une légère baisse du déficit à 0,8 % du PIB, malgré un ralentissement de la progression des dépenses à 6,4% au cours de ces cinq ans. La croissance économique sud-coréenne, après avoir connu une accélération en 2006-2007, a commencé à marquer nettement le pas en 2008, avant l'éclatement de la crise financière mondiale. Sur l'ensemble de l'année 2008, la croissance économique a été de 2,2%, contre 5,1% en 2007. À la fin 2008 était largement attendue une récession prolongée de l'économie coréenne. Avec un PIB de plus de 1129 milliards de dollars en 2012, la Corée est la 15e économie mondiale. Son revenu par habitant de 22 590 dollars en 2012 la classe désormais parmi les pays les plus riches, dont son accession au statut privilégié de membre du G20 a marqué la consécration, après son adhésion à l'OCDE en 1996. L'économie coréenne est parmi les plus ouvertes aux échanges extérieurs dans le monde. C'est pourquoi elle a été durement frappée par la crise de 2008 et en 2009. Après un rebond considérable de l'économie en 2010 à 6,1%, soutenu par l'accroissement des dépenses budgétaires et par une politique monétaire très réactive, la dynamique de l'économie coréenne a progressivement ralenti en 2011 avec 3,6% et en 2012 avec 2%. 2013 devrait se solder par une croissance de 2,8% et les prévisions FMI pour 2014 tablent sur 3,7% avec un environnement macroéconomique coréen stable, une faible inflation et un taux de chômage de 3,3% sans changement par rapport à 2013.

Au terme de l'analyse historique, la Corée du Sud demeure un modèle de développement dont l'origine remonte aux années 1960. En dépit du lourd héritage de l'occupation japonaise, puis de la guerre de Corée, la réorientation stratégique des années 1960 a permis, entre 1972 et 1979, le passage à une croissance auto-entretenue. L'économie coréenne a pu surmonter les défis des années 1980, la crise des années 1990 et demeurer compétitive dans les années 2000. Les efforts de recherche-développement et les investissements massifs dans les infrastructures et le capital humain ont généré des gains de productivité et l'émergence de puissants groupes comme Samsung, LG, Hyundai, SK, etc. La politique interventionniste forte des différents régimes au pouvoir jusqu'à la fin des années 1980 a contribué à l'industrialisation rapide du pays. La production industrielle et les exportations continuent de porter la croissance.

Au-delà des traits singuliers, l'expérience coréenne constitue un avatar de la mise en œuvre de la « révolution industrielle » pour les pays en développement, la Côte d'Ivoire en particulier. De l'analyse comparative, l'on retiendra que la stratégie coréenne s'est démarquée des politiques industrielles classiques fondées sur le seul soutien aux entreprises nationales qu'a expérimenté l'État ivoirien. L'échec de la politique industrielle a fait perdre à la Côte d'Ivoire son statut de modèle de développement en Afrique Subsaharienne dans les années 1980. Comme enseignements à tirer, l'État ivoirien devrait faire preuve d'innovation en adaptant le cadre réglementaire et institutionnel ainsi que les politiques publiques de sorte à soutenir les secteurs émergents tout en prenant en compte les besoins du secteur privé et ceux des usagers.

3.5

Évolution des politiques de santé

La santé humaine est un préalable à toute activité productive. Sa contribution aux objectifs fondamentaux de réalisation humaine a été reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Son utilité dans l'atteinte des objectifs du développement est plus que primordial.

Fort de cela, nous passerons en revue les initiatives de développement du secteur de la santé dans les deux pays, de la période d'avant l'indépendance jusqu'à nos jours.

3.5.1 La politique sanitaire avant 1960

Historiquement, la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud ont très tôt connu des directives en matière de santé, lesquelles ont été initiées et conduites par les pays colonisateurs.

En effet en Corée du sud, la période avant 1960 a été marquée par des politiques sanitaires à forte coloration japonaise. Les politiques sanitaires engagées par les autorités entre 1910 et 1945 étaient prioritairement en direction des cadres et responsables japonais et consacraient une assistance minimale aux agents et ouvriers coréens au service des colons japonais. En 1945, après la libération de la péninsule, l'État accorde peu d'attention aux services de santé publique en raison de ses ressources limitées dues à la longue période de crise. La politique de santé publique est alors essentiellement assurée par le secteur privé. Les employeurs avaient la charge d'assurer leurs travailleurs sur la base de leur contrat de travail. Cependant, des efforts ont été faits pour fournir des services de soins de santé de base. En 1951, le gouvernement a promulgué la « *Loi Nationale Médicale* » et a mis en place des centres de santé dans tout le pays.

La Côte d'Ivoire, au cours de cette même période coloniale est aussi marquée par la mise en place d'une organisation de services de santé au profit des colons blancs résidents. Cependant les ouvriers autochtones bénéficiaient d'un service d'assistance médicale strictement minimale intitulé « *Assistance Médicale Indigène (AMI)* ».

Entre 1921 et 1945 est mise en place, une politique sanitaire dite de « santé de masse » intégrant des techniques nouvelles de lutte contre les maladies tropicales (paludisme, trypanosomiase, fièvres jaunes, etc.) et de prise en charge psychiatrique.

À partir de 1946, des politiques médicales d'outre-mer avec la prise en compte de la recherche médicale et l'intégration d'une administration médicale plus efficace et plus rigoureuse sont mises en œuvre. Cette orientation progressive du système de santé permettra la création de nouvelles unités de recherche, notamment le Centre Hospitalier d'Abidjan (CHA) en 1959, les Centres Médicaux Scolaires (SMS), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), etc.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.5.2 Construction des infrastructures sanitaires (1960-1980)

Cette période a été particulièrement riche en réalisation d'infrastructures sanitaires pour les deux pays, du fait notamment de la stabilité sociale et d'une forte croissance économique.

Avec une croissance économique accélérée, le système de santé coréen mis en place est plus proche de celui des États-Unis. Afin d'offrir aux populations une assistance médicale, le pays se dote en 1976 d'un système national de santé pour tous à travers le « *Medical Insurance Act* » obligeant les entreprises privées à couvrir l'assistance médicale de leurs employés. Ainsi, des centres de santé de plus grandes capacités d'accueil, en conformité avec la loi sur les centres de santé, ont été construits. L'espérance de vie à la naissance s'est considérablement améliorée passant de 53 ans en 1960 à 65,81 ans en 1980⁽⁸⁷⁾.

Ces statistiques viennent attester d'une amélioration du niveau de vie de la population sud-coréenne après près de 50 ans d'instabilité sociale. Mais il faut noter que ce « *social challenge* » est plus le résultat d'efforts privés importants que de politiques publiques actives car seulement 1% du budget de l'État en 1976 est consacré à la santé. La participation du secteur privé (y compris les ménages) à l'amélioration du niveau de vie des populations était peu supportable, vu le faible niveau du revenu par tête qui prévalait dans le pays au cours des années 1960-1980. Cependant, avec un engagement plus actif de l'État, le système national de santé a connu une amélioration par : (i) une extension de la couverture maladie à une plus large couche de la population ; (ii) un développement rapide des infrastructures sanitaires et (iii) des subventions de l'État à hauteur de 60% liées aux coûts administratifs et aux frais de gestion du système.

Malgré ces efforts, des inégalités demeurent du fait de la marginalisation des populations des zones rurales et même urbaines.

En Côte d'Ivoire par contre, durant la même période (1960-1980), de nombreuses actions sont entreprises par l'État. À la différence de la République de Corée où le financement des services sociaux de santé est plus le fait du secteur privé, les grands chantiers de la santé sont engagés et financés par le secteur public. Ainsi en 1966, dans le cadre du vaste Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) entrepris par l'État, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Abidjan est créé en vue de promouvoir la formation et la recherche médicale. Toutefois, au regard des niveaux élevés de mortalité (infantile et périnatale) et de morbidité dans le pays, les centres hospitaliers de Cocody et de Treichville en remplacement du centre hospitalier universitaire d'Abidjan sont créés en 1976. Ils avaient pour missions de poursuivre et d'améliorer la formation sanitaire dans le pays et de réduire le taux de mortalité et la vulnérabilité des populations. En outre, afin de permettre un plus grand accès des populations aux centres de santé, les coûts sanitaires ont été revus à la baisse. On assiste aussi à la construction de centres hospitaliers régionaux, à la rénovation d'établissements sanitaires, et la création des PMI (Protection Maternelle et Infantile) dans les sous-préfectures. Parallèlement, des campagnes de vaccination, et un programme d'éducation sanitaire sont entrepris. L'État investit ainsi près de 20,6 milliards de FCFA en 1975 dans le secteur de la santé. Malgré cette volonté manifeste de l'État, l'analyse du tableau 3.10 montre des écarts considérables au niveau des indicateurs relatifs à l'espérance de vie à la naissance et au taux de mortalité infantile.

(87) Banque Mondiale : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Tableau 3.10

Analyse comparée de quelques indicateurs de santé des deux pays (données annuelles sur la période de 1970-80)

	1970		1975		1980	
	KOR	CIV	KOR	CIV	KOR	CIV
Esperance de vie à la naissance	62,0	43,7	64,0	47,7	65,8	50,7
Taux de mortalité infantile (nombre de décès pour 1000 naissances)	41	161	22,6	135	12,40	113,60

NB: (KOR: Corée du Sud - CIV: Côte d'Ivoire)

Source: *La Banque Mondiale*, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Cette différence pourrait s'expliquer par la qualité et l'efficacité des réformes et programmes mis en œuvre dans ces deux pays.

3.5.3 Le développement des services de santé (1980-2000)

Entre 1980 et 2000, à la suite des nombreuses inégalités et marginalisation à l'endroit des populations, notamment celles vivant en zones rurales, le gouvernement sud-coréen met en place un programme médical de base à grande échelle en milieu rural afin de permettre à la majorité de la population de bénéficier de l'assistance médicale. Ainsi, à la veille de la crise de 1997-1998, 60% de la population bénéficiait de la *couverture maladie universelle*, malheureusement dans un contexte de système national de santé déficitaire. L'État contribuera donc à hauteur de 13% du budget national et engagera simultanément de nombreuses actions notamment, la mise en place de 184 caisses d'assurance en vue d'une meilleure optimisation des ressources. Le système s'est considérablement amélioré, supportant ainsi la moitié des dépenses médicales et hospitalières.

Bien que présentant une évolution positive, le système contient de nombreuses limites avec notamment l'absence de couverture sociale (protection sociale) pour près de 40% de la population.

Concernant la Côte d'Ivoire, la période a été marquée par une importante série d'investissements publics en matière de santé. Mais quelques problèmes subsistent à savoir : la rareté du personnel médical (infirmiers), les disparités par zone en équipements et infrastructures sanitaires, etc. En 1981, l'État décide donc de soutenir l'efficacité du système sanitaire dans son ensemble avec un accroissement des dépenses de santé faisant passer le budget pour le quinquennat (1981-1985) à 52 Milliards de FCFA contre 20 milliards pour le quinquennat (1976- 1980). De grands projets et programmes sont de ce fait entrepris. En 1993, le projet dénommé « *Initiatives Hôpitaux Amis de Bébés (IHAB)* » est mis en œuvre avec le concours financier de l'UNICEF dans le but de réduire la mortalité infantile dans le pays. En 1998, le gouvernement procède à l'élaboration de la politique nationale de développement de la santé composée :

- de la politique Nationale de la Santé de Reproduction et de la planification Familiale (PNSR/PF) visant essentiellement la réduction de la mortalité et de la morbidité des femmes, des enfants et des hommes, et l'amélioration de la santé en matière de sexualité et de la reproduction des jeunes et des adolescents ;
- du Programme National de Lutte contre le SIDA/MST et de la Tuberculose (PNLS/MST/Tub) ;
- du Programme National de Santé Infantile (PNSI) et le Programme Élargi de Vaccination (PEV).

La mise en œuvre de ces programmes a été possible grâce à l'allocation de 8,22 % du budget national en 1997 (55 milliards de FCFA) au secteur de la santé.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.5.4 Ajustement des politiques sanitaires (à partir de 2000)

En Corée du Sud à partir de 2000, le système d'assurance maladie subit une réforme importante suite au déficit enregistré dans le secteur, tant du point de vue de la gestion que de son fonctionnement. Avant cette réforme, la gestion était faite sur la base des bénéfices et des différents taux de cotisations de ses membres (3 à 4% du salaire des entreprises). Des réformes ont été engagées et le système est aujourd'hui la responsabilité d'une seule caisse d'assurance maladie nationale : « *National Health Insurance Corporation* ».

En Côte d'Ivoire, suite aux initiatives du Plan National pour le Développement de la Santé (PNDS) 1996-2005, nées d'une volonté de consolidation des acquis du programme de valorisation des ressources humaines, l'État procède à la mise en place d'un Programme National de lutte contre la Malnutrition (PNM). Malheureusement ces initiatives sociales seront interrompues du fait de la crise socio politique de septembre 2002. En 2008, un nouveau PNDS plus ambitieux et inclusif verra le jour (PNDS 2009-2013 estimé à plus de 1 579,118 milliards de FCFA) afin de restaurer le déséquilibre sanitaire et social accentué par la longue période de crise. Consciente des nombreux défis à relever dans le pays, la Côte d'Ivoire poursuit ses efforts en direction de l'offre des services de santé en élaborant en 2012 un nouveau PNDS, 2012-2015. Ce programme porte essentiellement sur le personnel de santé, la réforme hospitalière et les réformes du secteur pharmaceutique de la santé publique. Plus de 4 406 agents de santé ont ainsi été recrutés en 2012, soit une augmentation de 31% des effectifs du personnel de santé par rapport à 2011.

Face à l'expansion du paludisme, le ministère en charge de la santé renforce le schéma thérapeutique du programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) en 2010 et adopte une politique de gratuité ciblée vers les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans.

En outre, des politiques de lutte contre la malnutrition et la sécurité nutritionnelle ont été élaborées. Selon l'EDS-MIC⁽⁸⁸⁾ 2012, près de 30% des enfants de moins de cinq ans accusent un retard de croissance ou souffrent de malnutrition chronique. Ainsi 10 541 malnutris sévères, 22 502 malnutris modérés et 15 000 femmes enceintes et allaitantes ont pu bénéficier d'intrants de nutrition. Cela a permis une baisse du taux de mortalité des enfants de 0-5 ans passant de 125 à 108 décès pour mille entre 2008 et 2012.

Malgré ces résultats, l'utilisation des services de santé reste faible (de l'ordre de 18%), de même que le taux d'accouchements assistés (69,2% en 2011). La part du budget allouée au secteur de la santé reste faible (5%), loin des 15% préconisés par la déclaration d'Abuja en 2011 et loin des efforts en faveur de l'atteinte de l'objectif 3 des OMD concernant la santé à l'horizon 2015. Elle est aussi loin de celle allouée par la Corée du Sud au secteur de la santé dans les années 1990. Dans ce contexte préoccupant, l'année 2013 a été déclarée « *année de la santé* » pour concentrer les actions publiques sur la réhabilitation et l'efficacité des infrastructures sanitaires.

En vue d'assurer à l'ensemble des populations vivant en Côte d'Ivoire, un accès équitable à des soins de santé de qualité à travers des mécanismes de prise en charge collective et solidaire des dépenses de santé, la Couverture Maladie Universelle (CMU), a été instaurée par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014. Il s'agit d'un système national obligatoire de couverture du risque maladie. En effet, la majeure partie de la population (85 à 90%) ne bénéficie d'aucune couverture sociale, notamment les populations vivant en milieu rural et la majorité des travailleurs indépendants du secteur informel. La CMU permettra donc aux plus défavorisés de se soigner à moindre coût dans les différentes structures sanitaires du pays.

L'analyse de l'évolution du système de santé de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire montre une très grande différence en termes de résultats obtenus. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, malgré les efforts fournis depuis son accession à l'indépendance, le système sanitaire n'est pas encore arrivé à satisfaire les besoins des populations. En effet, on note une insuffisance des infrastructures sanitaires, qui est aggravé par le vieillissement du plateau technique bien que le gouvernement ait investi d'importantes sommes pour réhabiliter certains centres de santé, rééquiper d'autres et en construire de nouveaux. Beaucoup reste encore à faire surtout en zones rurales. En outre, la majorité de la population ne dispose pas d'une couverture maladie, et selon les statistiques de la Banque Mondiale⁽⁸⁹⁾, la Côte d'Ivoire dispose de moins

(88) L'Enquête Démographique et de Santé combinée à l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS). L'EDS-MICS 2011-2012 a été réalisée en Côte d'Ivoire de décembre 2011 à mai 2012 par le Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida (MSLS), l'Institut National de la Statistique (INS) et d'autres partenaires au développement.

(89) La Banque Mondiale, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

d'un (1) médecin pour 1000 habitants contre 2,14 pour la Corée du Sud et 3,2 médecins pour 1000 habitants dans les pays de l'OCDE. Les statistiques indiquent aussi que la Côte d'Ivoire dispose de moins d'un lit pour 1000 habitants contre plus de 3 pour mille en Corée du Sud.

Ceci dit, contrairement à la Côte d'Ivoire, la Corée du Sud a su maîtriser son système sanitaire à en croire la proportion de la population protégée par le risque maladie et la qualité des indicateurs de perception d'un système sanitaire optimal.

3.6

Évolution de la politique d'éducation

L'éducation est l'un des secteurs stratégiques du développement économique et social et du renforcement des institutions d'une nation. Elle crée les ressources humaines et favorise le progrès technologique.

Les théories économiques récentes de la croissance endogène avec Lucas (1998) et Barro (1990), ainsi que quelques études empiriques, notamment celles de Newman (1989), Barro (1991), Hanushek et Kindo (2000) ont démontré que les investissements en éducation apportent une contribution significative en capital à la croissance économique. Ainsi dès 1960, l'UNESCO a adopté une convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Tout au long de cette analyse de l'évolution du niveau de développement éducatif dans les deux pays, nous aborderons les tenants et aboutissants depuis les périodes d'avant les indépendances jusqu'à nos jours.

3.6.1 Situation du système éducatif des deux pays (période précoloniale – (1960)

Au niveau de la péninsule Sud-Coréenne, depuis plusieurs décennies déjà, l'éducation demeure profondément enracinée dans le substrat historique et culturel. Avant la modernisation du système éducatif, des normes traditionnelles de formation de l'élite sociale existaient en Corée. L'éducation traditionnelle était consacrée à la formation des "serviteurs loyaux", instruits et dévoués à la cause des services royaux du pays. La formalisation de ce système éducatif a permis la création d'écoles et d'instituts réservés à l'aristocratie mandarinale comme le *Sungkyunkwan*, fondé au XIV^e siècle et qui subsiste encore sous le nom de *Sungkyunkwan University*. Quelques années plus tard, l'on assiste à l'ouverture du royaume au monde occidental, et à l'adaptation de la péninsule aux nouvelles exigences économiques. Ainsi dès 1885, un décret royal préconisait la création d'écoles primaires modernes et d'écoles professionnelles calquées sur le modèle occidental. *Wonsan Haksa* et *l'English School* fondés en 1883, *Ewha Hakdang*⁽⁹⁰⁾, furent créés afin de répondre à ce besoin de modernisation du système, comme ce fut le cas avec l'ère Meiji. Toutefois, l'annexion japonaise du pays portait un coup d'arrêt aux idées modernes notamment dans le domaine éducatif. Les écoles coréennes étaient soumises aux règles coloniales dont le principe fondamental était l'assimilation des Coréens à l'empire japonais. Dès 1920, un décret sur l'éducation portait interdiction de la promotion de la langue Coréenne au profit de la langue japonaise et ceci fut considéré par les Coréens comme un « génocide culturel » et a conduit à la chute drastique du niveau d'instruction dans le pays. La capitulation japonaise de 1945 ouvrait de nouvelles perspectives pour l'éducation coréenne et la démocratisation du système éducatif passa par la restauration de la langue et de la culture Coréenne.

En 1949, la loi sur l'éducation admit la gratuité et l'obligation de l'école de base et des mesures réformatrices furent adoptées, à savoir : (i) création d'écoles normales et formation du corps enseignant ; (ii) réforme et unification du système éducatif global selon le modèle 6-3-3-4⁽⁹¹⁾ ; (iii) création des manuels pour le primaire ; (iv) développement de l'école secondaire et de l'enseignement supérieur et (v) lutte contre l'analphabétisme des adultes.

Le système était basé sur l'autonomie locale des districts scolaires semblables au système scolaire américain, reflétant les idées qui avaient été portées à la Corée par le gouvernement militaire américain après la libération. Le gouvernement a également créé un cadre juridique et institutionnel pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur à la fin des

(90) *Ewha Hakdang* fut créé par un missionnaire Américain en tant qu'école confessionnelle.

(91) Le système 6-3-3-4 représente un système éducatif dans lequel les enfants passent 6 ans de primaire, 3 ans de collège (qui forment l'éducation obligatoire), 3 ans de lycée et 4 ans d'université.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

années 1950. Les dépenses d'éducation ont augmenté et de nouvelles salles de classe ont été construites. L'éradication de l'analphabétisme fait de grands progrès en vertu d'un plan quinquennal adopté et le taux d'analphabétisme est tombé de façon spectaculaire de 78,2% en 1948 à 4,1% en 1958.

Toutefois la démocratisation de l'éducation peinait à se réaliser en raison de la présence militaire américaine dans la péninsule sud-coréenne. En plus, cet idéal social et éducatif fut interrompu par l'invasion de l'armée de la Corée du Nord en 1950 suivie de l'armée Chinoise, plongeant ainsi le pays dans un chaos total de 1950 à 1953. En 1951, le *Wartime Emergency Education Act*, a été votée et prévoyait le maintien d'un service éducatif minimum dans tout le pays.

Cette reconstruction du système éducatif sud-coréen, s'effectuera lentement, encouragée par les nécessités d'un développement qui tiendra compte des valeurs culturelles de la Corée du Sud.

Au cours de la même période, des systèmes éducatifs traditionnels existaient en Côte d'Ivoire, bien avant l'apparition des premières écoles coraniques (islam) et occidentales. La formation ou l'initiation insistait sur la coopération et l'esprit communautaire. Dès l'apparition des colons, le système éducatif occidental plus moderne se propagea avec les missionnaires catholiques et le 8 Août 1887, la première école primaire fut ouverte par Fritz Emile à Krinjabo et fut transférée à Assinie en 1890 par Marcel Treich-Laplène. De 1893 à 1896, le premier gouverneur Binger développe des écoles laïques tenues par des instituteurs français et les moniteurs locaux. Ces systèmes ont permis l'instruction de plusieurs administrateurs coloniaux dont des indigènes locaux. Quelques décennies plus tard, en 1945, Félix Houphouët-Boigny, alors député du RDA, incite la formation des élèves ivoiriens au cycle secondaire en France avec l'appui de André Latrille. Ceci est la confirmation des clauses de la conférence de Dakar réaffirmant l'idée d'une scolarisation complète de l'Afrique noire en 50 ans. De nombreuses réformes ont ainsi été engagées notamment au niveau de l'enseignement primaire, secondaire ainsi que technique. L'effectif des enseignants s'est aussi accru avec un taux de scolarisation jugé satisfaisant, aboutissant à l'instauration de l'enseignement agricole et supérieur en 1945. Jusqu'en 1958, cette réforme a permis la création de plusieurs unités de formation à savoir : l'ENS (École Normale Supérieure), l'INJS (Institut Nationale de la Jeunesse et des Sports), des écoles des Eaux et Forêts, des foyers de métis et d'orphelinats et l'École Militaire Préparatoire Technique (EMPT). Ces systèmes éducatifs transversaux relatifs à l'histoire de ces deux pays nous renseignent sur leur attachement culturel au mode d'instruction.

3.6.2 Satisfaire les besoins de la croissance économique et industrielle (1960-1980)

Dès 1960, avec un PIB par habitant comparable à celui des pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie (260 dollars par habitant), le tissu social sud-coréen commençait à se normaliser ; les ambitions du pays se concrétisaient autour d'un vaste programme d'industrialisation avec la prise en compte de l'industrie lourde. Le développement devait être de nature à adapter l'éducation à une situation sociale et économique nouvelle. Le secteur privé étant fortement impliqué dans la prise en charge du système éducatif en 1963, le pays adopte la loi sur les écoles privées afin de faciliter leur développement. Ainsi, 1,3 % des élèves du cycle primaire sont inscrits dans une école privée, 18,3 % au secondaire inférieur et 46,5% au secondaire supérieur (UNESCO Bangkok, 2012). Le taux de scolarisation évoluait considérablement et les villes se développaient de plus en plus. Cet exode massif des populations vers les villes posait le problème de la qualité des enseignements dispensés, de la capacité d'accueil des apprenants (infrastructures éducatives); l'enseignement secondaire fut étendu et l'enseignement supérieur fut instauré. La politique d'industrialisation adoptée par le pays pour résoudre les problèmes liés aux décennies de vie sous domination exigeait la compétitivité de la part de ce secteur. De nombreuses mesures ont ainsi été mises en œuvre par le gouvernement afin de promouvoir des formations, intégrant simultanément la formation professionnelle (à travers la loi sur la formation professionnelle en 1967) et l'enseignement secondaire technique (1960-1970) avec un taux de scolarisation de 88% en 1990 contre 27% en 1960. En 1968, la *National Charter of Education* définissait les grandes lignes directrices de l'éducation de la Corée du Sud pour les décennies à venir et engageait de ce fait un ensemble de réformes notamment celle relative à la durée de formation des enseignants : deux années pour le primaire dans les *Junior Teachers Colleges*, quatre années pour le secondaire, etc. La formation aux métiers des services était assurée par les *Schools of Education* et l'examen très sélectif d'entrée au cycle secondaire fut aboli. L'atteinte des objectifs d'industrialisation du pays devait sûrement passer par des administrateurs compétents et qualifiés. Des formations accélérées d'administrateurs ont donc été engagées à la *Seoul National University* et la normalisation de l'enseignement primaire en 1970 a permis de combler les inégalités existantes entre zones urbaines et zones rurales. Mais la suppression des évaluations d'entrée au cycle secondaire a conduit à un goulot d'étranglement pour l'entrée au supérieur. Quelques

années plus tard, en 1972, le système éducatif a été libéralisé suivi de la création de la *Korean Educational Development Institute*, chargée du développement durable du système dans son ensemble. Plus ambitieux et prometteur, ce système a impressionné le monde pour son dynamisme et sa rapide sensibilité aux politiques publiques.

La Côte d'Ivoire également, dès l'indépendance en 1960, disposait d'une très faible proportion de sa population instruite ou éduquée. Les périodes particulièrement marquantes de la colonisation ont décimé les valeurs culturelles éducatives. Ainsi, les politiques nationales plaçaient l'éducation au rang des priorités du développement économique et social avec une volonté de scolariser le maximum d'enfants du pays. Pour ce faire, une part importante du budget national fut donc consacrée à l'éducation (environ 40%), représentant entre 6 et 8% du PIB soit l'un des plus élevés au monde et plus de la moitié des parts allouées par certains pays comme le Sénégal et le Burkina Faso (Banque Mondiale, 1990). Cette volonté politique s'est manifestée à travers la mise en place d'un vaste programme de restructuration éducatif dont les principaux objectifs étaient : (i) la mise en œuvre de la réforme de l'éducation, (ii) la réduction des écarts de scolarisation entre les sexes, (iii) le développement de la formation professionnelle et de l'éducation permanente ; (iv) l'amélioration du rapport coût/efficacité. Ces réformes ont permis un accroissement du taux de scolarisation au primaire avec près de 64% en 1970 et plus de 72% en 1980.

En outre, la mise en œuvre de la télévision éducative en Côte d'Ivoire dans l'enseignement primaire en 1970, par la création de centres de formation en liaison avec des projets industriels et agro industriels et de centres artisanaux (INPHB, INSET, ENSTP, ...) ont amélioré les indicateurs scolaires.

Cependant, bien que de nombreux efforts aient été engagés pour la réduction considérable des disparités en matière d'éducation, des défis subsistent et la question des inégalités restent toujours posée. En effet, le taux de scolarisation du primaire est inférieur à la moyenne africaine durant cette période et il y a encore un nombre important de garçons inscrits comparativement aux filles (même si des efforts considérables ont été réalisés dans ce sens ces dernières années).

Au total, les engagements internationaux et la pression démographique que présente la structure des deux économies ont été des catalyseurs nécessaires dans la modification importante du paysage social par le biais du niveau d'instruction.

3.6.3 Mise en œuvre des réformes éducatives (1980 - 2000)

En Corée du Sud, le système éducatif se fonde sur la philosophie traditionnelle, *hongik ingan*, engageant chaque individu à agir pour le bien de tous. Avec un système scolaire décentralisé, le pays adopte en 1991 une nouvelle loi (*Local Autonomy Law*) accordant plus d'autonomie à l'échelon local et provincial. La gestion administrative et financière du système éducatif était assurée par trois organes de décision nationale, à savoir : (i) le ministère de l'éducation (devenu ministère de l'éducation et du développement des ressources humaines) ; (ii) les bureaux municipaux et provinciaux de l'éducation (*offices of education*) ; (iii) les bureaux locaux de l'éducation. Des comités de veille ou conseil de l'éducation sont installés à ces deux niveaux et prennent des décisions sur un nombre important de sujets d'ordre national.

En 1996, la Corée du Sud intègre l'OCDE et obtient une première aide du FMI pour l'éducation, mais en 1997, la crise qui secoue le pays touche la quasi-totalité des secteurs de l'économie y compris le secteur de l'éducation. On assiste alors à une relative baisse du financement de l'éducation dans le pays, liée principalement à la faillite des principales firmes nationales.

En 1998, fut créé la *Presidential Commission for the new Educational Community* afin d'impulser les réformes nécessaires pour une meilleure prise en charge du système éducatif face aux déséquilibres structurels et conjoncturels du pays. Cette commission de nature opérationnelle avait en charge de : (i) Veiller à maintenir la réforme en mouvement ; (ii) Inclure le civisme dans les programmes scolaires ; (iii) Définir les priorités d'une éducation individuelle visant à rendre les personnes plus créatives et innovantes surtout dans le domaine des technologies de l'information et les orienter vers une utilité sociale ; (iv) Évaluer la réforme en cours par le biais du *Korean Institute of Curriculum and Evaluation* dans les établissements des trois ordres d'enseignement ; (v) Préparer les grandes orientations du XXI^e siècle pour le pays en matière d'éducation (primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel).

Toutes ces mesures devraient permettre à chaque citoyen coréen de communiquer avec son environnement et devenir un citoyen instruit, capable d'aborder les questions économiques et sociales avec un esprit de leadership.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Les années 1990 ont été marquées en Côte d'Ivoire par de nombreuses réformes relatives aux clauses de la conférence de Johannesburg sur le développement durable. Le pays a consacré près de 4% de son PIB à l'éducation en 1999. Ces efforts du gouvernement ont permis d'accroître les effectifs du primaire de 32% en 7 ans (1992-1999). Afin de répondre aux besoins éducatifs de plus en plus croissants du pays, l'État développe un partenariat avec le secteur privé par le biais de la loi de 1995 autorisant l'État à concéder les services de l'enseignement au secteur privé. De 1995 à 1999, l'État accorde des subventions au secteur privé de l'enseignement afin de soutenir la promotion de l'éducation ; il engage aussi des réformes pour lutter contre l'échec scolaire. On peut noter le renforcement du dispositif institutionnel (deux décrets portant création de la carte scolaire au primaire et au secondaire et la *loi N°95-696 du 7 septembre 1995* sur les écoles privées), avec la mise en place d'organes et structures annexes afin de susciter une approche participative à la prise en charge du système éducatif. Il s'agit entre autres du Service Autonome de Promotion de l'Enseignement Privé (SAPEP), le cadre du partenariat avec le privé, le Fonds National de l'École (FNE), le Service Autonome de l'Alphabétisation (SAA), le Comité Consultatif d'Éducation Nationale (CCEN), l'organe de consultation avec les partenaires sociaux. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du Programme National de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH) (1991-96) avec l'appui technique et financier de bailleurs de fonds internationaux comme la BAD, le PAM, PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, etc.

En 1998 l'accent est mis sur la qualité de l'école avec la réduction des coûts directs de scolarisation et des coûts d'opportunités pour les familles avec un programme de prêts de manuels scolaires dans 75% des localités du pays. Ceci devait permettre de réduire la charge parentale liée à l'éducation de base des enfants et améliorer le taux de scolarisation des enfants. En outre, divers plans ont été élaborés, notamment : le Plan National Éducation Pour Tous (PAN/EPT) en 1992 sous la supervision de l'UNICEF, le plan national de cantines scolaires (Projet PAM /VIC 3358) avec le PAM, le Plan National de Développement du Secteur Éducation/Formation (PNDEF) 1998/2010.

Les tableaux 3.11 et 3.12 suivants retracent l'importance accordée au secteur éducatif à travers les dépenses publiques dans les deux pays.

Tableau 3.11
Dépenses Publiques d'Éducation (% du PIB)

	1992	1994	1996	1998	1999
CIV	6,8	4,8	4,1	3,7	4,0
KOR	3,6	3,1	-	3,4	3,4

Source: La Banque Mondiale, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Tableau 3.12
Situation du PIB dans les deux pays (Parité pouvoir d'achat ; \$ EU International courant ; unité milliards de FCFA)

	1992	1994	1996	1998	1999
CIV	26,708	28,098	33,707	37,72	38,923
KOR	452,682	547,420	664,401	681,216	765,858

Source: La Banque Mondiale, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Au fil des années, le secteur éducatif a connu bien de réformes susceptibles de rehausser sa qualité. Cependant l'instabilité institutionnelle qui survint à partir de 1999 a anéanti l'espoir de voir un système éducatif ivoirien plus performant que dans le passé.

3.6.4 Renforcement du système éducatif (à partir de 2000)

En 2000, les autorités sud-coréennes se sont félicitées des progrès accomplis dans le secteur de l'éducation. Les étudiants Sud-Coréens font partie des meilleurs sur la scène internationale avec la mise en place du système « *National Assessment of Educationnal Achievement (NAEA) et le Program for International Student Assessment (PISA)* ». Mais le but était encore pour eux de réviser et renforcer le dispositif qualitatif de l'enseignement. À cet effet, en 2009 les autorités définissent le contenu de l'enseignement au primaire et au secondaire. Au primaire, l'accent est mis sur la langue coréenne, les mathématiques, les études sociales, l'éducation morale (les deux premières années : « *Pleasant life* »), l'art (musique, art visuel) et l'anglais à partir de la troisième année, les activités créatives (*creative experimental learning activities*). En plus de ces matières, s'ajoutent l'apprentissage des sciences/technologie, d'une seconde langue étrangère et l'économie domestique dans le secondaire.

Des dispositions pratiques ont été prises afin de garantir une bonne exécution des programmes définies par la Haute Autorité de l'Éducation. Une flexibilité du programme a été admise dans l'enseignement obligatoire. Des mesures de formation et d'évaluation nationale des enseignants ont également été engagées depuis 2010 et les enseignants ayant de faibles résultats reçoivent une formation supplémentaire. On note aussi un bon niveau du taux d'encadrement (19 élèves /enseignant au primaire en 2011, avec 26,3 élèves par classe en moyenne et 12 élèves /enseignant avec 34 élèves par classe en moyenne dans le secondaire inférieur). Conscient du fait que la qualité de l'enseignement dépend du niveau d'incitation des enseignants, ces derniers en Corée du Sud reçoivent un salaire incitatif comparativement aux autres pays de l'OCDE.

En 2011, les salaires annuels des enseignants en Corée du Sud s'élevaient à 48 251 \$EU après 15 ans d'exercice (moyenne de l'OCDE : 38 136 \$EU), 95% des élèves terminent leur formation du secondaire supérieur avec succès dans le délai imparti.

Le système éducatif moderne Sud-Coréen dans l'ensemble se présente comme suit : 3 ans d'éducation préscolaire à partir de l'âge de 3 ans chez les enfants, 6 ans d'éducation primaire entre l'âge de 6 ans et de 12 ans, 6 ans au cycle éducatif secondaire (dont 3 au collège et 3 ans au lycée), et enfin au minimum 4 ans pour le cycle supérieur sinon voir plus (11 ans, dont les formations spécialisées industrielles).

En Côte d'Ivoire, le XXI^e siècle dans le secteur de l'éducation est surtout marqué par la Constitution ivoirienne qui oblige l'État à assurer un accès à l'éducation pour tous. Les manuels scolaires sont gratuits pour le cycle primaire, avec la promotion de l'éducation de base par le COPEB (Comité pour la Promotion de l'Éducation de Base). En 2000, le niveau préscolaire couvrant trois sections (petite section, moyenne section et grande section) a été introduit. En vue d'avoir une plus grande vision du système éducatif dans son ensemble, un rapport en 2008 sur le système éducatif est produit afin d'aider à la planification. Par exemple, selon le recensement réalisé à cette période sur l'enseignement secondaire général (premier et second cycle réunis), 829 établissements avec 68,5% issus du privé sont créés.

Malgré le nombre suffisamment élevé d'établissements privés, le secteur n'absorbe que 35,2% des élèves et 45,8% des groupes pédagogiques. De nombreux efforts ont été déployés afin de résoudre les déséquilibres qualitatifs et structurels liés entre autres à l'instabilité politique survenue pendant cette période.

En 2011, l'État à travers le Ministère de l'Éducation Nationale, a engagé une restructuration du système éducatif. De nombreux projets et programmes éducatifs ont été menés avec l'appui technique et financier des partenaires au développement. En 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique a procédé à l'amélioration de la discipline EDHC (Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté) et des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Les réformes au niveau de l'enseignement supérieur en cours portent sur l'introduction du système LMD (Licence - Master - Doctorat).

Au total, de nombreuses actions ont été menées et des résultats encourageants ont été obtenus. Mais de nombreux défis restent encore à relever au regard notamment de la pression démographique (*un taux d'accroissement naturel de 2,044% en 2012, et l'âge médian de 2011 est de 19,7 ans chez les hommes et de 19,5 ans chez les femmes*).

3.7

Évolution de la politique de l'emploi

L'emploi est considéré comme l'un des facteurs contribuant à l'épanouissement social d'un individu. Pour la Banque Mondiale, « *l'emploi est la pierre angulaire du développement et a un impact bien au-delà du revenu qu'il procure à l'individu* ». L'emploi est essentiel à la réduction de la pauvreté et au fonctionnement d'une société harmonieuse. De nombreuses économies considèrent l'emploi (source de revenu) comme primordial dans la fourniture de services sociaux de base telle que l'éducation, la santé.

Nous passerons en revue le système de politiques d'emploi dans les deux pays depuis les premières réformes jusqu'à nos jours.

3.7.1 Période avant 1960

Après l'influence de la colonisation japonaise sur la péninsule le développement de la Corée du Sud va reposer sur une classe de dirigeants éclairés et téméraires fortement influencée par un peuple enraciné dans le confucianisme. Cette doctrine philosophique donnait la priorité à l'éducation et au travail. De ce fait, les ménages consacreront la quasi-totalité de leur budget à l'éducation de leurs enfants afin de leur permettre d'accéder à un emploi de qualité.

La période d'avant 1960 a malheureusement été marquée par les nombreuses guerres et instabilités sociales dans le pays comme ce fut le cas entre 1950 et 1953 avec l'invasion par la Corée du Nord.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, avant l'indépendance, l'activité des populations se faisait sous forme de travaux forcés avec pour seule contrepartie, la ration alimentaire de subsistance et les priviléges accordés par les colons.

L'indépendance a nécessité de nouvelles orientations qui devaient faire de l'emploi une politique stratégique de développement pour la Côte d'Ivoire et de l'industrie le moteur de la croissance économique. Le secteur moderne devait absorber la majeure partie de la main-d'œuvre. Ainsi en 1953, en prélude à l'indépendance, fut créé l'Office de la Main-d'œuvre en Côte d'Ivoire (OMOCI), pour recevoir les offres et demandes d'emploi et procéder ensuite au placement.

3.7.2 Mise en place d'un système national de l'emploi (1960 à 1980)

Dès 1960, la politique de l'emploi devient l'un des pivots de la politique économique du régime Sud-coréen. En effet après la signature du traité d'armistice en 1953 par la Corée du Sud et la Corée du Nord, le pays devait procéder à la reconstruction du territoire et de l'économie. Ce qui a abouti à une croissance accélérée au début des années 1960 avec le soutien américain qui se concentrait davantage sur les importations de biens de consommation. En outre, avec l'arrivée du président Park Chung-Hee au pouvoir en mai 1961, le pays a adopté une stratégie nationale d'industrialisation fondée sur la promotion des exportations. Cette époque était marquée par une offre importante de la main-d'œuvre sous-employée, essentiellement rurale, et un flux régulier de la main-d'œuvre en zone urbaine. Ce type de main-d'œuvre peu qualifié fut utilisé dans les industries légères à forte intensité de main-d'œuvre notamment féminine. Cette politique a permis de réduire considérablement le taux de chômage qui est passé de 8% en 1963 à 4% en 1975.

Cependant, le passage à une économie basée sur le développement des industries lourdes et chimiques à forte intensité capitaliste à partir de 1973 a, quelque peu, réduit l'élasticité de la demande de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier en faveur de la main-d'œuvre qualifiée. En 1980, l'économie et particulièrement le marché du travail, a connu des moments difficiles en raison d'une combinaison de facteurs, tels que le deuxième choc pétrolier, les mauvaises récoltes de riz et l'instabilité politique. Le taux de chômage a ainsi grimpé à 5,2% obligeant par conséquent la restructuration dans le secteur des industries lourdes et chimiques. Néanmoins, grâce à la grande flexibilité des salaires sur le marché du travail, l'économie était en mesure de retrouver son équilibre sans grand dommage sur l'emploi.

Durant la même période, la croissance en Côte d'Ivoire était essentiellement basée sur l'agriculture. La politique d'industrialisation entamée par l'État devait servir à résoudre les déséquilibres sociaux comme l'emploi, la pauvreté, etc.

En 1960, la Côte d'Ivoire opte pour la politique de promotion des exportations agricoles, d'import-substitution des produits manufacturiers et de promotion des exportations de produits manufacturiers soutenues par des programmes massifs d'investissements publics. Ceci a favorisé la croissance au cours des premières périodes post indépendance. Cependant, le pays se trouve confronté à une pénurie de main d'œuvre pour entretenir ses orientations industrielles. Ainsi, pour satisfaire ses besoins en main-d'œuvre, la Côte d'Ivoire fait appel à la main-d'œuvre étrangère à travers des conventions avec la Haute-Volta (pour des emplois peu qualifiés) et la France pour obtenir une main d'œuvre hautement qualifiée.

L'exode rural massif des populations à la recherche d'un mieux-être social a créé un goulot d'étranglement sur le marché du travail ivoirien dans la décennie 1970. Le risque à long terme lié à une pénurie de main d'œuvre en milieu rural qui s'en suit amène le gouvernement à promouvoir la valorisation du milieu rural par une modernisation de l'agriculture et une intensification de l'effort d'équipement à travers les Fonds Régionaux d'Aménagements Ruraux (FRAR). La modernisation du secteur et la vulgarisation de l'emploi agricole conduit à la mise en place des structures agricoles telles que : SATMACI, SODEPALM, SODERIZ, CIDT, CENAPEC, BNDA. Ainsi, pendant le quinquennat 1976-1980, 216,1 milliards de FCFA ont été investis dans le domaine agricole.

3.7.3 Dynamisme du marché du travail (1980-2000)

Les années 1980 restent également marquées par un secteur de l'emploi soumis aux turbulences internationales (crises économiques et financières). À cet effet, des réformes structurelles ont été engagées dans bon nombre de pays en difficulté dont la Corée du sud et la Côte d'Ivoire.

La décennie des années 1980 correspond à un tournant décisif pour le marché du travail en Corée du Sud. Le gouvernement reste stratégiquement présent dans ce secteur qu'il considère sensible. La période 1986-1988 est caractérisée par ce qui est appelé « the three low » qui se traduit par : un bas prix de l'énergie, de faibles taux d'intérêt internationaux, et la faible valeur du Won coréen par rapport au yen japonais, accompagnés du libéralisme commercial au plan mondial. Ces facteurs étant favorables pour le développement des industries notamment les industries lourdes, l'économie coréenne a connu une croissance forte. Cette accélération de la croissance a eu comme conséquence immédiate l'accroissement de l'emploi dans les secteurs manufacturiers et des services conduisant à une réduction considérable du taux de chômage (2,5 pour cent en 1988) et un taux de croissance des salaires supérieur au taux de croissance de la productivité.

Les conditions de travail relativement favorables offertes sur le marché du travail en Corée du Sud étaient en grande partie liées aux puissants conglomérats qui dominaient l'économie du pays. Vers la fin des années 1980, le secteur de l'emploi commençait à connaître de nombreux mouvements avec notamment les syndicats qui revendiquaient de meilleures conditions salariales et de travail y compris la liberté de mener des activités syndicales.

Dans les années 1990, le gouvernement a engagé des réformes structurelles tendant à répondre aux besoins de la croissance économique par : (i) le redéploiement vers l'étranger des industries en déclin pour réduire les coûts de production notamment l'industrie textile ; (ii) l'aide accordée aux industries en expansion (électronique, automobile, chantier naval, machinerie) ; (iii) le développement progressif des industries de pointes (communication mobile, fibres optiques, robotique, chimie de précision). Le développement de ces industries a réduit la demande de l'emploi peu qualifié en faveur de l'emploi hautement qualifié qui répond à ce type d'industries. Cette réduction s'est aggravée avec la mondialisation qui favorise les importations de la main-d'œuvre des pays où les salaires sont bas notamment la Chine). La mondialisation a également intensifié la concurrence entre les entreprises et la nécessité pour la gestion du travail flexible en réponse à des conditions en constante évolution de l'entreprise. En conséquence, la sécurité globale de l'emploi a diminué et la distribution des salaires s'est détériorée. Le pays accuse donc un recul de son PIB per capita de 24,45% entre 1997 et 1998 (selon le *Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale*).

Aussi le développement industriel Coréen s'est accompagné d'une dualité croissante en termes de performance, de compétitivité et de conditions de travail entre les grands groupes (chaebols) et les PME. Cette dérégulation du marché du travail entamée dans les années 1980 a assoupli le recours au travailleur à temps partiel. En 1997, la politique de l'emploi et la protection contre le chômage connurent des difficultés du fait de la crise asiatique de 1997-1999.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En effet, cette crise fut particulièrement marquante pour le pays à cause de la dépression du marché du travail qui est la résultante des faillites et restructurations des grands conglomérats (Chaebols), qui ont conduit à des pertes massives d'emploi, après la nouvelle législation du travail autorisant les licenciements collectifs pour des raisons économiques. On assiste alors au quadruplement du taux de chômage qui atteignait 8,7% de la population active. Cette dégradation de la situation du marché du travail s'est accentuée aussi en raison notamment de la baisse du taux de participation de la force de travail (de 62,2 à 60,7% en un an) à cause de la préférence des travailleurs pour les emplois informels et d'une hausse de l'emploi agricole et familial non rémunéré.

Face à cette contraction du marché du travail, des programmes d'austérité ont été engagés dans le pays. Les réformes se sont traduites par une flexibilité du salaire (prix de la main d'œuvre), une flexibilité de l'emploi (volume d'heure de travail) et une précarisation des contrats (qualité du travail).

Ainsi, depuis la crise de 1997-1998 la Corée du Sud a accompli de nombreux efforts, notamment en direction d'une amélioration de son système de protection sociale, afin d'assurer un mieux-être à ses populations.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les années 1970 ont été surtout marquées par le "succes story" ivoirien appelé « *le miracle ivoirien* ». Les cours des matières premières sur les marchés internationaux ont flambé et les recettes d'exportation se sont considérablement améliorées au profit d'une croissance forte de l'économie. La répartition de l'emploi sur l'ensemble du territoire était représentative des préférences régionales pour le développement économique du pays. En 1977, la ville d'Abidjan seulement comptait 54% des emplois dans l'industrie moderne (*Ministère du Plan, 1977*). A la fin des années 1980 et au début des années 1990, les prix du café et du cacao ont connu une baisse sur le marché international de plus de moitié. Ce qui s'est traduit par une baisse de leur prix d'achat aux producteurs par la Caisse de Stabilisation. Ceci a conduit à une pauvreté généralisée dans le milieu rural. Au regard de cette instabilité des prix, les producteurs ont réduit considérablement l'emploi étranger.

En 1991, l'État décide de mettre en place le programme de valorisation des ressources humaines (PVRH). Un programme national de l'emploi révisé est mis en place en 1995 afin de juguler les effets des PAS de la fin des années 1980 entamés avec les institutions de Bretton Woods. L'AGEPE (Agence d'Étude et de Promotion de l'Emploi) est ainsi créée en 1993 suite à la dissolution de l'OMOCl. Ses missions principales étaient de :

- réaliser des études et analyser le marché de l'emploi, des métiers ;
- identifier les besoins en formation ;
- assurer la gestion sociale du chômage ;
- assurer les services publics de l'emploi, incluant les programmes spécifiques d'aide à l'insertion et à la réinsertion ;
- assurer les services publics d'appui à la création d'emploi par le financement de micro, petites et moyennes entreprises économiques et sociales.

D'autres structures ont également vu le jour (FDFP, FNS, ...) afin de corriger les déséquilibres du marché de l'emploi ivoirien et endiguer progressivement les effets néfastes de la crise que traverse le pays.

La fin des années 1990 verra les efforts de redressement de l'activité économique réduits au statut quo du fait de l'instabilité socio politique de 1999. À cela s'ajoutera celle de 2002 à 2011 avec des effets plus graves. L'exécution du programme national de l'emploi se fera à travers : le programme d'aide à l'embauche (PAE), le programme spécial de création d'emploi (PSCE) et le programme de création de micro entreprises (PCME). En 1996, deux programmes spécifiques seront engagés à la suite de la perspective de création de la Commission Nationale de l'Emploi (CNE): (i) le Programme Spécial d'Insertion des Femmes (PSIF) ; (ii) le Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux (PIJR). Ces programmes initiés devaient permettre de résoudre progressivement les déséquilibres nés de la crise économique qu'a connu le pays et ceux liés aux situations d'instabilité sociale. Toutefois, le chômage continue d'être encore plus préoccupant, prenant de plus en plus du terrain dans la classe moyenne des jeunes, du fait de la forte croissance démographique du pays (taux de croissance annuel de la population de 4,4% en 1980 et 3,0% en 1995).

3.7.4 Renforcement du marché de l'emploi (à partir de 2000)

Depuis 2000, afin de réduire le chômage des jeunes, né essentiellement de la crise de 1997-1998, le gouvernement coréen encourage les subventions publiques aux grands groupes en les incitant à développer des programmes de stages destinés aux jeunes, qui malheureusement sont aujourd'hui très limités. Ainsi, selon le *Korean Labor Institute (KLI)*, 823 000 nouveaux emplois ont été créés en 2000. Le taux de chômage s'est établi en Corée du Sud à 4,5% au premier trimestre de 2001 (OCDE 2011).

En 2007, face à des nombreuses irrégularités sur le marché du travail sud-coréen, une loi a été votée sur le recours aux travailleurs non permanents (temporaires), et interdisant la discrimination dans le management des conditions des travailleurs et limitant la durée des contrats à deux ans. En outre, d'autres mesures d'austérité conduites par le FMI et la Banque Mondiale ont permis d'améliorer la réduction des disparités sur le marché du travail. Ces différentes réformes ont eu des conséquences positives sur le marché de l'emploi. Le taux de l'emploi s'est stabilisé à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE.

En 2013, le marché du travail comptait 47% de travailleurs permanents, 20% de travailleurs à durée déterminée, 6% de travailleurs journaliers et 23% de travailleurs indépendants ; et la part des travailleurs non-permanents dans la masse salariale était plus importante dans les grands groupes (18% fin 2013 contre 12% en moyenne nationale).

Toutefois la population active sud-coréenne peine encore à trouver ses repères sur le marché de l'emploi. Un marché devenu plus flexible et où l'accent est mis sur l'expérience, la compétence et l'adaptation des individus à l'évolution des exigences du travail.

Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire durant la même période, la situation générale de l'emploi est assez préoccupante pour le pays depuis déjà plusieurs années et la population active a progressé à un rythme annuel moyen de 3,51% entre 1960 et 2009 (INS, Banque Mondiale). Ainsi, les chiffres du taux de chômage global ont presque doublé en espace de deux décennies passant de 8,9% en 1998 à 15,7% en 2008.

La problématique de l'emploi en Côte d'Ivoire a ainsi nécessité une révision globale du code de travail qui devait aborder des points importants relatifs notamment à la fixation du salaire, la procédure de licenciement et la procédure d'embauche. En outre, en 2006, on assiste aussi à la signature d'une convention entre l'AGEFOP, l'AGEPE, le FNS et le FDFP pour une meilleure coordination dans la réduction significative du chômage en Côte d'Ivoire.

Selon le rapport 2013 de l'AGEPE, 10,6 % de la population active occupée travaillaient dans le secteur informel. Selon la CNPS, le marché enregistrait en 2008, 28 salariés par employeurs contre 17 en 2000.

Le tableau 3.13 ci-dessous issu des données de la CNPS, nous présente l'évolution des effectifs d'employeurs et de salariés en activité entre 2000 et 2008.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 3.13

Évolution des effectifs d'employeurs et de salariés en activité

	Employeurs	Salariés	Nombre de salariés par employeur
2000	26 722	453 411	17
2001	27 623	462 572	17
2002	29 001	479 711	17
2003	23 994	460 067	19
2004	14 928	449 076	30
2005	13 133	425 554	32
2006	12 414	429 510	35
2007	14 318	448 389	31
2008	17 470	483 695	28

Source: CNPS (Côte d'Ivoire), Décembre 2009

Dans la perspective d'une réduction du niveau de chômage en Côte d'Ivoire, un programme d'appui à l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes (PAAEIJ) a été initié et financé en 2013 par le Fonds Africain de Développement(FAD) pour 18,833 millions d'UC (dont un prêt de 13,906 MUC et un don FAD de 4,927 MUC). Le PAAEIJ vise essentiellement à améliorer l'employabilité des jeunes diplômés de formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de leur insertion. Il soutient également l'opérationnalisation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

La problématique de l'emploi vert et la prise en compte de l'emploi informel sont autant de préoccupations qui influencent la structure du marché du travail ivoirien. L'optimisation des opportunités liées à ces sources potentielles de croissance doit être envisagée, pour une réduction considérable du taux de chômage.

3.8

Évolution de la Politique de Lutte contre la Pauvreté

La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement captée sous trois dimensions : (i) La dimension monétaire ; (ii) Le manque ou la non satisfaction des besoins vitaux ; (iii) La dimension sociologique et psychologique.

Elle est perçue par tous comme un cas échéant de vie et l'opposé pur et simple du bien-être humain. Les néolibéraux la considèrent comme un fait naturel devant être exclu du marché et dont la lutte devait seulement se limiter à la pauvreté absolue. Pour les conservateurs, la pauvreté est un problème culturel et moral, lié à la marginalisation. Cependant bien qu'étant multidimensionnelle et controversée, son importance est reconnue de tous.

La lutte contre la pauvreté dans le cadre des politiques gouvernementales relève d'une stratégie d'actions transversales liées entre autres à la santé, l'éducation, l'emploi, le genre, le loisir, etc. La convergence des résultats de ces politiques sectorielles concourt à améliorer le niveau de bien-être des individus. L'analyse minutieuse de la pauvreté révèle le lien étroit avec l'histoire même des pays et constitue un prolongement des faits marquants de cette histoire.

Cette section présentera une analyse comparative des politiques de lutte contre la pauvreté en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire.

3.8.1 Stratégie de réduction à long terme de la pauvreté (avant 1960)

En Corée du sud, la politique de réduction de la pauvreté était stratégiquement et résolument adossée à la politique industrielle du pays. L'objectif initial dès 1960 était de garantir la stabilité politique et sociale du pays, au prix d'une mobilisation nationale autoritaire organisée autour du décollage économique du pays. Le décollage économique devait être capable de résoudre les problèmes liés au développement social de la péninsule. Le volet social a longtemps été sacrifié et perçu comme un frein à la croissance et à la compétitivité économique, Jusqu'en 1960, la Corée du Sud figurait parmi les pays les plus pauvres du monde. Après l'occupation japonaise (1910-1945) et la guerre qui ravagea la péninsule (1950-1953), le pays se trouve confronté à de nombreux défis liés à la précarité de vie des populations et à la partition du pays à partir du 38^e parallèle. Depuis cette époque et en raison des mesures de relance économique à travers la stratégie d'industrialisation, la Corée du Sud s'est hissée à un niveau de développement exceptionnel et est sortie de la trappe à pauvreté. Le pays est aujourd'hui l'une des figures emblématiques des NPI (Nouveaux Pays Industrialisés) avec un niveau de revenu (en PPA) proche de la moyenne de l'Union Européenne.

En Côte d'Ivoire, la configuration de la lutte contre la pauvreté reste essentiellement la même : améliorer le revenu des populations par une création significative de richesse, et une croissance économique forte. Le pays, contrairement à la Corée du Sud, met très tôt l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes en prenant en considération la dimension sociale du développement dans la définition des politiques économiques. À cet effet un ensemble de mesures économiques transversales sont entreprises par l'État relativement au bien-être et à la décence de la vie humaine : la santé, l'éducation, l'emploi, l'accès aux services de base, la fourniture en eau potable, l'accès à l'électricité et aux infrastructures routières, ainsi qu'à la communication. Les efforts consentis par le gouvernement en direction de ces secteurs (éducation, santé, emploi, etc.) visent prioritairement à réduire la pauvreté au sein des populations.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.8.2 Période de 1960 à 1980

Suite à deux décennies (1960-1980), marquées d'un essor de l'économie ivoirienne (6% en moyenne l'an), la Côte d'Ivoire est entrée dans une période difficile de son histoire avec la crise prévalant sur les marchés économiques internationaux dont était fortement tributaire la croissance économique ivoirienne (basée sur les exportations de matières premières).

En effet, cette période (1960-1980) est caractérisée par une forte disponibilité financière. La dynamique de l'économie est surtout basée sur la combinaison d'une politique d'ouverture extérieure susceptible de susciter un transfert de technologie en termes de main-d'œuvre, de capitaux et d'expertise ; et d'une option économique plus libérale centrée sur l'exportation de matières premières (café, cacao, bois). Ce fut la période des grands chantiers de l'État, qui visaient essentiellement la réduction de la précarité au sein des populations ivoiriennes et l'amélioration de leurs conditions de vie. À cet effet, un vaste programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) a été initié et l'expertise humaine extérieure largement sollicitée. En 1962, l'État élabora le premier document stratégique de planification du développement économique de la Côte d'Ivoire post indépendance. Il traduit ainsi la volonté de l'État d'intégrer dans le processus de développement, le principe d'une meilleure répartition des investissements publics à travers le pays.

3.8.3 Mise en place d'un système de protection sociale entre 1980 et 2000

En 1980, les marchés internationaux sont en souffrance, tous les secteurs sont touchés.

À cette période, la Corée du Sud voit également ses espoirs de redressement économique (industriel) se dégrader, avec une population de plus en plus vieillissante. Avec les effets persistants de la crise pétrolière de 1973, qui a eu des inconvénients sur le niveau de vie des populations, le gouvernement crée en 1988 le régime national de retraite afin de remédier aux besoins essentiels de la classe de personnes âgées de la population. Le pays continue de promouvoir l'État providence dont il a fait preuve depuis les années 1960 par l'introduction de l'assurance contre les accidents de travail et les maladies professionnelles (1963). L'accès des femmes au marché du travail longtemps négligé est reconstruit comme un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté. À partir de 1990, les gouvernements successifs de la Corée réalisent progressivement l'importance de la dimension sociale du développement économique et instaurent l'assurance chômage puis renforcent les assurances santé et vieillesse.

La Corée s'est ainsi dotée d'un système de protection sociale touchant tous les domaines de bien être humain afin de limiter les risques sociaux liés à la précarité de subsistance des individus. En 1999, le *National Basic Livelihood System (NBLs)*, remplaçant le *Livelihood Protection System (NPS)* en vigueur depuis 1961, fut instauré pour remédier à l'appel de plus en plus alarmant d'une population en souffrance malgré la forte croissance économique du pays. Le système d'aide social en Corée est essentiellement basé sur le *NBLs* et constitue l'une des premières lois dans l'histoire sociale du pays, et dont les bénéficiaires sont les populations ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

La Côte d'Ivoire, en 1980, voit un retournement brutal de sa situation économique globale du fait de l'effet systémique induit par la défaillance des marchés internationaux.

Après plus de vingt ans (1960-80) de croissance économique forte (en moyenne 6% / an), le pays aborde une phase sombre de son histoire économique marquée par la crise économique et financière internationale. La croissance économique demeure relativement en deçà de la croissance démographique du pays (3,3%). On assiste alors à une dégradation du niveau de vie des populations. L'enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV, 2008) indique une forte progression des indicateurs de pauvreté de 1985 à 2008. Les statistiques affichent que la pauvreté frappe une proportion croissante de la population (32,3% de la population en 1993 contre 10% en 1985). En outre, la crise généralisée des revenus, a entraîné un triplement de l'incidence de la pauvreté et s'est répandue systématiquement dans toutes les zones du pays particulièrement dans la zone forestière, à cause notamment de la baisse des prix aux producteurs de café-cacao (voir tableau 3.14).

En janvier 1994, la dévaluation du FCFA intervient dans la plupart des pays dont la Côte d'Ivoire afin de favoriser une meilleure dynamique de leurs économies. Il s'en suit une reprise économique pour la Côte d'Ivoire, qui malheureusement ne parvient pas à opérer un rattrapage sur la dégradation des conditions de vie des populations ivoiriennes. L'indice de pauvreté atteint 38,4% en 2002 contre 33,6% en 1998 et 36,8% en 1995. Toutes les régions sont touchées par cette crise de revenu bas (comme l'illustre l'évolution de l'incidence de la pauvreté dans le pays).

Tableau 3.14
Répartition des ménages pauvres par région (%)

	1985	1993	1995	1998
Abidjan	1,4	3,1	13,2	6,8
Autres zones urbaines	17,1	22,6	13,7	24,4
Forêt Est	31,0	26,0	27,0	24,9
Forêt Ouest	2,2	21,1	27,1	13,7
Savane	48,3	27,2	24,4	30,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: INS (1998)

Cette analyse montre le profil régional de la pauvreté au sein de la population ivoirienne. On note par exemple, que la majorité des pauvres (30,2%) vivaient dans la zone des savanes en 1998 ; suivie des zones de forêt Est et autres zones urbaines.

Dès 1980, le gouvernement ivoirien, conscient, entre autres, de l'ampleur de la pauvreté régionale, adopte les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) proposés par le FMI et la Banque Mondiale afin de réduire les effets de la crise sur le niveau de vie des populations. Deux politiques majeures à l'endroit de la réduction de la pauvreté sont retenues : l'initiative PPTE et l'initiative 20/20. Instaurées en 1998-2000, ces politiques devaient permettre aux différents pays de bénéficier d'un allègement conséquent de leur dette, en contrepartie d'une utilisation plus efficace et équitable des ressources pour combattre la pauvreté. Présente à la réunion d'Oslo en 1996 consacrée à l'initiative 20/20, la Côte d'Ivoire se porte volontaire pour tenter l'expérience pilote, signe fort de sa volonté de corriger les effets sociaux des ajustements de ces dernières années. En 1999, le gouvernement ivoirien procède à la réorientation des secteurs -clés de son économie : la libéralisation de la filière Café-Cacao avec la liquidation de la CAISTAB au profit de la mise en place de l'Autorité de Régulation du Café Cacao (ARCC) et la Bourse du Café Cacao (BCC) pour la fixation d'un prix minimum aux producteurs ; la création de l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) ; le Centre National de Développement Agricole (CNRA). Un système de sécurité sociale et d'assurance maladie a également été instauré avec la CNPS, la CGRAE, la MUGEF-Cl, le FPM. Ces réformes engagées ont permis au pays de réduire la progression du niveau de pauvreté (taux de pauvreté⁽⁹²⁾ 33,6% en 1998 contre 36,8% en 1995). Cependant, la période d'instabilité politique (1999-2000) comme indiqué sur le graphique 3.7, a considérablement entravé les efforts d'amélioration du taux de pauvreté (33,6% en 1998 contre 38,4 % en 2002).

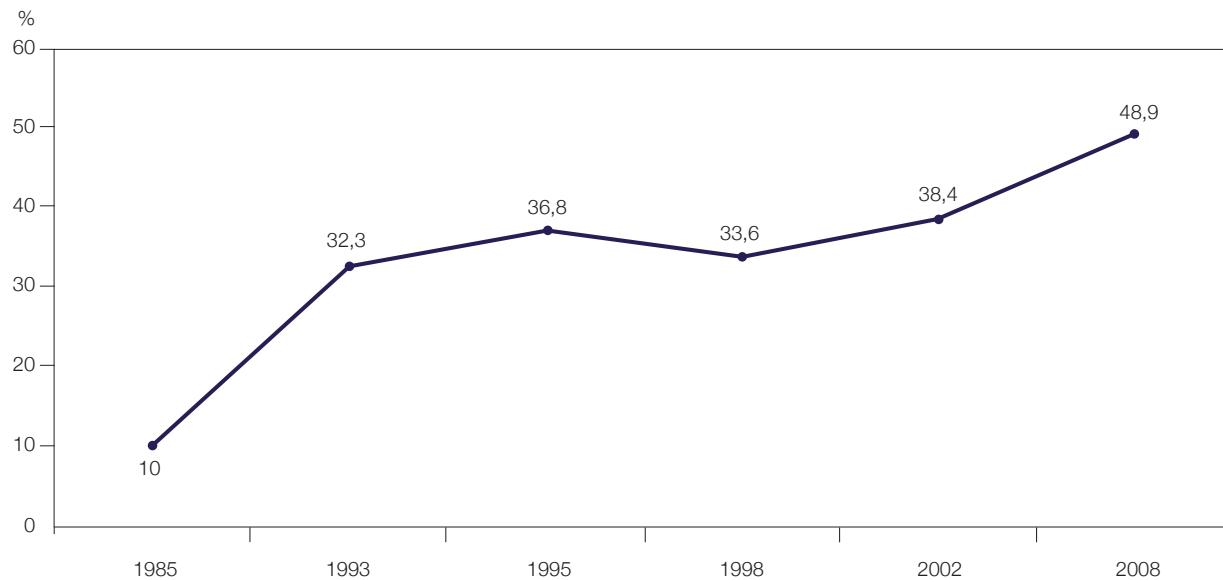
(92) « Le taux de pauvreté correspond à une proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté. » Ce seuil de pauvreté correspond à un pourcentage du revenu médian national et est donc différent selon les pays

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 3.7

Évolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire de 1985 à 2008



Source: INS 2008, Keho (2008)

En somme, nous pouvons dire que les décennies 1980 et 1990 ont été particulièrement émaillées de turbulences, altérant ainsi le taux de pauvreté des deux pays (la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire).

3.8.4 Réformes et adaptation du système global de protection sociale à partir de 2000

Les années 1990 et 2000 ont vu la définition de mesures nouvelles concernant la détérioration du niveau de vie.

En Corée du Sud, la crise des années 1997-1998 a conduit à la dégradation de la plupart des indicateurs sociaux de bien-être et entravé les efforts de recadrage de politique avec la prise en compte de la dimension sociale. Les personnes âgées (personnes du troisième âge) étaient les plus touchées de la population par la pauvreté avec un taux trois fois supérieur au taux de 15% dans l'ensemble de l'OCDE. Face à cette situation, des réformes plus inclusives et plus participatives ont été engagées par les autorités.

En 2000, le gouvernement décide de l'adoption de la loi sur la sécurité fournie aux personnes vulnérables et la *loi National Basic Livelihood System* est révisée. En 2004, un programme d'auto assistance tendant à offrir des emplois aux femmes est mis en place afin de corriger les erreurs d'expulsion des femmes du marché du travail ou de restriction des opportunités les concernant. Également des subventions de repas et de frais de scolarité sont accordées aux étudiants dont les familles ont un très faible revenu. Ces mesures ont entraîné une augmentation des dépenses du gouvernement qui ont atteint 8,7% du PIB en 2004 contre 4,3% en 1990.

En 2005, est créé le régime de retraite des entreprises afin de soutenir les actions de l'État en faveur de l'offre en services sociaux de base aux populations, surtout les plus vulnérables. Il couvrait environ 46% des salariés ayant travaillé au moins une année (soit 12% de la population d'âge actif). La progression de la pauvreté s'est traduite en Corée du Sud par une augmentation du taux de suicides chez les plus de 65 ans. Ce taux est passé de 34 pour 100 000 personnes en 2000, à 72 pour 100 000 en 2010. En 2011, le régime national de retraite, créé en 1988, ne concernant que 28% de la population âgée totale et la pension ne s'élevait qu'à 10% du salaire moyen.

En Côte d'Ivoire, les initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté se sont multipliées ces dernières années : le projet Afrique 2000, le projet micro START, le FEM/ONG-Micro financement, le programme d'appui à la lutte contre la pauvreté (PALP), le programme d'appui à la base pour la reconstruction/réinsertion et l'intégration sociale (ABRIS), le projet d'appui à la sécurité urbaine (PASU), le projet d'appui institutionnel du MLS, le programme de pérennisation des cantines scolaires, le projet de vulgarisation des OMD, le projet d'électrification du pays, avec un investissement de près de 80 millions de dollars EU.

Ces différents projets ont permis de résorber certains problèmes inhérents au système sociaux dans le pays et redonner une dynamique aux secteurs en souffrance. Toutefois, la pauvreté persiste et progresse sous diverses formes, montrant ainsi le caractère inapproprié des programmes mis en œuvre.

Dans le but de réduire cette progression, l'État met en place des programmes d'assistance axés sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Afin de poursuivre les réformes déjà engagées, le gouvernement ivoirien met en place en 1997 un Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP). Ce programme visait essentiellement à renforcer et consolider la croissance économique, réduire la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté (25% en 2002 contre 36,8% en 1995). L'IDH (de 0 à 1) a progressé sur cette période passant de 0,420 en 1998, à 0,399 en 2002 ; ce qui place la Côte d'Ivoire à la 163e en 2002. La valeur de l'indice de pauvreté (IPH-1) s'est fixée à 45,8 en 1998, 42,3% en 2000 et 45,0% en 2002 (AfDB, 2005).

Le gap de pauvreté relatif aux seuils internationaux est de 2,4% en 1995 et l'indice de Gini⁽⁹³⁾ était de 36,7% en 1995 (AfDB 2005).

Des fonds de soutien aux couches les plus défavorisées (les femmes, les jeunes, ...) de la population ont récemment été mis en place notamment le FNJ (Fonds National de la Jeunesse) afin de réduire la sévérité de la pauvreté dans les milieux sociaux ivoiriens.

Au total, les deux pays présentent des moments sombres dans l'histoire de leur développement social (en particulier en relation avec la pauvreté). Cependant la Corée du Sud montre une allure bien plus reluisante au regard de son développement économique (13e puissance économique mondiale) et reste bien solide du fait des récentes réformes liées à l'amélioration de son système de protection sociale.

3.9

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Conscient des enjeux de bien-être social pour leurs populations, de nombreux pays (189) ont adopté en 2000 la déclaration du millénaire en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un ensemble de huit objectifs ambitieux visant à réduire de manière conséquente la pauvreté et les maladies au sein de la population mondiale avant 2015.

Spécifiquement, ces objectifs visent à améliorer le bien-être par : (i) la réduction de la pauvreté et la faim dans le monde ; (ii) la réduction de la mortalité infantile et maternelle ; (iii) l'accès à l'enseignement pour tous (éducation pour tous) ; (iv) le contrôle et la gestion des épidémies et des maladies ; (v) l'abolition de la discrimination entre les sexes ; (vi) la promotion d'un développement durable ; (vii) l'établissement partenariats à l'échelle mondiale.

Depuis leur adoption en septembre 2000, les États ont fait de ces objectifs et mesures des piliers centraux dans leurs stratégies de développement économique et social.

(93) L'indice de Gini indique dans quelle mesure la répartition des revenus entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écartent de l'égalité parfaite. Elle est comprise entre 0 (inégalité parfaite) et 1 (égalité absolue).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

3.9.1 Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

La Corée du Sud et la Côte d'Ivoire à l'instar de plusieurs autres pays, ont adopté la déclaration du millénaire pour le développement et engagé des mesures afin de garantir la satisfaction des engagements pris lors du sommet de septembre 2000 sur le développement mondial.

Les périodes de guerres ont été particulièrement sévères pour la population sud-coréenne, leur niveau de vie s'est considérablement dégradé, et les investissements en services sociaux de base étaient quasi inexistant. Jusqu'en 1960, la majorité des populations vivait dans des conditions de précarité sans précédent, de pauvreté absolue. Le taux de pauvreté était en dessous des 50% en 1960. Entre 1970 et 1980, ce taux passe de 50% à 10%, à 7,5% en 1998. Les efforts du gouvernement ont été marqués par l'assistance à la protection sociale progressive de sa population après la guerre de 1950-1953. Le gouvernement a donc entrepris la mise en place d'un système de protection sociale qui s'est progressivement amélioré comme indiqué plus haut. La mise à disposition des moyens de subsistance par le gouvernement aux personnes les plus pauvres ont grandement contribué à l'éradication de la pauvreté et de la faim.

Toutefois, ces mesures restent insuffisantes par rapport aux autres pays avancés. La redistribution de revenu issue de la croissance reste encore à parfaire au regard des besoins de la population. À cet effet, le pays envisage réformer son filet de sécurité sociale.

Le tableau 3.15 retrace l'évolution du taux de protection sociale, en Corée du Sud en relation avec le *livelihood protection*.

Tableau 3.15
Évolution du taux de protection sociale en Corée du Sud

Années	1990	1995	2000	2004
Bénéficiaires totaux *	2256	1755	1488	1425
Bénéficiaires du <i>Livelihood protection</i> (milliers de personnes)	421	385	1488	1425
Taux de couverture du <i>livelihood protection</i> (%)	18,6	21,9	100	100

Source: *Millennium Development Goals Republic of Korea(2004)*

* : inclus les participants du *Livelihood Protection* et du *National Basic Livelihood Security*

Contrairement à la Corée, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire a connu une augmentation au fil des années (33,6% en 1998, 38,4% en 2002 et 48,9% en 2008) malgré la conduite des politiques sociales depuis l'adoption de la déclaration du millénaire en septembre 2000. Ceci traduit la dégradation du niveau de vie des populations. En effet, le gouvernement a engagé plusieurs actions orientées vers la création d'une forte valeur ajoutée nationale et d'une bonne distribution des fruits de la croissance sur tout le territoire national. Ces actions ont malheureusement été freinées par la crise socio-politique qu'a connu le pays jusqu'en 2011. En outre, le faible niveau des investissements en services sociaux de base (eau, électricité, téléphone, santé, éducation, etc.) a jeté les bases d'un goulet d'étranglement social pour le pays en matière de réduction de la pauvreté. Toutefois, la reprise de la dynamique économique depuis 3 ans permet d'espérer des résultats plus encourageants, en raison notamment de la reprise des investissements sociaux. Ceci se traduit par une tendance à la hausse de l'IDH et une diminution de l'incidence de la pauvreté depuis 2008 comme le montre le tableau 3.16 ci-dessous.

Tableau 3.16

Évolution des indicateurs relatifs à la réduction de la pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2013
IDH	0,417	0,422	0,427	0,426	0,45
Incidence de pauvreté (%)	48,9	-	24,0	-	-
RNB/habitants (\$EU)	1110	1200	1210	1140	-
Prévalence de malnutrition (%population)	19,3	19,7	20,2	21,4	-

Source: BAD (2014)

3.9.2 Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

L'éducation a fait preuve d'une grande attention en Corée du Sud depuis déjà plusieurs décennies. Lors de l'installation du gouvernement provisoire en 1948, le taux de scolarisation au primaire était déjà de 74,8%.

La politique de scolarisation obligatoire lancée à travers le plan quinquennal en 1954, a permis d'augmenter le taux de scolarisation au primaire à 96,4% en 1959 et de jeter les bases d'une priorisation sociale de la scolarité des enfants. Dans les années 1970, le taux est resté relativement constant autour de 97%. En 2000, le pays décide de se fixer des objectifs qualitatifs par l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Le taux de scolarisation au primaire et le taux d'achèvement du primaire ont atteint des niveaux plus que satisfaisants à ce jour dans le pays. En 2013, on note un taux de scolarisation de 102,7% avec une égalité quasi parfaite entre les filles et garçons (102,2% contre 103,2% respectivement).

Toutefois des efforts supplémentaires doivent être menés afin, de porter assistance aux enfants des familles à faible revenu et donc, de garantir la chance d'une éducation de base à tous conformément à la déclaration du millénaire pour le développement.

Assurer l'éducation primaire pour tous, est également un objectif que la Côte d'Ivoire souligne dans la définition de ses stratégies de développement social. Mais les indicateurs de scolarisation dans le pays sont très en recul au regard des cibles de 2015 fixées respectivement à 70% et 60% pour le Taux Net de Scolarisation (TNS) et le Taux d'Achèvement du cycle Primaire (TAP) lors du sommet de septembre 2000. Ces indicateurs restent relativement en deçà du niveau fixé avec 56% entre 2002 et 2008 pour le TNS (dont 58,8% chez les garçons et 53,1% chez les filles) et le Taux d'Achèvement au Primaire(TAP) régulièrement en dessous des 50%.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux d'Alphabétisation des Jeunes (15-24 ans) sont aussi généralement utilisés pour appréhender l'accès à l'éducation dans bon nombre de pays. En Côte d'Ivoire, le TBS a progressé de 13 points entre 2005 (75%) et 2011 (88%) (voir tableau 3.17).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 3.17

Évolution des indicateurs scolaires en Côte d'Ivoire

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2011
TBS	72,1%	76,6%	76,2%	88%
TAP	46,7%	49,8%	48,5%	-

Source: DIPES/MEN (2009)

3.9.3 Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

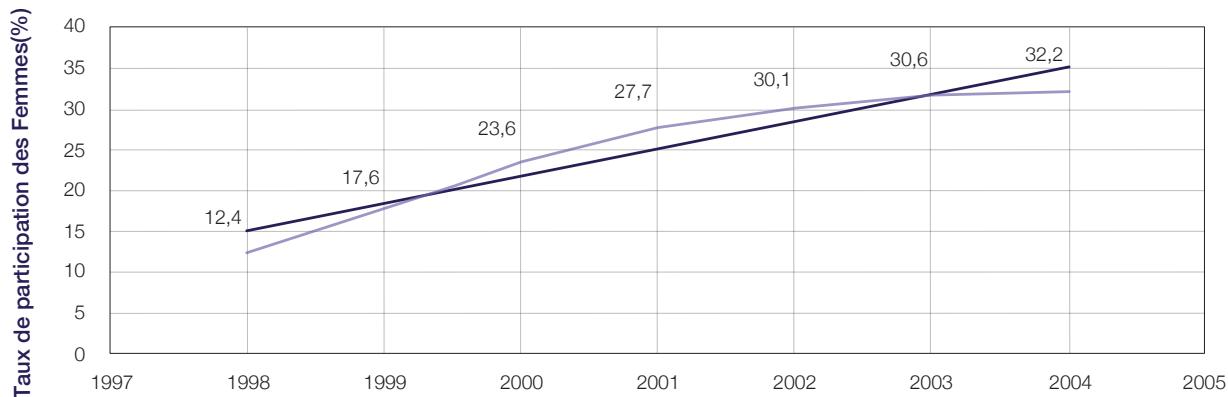
La question du genre en Corée du Sud a trouvé ses fondements dans les années 1970, en s'intéressant d'avantage aux opportunités d'éducation des jeunes filles. Le développement des opportunités féminines a pris de l'ampleur et la politique nationale en matière d'égalité de sexe et d'autonomisation des femmes a été amplifiée en 1996 avec la conférence de Beijing sur les femmes. D'autres politiques ont suivi, notamment la loi fondamentale sur les opportunités offertes aux femmes pour les postes de décision dans le pays. Les plans politiques pour l'émancipation de la femme sont organisés chaque cinq (5) ans afin de mieux orienter la prise en compte du genre dans les plans de développement nationaux. Cette préférence pour la prise en compte du genre a permis d'obtenir un taux de scolarisation au secondaire pour les filles en 2004 de 95%.

Le pourcentage de femmes admises au test d'entrée au gouvernement passe de 26,5% en 1996 à 42,8% en 2002 (voir graphique 3.8). En 2004, un projet d'égalité à l'emploi est lancé afin de corriger les disparités sur le marché de l'emploi relatives au chômage des femmes, et permettre une plus forte présence des femmes à des postes élevés dans les administrations publiques et privées. La loi sur l'obligation faite aux partis politiques d'avoir au moins 50% de femmes candidates aux élections politiques nationales a permis également d'obtenir 13,3% des femmes aux sièges parlementaires en 2004, un taux qui est passé un peu plus tard à 5,9%.

Afin d'améliorer d'avantage le taux de participation des femmes aux activités, une politique sociale de garderie d'enfant est initiée pour alléger les charges familiales des femmes, et le taux d'assistance sociale à ces enfants, de la part du gouvernement, passe de 30% en 2004 à 70% en 2008.

Graphique 3.8

Taux de participation des femmes aux postes gouvernementaux



Source: Millennium Development Goals Republic of Korea (2004)

Ces mesures montrent dans l'ensemble les efforts consentis pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes en Corée du Sud.

Toutefois, des défis restent encore à relever au regard des violences faites aux femmes dans le pays. Selon les données statistiques nationales disponibles, 15 à 76% de femmes sont victimes de violences physiques et /ou sexuelles dans leur vie (ONU Femmes, 2006).

En Côte d'Ivoire, l'évolution de la situation des femmes est remarquable, bien que de nombreux efforts restent encore à faire. En effet la volonté de l'État, dans la promotion de l'égalité de genre, s'est affichée à travers des actions d'envergure menées avec notamment : (i) la ratification des instruments internationaux en matière de lutte contre la discrimination de genre ; (ii) la création de la direction chargée de l'égalité et de la promotion du genre (DEPG) ;(iii) la mise en place de la Chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décision » ; (iv) la mise en place récente de l'Observatoire National pour l'Égalité de Genre (ONEG). Ainsi, le taux de participation des femmes aux débats parlementaires est passé de 8,9% en 2008 à 12% en 2013. Le taux de présence des femmes aux postes ministériels a connu une amélioration en se situant à 17% en 2013 contre 12,5% en 2008. Il faut noter que ce taux était déjà atteint par la Corée dans les années 1990. Le taux de scolarisation des filles au primaire est passé à 86,6% en 2012 contre 70,8 % en 2008. Les perspectives économiques des femmes se sont considérablement améliorées. L'Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités de Genre (IGHI)⁽⁹⁴⁾ qui permet d'apprécier, selon les Rapports Mondiaux de Développement Humain (RMDH), les effets des initiatives en faveur de la réduction des inégalités de genre est de 0,394 en 2011 contre 0,378 en 2002 (selon les estimations du RNDH 2013). Ceci traduit la faible moyenne des inégalités de genre sur le territoire national. Toutefois, des efforts conséquents restent encore à faire afin notamment d'éradiquer les inégalités qui persistent sur le marché du travail (seulement 5,1% des femmes de la population active ont un emploi dans le secteur formel contre 11,5% pour les hommes en 2012).

3.9.4 Objectif 4 : Réduire de 2/3, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infantile de 102,4 pour 100 000 enfants en 1990 passe à 34,2 en 2003, en Corée du Sud, soit une amélioration de près de 67%. Pour atteindre ce taux, le gouvernement a entrepris des réformes visant à améliorer d'avantage les conditions sanitaires des enfants, à travers des campagnes de vaccination contre la rougeole et certaines autres épidémies liées à l'enfance. Par conséquent, le taux de mortalité des moins de 5ans (TMM5) est passé de 10,7 décès pour 1000 naissances en 1993 à 6,7 pour 1000 en 1999 ; le taux de mortalité infantile quant à lui était de 4,64 pour 100 000 naissances vivantes en 1999 est passé à 3,25 en 2003. Cette performance réalisée en Corée du Sud est le fait d'une qualité de vie, une assistance aux familles ayant un faible niveau de revenu, un système efficace d'assurance maladie universelle et de services médicaux de qualité.

L'année 2003 a été donc désignée « Année pour la sécurité des enfants » en Corée du Sud afin de lutter contre les accidents et protéger la santé et la vie des jeunes enfants. Dans le cadre de ces efforts, le gouvernement a lancé un plan global pour la sécurité des enfants.

En Côte d'Ivoire, le taux de mortalité infantile est passé de 112 pour 1000 en 1998 à 84 pour 1000 en 2005 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a également connu une nette régression entre 1998 et 2005 passant de 181 pour 1000 à 125 pour 1000. Ces résultats ont été possibles grâce aux différents politiques et programmes mis en place par l'État à savoir : (i) la politique nationale de la santé, de la reproduction et de la planification familiale (PNSR/PF) entreprise depuis déjà plusieurs années en Côte d'ivoire ; (ii) le Programme National de Santé Infantile (PNSI) ; (iii) le programme élargi de vaccination (PEV). Bien qu'étant encourageants, ces résultats sont toutefois loin d'être satisfaisants au regard de l'objectif de 50 pour 1000 fixé par la déclaration du millénaire et surtout lorsqu'on les compare à ceux réalisés par la Corée du Sud au cours de la même période. Afin de réduire davantage ces taux, le gouvernement décide d'un vaste programme de prise en charge intégrée des Maladies liées aux enfants dénommé le PCIMNE, déroulé en deux phases : (1) la formation entre 2001 et 2005 des agents de santé dans les centres régionaux sanitaires du pays ; (2) la définition de plans stratégiques dans les 19 districts sanitaires du pays.

(94) L'indice de développement humain (IDH) mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'instruction et niveau de vie décent ; alors que l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) a pour objectif de déflater l'IDH en tenant compte des inégalités dans la répartition de chaque dimension au sein de la population. L'IDHI reflète les inégalités existant dans les dimensions de l'IDH en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction du niveau d'inégalité qu'elle présente. Ainsi, l'IDHI est en théorie égal à l'IDH s'il n'existe aucune inégalité entre les individus, mais il décroît pour s'éloigner de l'IDH à mesure que inégalités augmentent. Autrement dit, l'IDHI représente le niveau réel du développement humain (qui tient compte de cette inégalité).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Au total, de nombreux défis restent encore à relever, notamment l'affectation de plus de ressources financières aux initiatives de lutte contre la mortalité infantile.

3.9.5 Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Améliorer la santé maternelle en réduisant à 150 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes et en facilitant l'accès à la santé de la reproduction reste la cible de l'OMD 5. Les indicateurs définis pour la perception de l'évolution de cet objectif, à savoir : le taux de mortalité maternelle, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, la couverture des soins prénataux et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Les rapports statistiques nationaux présentent des efforts importants consentis par le gouvernement coréen en partenariat avec les partenaires au développement comme l'UNICEF en matière de santé maternelle. Selon ces rapports, 82% des femmes enceintes ont reçu des soins prénataux en 1985. En 2003, la proportion des femmes enceintes ayant reçu des soins prénataux est passée à 99,8%, le nombre moyen de visite de soins prénataux était de 12,7 et la proportion d'accouchement dans les centres médicaux était de 99,3% (meilleurs taux au monde), comme indiqué dans le tableau 3.18 suivant. Le taux de mortalité maternelle qui était de 30 pour 100 000 accouchements en 1990 a chuté de moitié en 2000. Les principaux facteurs ayant contribué à cette réduction considérable sont l'amélioration du niveau de vie en Corée du Sud, et l'assistance médicale aux populations et la prise en compte des frais médicaux d'accouchement naturel par l'assurance santé.

Tableau 3.18
Indicateurs de Santé maternelle en Corée du Sud

Années	1985	1994	1997	2000	2003
Femmes enceintes ayant reçu des soins prénataux (%)	82,4	99,2	99,6	100,0	99,8
Nombre Moyen de visite de soins Prénataux (%)	4,1	10,0	-	12,3	12,7

Source: *Millennium Development Goals Republic of Korea (2004)*

Les indicateurs relatifs à la santé maternelle en Côte d'Ivoire montrent une très faible régression depuis 2000. Ainsi le taux de mortalité maternelle est passé de 597 décès en 1998 à 543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 (INS⁹⁵), 2005). Le taux d'accouchement assisté par du personnel de santé qualifié s'est nettement amélioré, passant de 47% en 1998 à 56,8% en 2008 contre. *Le taux de couverture des soins prénataux (au moins une visite, CPN1)* est passé de 83% en 1994 à 87% en 2005 et le taux de CPN4 qui est passé de 37% en 1998-99 à 45% en 2005. Ceci traduit la progression satisfaisante du suivi sanitaire des grossesses, Malgré la progression de ces indicateurs, une analyse comparative avec la Corée montre qu'ils sont loin de ceux réalisés dans ce pays notamment en ce qui concerne le taux de mortalité maternelle (15 décès pour 100 000 naissances vivantes contre 543 décès). Cela traduit la qualité de l'assistance sanitaire dans les deux pays. En outre, les besoins non satisfaits (BNS) en matière de planification familiale sont passés de 49% en 1998 à 29% en 2006 ; une avancée positive mais encore insuffisante.

3.9.6 Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

Des progrès ont également été réalisés en matière de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, depuis plusieurs années.

Les cas de VIH/Sida en Corée du Sud étaient de 3153 personnes en 2004 dont près de 20% ont trouvé la mort. Le taux de prévalence chez les adultes était de moins de 0,1% et le niveau d'infection a été relativement faible. Jusque dans les années 2000, le nombre de personnes atteintes du VIH/Sida a augmenté et le taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes était de 0,6 personnes pour 100 000 personnes.

En ce qui concerne la tuberculose, un programme national de contrôle de la tuberculose a été initié par le gouvernement dans les années 1960. Et le taux de prévalence a chuté de 1/5 comparativement au niveau de 1965. Aujourd'hui le pays soutient le programme de sensibilisation pour la prévention de la tuberculose. Concernant le paludisme, un système national de lutte existe dans le pays depuis déjà plusieurs années.

En Côte d'Ivoire, les actions nationales en matière de lutte contre le VIH/sida au sein de la population se sont intensifiées au cours de ces dernières années d'où l'instauration d'un Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS). La mise en place d'un forum de partenaires privés en charge de la mobilisation des ressources, du suivi et de l'évaluation de l'exécution des fonds mobilisés a été instaurée. L'élaboration en 2006 d'un plan stratégique national de lutte contre l'infection au VIH/Sida et les IST (PSN) pour la période 2006-2015 ainsi que la gratuité des ARV a vu le jour. La mise en œuvre de ces actions ont permis de maîtriser une progression globale du VIH/Sida au sein de la population. Ainsi, le taux de prévalence du VIH/Sida est passé de 6,9% en 2000 à 3,4% en 2009 (UNGASS/Estimation ONUSIDA 2010). Il faut noter que ce taux est loin de ceux réalisés en Corée du Sud. La sensibilisation des couches sociales aux méthodes de prévention de Sida et la prise en charge des malades ont permis d'enregistrer une réduction de plus de 25% parmi les jeunes du nombre d'infection du VIH.

La tuberculose reste assez préoccupante en Côte d'Ivoire avec une incidence de 217 pour 100 000 en 2008 contre 178 en 2012 et 170 en 2013, soit une très faible régression du nombre estimatif des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire ou extra pulmonaire. L'incidence du paludisme reste préoccupante.

De nombreux défis doivent être relevés afin de parvenir au respect des normes ciblées à l'horizon 2015. Il s'agit entre autres d'améliorer la qualité des services sanitaires ; améliorer le nombre d'infrastructures sanitaires et leur répartition sur l'ensemble du territoire national pour une efficacité dans l'assistance médicale.

3.9.7 Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Depuis la définition des OMD en 1990, le gouvernement sud-coréen envisageait d'intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales afin d'éviter d'éventuelles pertes en ressources environnementales (source probable de perte en compétitivité sur les marchés internationaux). De ce fait, il s'est engagé à œuvrer à la réduction de la pollution de l'air, la promotion de l'utilisation de combustibles domestiques, l'amélioration de la collecte des déchets ménagers, l'introduction des politiques de santé environnementales. Des politiques de préservation de la biodiversité (forêts, montagnes, etc.) ont également marqué cette prise de conscience environnementale. Le pays a ainsi ratifié la convention sur le commerce international concernant la faune et la flore. Ces politiques ont permis d'atteindre des résultats positifs qui sont présentés dans le tableau 3.19 ci-dessous.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 3.19

Évolution des indicateurs environnementaux (Corée du Sud)

Indicateurs	1990	1995	2000	2003
Proportion de superficie couverte par la forêt (%)	65,23	65,0	64,6	64,3
Aires protégées de l'IUCN (%)	-	6,9(96)	-	17,6
Consommation d'énergie (TOE/milliers de dollar)	0,321	0,382(97)	0,373	0,351
Emission de CO2 (tonne)	226,17	370,18	433,57	451,55(02)
Consommation de CFC (tonnes)	16,203	10,039	7,394	5,172
Population utilisant le charbon (%)	63,3	10,6	1,5	1,0
Approvisionnement en eau (%)	78,4	82,9	87,1	89,4
Traitement des eaux usées (%)	32,9	45,2	70,5	78,7
Offre de logement (%)	70,4	86,0	96,2	101,2

Source: *Millennium Development Goals Republic of Korea (2004)*

Concernant la proportion de la superficie couverte par la forêt par exemple, elle est passée de 65,23% en 1990 à 64,3 % en 2003. L'incitation par le gouvernement à l'utilisation du combustible domestique a permis de réduire la proportion des populations utilisant le charbon, qui est passé de 63,3% en 1990 à 1,0% en 2003. L'approvisionnement en eau s'est nettement amélioré dans le pays avec 89,4% en 2003.

Ces résultats sont le signe d'une prise de la conscience collective de l'importance de l'environnement dans la société sud-coréenne.

Contrairement à la Corée du Sud, le taux de couverture forestière en Côte d'Ivoire est en régression constante, surtout dans les zones urbaines à cause de la pression forestière qui y est relativement plus élevée avec le développement des activités génératrices de revenus. Les forêts font l'objet de risques d'extinction diverses liées à une mauvaise planification de la sécurisation et la conservation des essences forestières.

De même, la disponibilité des ressources en eau potable est de plus en plus menacée en raison de la dégradation des sols et des effets de la pollution liés aux activités humaines ; même si l'on a enregistré entre 2002 (51,2%) et 2008 (61%) un accroissement de la proportion de la population ayant accès en eau potable.

L'atteinte des OMD passe donc par la définition d'une stratégie nationale cohérente et ambitieuse d'exploitation optimale des ressources disponibles.

3.9.8 Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, la Côte d'Ivoire entretient de bons rapports avec la communauté internationale par le respect des engagements de Copenhague et l'aide publique au développement (APD). Selon la Banque Mondiale, l'Aide Publique au Développement (APD) de la Côte d'Ivoire octroyée par le CAD (Comité d'Aide au Développement), les institutions multilatérales et les autres pays se situent 844 960 000 \$EU en 2010 et à 1 262 000 000\$EU en 2013.

L'atteinte des cibles de l'OMD 8 exige l'assainissement du cadre de la gouvernance publique suivant les normes internationales. Le niveau de développement humain des deux pays est indiqué dans le tableau 3.20 ci-dessous.

Tableau 3.20
Évolution comparée du développement humain

	Pays	1990	2000	2005	2010	2012
Indice de Développement Humain (IDH)	KOR	0,7	0,8	0,9	0,9	-
	CIV	0,4	0,4	0,4	0,4	-
Indice de la Pauvreté (%)	KOR	-	-	-	-	-
	CIV	-	-	-	24,0	-
Inscription à l'école Primaire (% brut)	KOR	-	-	-	-	-
	CIV	71	-	-	-	-
Taux de mortalité infantile (1000 naissance vivantes)	KOR	33	45	26	25	23
	CIV	104	100	89	77	73
Ratio de décès maternel (estimation pour 100 000 naissances vivantes)	KOR	85	120	110	98	-
	CIV	740	670	750	750	-
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	KOR	-	-	-	-	-
	CIV	3,4	6,8	5,1	3,3	2,8
Surface Forestière (% du territoire)	KOR	68,1	57,6	52,3	47,1	45,0
	CIV	32,1	32,5	32,7	32,7	32,7
Aide Publique au Développement nette reçue (Milliers \$ EU courant)	KOR	7 730	73 300	87 560	78 840	98 140
	CIV	686,4	350 570	91 210	844 960	2635,63

Source: La Banque Mondiale, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Ce chapitre a décrit l'évolution du développement social en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire depuis leur indépendance, à travers une analyse de politiques et actions menées par l'État dans les domaines de l'éducation, la santé, l'emploi, la pauvreté, le genre et les OMD.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Bilan des trajectoires de développement économique et social dans les deux pays

Il ressort globalement que la Corée du Sud, contrairement à la Côte d'Ivoire, a su donner à sa population, un patrimoine social relativement important. Bien que la volonté politique d'adopter des mesures sociales de manière générale apparaisse seulement dans les années 1960, la cohérence et la rigueur des initiatives engagées par l'État coréen ont conféré au pays un cadre propice de création de richesse, de développement du capital humain, de création d'emploi et de réduction de la pauvreté. De l'éducation à la protection sociale, la Corée du Sud a investi efficacement afin de doter le pays d'infrastructures sociales adéquates pour le bien-être des populations. La crise des années 1997 et 1998 a certes mis à mal la cadence d'exécution de la vision développementaliste de l'État coréen, mais elle reste sans grand effet sur le niveau de vie sociale. Les OMD illustrent ces avancées remarquables enregistrées depuis les années 1945 après la colonisation japonaise.

La Côte d'Ivoire par contre reste bien en deçà des espérances. L'analyse a révélé, par exemple, que durant les décennies 1960 à 1980, la croissance soutenue du PIB a permis, relativement au contexte démographique, de planifier et d'engager de nombreux projets de développement. Toutefois, les bases d'un tel modèle social ont très vite été remises en cause par la crise d'endettement internationale des années 1980 et ont montré que la seule croissance quantitative du PIB est insuffisante pour donner une structure sociale « acceptable » aux populations. Les questions de la redistribution des fruits de la croissance et l'accès des populations aux services sociaux de base ont également montré leurs limites en termes de politiques sociales.

Au regard des observations précédentes, la Côte d'Ivoire devrait, à l'instar de la Corée du Sud, mettre en œuvre les conditions propices à la création significative de revenus, contrôler son niveau de croissance démographique, réorienter la structure des dépenses sociales en privilégiant davantage l'investissement plutôt que le fonctionnement, mettre l'accent sur des investissements sociaux efficaces et surtout accorder une place de choix secteur privé en favorisant les conditions de sa participation au processus de développement. Ceci devrait permettre au pays d'amorcer un décollage social inclusif pour le bien-être des populations. Cette première partie de l'étude a analysé l'évolution politique, institutionnelle et économique de la Corée et de la Côte d'Ivoire à partir d'une perspective historique. L'approche a mis en évidence la manière dont le système colonial établi dans ces deux pays a forgé le régime politique, le mode de gouvernance, la qualité des institutions, la conduite de la politique économique et le développement des ressources humaines.

Bien que l'analyse porte sur plusieurs sous-périodes, elle s'est appesantie sur la relation entre le système colonial et le système politique, institutionnel et économique de la période postindépendance dans les deux pays en relevant les similitudes et les différences majeures.

Les systèmes politiques en vigueur en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire tirent leur fondement dans l'idéologie politique coloniale ayant animé l'organisation du pouvoir et le fonctionnement des administrations jusqu'aux indépendances. Le degré d'enracinement de l'idéologie politique et la pratique du pouvoir colonial ont largement influé le fonctionnement des institutions héritées de la colonisation et ont eu un effet sur l'évolution future de la situation politique.

La Côte d'Ivoire a connu la politique coloniale d'assimilation représentative du système colonial de la France avec des droits différenciés entre citoyens français et sujets français. En Corée, l'humiliation découlant de la politique coloniale de « pacification » militaire du territoire mise en place par le Japon va forger une forte rancoeur, surtout dans le contexte d'une identité nationale solidement établie avant la période coloniale. Toutes choses qui conduiront à l'échec de la politique d'assimilation.

Concernant la lutte pour l'indépendance, notons qu'en Côte d'Ivoire, elle se fera dans un cadre concerté avec les autres colonies d'Afrique Noire alors que la libération de la Corée s'imposera au Japon. Dès lors la guerre de 1945 perdue contre des alliés combinée à l'intervention des États-Unis et de l'URSS établit une collaboration de fait respectivement au Sud et au Nord.

Ce contexte historique va définir l'évolution politique, institutionnelle et la stabilité socio-économique dans les deux pays bien qu'ayant tous deux hérité de la colonisation et d'un système politique dont l'un des points communs fut une dictature. Cet héritage institutionnel ayant occulté pendant longtemps les principes démocratiques de séparation de pouvoirs institués par l'ordre juridique métropolitain introduit dans les colonies, construira une identité politique spécifique à chaque pays dans son mode de gouvernance et la qualité des institutions démocratiques.

En Corée du Sud, l'évolution politique sera essentiellement caractérisée par une succession de Républiques et de régimes autoritaires, depuis 1948, entraînant avec elle une instabilité chronique des institutions politiques. Quant à la Côte d'Ivoire, elle connaîtra à partir de 1960, des décennies de stabilité consécutives au règne d'un système monopartite avant l'avènement d'une vie politique « démocratique » rythmée par une succession de crises politiques depuis décembre 1999.

Du point de vue économique, ces deux systèmes coloniaux se sont appuyés sur une idéologie de capitalisme marchant et les plans de financement des deux colonies se sont appuyés sur les ressources propres de ces colonies. S'il est vrai que dans les deux pays, le pays colonisateur a recherché avant tout l'exploitation de la colonie pour son expansion économique, le système économique colonial préfigura de la conduite de la politique économique future : économie de plantation et installation d'unités agro-industrielles en Côte d'Ivoire contre agriculture et industrialisation lourde en Corée (énergie, industrie de l'armement).

À l'évidence, l'héritage colonial des différents pays définira les stratégies mises en place par la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud et marquera la délimitation entre leur performance économique. En effet, les deux pays, qui étaient à peu près au même stade de développement économique au début des années, se sont considérablement distancés aujourd'hui en termes de richesse, de mobilisation de l'épargne intérieure, de niveau d'investissement réalisé, de conquête de l'extérieur, etc. ; au point que la Corée du Sud rivalise avec les pays industrialisés, alors que la Côte d'Ivoire n'est pas encore sortie de sa « léthargie » de sous-développement.

Cette différence entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud est aussi et surtout marquée par des politiques économiques mises en œuvre dans les deux pays durant les quatre décennies d'après- indépendance. En Côte d'Ivoire, la primauté accordée à l'agriculture sur le secteur industriel a été à long terme préjudiciable à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne restée extravertie et très dépendante de l'extérieur et d'un dictat des institutions de Bretton Woods. La Corée du Sud a développé quant à elle, son économie sur une politique d'industrialisation forte. Dans les deux cas, les dirigeants ont adopté une planification économique visant à assurer le décollage économique de leur pays respectif. Cet écart entre la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire n'a fait que s'agrandir depuis la décennie 1980-1990, au point où l'on en vient à se demander si les facteurs de cet écart sont essentiellement économiques.

Chapitre IV

ÉTAT DÉVELOPPEMENTALISTE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4.1	Le concept d'État Développementaliste	80
4.2	L'État Développementaliste en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire	86
4.3	L'État Développementaliste et développement humain	108
4.4	L'État Développementaliste et la protection sociale	114
4.5	L'analyse empirique du rôle de l'État dans le développement social	120

La réflexion sur le développement économique en Afrique porte de plus en plus sur les conditions de succès de la transformation des économies de l'Afrique subsaharienne. Les débats théoriques interrogent bien souvent la dichotomie entre un rôle poussé de l'État et une régulation axée sur le marché. En effet, malgré l'amélioration de ses indicateurs macroéconomiques, l'Afrique fait encore face à un taux de pauvreté élevé et devra surmonter de nombreux défis en matière de gouvernance et de gestion économique.

Néanmoins, des pays qui présentaient, il y a quelques décennies les mêmes caractéristiques économiques que l'Afrique subsaharienne, ont pu réduire durablement les inégalités sociales, transformer les structures de leur économie pour constituer aujourd'hui les moteurs de la croissance de l'économie mondiale. Il apparaît dès lors que le sentier emprunté par ces pays pourrait constituer une source de bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne.

Pourtant, dès l'accession à leur indépendance, plusieurs initiatives ont été prises par les pays africains pour mettre rapidement les jeunes nations sur la voie de la prospérité. Ces actions vont de la promotion de l'industrie de substitution aux importations à l'exportation accrue des produits primaires. Ces politiques qui tantôt accordaient une place de choix au capitalisme d'État, tantôt un ancrage au libéralisme économique, n'ont pas abouti de manière satisfaisante aux résultats escomptés.

A l'instar des autres pays africains, la Côte d'Ivoire a élaboré un ensemble de plans quinquennaux (1971-1975 ; 1976-1980 et 1981-1985) dans lesquels le marché et la puissance publique ont coexisté. Si pendant la période de planification l'on a constaté une embellie économique avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel d'environ 7% au cours de la décennie 1970, la crise de la balance des paiements des années 1980 a consacré l'éloignement de l'État de la sphère productive. Ainsi, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre des Programmes d'Ajustement Structuré (PAS) en remplacement des plans quinquennaux.

Les résultats mitigés de ces PAS conjugués aux crises, ont conduit à une aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008. En effet, les succès ont été limités au niveau des services sociaux de base, de la réhabilitation et de la maintenance des infrastructures ainsi que la redynamisation des activités économiques.

Ainsi, le Gouvernement a décidé d'inscrire à nouveau la planification au cœur du processus de développement avec l'élaboration du Plan National de Développement 2012- 2015 qui a été adopté le 28 Mars 2012. Ce plan vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de développement et à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire afin de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Le plan qui pose le postulat de la transformation structurelle comme une condition essentielle vers l'émergence risque de ne pas atteindre les résultats escomptés si la qualité des institutions et le système de gouvernance ne concourent pas à la promotion d'une croissance économique inclusive et soutenue.

De ce qui précède, l'on se demande si la trajectoire empruntée par l'État ivoirien est susceptible de le conduire à une transformation durable de l'économie. En d'autres termes, l'on s'interroge si les choix et l'orientation du développement en Côte d'Ivoire reflètent celui d'un État développementaliste.

Le concept de l'État Dévelopmentaliste se fonde sur l'idée de développement économique axée sur l'État. Il repose sur le postulat qu'il existe une relation mutuellement bénéfique entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques sans que l'un l'emporte sur l'autre (Wood - Cumings, 1999) et englobe la vue que l'intervention de l'État est nécessaire pour atteindre l'accumulation de capital de long terme et atteindre les objectifs de développement de l'ensemble de la société.

Il n'existe aucune définition généralement admise du concept de l'État Dévelopmentaliste. Le concept est diversement considéré par les spécialistes comme le désir, le rôle ou un but politique de la dynamique d'une nation pour atteindre le développement économique grâce à la modernisation, l'industrialisation et les actions politiques (Leftwich, 2000).

La notion d'État Dévelopmentaliste est devenue « un terme générique pour décrire les gouvernements qui tentent activement d'« intervenir » dans les processus économiques et de diriger le cours du développement plutôt que de compter uniquement sur les forces du marché» (Stubbs, 2009).

À partir de cette définition, la question qui se pose est de savoir s'il existe un État développementaliste en Côte d'Ivoire c'est-à-dire un État intimement impliqué dans la planification macroéconomique et microéconomique à l'effet d'assurer

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

la croissance économique ? Sinon comment promouvoir un État développementaliste à l'exemple de la Corée du Sud ? Le contexte économique international favorise-t-il encore un rôle central de l'État dans la promotion du développement ?

Ce chapitre a pour objectif de rechercher les liens entre État Dévelopmentaliste, Institutions et émergence socio-économique de la Côte d'Ivoire au regard des enseignements tirés de l'expérience de la Corée du Sud. Pour ce faire, nous adoptons une approche méthodologique basée sur la revue documentaire. Il s'agit de l'analyse d'un certain nombre de documents portant sur l'État Dévelopmentaliste, les institutions et la transformation économique de la Corée du Sud.

Depuis plusieurs siècles, le rôle de l'État dans la structure économique et sociale des pays est une question centrale qui suscite un vif intérêt auprès de philosophes et économistes du monde entier. Dans son célèbre ouvrage « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », Adam Smith (1776) reconnaissait déjà l'importance de la qualification dans la détermination de la richesse des individus. Les investigations en faveur du développement économique et social constituent l'un des champs de recherche les plus vastes, du fait de leur caractère transversal et multidimensionnel. Pour être plus efficace, les gouvernements de la plupart des pays ont mis en place des cadres globaux de développement combinant stratégie de bien-être économique et stratégie de bien-être social. Le paradigme de l'État minimal, la faillite des modèles néolibéraux de non intervention-étatique et l'actualisation de la lutte contre la pauvreté mondiale ont actionné les politiques sociales, jusqu'ici reléguées en second plan du fait entre autres de la priorité accordée au libre fonctionnement des marchés. Aujourd'hui la question de l'intervention de l'État pour soutenir le bien-être économique et social des pays reste sensible dans ce contexte de mondialisation et d'interconnexion des économies. Kebabdjian (2005) distingue quatre figures probables d'intervention publique de l'État dans les États capitalistes depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'État régulateur qui organise et règle les marchés, l'État providence qui produit des biens collectifs et assure une redistribution des revenus par le biais des recettes fiscales collectées, l'État keynésien qui cherche à influencer les paramètres macroéconomiques et enfin, l'État producteur dont le but est l'accroissement de la puissance de la nation, par le biais du développement de l'appareil productif.

Toutefois, le choix de l'État producteur dans ce contexte mondial concurrentiel pour la plupart des pays a permis la prise en compte du capital physique et humain dans le processus de développement économique et social des pays. Les capitaux physiques et humains affectent les produits économiques et sociaux des États de différentes façons. Les économistes semblent s'accorder sur l'idée selon laquelle le développement du capital humain, en particulier, est une condition nécessaire au développement économique et social. Alfred Marshall (1920), stipulait que : « le plus précieux de tous les biens capitaux est celui investi dans l'être humain ». Sen (2003) quant à lui estimait que : « la formation agit sur l'expansion économique par l'intermédiaire de la productivité » ; bien plus encore, la santé est indispensable pour permettre à l'agent économique de disposer de tous ses potentiels, qui sont d'ailleurs étroitement liés à sa productivité. Considérant que l'outil fondamental de l'État en matière d'intervention publique est la politique budgétaire, via les dépenses publiques, la planification d'offre de services sociaux de base garantissant un minimum de développement social, s'est d'avantage focalisée ces dernières années sur des actions d'envergure de l'État.

4.1

Le concept d'État Dévelopmentaliste

L'État Dévelopmentaliste ou encore « *Developmental State* », État promoteur, État développeur, État producteur, etc., est un concept décrivant un modèle d'État que l'on retrouve dans les pays du sud-est et de l'est de l'Asie depuis les années 1970. Ce concept a été utilisé pour la première fois par Chalmers Johnson en 1982, dans une publication sur le Japon et réutilisé plus tard par plusieurs auteurs dont Adrian Leftwich (1995) qui lui propose de définir l'État développementaliste en six caractéristiques majeures. Dans cette perception nouvelle du rôle de l'État, nous retrouvons un État interventionniste et nationaliste, un État menant des politiques tendant à inciter les entreprises à œuvrer dans le strict but du développement de la nation. Un État caractérisé par un autoritarisme et une élite bureaucratique très influente et proche du pouvoir. Cette section abordera d'abord les aspects théoriques de l'État développementaliste et ensuite ses aspects empiriques aussi bien en Côte d'Ivoire qu'en Corée du Sud.

4.1.1 Théorie de l'État Développementaliste

La théorie du développement a longtemps fasciné les orientations dans la quête du bien être dans le monde. La relation entre l'État et l'économie nourrissait déjà un certain nombre de débats qui opposaient libéraux et interventionnistes. A partir de la fin de la deuxième Guerre Mondiale et durant les 30 glorieuses, sous l'effet de la généralisation des politiques Keynésiennes et de l'extension de la protection sociale, ce sont constitués des États providences (Welfare State). Aujourd'hui cette question du rôle de l'État reste encore problématique et relative selon les tendances et les idéologies. Le développement économique et social est défini par le degré d'intervention de l'État. Fort de cela, faut-il plus ou moins d'État ? Ceci reste une interrogation complexe renvoyant aux origines même des sciences sociales marquées principalement par les couleurs interventionniste et libérale.

À la suite des précurseurs de l'interventionnisme tels que Saint Simon (1760-1825) et Sismondi (1773-1842) qui soulignent que, face aux méfaits d'une dynamique non maîtrisée du capitalisme, une intervention des pouvoirs publics est nécessaire. Keynes relance le débat sur le rôle de l'État dans l'économie à partir de la théorie de demande effective.

Relativement aux idéaux keynésiens réclamant une forte intervention de l'État dans l'économie afin de garantir son développement, les économistes marxistes préconisent également le modèle de développement autocentré qui implique une forte intervention étatique. En fait l'État doit favoriser des politiques de grands travaux et participer à la création d'industries pour créer des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. À leur côté est né un nouveau courant de pensée économique : le « tiers-mondisme » qui octroie au rôle de l'État une place primordiale pour favoriser le développement.

L'approche classique, quant à elle débouche sur une conception de l'État en tant « qu'État gendarme » limité à ses fonctions régaliennes⁽⁹⁶⁾ où Adam Smith reconnaissait déjà la légitimité d'une intervention économique de l'État en matière d'infrastructures.

4.1.2 Caractéristiques d'un État Développementaliste

Johnson (1982) le précurseur du concept, identifie les principaux traits de l'État développementaliste. Tout en haut de la liste de ces traits distinctifs, il a placé les priorités des décideurs publics, plus précisément lorsque les dirigeants donnent la primauté absolue et inébranlable à la poursuite de la croissance économique. L'adhésion des élites autour de cet objectif structure un type particulier d'intervention de l'État dans l'économie que l'on peut qualifier de « *rationalité du plan* ». Ce sont des résultats concrets qui sont visés : construire une structure industrielle de la nation en vue d'élever sa compétitivité internationale. Cette « *rationalité de plan* », où la planification par l'appareil d'État est une valeur en soi (« *idéologie de plan* »), se distingue de la « *rationalité de marché* » portant davantage sur le respect des règles de l'activité économique au cœur de ses préoccupations que de la recherche effrénée de résultats.

Comme le relève Thurbon (2014), les travaux de Johnson, mettent en avant le concept d'État développementaliste comme une composante idéale distinctive qui permet d'en identifier les institutions qui le soutiennent. Ces institutions sont : une fonction publique méritocratique, une agence pilote responsable de la planification et de la coordination de la transformation industrielle, une administration économique relativement bien isolée des pressions politiques susceptibles de compromettre ses facultés de planification à long terme des relations institutionnalisées de coopératives entre l'État et le monde des affaires facilitant l'élaboration et la bonne exécution des plans de développement, et la capacité d'assurer aux activités désignées comme stratégiques, un afflux adéquat de ressources.

Sur cette base, Leftwich (2000) identifie les principales caractéristiques suivantes de l'État développementaliste : l'existence d'une élite ; l'autonomie relative d'une bureaucratie puissante et compétente ; une société civile faible et subordonnée ; la gestion efficace des intérêts économiques non étatiques et la légitimité fondée sur les performances.

(96) Fonctions régaliennes de l'État : défense nationale, affaires étrangères (diplomatie), police, justice et administration.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

La présence de visionnaires : Taylor (2003) postule qu'une vision nationale des dirigeants est au cœur d'un État Développementaliste.

Une bureaucratie méritocratique, puissante et relativement autonome : pour qu'une administration publique soit puissante et indépendante, elle doit être méritocratique (Leftwich, 2000 et Chang, 2001). Une bureaucratie méritocratique est une forme d'institution de l'Etat ou de la fonction publique dans laquelle les travailleurs sont embauchés sur le mérite au lieu d'être recommandé par des responsables gouvernementaux.

La libéralisation des échanges et privatisation (mécanisme de marché) : les efforts combinés des élites et d'une administration publique indépendante, puissante et professionnellement compétente donne à l'État un esprit d'entreprise et donc améliore sa capacité à atteindre une croissance rapide (Leftwich, 2000 ; Chang, 2001 et Williams, 2011) grâce à des mécanismes concurrentiels de marché.

La légitimité basée sur la performance : selon Leftwich (2000), la légitimité du gouvernement est mieux expliquée par la manière dont les États ont été en mesure de distribuer les bénéfices de la croissance. Plus un État est susceptible de fournir des gains de bien-être aux citoyens, plus il bénéficie de leur appui.

Distinction entre État développementaliste et autre type d'État

Partant du postulat de Jonhson (1982), selon lequel le concept d'État Développementaliste se comprend mieux par contraste, Thurbon (2014), propose une distinction entre État Développementaliste et les autres formes d'État. Ces caractéristiques distinctives qui portent principalement sur la conduite de la politique industrielle et les institutions qui la soutiennent, sont résumées dans le tableau 4.1.

En outre, l'analyse du tableau 4.1 fait intervenir des différences institutionnelles dans les stratégies et options de développement entre États développementalistes et autres types d'États notamment le niveau d'adhésion ou consensus autour des objectifs économiques, sur le choix du mode de planification (centralisé ou décentralisé), sur l'autonomie et la responsabilité des institutions en charge de la planification et la mise en œuvre des politiques, ainsi que la nature de leurs interactions. Tous ces éléments (tableau 4.2) sont mieux appréciés par la compréhension du lien théorique entre État développementaliste et gouvernance économique développé par Fritz et Menocal (2006).

Tableau 4.1
Comparaison entre différentes formes d'État

ÉTAT DÉVELOPPEMENTALISTE	ÉTAT NON DÉVELOPPEMENTALISTE	ÉTATS NEOLIBERAUX
Niveau des idées		
Fort consensus parmi les décideurs publics, sur la priorité de l'objectif de rattrapage et de compétitivité techno-industrielle et sur le caractère nécessaire ou souhaitable d'un soutien actif de l'État à la création, à la commercialisation, à la production et à l'exportation des technologies et produits des entreprises du pays dans une gamme de branches stratégiques. C'est la visée de compétitivité à long terme qui dicte les interventions de politique industrielle.	Faible consensus des décideurs publics sur les principaux objectifs économiques de l'État et le rôle souhaitable de ce dernier dans la conduite de la politique industrielle. Des batailles peuvent opposer les acteurs aux penchants « développementaliste », néolibéraux et pragmatiques ou opportunistes politiques. Les interventions des politiques industrielles sont souvent dictées par des considérations politiques à court terme.	Fort consensus parmi les décideurs publics, sur l'idée d' « efficience allocative du marché »: une politique industrielle comportant un soutien à certaines branches est présumée entraver cette efficacité et avoir des effets pervers.
Niveau des institutions		
Responsabilité centralisée de la planification et de la mise en œuvre des politiques industrielles dans la phase de développement industriel ; appareil administratif plus centralisé dans l'innovation. Les élites qui conduisent la politique industrielle sont souvent bien isolées des ingérences politiques. Les relations de coopération État/secteur privé sont institutionnalisées par l'ensemble des branches stratégiques afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la politique industrielle dans une vision de long terme.	Responsabilité de l'élaboration de la politique industrielle généralement dispersée entre les nombreux ministères et agences faiblement coordonnées entre eux. Les tentatives de centralisation des responsabilités ou de coordination plus efficace sont sujettes à des contestations ou retours en arrière. L'élaboration de la politique industrielle est un processus très politisé, ce qui empêche de travailler sur le long terme. Absence de coopération institutionnalisée État/secteur privé pour un ensemble d'industries stratégiques, sauf exception.	Responsabilité décentralisée de la politique économique de manière à laisser jouer « des freins et contrepoids ». Relations distantes entre l'État et les entreprises pour éviter les effets de « collusion » ou de « captation » de l'État par les intérêts économiques privés.
Niveau des politiques macroéconomiques (la distinction entre les types d'État est difficile à établir à ce niveau)		
Niveau des politiques microéconomiques		
Mise en œuvre d'une gamme large et évolutive de mesures destinées à soutenir la création, la commercialisation, la production et l'exportation de technologies et de produits par les entreprises du pays relevant des branches stratégiques. Ces soutiens sont généralement soumis à des conditions de performance.	Mise en œuvre occasionnelle de mesures visant à soutenir l'innovation, la commercialisation, la production et l'exportation, mais sans schéma global d'activisme développementaliste sur une sélection de branches stratégiques. Ces politiques sont souvent de courte durée et peuvent changer en fonction des aléas de la vie politique. Le suivi d'efficacité est moins fréquent, les conditionnalités de performances aussi.	Les politiques industrielles ne s'adressent pas à certaines branches plutôt qu'à d'autres mais visent à influer sur l'ensemble de l'activité économique (par exemple sur la masse globale des innovations ou des dépenses en R&D ⁽⁹⁷⁾). Les dispositions incitatives ne privilégient pas les entreprises du pays par rapport aux entreprises étrangères.

Source: Thurbon (2014)

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

État développementaliste et gouvernance économique

Tableau 4.2
Comparaison État Dévelopmentaliste et Gouvernance

Caractéristiques	État développementaliste	Bonne gouvernance	Gouvernance acceptable
Aspect clé	Se focalise sur la capacité de l'État et son « autonomie incorporée »	Porte sur la transparence et la redevabilité	Porte sur les conditions minimales de gouvernance nécessaires au développement économique et politique
Régime politique	Non normatif, ne se rapporte pas à un type particulier de régime politique.	Normatif, se rattache à la démocratie. Le renforcement des règles démocratiques est a préoccupation principale.	Non normatif, se rapporte à tout type de régime politique. Des éléments de divers types de régimes peuvent marcher pour diverses raisons, les aspects positifs sont encouragés.
Légitimation de l'État	Provient des résultats et de la performance de l'État.	Dérive de la représentation démocratique des intérêts de la majorité et de la protection des droits des minorités sur la base des règles et des procédures.	Des États différents jouissent de différents niveaux de légitimité, compte tenu de leur niveau d'institutionnalisation et de capacité. La légitimité ne devra pas être perçue en terme absolue et varie considérablement à l'intérieur d'un État donné.
Volonté politique	Se préoccupe des objectifs nationaux ; l'engagement d'un leadership affirmé est essentiel.	Se préoccupe de l'efficacité des contraintes et de l'orientation normative (légitimité, droits de l'homme, démocratie, équilibre macroéconomique).	Se préoccupe des changements progressifs, les alliances à nouer, les arbitrages à effectuer pour mener à bien les réformes.
Rôle de l'État	L'État doit de façon active promouvoir le développement économique tout en évitant d'être capturé par des groupes quelconques d'intérêt.	Pas d'accords clairs sur des alternatives variées ; l'État devra établir un cadre (état de droit)	
Modèle de représentation sociale	Exclusion basée principalement sur l'absence de relations entre l'État et des groupes d'affaire sélectionnés. Travail contrôlé.	Inclusion en mettant l'accent sur une large participation sociale dans le processus de prise de décision (exemple : DSRP)	Susceptible d'être disparate et inégale. Certaines zones peuvent être plus inclusives tandis que d'autres nettement moins. Là encore il n'y a pas d'absolus moraux.
État d'esprit	Création de services civiques de méritocratie touchant des zones, imprégnée par un fort esprit de corps et de buts nationaux.	Vaste et ambitieux ordre du jour en soulignant plusieurs objectifs qui doivent être réalisés afin de permettre le développement : lutte contre la corruption, approfondir la démocratie, améliorer les systèmes et PFM judiciaires.	soit explicite sur les compromis et priorités dans un monde dans lequel toutes bonnes choses ne peuvent pas être poursuivies en une seule fois; comprendre ce qui fonctionne plutôt que se concentrer principalement sur les lacunes en matière de gouvernance; l'action de terrain dans les réalités contextuelles de chaque pays.

Source: Fritz et Menocal (2006).

Cette conception théorique de l'État développementaliste est largement en accord avec les faits stylisés (voir *Encadré 4.1*). Ces faits montrent que le lien commun entre les pays transformateur est l'activisme du gouvernement qui prend l'initiative de la transformation structurelle et sociale.

Encadré 4.1

Faits stylisés sur le fonctionnement des États de développementaliste

Les pays qui ont récemment connu une transformation structurelle et sociale partagent un trait commun, qui caractérise le rôle de l'État que la littérature qualifie de « développementaliste ». Ce type renvoie d'une façon générale à un État formé d'un gouvernement activiste composé pour la plupart, d'une élite apolitique qui considère le développement économique rapide comme l'objectif premier à atteindre. L'expérience montre que ces États ont conféré à une bureaucratie les pouvoirs et l'autorité nécessaires doublés parfois d'une autonomie pour élaborer et mettre en œuvre des politiques dont les résultats en termes d'une hausse conséquente de la croissance et de l'élévation des niveaux de vie légitiment en retour l'État et les élites dirigeantes. La mise en œuvre de ces politiques a été guidée par une vision à long terme, tracée en amont par l'État incluant des normes et des valeurs des autres acteurs privés, ainsi que des règles et des institutions dont les interactions concourent à créer un climat de confiance et de cohésion favorable à l'expansion économique. L'exploit de ces États dans la mise en place d'un tel environnement économique a été d'éliminer progressivement les obstacles au développement et non mettre en œuvre de nombreuses et longues politiques et de réformes. En termes de choix du modèle économique, ces États développementalistes ont agi différemment en se souciant davantage du développement qu'au marché, par rapport à ce qui est convenu d'appeler un « État providence » dont l'action vise à corriger les défaillances du marché et à créer des mécanismes de protection sociale tout en promouvant une croissance stimulée par les marchés.

Source: CIRES

Des chapitres précédents, il ressort que l'État sud-coréen de la période de 1960 à 1980, semble présenter les caractéristiques d'un État développementaliste qui lui aurait valu la transformation notable de la structure de son économie. En effet, après 1961, l'État institue le Conseil de planification économique, introduit une série de réformes notamment des mesures pour accroître la cohérence institutionnelle de l'État et parvient à s'imposer face aux orientations internationales du développement très favorable au marché. Il a impulsé le passage d'une politique de substitution aux importations à une politique tournée vers la promotion des exportations en s'assurant un contrôle du système bancaire pour éviter à ses conglomérats « chaebols » d'être la capture de l'irrégularité du financement public. Ce rôle développementaliste qui semble caractérisé l'État nécessite d'analyser en profondeur la place de l'État dans le processus en Corée du Sud en vue d'en tirer des enseignements pour la politique de planification de l'émergence de la Côte d'Ivoire.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

4.2

L'État Développementaliste en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire

Les meilleures performances des économies sud-coréenne et ivoirienne d'avant la décennie 1980, à l'origine du « Miracle » des années 1970, ont été précédées d'un rôle décisif de l'État dans l'économie, aussi bien en Corée du Sud qu'en Côte d'Ivoire. Ce constat, nonobstant le fait qu'il soit le plus unanimement partagé par les principaux observateurs de la vie économique dans ces deux pays, a soulevé tout de même de nombreux débats. En effet, ces fortes croissances ont été impulsées, non seulement dans un contexte économique international fortement imprégné des idées néolibérales en pleine évolution, mais surtout sous des systèmes politiques autoritaires fermés à toute ouverture démocratique et économique, et en principe antinomique à tout système économique support de développement.

En Corée du Sud et à l'image de l'ensemble des Nouveaux Pays Industriels (NPI) d'Asie, Jendet (2000) relève que ce décollage a alimenté dans un premier temps la controverse quant à l'intervention de l'État dans l'économie, entre d'un côté les économistes libéraux proches de la Banque Mondiale comme Westphal⁽⁹⁸⁾ et Belassa dans les années 1970 et 1980, et de l'autre de nombreux auteurs comme Neurath (1986) et Amsden (1989)⁽⁹⁹⁾. Cependant, ce décollage a fini par la suite à être replacé au cœur d'un État développementaliste par la Banque mondiale elle-même⁽¹⁰⁰⁾ en 1993 et 1997 ; en dépit d'une vague de réformes libérales engagées dans l'ensemble des pays confrontés à la crise de 1979 et 1980 et modératrices de l'intervention de l'État. Ce renversement de position à l'égard de la Corée du Sud peut s'expliquer sans doute par le fait que le rattrapage est devenu une réalité dans la mesure où, au même niveau que la plupart des pays d'Afrique en termes de PNB, ce pays a dépassé la Grèce, Taiwan, l'Espagne, Hongkong et Singapour, les pays d'Europe de l'Ouest (Jendet, 2000).

De même, en Côte d'Ivoire, la croissance économique au cours de la stabilité politique relative des décennies 1960-1970 a attiré fortement de points de vue contrastés. Les interprétations allant d'une Côte d'Ivoire comme « modèle de développement » pour d'autres pays notamment africains à de vives critiques, surtout depuis la crise des années 1980, des politiques économiques libérales poursuivies par l'État, témoignent tout aussi de l'intensité de la controverse autour de ce pays. Ces débats se sont focalisés notamment sur le modèle de développement de la période postcoloniale et le rôle de l'État, aussi bien dans ce Miracle que dans la récession qui suivit. On aura ainsi d'un côté, une littérature, notamment au travers des études comparatives, saluant la stratégie de développement et la croissance rapide de la Côte d'Ivoire dès les années de son indépendance parmi la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (Lee 1980 ; Faure et Medard 1982 ; Hecht, 1983 ; Fieldhouse 1986). Tout comme en Corée du Sud, la Banque mondiale dans son rapport de 1978⁽¹⁰¹⁾ sous-titrera : « *Le Défi de la réussite* » pour qualifier ce Miracle de croissance annuel moyen de 7,3% de 1960 à 1979, à l'origine duquel se trouveraient des « *incitations appropriées de l'État aux producteurs ruraux* » et un « *code d'investissement libéral* ». Cette performance remarquable croisera encore l'assentiment de certains observateurs, pour qui, bien que ce pays était confronté à une récession économique entre 1980-1985, son économie résistait encore mieux que beaucoup d'autres en Afrique au début des années 1985, tels qu'il ressort des travaux de Dwayne (1988). De l'autre, cependant, une partie de la littérature s'appesantira sur les faiblesses du modèle ivoirien. Ces critiques, quant à elles, soutiendront que la crise économique des années 1980, à laquelle le pays était confrontée traduisait une manifestation des limites structurelles de son modèle d'économie libérale adopté par l'élite politique ivoirienne qui a hérité du pouvoir colonial (Amin, 1967⁽¹⁰²⁾ ; Mytelka, 1983, 1984 ; Campbell, 1997 ; Boansi et Denemark, 1999 ; Cognéau et Mesplé-Somps, 2002).

(98) « La Corée offre un exemple presque classique d'une économie se conformant à son avantage comparatif et empochant les bénéfices prévus par la théorie économique » (Westphal, 1982).

(99) De même que Gold (1986) et Wade (1990) dans le cas de Taiwan, ces travaux montrent que non seulement ces marchés ont été protégés, mais aussi que la protection commerciale n'est qu'un des domaines d'intervention des États, et que ceux-ci mènent des politiques industrielles et financières actives et précises, n'hésitant pas à manipuler les prix pour orienter les investissements et à cibler tant les produits à fabriquer que les entrepreneurs responsables de ces productions.

(100) Il s'agit des rapports de 1993 et de 1997 de la banque mondiale intitulés respectivement le « *Miracle de l'Asie de l'Est* » et « *l'État dans un monde en mutation* ». Selon l'auteur, on trouverait dans le rapport de 1997, les formules suivantes : « *Un État efficace et compétent est préférable à un État minimum* » ou encore « *un développement sans État échouera* ».

(101) Bastiaan A. den Tuinder, *Ivory Coast, The Challenge of Success*, publié pour la Banque Mondiale par Johns Hopkins University Press, 1978, p. 20.

(102) Samir Amin, *Le Développement du capitalisme en Côte d'Ivoire* (Paris, 1967), p. 92

À l'évidence, ces débats nous situent sur une réalité implacable de l'évolution des deux économies. La Corée du Sud s'est hissée à la porte des pays industrialisés à l'aube de la décennie 1980 ; alors que, le « décollage » de la Côte d'Ivoire, a été plombée par les contradictions de son « capitalisme d'État ouvert sur l'extérieur »⁽¹⁰³⁾ ; laissant l'économie dans une trappe à la dépendance des capitaux extérieurs. Cette nette différence, dans le processus de développement par rapport à la Côte d'Ivoire, où les termes pour décrire la trajectoire de la croissance dans la littérature vont du "Miracle ivoirien" (Hecht, 1983) à des représentations des plus pessimistes telles que « *l'une des histoires les plus tristes des années 80* » ou encore « *L'Économie ivoirienne, la fin du Mirage* », paraphrasées respectivement par Devarajan (1991) et Cogneau et Mesplé-Somps (2002), pourrait également être recherchée dans le degré d'intervention Étatique observé dans les deux économies. Minns (2001) ayant montré que cette intervention aurait été extrêmement plus élevée en Corée du Sud que dans la plupart des autres pays en développement, l'analyse à ce niveau nécessite d'abord d'explorer les fondements et le niveau d'autonomie des États et leur rôle dans les économies en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire ; de même que la place réservée à celui-ci, après les réformes néolibérales de la décennie 1980.

4.2.1 Pratique de l'État développementaliste en Coréen du Sud

4.2.1.1 Origine de l'État développementaliste en Corée du Sud : une perspective historique

L'État développementaliste en Corée du Sud est né de la lutte historique entre les classes sociales et politiques et des différentes formes de pouvoirs qu'a revêtues l'État dès l'annexion par le Japon en 1910, mettant fin à la dynastie des Yi. En effet, comme le souligne John Minns, l'État japonais qui a colonisé la péninsule coréenne a aboli le pouvoir politique de la classe des propriétaires terriens aristocratiques *Yangban*⁽¹⁰⁴⁾ de la Corée et a également limité le développement d'une bourgeoisie indigène. L'affaiblissement de *Yangban* et notamment les restrictions imposées sur le développement d'une bourgeoisie indigène a alors créé un vide de pouvoir dans un État de Corée postcolonial qui hérite de surcroit d'une économie planifiée ayant reposée sur un monopole d'État colonial doublé d'un système politique extrêmement centralisé. Cette nouvelle configuration dans les rapports des différentes classes sociales qui contraste nettement avec la situation du départ, dans laquelle la classe des propriétaires terriens conservait, une certaine domination sur les autres, verra à partir de 1945, l'année de l'indépendance, l'émergence de divers groupes politiques d'idéologies diverses (compradores, nationalistes bourgeois, stalinien ou précapitalistes) en quête de pouvoir. Ces groupements politiques viendront s'ajouter à une forte paysannerie déjà structurée faisant face à un État sans autorité réelle sous contrôle d'une administration militaire américaine. Mais, les changements politiques et sociaux qui surviennent par la suite plantent un nouveau décor en modifiant les rapports de force entre les diverses classes et l'État et scellent la primauté de celui-ci sur ces différents contre-pouvoirs. L'un des premiers changements viendra de la réforme agraire, engagée d'abord en Mars 1948 par le Gouvernement militaire des États-Unis (USAMIGK) à la suite du soulèvement d'automne de 1946 des forces politiques de gauche et des organisations paysannes⁽¹⁰⁵⁾ et ensuite par le premier gouvernement du nouvel État en Mars 1950. Cette mesure bien que répondant à un besoin d'orientation de la politique agricole postcoloniale, avait tout aussi des motivations politiques inavouées dans sa forme. En effet, elle était en réalité dirigée non seulement pour sanctionnées les classes ayant collaboré avec le pouvoir colonial mais surtout pour parer à de futures rébellions paysannes et a donné au jeune État naissant les prémisses d'un pouvoir dominant dans ses rapports avec les classes sociales et politiques. Un deuxième changement sera apporté par la Loi de Sécurité Nationale⁽¹⁰⁶⁾ contre les activités anti-État en vigueur depuis Décembre 1948 et protégera le nouvel État, établi en Août 1948, notamment des diverses forces politiques beaucoup plus du fait de longues périodes de luttes anticoloniales. Un autre fait qui viendra encore renforcer le pouvoir de l'État dans la

(103) Amin a qualifié la croissance en Côte-d'Ivoire au cours des années 1960 de croissance sans développement ; en ce sens qu'elle n'était pas garantie par un modèle de développement indépendant et autonome. L'arrangement néocolonial entre la bourgeoisie de planteurs et les capitalistes français a favorisé un modèle de croissance spectaculaire, mais reposant sur une contradiction fondamentale, à savoir la nécessité constante d'importer des capitaux et de la technologie étrangère. Amin a soutenu que trois facteurs finiraient par nuire au développement : la terre diminuerait du fait de la production agricole extensive, l'expansion des industries légères dans le pays cesserait après la Côte-d'Ivoire ait atteint la parité avec le Sénégal ; et le mode d'investissement en capital coûteux et a bloquerait le pays dans un état de dépendance.

(104) Les *yangban* étaient une classe sociale que l'on voyait en Corée jusqu'en 1910. Elle était constituée d'hommes éduqués selon l'idéal confucéen. Le mot *yangban* (littéralement : les deux classes) réfère aux deux enseignements professés aux *yangban* en devenir : l'enseignement littéraire (*munban*) et l'enseignement martial (*moban*).

(105) Le soulèvement fut férolement combattu par le Gouvernement Militaire Américain en Corée (USAMIGK) et la nouvelle élite.

(106) En raison de la grande latitude d'interprétation qu'elle autorise, la loi de sécurité nationale a souvent servi de prétexte pour réprimer toute manifestation contestataire, même si celle-ci relevait parfois davantage de revendications démocratiques que d'une revendication de l'idéologie communiste.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

société sud-coréenne sera le coup d'éclat reçu par les potentielles forces politiques opposées à l'administration de Rhee à la fin de la guerre de Corée. Ce conflit de 1950-1953 entre des forces politiques à la fois internes et externes achèvera la destruction de la principale force de gauche dans le sud avec de nombreux leaders radicaux contraints à fuir vers le nord⁽¹⁰⁷⁾. Il enterrera également la capacité de la puissante classe ouvrière déjà brisée en 1946 à s'organiser pendant deux décennies. À cela viendra s'ajouter la Loi anti-communiste de 1961 entant que l'une des dernières mesures politiques qui sonna l'omnipotence de l'État en Corée du Sud.

La Corée du Sud a donc subi à partir de la fin des années 1945 une série de grandes transformations sociales et politiques qui, combinées, ont contribué à une situation très inhabituelle, donnant une certaine autonomie à l'État dans ses rapports avec les classes sociales et forces politiques. D'abord, la classe de propriétaires terriens avait perdu son prestige, son pouvoir politique et le cœur de sa richesse, la terre elle-même, à la suite de l'occupation coloniale ; ensuite, la collaboration de certaines classes avec l'occupant japonais et la réforme agraire de 1950 a fortement déséquilibré les rapports de forces en faveur d'un État encore entièrement tributaire des largesses du USAMIGK ; et enfin, la guerre de Corée et singulièrement la guerre contre les forces politiques de gauche se déployant sous les Lois de Sécurité Nationale et anti-communiste, ont étendu le contrôle de l'État sur tous les leviers du pouvoir politique et économique autour de 1960.

4.2.1.2 Autonomie de l'État et interventionnisme de planification

A - Affirmation de l'autonomie d'État

L'une des particularités de l'État en Corée du Sud d'avant 1980 soulevée par plusieurs spécialistes réside dans l'affirmation d'une certaine autonomie dans ses rapports avec les principaux acteurs politiques et surtout économiques aussi bien nationaux qu'internationaux. Pour Minns (2001), cette particularité tenait notamment non seulement à un « haut degré d'autonomie relative » mais également à la forme et à la façon de l'entrée en jeu de celle-ci dans la détermination de la stratégie adoptée par l'État tout le long de la phase de rattrapage économique.

En effet, d'abord pratiquement affranchi de la lutte des classes dès le lendemain de la capitulation de l'État impérial japonais, l'affirmation de cette autonomie a pendant longtemps reposé sur la position géopolitique et un fort autoritarisme ; deux réalités clés soulignées par Yin-wah Chu (2014), auxquelles on peut ajouter un contexte politique régional favorable. Pour l'auteur, une zone d'influence de guerre froide « conférerait à la Corée du Sud une valeur stratégique » et permettait à l'État de tirer une large maniabilité d'actions dans ses rapports avec les puissances occidentales dont notamment les États-Unis. De cette réalité géopolitique internationale naîtra « un autoritarisme » ; une autre réalité politique interne qui permettait désormais à l'État « à la fois de dicter des conduites aux classes dominantes et d'assurer la soumission des classes dominées ». Cet autoritarisme sera conforté, forgé et enraciné en Corée du Sud par un contexte politique sud-est asiatique empreint de régimes politiques despotes notamment aux Philippines et en Taiwan.

Dans ces rapports avec le secteur privé dominé par les chaebols, l'affirmation de l'autonomie s'est manifestée à deux niveaux. Au premier niveau, l'État a réussi à faire de ces petites unités d'entreprises privées de riches conglomérats industriels soumis à des directives de planification et a initié en toute autonomie un véritable programme d'industries lourdes, malgré la réticence de la Banque Mondiale⁽¹⁰⁸⁾. À ce niveau d'intervention, cette autonomie atteindra son apogée sous le régime de Park (1961-1979) au cours des différents plans quinquennaux et s'accompagnera des meilleures performances économiques. En effet, l'État sud-coréen s'érigera en un État « fort » au sens de Myrdal (1976), lui conférant une réelle autonomie vis-à-vis du secteur privé (Chaponniere et Lautier, 2015). C'est-à-dire un État affranchi du secteur privé capable de définir des choix stratégiques, de réaliser des mesures correspondantes résistant aux lobbies menacées ou opposés à ces changements et doublée d'une capacité de mise en œuvre des décisions, qui constituerait l'une des grandes différences entre les États asiatiques (NPI) et ceux d'Amérique latine et d'Afrique. Au deuxième niveau, le recours à la coercition, au moins jusqu'aux années 1980, a été le plus souvent utilisé, pour maintenir une position de domination pendant 20 ans et préserver l'intérêt général, lorsque survient un conflit d'intérêt entre l'industrialisation à long terme de l'État et les prises de positions immédiates de rentes des chaebols du fait d'une stabilité du pouvoir.

(107) Selon John Minns, un rapport suggère que 29 000 ont été massacrés à Séoul seul.

(108) Mahn-Je Kim, "The Republic of Korea's Successful Economic Development and the World Bank" in Kapur, p. 33

Autre fait tout aussi important est que la traduction de cette autonomie dans l'intervention de l'État aurait revêtu diverses formes et modalités en Corée dont le contour et tous les aspects demeurent non encore entièrement cernés ; le niveau de dépenses publiques ne donnant pas une vision réaliste du rôle des États dans l'économie. Des auteurs comme Kuznets (1988) ont souligné cet état de fait par l'existence d'un paradoxe selon lequel, un niveau élevé d'intervention de l'État s'est accompagné en Corée du Sud d'un niveau de dépenses publiques assez bas comme dans la plupart des NPI de l'Asie. À ce propos, Thurbon (2014) a identifié un ensemble de dispositifs institutionnels au travers desquels l'intervention s'est déployée sous diverses formes aussi bien formelles qu'informelle et qu'il convient de prendre en compte pour bien apprécier le degré d'autonomie dont a jouit l'État. Il s'agit principalement de : une fonction publique méritocratique ; une agence pilote responsable de la planification et de la coordination de la transformation industrielle ; une administration économique relativement bien isolée des pressions politiques susceptibles de compromettre ses facultés de planification à long terme ; des relations institutionnalisées et coopératives entre l'État et le monde des affaires facilitant l'élaboration et la bonne exécution des plans de développement; et la capacité d'assurer aux activités désignées comme stratégiques un afflux adéquat de ressources.

Ainsi, depuis la configuration des classes sociales et leur relation historique et spécifique avec l'État, l'autonomie de l'État doit être conceptualisée comme ayant une dimension aussi bien quantitative que qualitative en Corée du sud. La forme particulière que revêt l'autonomie de l'État sud-coréen à son apogée de développement a correspondu à un mélange de politique publique et d'un modèle de propriété privé et d'un fort contrôle du capital distinct de ceux des autres NPIs, tels que le Taïwan ou le Mexique. L'implication du modèle sud-coréen suggéré par des théoriciens comme Weiss (2003) et Amsden (1989) est que la relation entre l'État et la société est statique et théoriquement capable de continuer indéfiniment tout au long du processus d'industrialisation.

B - Interventionnisme de planification : Stratégies, instruments et modalités

Disposant de cette autonomie, les interventions de l'État ont visé notamment : (1) la propriété privée de l'industrie ; (2) le contrôle des finances de l'État et la surveillance des investissements étrangers ; (3) la planification d'État ; (4) le maintien d'une économie à faible salaire pendant l'expansion. Cette intervention devrait parvenir à relever deux principaux défis (Judet, 1980). D'abord le défi japonais dont deux des objectifs fixés étaient de prendre la seconde place dans la construction navale et exporter, dès 1986, le premier système d'ordinateur⁽¹⁰⁹⁾. Ensuite, le défi du Nord-coréen qui visait notamment le rattrapage et le dépassement du voisin dans le dispositif industriel. Ces deux défis qui ont constitué un vaste programme industriel, ont longtemps animé la psychologie d'un État sud-coréen qui garde encore des ressentiments d'un lourd passé colonial et d'une séparation douloureuse. Ainsi, la première décennie qui suit la fin de la guerre de Corée, avant le déploiement de son programme d'industrialisation dans les années 1960, l'État a accordé à son intervention deux grandes priorités : d'abord la *politique de l'éradication de la faim* et ensuite la nécessité de disposer d'une *bourgeoisie industrielle nationale* (cf. Encadré 4.2).

À partir de 1960, de véritables stratégies et des instruments sont conçus pour servir de cadre logique à l'intervention de l'État, comme il ressort des travaux de Judet (1980). Le Conseil de planification économique (*the Economic Planning Board*) investit de ce fait d'une autonomie est autorisé en 1961 a assumé un mandat important de concevoir des plans de développement économique de cinq (5) ans (plans quinquennaux) et d'obtenir des prêts étrangers. Quatre (4) plans quinquennaux se succèderont, dès lors, à partir de 1962. Le premier plan quinquennal (1962-1966), donnera la priorité au développement des engrâis, du textile, du ciment, de l'énergie et à bien d'autres dispositifs de base. Le second (1967-1971) mettra l'accent, notamment, sur les fibres synthétiques, la pétrochimie et l'appareillage électrique. Le troisième (1972-1976) sera centré sur l'industrie lourde entre autres, la haute sidérurgie, de lourds équipements de transport, l'électroménager de pointe, la construction navale, l'industrie nucléaire, etc., tout un ensemble qui devait être consolidé et parachevé par le quatrième plan de 1977 à 1981.

L'importance du rôle de cette institution (*the Economic Planning Board*), dans cette mission nationale ainsi planifiée sur le long terme, fera de son responsable un vice-premier ministre directement responsable devant le Président de la République. La mise en place de cette institution consacrera officiellement le début d'un État Développementaliste « fort » en Corée du Sud, en termes d'orientations stratégiques, d'instruments d'intervention mais aussi de modalités d'intervention.

(109) cf. Financial Times du 2 avril 1979.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Encadré 4.2

Priorité accordée à la production alimentaire et à une bourgeoisie industrielle nationale comme choix stratégiques de développement à la sortie de la crise

En 1953, la Corée du Sud sort presque anéantie d'une guerre. L'État, de toutes les priorités qui l'assaille dans un tel contexte, cible stratégiquement deux politiques indispensables à sa survie et dans deux secteurs prioritaires : s'assurer d'une production alimentaire nationale contre la faim et d'une élite industrielle nationale. C'est dans ce sens que l'une des premières politiques à mettre en œuvre sera dès le départ l'éradication de la faim dont la Corée a souffert pendant l'occupation et accentuée par la guerre. La réforme agraire de 1950 est engagée prioritairement pour répondre à cette exigence du nouvel État. Celle-ci s'accompagne d'une intervention de l'État de manière active et coercitive portant sur : (i) l'imposition aux paysans d'un volume de production à atteindre pour certains produits dont notamment le riz (produit alimentaire de base), (ii) la fixation du prix à l'achat aux paysans et à la vente aux consommateurs, (iii) et la fourniture d'aliments à prix subventionné à des secteurs sociaux stratégiques (notamment l'énorme bureaucratie d'État). En outre, la réforme instaure des taxes et des impôts à verser à l'État à partir de la rente que les paysans versaient autrefois aux grands propriétaires japonais. Pour la seconde priorité chère à l'État (la bourgeoisie industrielle nationale à tenir sous sa tutelle), il initie une politique d'identification dans élite nationale en s'appuyant pour cela, sur les anciens propriétaires ou responsables d'une industrie arriérée sous la colonisation et d'un système financier autrefois aux mains des japonais, pour faire prospérer de nouveaux industriels. Ces industries naissantes sont par la suite protégées par l'État par une politique rigoureusement protectionniste, les mettant à l'abri de la concurrence étrangère. Aussi, sont-ils soutenus et encouragés par l'État grâce aux revenus de l'impôt et surtout aux subsides des États-Unis. Comme résultats, à la veille des années 1960 qui correspondent au lancement de son programme d'industries compétitives, l'État dispose déjà d'une bourgeoisie nationale qui s'approprie des enjeux nationaux pour sa politique nationale de long terme.

Source: *Synthèse du CIPRES*

Orientations stratégiques

De 1962 à la fin des années 1970, l'État définira les grandes orientations stratégiques de la croissance qui tracera les axes d'une vigoureuse politique d'industrialisation. Pierre Judet résume ces orientations stratégiques en trois (3) catégories : la stratégie de relance de la politique d'autosuffisance alimentaire et de mise en place d'une industrie agro-alimentaire ; le choix de politiques porté vers le long terme ; et la réduction de la dépendance extérieure de l'économie.

La relance de la politique d'autosuffisance alimentaire d'avant 1980 par le premier plan quinquennal retiendra l'attention de l'État dès 1962. La mise en place des industries agro-alimentaires par la création des industries d'engrais et de machines agricoles, traduira la volonté affichée de l'État d'articuler l'agriculture et l'industrie dans une première phase d'industrialisation massive. En effet, le développement industriel des années 1950 dans l'agro-alimentaire et le textile était essentiellement organisé autour de la production de biens de substitution aux importations, afin de satisfaire les besoins du marché intérieur dans la transformation du coton et la production sucrière et de farine de riz. Bien que ces secteurs (agro-alimentaire et le textile) représentent 55% de la production industrielle en 1955, le secteur manufacturier ne représentait encore que 10% du PNB en 1955. Ces résultats encore en deçà de la politique agricole au vu de l'ambition d'une industrialisation massive, dans sa politique de relance de l'autosuffisance alimentaire par l'industrie, l'État ajoutera une stratégie protectionniste strict tant à l'égard de sa production agricole (interdiction d'importation de riz) qu'industrielle. Ainsi, à la moitié de la décennie 1960, la Corée du Sud est déjà dotée d'industries légères qui alimentent le marché intérieur et gagnent des parts de marché à l'extérieur. Il s'agira essentiellement de produits réalisés par une industrie qui utilise beaucoup de main d'œuvre à bas coût et qui transforme ou assemble des biens importés (Toussaint, 2014).

Le choix de politiques tournées vers le long terme se traduira dans un premier temps par une priorité accordée à l'exportation selon les modèles des firmes japonaises et américaines en quête de main d'œuvre à bon marché. Toutefois, cette politique d'exportation ne constituait qu'un des volets d'une stratégie plus complexe, inscrite dans le long terme, dans la mesure où, le quatrième plan quinquennal (1977-1981) devait en effet marquer le passage à une étape nouvelle caractérisée par la construction d'une base industrielle lourde permettant non seulement la relance de l'exportation mais aussi une reproduction plus autonome du système coréen. D'autres politiques de long terme surviendront lors de la crise énergétique de 1979. Elles se traduiront entre autres par la recherche de contreparties sur les marchés des pays du Golfe et le lancement d'une politique de maîtrise de l'énergie nucléaire, qu'il s'agisse de commande de centrales nucléaires à travers la société nationale « Keco », de création d'instituts de recherche ou de lancement d'une société d'ingénierie nucléaire, nationale.

Quant à la réduction de la dépendance extérieure de l'économie, elle concernera trois domaines clés dans lesquels l'État engagera des réformes: le domaine de la technologie, où il crée, en 1970, la première société d'ingénierie coréenne tout en préconisant officiellement l'abandon des contrats « clé en main » ; le domaine du commerce international où il favorise en 1974 la création de grandes sociétés de commerce international afin de limiter l'emprise des « shoshas » japonaises et le domaine financier, où l'État ne se contente pas de légiférer et de contrôler, mais affirme sa prédominance en créant directement les différentes composantes du système bancaire.

Instruments d'intervention

Les instruments dont dispose l'État coréen pour mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques se rapporteront notamment à des plans quinquennaux, à la création des offices spécialisés de planification et de supervision, à des prises de participation dans les sociétés nationales, à des tenues régulières de réunions de suivi (Judet, 1980).

Ainsi, en tant qu'instruments d'intervention, les quatre (4) plans quinquennaux seront caractérisés chacun par des objectifs fondamentaux et une stratégie de développement retracant des choix successifs de croissance industrielle depuis 1962. En réalité, sous la responsabilité du Bureau de Planification Économique⁽¹¹⁰⁾ en coordination avec le Ministère de la Science et de la Technologie et du Ministère du Commerce et de l'Industrie, ces plans quinquennaux prendront non seulement la forme, soit de programmes spécifiques à long terme, avec des plans tels que le Plan de neuf (9) ans de mobilisation des ressources en eau (1965) et le Plan de développement intégré de l'industrie pétrochimique (1966) ; soit de Lois ou de décisions donnant un caractère effectif aux orientations de planification dans des secteurs spécifiques, tels que (i) « the Réclamation Promotion Law Land Improvement Projects (1961) » et « the Law of Promotion Rural Modernization (1970) » dans le secteur agricole, et « the Overseas Resources Development Promotion Law (1979) » dans le secteur des ressources minérales; (ii) « the Shipbuilding Encouragement Law (1962) » et « the Machinery Industry Act (1967) » dans le secteur industriel mais également la forme d'instructions présidentielles telles que la « Presidential instruction on creation of engineering service companies (1969) ».

La création des offices spécialisés de planification, en tant qu'instrument, permettront à l'État non seulement d'orienter et d'encadrer, mais aussi de légiférer et d'intervenir directement suivant des procédures variées. Ainsi, dans certains secteurs tels que la forêt, on aura, par exemple l'Office de la forêt ; de même dans le domaine de la recherche, l'État créera des instituts à compétence étendue qu'il contrôle soit partiellement soit totalement tels que : « the Korean Institute of Science and Technology (KIST) », le « Korean Advanced Institute of Science and Technology (KAIST) », le « National Construction Research Institute » et le « Korea Nuclear Fuel Development Institute (KNFDI) ». Dans les secteurs productifs, certaines sociétés nationales seront érigées en agents autonomes d'intervention de l'État, notamment, le « Agriculture and Fishery Development Corporation (AFDC) » dans l'agriculture; le « Korean Mining Development Corporation (KMDC) » dans les mines ; le « Korea Electric Corporation » dans l'énergie; le « Korea Oil Corp. » dans l'industrie de la raffinerie : le « Pohang Steel Corp. » à la Sidérurgie, le « Korea Telecommunication Corp. » dans à la téléphonie.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

La Banque Centrale d'État quant à elle, en tant que le principal instrument financier, sera chargée, à la suite de la réforme bancaire de 1961, de la supervision étroite de tout le système bancaire national composé d'une majorité de banques où l'État détient le contrôle effectif.

Comme instrument d'intervention, les prises de participation de l'État dans ces sociétés nationales mettront celui-ci au cœur du système de management de celles-ci, dans la mesure où, ces prises seront rarement minoritaires. Elles seront en général soit majoritaires, soit à égalité avec des intérêts privés, nationaux (Korea Telecommunication Corp.) ou étrangers (Korea Oil Corp.). Cette collaboration État-Acteurs privés nationaux sera une des spécificités de l'interventionnisme coréen.

Enfin, figure également la tenue régulière de réunions de suivi dans les différents instruments d'intervention développés par Judet (1980). En effet, l'auteur souligne que « l'État coréen suivait également chaque mois (au moins) l'évolution des projets et des réalisations en réunissant ses ministres ainsi que les représentants des grandes affaires pour prendre les décisions urgentes en particulier liées au développement du commerce extérieur ». Ainsi, en osmose avec les grands groupes, le gouvernement coréen de Park descendait sur le terrain pour mettre directement la main à la conduite des opérations.

Modalité d'intervention de l'État

Le but visé étant de faire de la Corée du Sud un pôle industriel, conformément aux deux défis que se sont assignés l'État, les modalités d'intervention conçues par le « *Planning Board* » suivront un processus ascendant. La première modalité d'intervention s'attèlera au transfert et à la maîtrise de la technologie. Suivra, ensuite, les véritables programmes d'industrialisation, au fur et à mesure que l'acquisition de la technique devenait une réalité et que les universités et les instituts de recherche permettaient une dotation en capital humain et en savoir-faire technologique. Ceci étant, la capacité d'approvisionner ce vaste programme en ressources adéquates en toute autonomie a conduit le président Park à la nécessité de contrôler le système bancaire coréen dès 1961. Tout cela s'inscrira, compte tenu de la position géostratégique du pays, dans une dynamique des relations internationales ayant permis des rapports évolutifs entre l'État et les multinationales.

- L'État et l'acquisition de la technologie

Le transfert de la technologie sera une priorité première du premier plan quinquennal (1962-1966). Cette priorité sera justifiée par l'inégale répartition du développement industriel, entre la partie nord et sud de la péninsule, héritée de la colonisation. En effet, Judet (1980) souligne qu'au début des années 1960, l'économie sud-coréenne ne possédait ni capacités de production de machines, ni capacités de Recherche et Développement, ni capacités d'ingénierie, de sorte que, la construction de l'industrie coréenne dépendait étroitement des équipements étrangers, des brevets et du savoir-faire étrangers notamment américains et japonais. L'auteur a aussi relevé que, la dépendance du pays s'est donc rapidement approfondie, au vu des montants des accords techniques avec l'étranger (brevets, savoir-faire et marques) qui est passé de 0,8 million de \$ EU, pour les quatre années 1962-1965 à 18,5 millions de \$ EU en 1977⁽¹¹¹⁾. Pour donner une base solide à son futur programme d'industrialisation à haute technologie, au cours de cette période allant du premier plan (1962-1966) au quatrième plan (1977-1981), le processus de la transformation structurelle de l'économie (la transition d'une industrialisation légère, à une industrialisation lourde et nucléaire), l'importation des techniques deviendra plus sélective en faveur des industries de base et d'équipement, au détriment des industries légères (textile), biens déjà implantées; de même, les conditions de transfert relatives à la durée des accords de licence, aux taux des royalties étaient de plus en plus étroitement contrôlées. Parallèlement, la mise en place d'un système scientifique et technique national était activement poursuivie à l'initiative de l'État. Ce système était fondé sur : (i) le développement de la construction de machines et d'équipements dans la zone de Changwon⁽¹¹²⁾ ; (ii) la création de capacités de R & D, sous forme d'instituts à compétence générale dont le plus connu est le KIST (qui groupe plus de 400 chercheurs) et de nombreux instituts spécialisés⁽¹¹³⁾ ; et (iii) sur la création de capacités locales d'ingénierie (Judet, 1980). L'importance de ce programme pour l'État a été à l'origine de la série de directives contenues

(111) Economic Planning Board, « Rapport sur l'achat de techniques à l'étranger », 1977.

(112) En 1979, l'industrie coréenne a produit des machines-outils pour une valeur de 150 millions de \$ EU.

(113) Jusqu'en 1976, les dépenses consacrées à la R & D s'élevaient à 61 millions de \$ EU (0,5% du PNB)⁽¹¹³⁾; il était prévu qu'elles passent en 1981 à 243 millions de \$ EU.

dans l'instruction présidentielle prise en 1969, invitant à la renonciation du principe des contrats « clé en main », ci-dessus évoqué, en vue de permettre l'entrée en activité des sociétés d'ingénierie coréennes. La création, en 1970, de la première société d'ingénierie coréenne avec la participation au capital de la « Korean Development Bank », qui suivit ces actes directives de 1969 d'abandon des contrats « clé en main » et en 1976, de l' « Export Import Bank » destinée à favoriser l'exportation de Services d'ingénierie et de « paquets » techniques coréens, après l'adoption en 1973 de l' « Engineering Services Promotion Law », constituent un ensemble d'actions de l'État traduisant une nette évolution dans l'acquisition et la maîtrise de la technologie à la veille du lancement du quatrième plan de consolidation et de finalisation de l'industrie lourde.

- L'État et le développement de l'industrie

Le programme d'industrialisation, longtemps convoité par l'État, sera articulé entre 1962 et 1980 pour servir de base à la transition vers l'industrie lourde. Pour la réussite de ce programme, l'État adoptera un mode d'intervention décentralisé et collaboratif entre l'exécutif, l'administration et le parlement dans la production des actes supports de son intervention. L'action de l'État combinera entre autres, une capacité d'orientation stratégique de l'administration (the *planning board*), un vote de lois (*le parlement*) et des interventions directes (*le pouvoir exécutif*) dans le lancement du programme industriel.

En effet, à la fin des années 1960, la Corée du Sud est dans la phase de sa transition industrielle ; et l'État renforce son modèle d'industrialisation par substitution d'importation, dans le but de produire non seulement ce que la Corée importait (Industrie par Substitution aux Importations) mais également de tourner la production industrielle vers l'exportation (Industrie par Substitution des Exportations). L'État favorisera également pendant ce temps, le développement fulgurant des « chaebols », vastes conglomérats, qu'il créera à partir d'un nombre limité de sociétés privées sélectionnées par le Président Park en vue de constituer le fer de lance de la nouvelle industrie, comme cela ressort de l'analyse de Toussaint (2014).

Des auteurs comme Mahn-Je Kim⁽¹¹⁴⁾ ont souligné que cette ambition d'industrialisation, à cette phase de transition vers l'industrie de pointe, croisera les réticences de la Banque Mondiale qui tentera d'en dissuader les autorités par deux reprises, sans succès. D'abord en 1968, pendant le lancement de l'industrie lourde et, en 1979, lorsque l'État décida de restructurer l'industrie automobile avec une sélection de véhicules à produire devant constituer la priorité des « chaebols ». Pour défendre son programme, l'État s'apuera sur cinq (5) principaux arguments qui traduiront sa volonté de: (i) se doter d'une industrie lourde (métal, pétrochimie) et fabriquer les biens d'équipement afin d'alimenter sa propre industrie légère, réduire ses importations et améliorer sa balance de paiements ; (ii) diversifier ses exportations vers des produits à plus grande valeur ajoutée incorporant plus de composants réalisés par les coréens-mêmes et adapter ses activités exportatrices à la demande du marché mondial, de sorte à être compétitif dans ce domaine; (iii) faire des gros effort en matière de technologie et investir de manière croissante dans l'éducation supérieure et dans la recherche ; (iv) protéger les industries naissantes aux concurrents étrangers ; et (v) utiliser, pour cela, l'argent public⁽¹¹⁵⁾ pour financer et contrôler ce programme (Toussaint, 2006).

On aura pour le lancement de ce vaste programme une planification de sa politique industrielle autour de cinq (5) types d'industrie dans les plans quinquennaux successifs. L'État priorisera d'abord l'industrie électronique (au 1^{er} plan quinquennal) et l'industrie des machines (au 2^e plan). Ensuite, l'industrie pétrochimique (depuis le 2^e plan) puis le nucléaire et la construction navale (3^e et 4^e plan), dans le moyen et long terme, seront programmées pour parachever ce processus (voir Encadré 4.3).

(114) Mahn-Je Kim, "The Republic of Korea's successful Economic Development and the World Bank" in Kapur, p. 33

(115) Selon Toussaint, l'exemple le plus spectaculaire de cette politique fut le programme de développement des industries lourdes de 1977-1979 au cours duquel, pendant deux ans, 80 % de tous les investissements de l'État y furent consacrés. Son financement fut assuré par un accroissement colossal de l'endettement de l'économie, celui de l'État comme celui des banques et des entreprises privées, mais également par le gel de tous les fonds de retraite et l'utilisation forcée d'une partie de l'épargne privée.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Encadré 4.3

Corée du Sud : l'État et la Planification de la politique industrielle

Au début des années 1960, la Corée du Sud passe à une autre phase de son histoire avec l'arrivée au pouvoir d'une élite militaire dirigée par le général Park (1961-1979). L'État s'appuie sur la bourgeoisie industrielle nationale pour son vaste programme industriel et assoie une économie compétitive. Il programme (1er plan quinquennal 1962-1966) et installe des industries électroniques comme base de son programme industriel en s'appuyant sur des firmes de montage japonaises et américaines déjà présentes et ayant fait du secteur électronique leur terrain de prédilection. Par la suite, les sociétés coréennes se sont affirmées, sous la protection et l'appui financier de l'État, puis l'Association des Industries Electroniques de Corée a constitué l'instrument du gouvernement pour mettre en œuvre son plan de maîtrise technologique dans le secteur. Cette action a été efficace dans la mesure où, celle-ci a permis, à la fin des années 1970, d'envisager la production en grande série de centraux téléphoniques à base d'électronique. L'État créera donc, dans cette perspective, à la fin de 1977, le « Korea Telecommunication Corporation », comme une société d'État, afin de produire ce nouveau type d'équipement, à partir de composants fabriqués par le groupe coréen Samsung, en liaison avec Siemens et avec le « Korean Institute of Science and Technology ».

La construction de l'**industrie des machines**, a été un objectif hautement prioritaire pour l'État dans le quatrième Plan (77-81) pour une dotation en machines et équipements lourds. Elle a été lancée en même temps que se construisait la zone industrielle lourde de Changwon où 104 usines étaient programmées. Toutefois, dès 1967, l'État en faisait déjà la promotion au travers du « Machinery Industry Act » par des prêts disponibles pour les producteurs mais aussi pour les utilisateurs de machines et d'équipements nationaux. Cette ouverture sera élargie par la création en 1974 d'un National Investment Fund. L'objet, pour cette industrie, était de satisfaire la moitié des besoins coréens en machines dès 1981. L'État, pour la mise en place de ce programme de machines et d'équipements lourds, a pris remarquablement la peine de mettre en place d'une côté des zones *industrielles coréennes* et de l'autre des zones *franches* à l'intention d'attirer les investissements étrangers ; et cela, dans un objectif de préparer les industries coréennes à prendre la première place dans la production nationale des machines et équipements lourds. C'est dans ce sens que, cinq de ces zones *industrielles coréennes* sur 9 grandes zones existant en ce moment, notamment celle du site Changwon, deviendront un instrument privilégié de l'État pour la promotion de l'industrie coréenne des machines et des équipements lourds.

Les industries lourdes telles que la **pétrochimie**, le **nucléaire** et la **construction navale**, ont été la priorité pour le quatrième plan de développement. Toutefois, la **pétrochimie** avait déjà été en partie inscrite au paravent dans des programmes chers à l'État. D'abord, en 1962, après que le gouvernement soit intervenu pour construire les deux premières unités de fabrication d'engrais ; et en suite, en 1966, elle a fait l'objet d'un « Plan Intégré de Développement ». Aussi, l'industrie de la pétrochimie était déjà inscrite en partie, dans les objectifs du deuxième plan (1967-1971). Pour sa mise en place, l'État s'engage directement, sous forme de joint-venture (50/50) avec « Gulf Oil » dans la « Korean Oil Corporation » (vapocraqueur à Ulsan) et avec « Dow » dans la « Korea Pacific Chemical Corporation » (usine à Yochon). Pour la production d'**énergie nucléaire** dans les années 1970, le programme de développement a été piloté par la société d'État la « Korean Electric Corp », par des instituts d'État ainsi que par une société d'ingénierie spécialisée « Korean Nuclear Engineering Services » créée à dessein par le gouvernement en 1962. La **construction navale** a été en priorité dans les deux derniers plans. Elle a été propulsée, dès 1972, par l'adoption et la promulgation de la loi dite « d'encouragement à la construction navale » (« Shipbuilding Encouragement Law ») qui a été le support institutionnel des politiques telles que la modernisation et l'élargissement de l'appareil de production, la subvention de la construction de bateaux dans le domaine de la pêche ayant précédé la construction des chantiers géants. L'importance de l'industrie navale, pour l'État, a nécessité, en même temps que se mettait en place l'équipement industriel, la prise de participation à 50 % du capital du groupe « Korean Shipbuilding and Engineering Company », à travers la « Korean Development Bank ». C'est à juste titre, que cette industrie a figuré parmi les « industries de croissance » au cours du troisième plan (72-76) puis du quatrième plan (1977-1981). L'objectif visé était de doter la Corée du Sud d'une puissante flotte à l'image de son hégémonie.

Source : Auteurs, à partir de Judet P. (1980), *Le rôle de l'Etat dans la croissance économique de la République de la Corée du Sud*, In: *Revue d'économie industrielle*. Vol. 14. 4^e trimestre 1980. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp.204-211.

- L'État et le contrôle du système bancaire

En 1961, cinq (5) mois après le coup d'État, le gouvernement Park nationalise le système bancaire des plus grandes banques à la plus petite compagnie d'assurance, au profit de son intervention dans l'économie ; et à partir de 1970, l'État contrôle 96,4% des actifs financiers du pays. En effet, à travers la Banque Centrale, l'État occupe la position dominante dans le système bancaire. Son intervention s'étend à la catégorie des banques commerciales où, il détient une participation majoritaire (Judet, 1980). L'État créera également huit banques spécialisées. Il s'agit de la "Korean Exchange Bank", de la "Korean Housing Bank, de la "Citizen National Bank", de la "Small and Medium Industry Bank", de la "National Agricultural Cooperatives Federation", de la "Central Federation of Fisheries Cooperatives", et de la "Export Import Bank" (1976), après la création, en 1954, de la "Korean Development Bank" née sous le régime de Rhee.

L'évolution des sociétés d'État et des banques ira de pair. Cela s'explique par le fait qu'il existait un « mariage » entre ces deux institutions (Entreprise-Banque). En effet, les sociétés coréennes étaient financées par les banques à près de 70 à 80% de leurs fonds propres sous forme de prêts à moyen et à court terme. Chaque société coréenne avait alors une banque principale qui lui était affectée de manière autoritaire par décision administrative⁽¹¹⁶⁾. Ce lien était le cordon ombilical du réseau constitué de l'État, du système bancaire et des principales « chaebols » qui tiraient la croissance du pays. À travers donc l'étroitesse de la tutelle qu'exerçait l'État notamment par la distribution du crédit, les décisions d'orientation stratégiques et les instructions, celui-ci, déployait ses réseaux d'intervention jusqu'aux centres décisionnels les plus diffus de l'économie coréenne.

- L'État et les relations internationales

Le décollage de la Corée du Sud a concilié politiques intérieures et politiques internationales dans la mise en place des programmes de développement ayant propulsé ce pays dans le groupe des pays de l'OCDE. Ces relations, dans leur évolution revêtiront des formes multiples aussi bien dans le domaine politique qu'économique, du fait de la situation particulière héritée de la décolonisation. Les aspects de ces relations sur lesquels l'État jouera en tant qu'inputs pour l'objectif de rapportage seront le financement extérieur et les rapports avec les multinationales. Plusieurs auteurs ont souligné à ce propos que l'État coréen obtiendra un financement conséquent notamment des États-Unis avant 1962⁽¹¹⁷⁾, du Japon après la normalisation des relations diplomatiques en 1965 qui aboutit à un accord de dix ans (1965-1975) prévoyant une aide économique de 500 millions de dollars dont 300 millions sous forme de dons, puis de la Banque mondiale en 1962 (premier prêt de la Corée) et du FMI en 1965 (Toussaint, 2014). De même, les entreprises multinationales américaines et japonaises feront de la Corée du Sud un champ de prospection. En effet, la Corée, dévastée par la guerre bénéficiera d'une aide extérieure de plusieurs milliards de \$EU. Cette aide dont l'importance a décliné à partir de 1965, a disparu dans la première moitié des années 1970. Elle aura permis de reconstruire l'économie et de constituer une épargne nationale, dont la contribution à la FBCF est passée de 38 % en 1958 à 95 % en 1977 (Judet, 1980).

Dans sa structure, ce financement extérieur est passé de 90% d'aide avant 1962 à 90% d'emprunts et 10% d'investissement direct en 1975. Cette modification de la composition de l'apport extérieur de l'économie sera le résultat de deux actions majeures posées par l'État. Une, politique, par la signature du traité nippo-coréen (1965) de normalisation des relations diplomatiques et l'autre, économique, par la promulgation de la première loi sur le capital étranger (1966) en Corée du

(116) Financial Times du 2 avril 1979. Aucune banque ne peut accorder un prêt à une entreprise sans l'accord de la banque principale de cette entreprise

(117) Mahn-Je Kim, "The Republic of Korea's successful Economic Development and the World Bank" in Kapur, Devesh, Lewis, John P., Webb, Richard. 1997. The World Bank, Its First Half Century, Volume 2: Perspectives, Brookings Institution Press, Washington, D.C., p. 25.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Sud. Cette loi jettera les bases d'une cohabitation, dans l'économie, entre sociétés d'État coréens et multinationales qui évoluera, peu à peu, au profit d'un secteur privé national coréen vers 1980, sous la réglementation de l'État.

Les investissements directs des firmes étrangères se sont donc développés à partir de la moitié des années 1960 ; et les firmes japonaises (moyennes et petites) viendront les premières afin d'utiliser la Corée comme base d'exportation. Selon Judet (1980), sur un milliard de \$EU d'investissements étrangers en 1979, le capital japonais comptait pour 59 % et le capital américain pour environ 25%, orientés davantage vers le marché intérieur coréen, sous forme de joint-ventures 50/50 ou de participations minoritaires.

En 1973, la réforme sur le capital étranger conduit à une nouvelle loi, la « Foreign Capital Inducement Law » qui permis à l'État d'orienter ses rapports avec les multinationales vers l'autonomisation de l'économie. Cette loi intervient au cours de la mise en place du troisième plan quinquennal (72-76) qui doit assurer la transition de l'industrie légère à l'industrie lourde et touchera de ce fait quatre (4) questions clés de la cohabitation entre État et les multinationales dans l'économie dont : (i) les modalités de la participation étrangère, (ii) les domaines ouverts à l'étranger, (iii) le paiement des royalties pour achat de licence, et (iv) la nationalisation. Sur le premier point, la préférence de l'État pour les joint-ventures et pour les participations étrangères minoritaires sera arrêtée; le deuxième point définira un nombre croissant de secteurs progressivement réservés à l'activité des entreprises coréennes et les domaines encore ouverts à l'investissement étranger (du textile vers l'industrie lourde); le troisième point limitera à une période de trois ans, dans la plupart des cas, le paiement des royalties pour achat de licence ; et le quatrième arrêtera la nationalisation progressive des capitaux dans les branches autrefois largement ouvertes à l'investissement étranger mais où la maîtrise et le savoir-faire nationale a suffisamment progressé. C'est donc à dessein que dans le troisième plan quinquennal, l'État désigne des grands projets et sélectionne des « chaebols » qui doivent les mener à bien et à qui il accorde de grandes faveurs tant du point de vue financier que fiscal⁽¹¹⁸⁾.

Un autre aspect aussi important du rôle de l'État dans l'économie internationale, est que celui-ci a réussi à faire croître, au fur et à mesure, la part des multinationales coréennes à l'étranger. En effet, les investissements coréens à l'étranger se sont rapidement développés à partir des années 1970 ; atteignant 71,2 millions de \$EU à la fin de 1977 avec 15 millions pour la seule année 1977 (dont 67% en Asie, 19% aux USA et 10% en Afrique) (Judet, 1980).

Ainsi, les apports extérieurs et les multinationales ont constitué des variables déterminantes dont l'État, dans ses relations internationales ayant évolué au gré des rapports américano-soviétiques, a su profiter pour refaire son retard de développement. Même si, depuis la crise coréenne cette configuration d'avant 1980 dans les rapports État-Multinationales a quelque peu été modifiée vers la fin de la décennie 80, avec la libéralisation tout azimut notamment, l'exploit de l'État en Corée du Sud a été d'avoir su doter de l'économie de grands groupes nationaux à partir des « chaebols » qui entretiennent encore un rapport étroit avec celui-ci ; et qui figurent aujourd'hui parmi les entreprises les plus importantes de l'économie mondiale.

Cette autre réalité repose la question de la présence ou non de l'État en Corée du Sud qui demeure au centre de la controverse.

(118) D'après Yoo (1990), le taux d'imposition des « Chaebols » de l'industrie lourde était, dans les années 70, inférieur à 20 % contre 50 % pour les entreprises de l'industrie légère ; Yoo, J. (1990) 'The Industrial Policy of the 1970s and the Evolution of the Manufacturing Sector in Korea,' KDI Working Paper No. 9017.

4.2.1.3 Déclin ou reconstruction de l'alliance développementaliste ?

Minns (2001) s'est appesanti sur les facteurs qui ont participé au retrait progressif de l'État dans la vie politique et économique de la Corée du Sud. Ceux-ci peuvent s'analyser en deux grands ordres : les facteurs d'ordre politique et les facteurs d'ordre économique. Les premiers (internes et externes), comme il ressort de l'analyse de l'auteur, sont les plus déterminants dans les changements qui interviendront en Corée quant à de l'omniprésence de l'État, dans la mesure où, ils ont servi de catalyseurs au développement des seconds, notamment au plan interne.

A - D'une phase de déclin...

La situation politique, déjà très tendue en Corée sous le régime «Yusin», prendra une autre tournure depuis les protestations qui ont concouru à l'assassinat de Park en 1979. La prise de pouvoir en 1980 par le second groupe militaire ne fera qu'envenimer l'atmosphère politique, compte tenu des circonstances qui ont entouré ce deuxième coup de force. Par ailleurs, la crise économique dans la même année qui survint à la suite du deuxième choc pétrolier (en 1979), freine l'élan de croissance et soumet le «miracle» sud-coréen à une grande pression. De même, les réformes de libéralisation préconisées au niveau international limitent les marges de manœuvre de l'État. Comme conséquence, la situation sociopolitique se dégrade ; le front social s'illumine et les conflits de travail massif éclatent en 1987 de même qu'un mouvement important de la démocratie, notamment après la victoire de l'opposition aux élections législatives de 1985; la croissance du PNB se réduit de moitié ; les conflits entre l'État et les «chaebols» deviennent courant ; la politique économique et sociale perd sa cohérence, oscillant, parfois d'un extrême à l'autre et l'État recule sous la pression par rapport à ses premières politiques fortement interventionnistes.

Comme le souligne Minns (2001), la survenance de tous ces changements sera due à l'érosion de l'autonomie de l'État qui avait été au cœur de la phase ascendante de la croissance économique. Cette perte d'autonomie sera elle-même la résultante de l'usure du principal levier du contrôle politique de l'État : la force militaire du fait des événements de Kwangju de 1980⁽¹¹⁹⁾ et d'un contexte de détente dans les relations internationales peu enclin aux dictatures militaires. Les rapports de forces entre institutions de sortie (institution militaire, administration politique d'État, etc.) et institutions d'entrée (force politique, syndicats, société civile, etc.) qui se trouveront, cette fois-ci, déséquilibrer au profit de ces dernières, leur donneront les moyens de s'opposer au régime dictatorial et d'affaiblir l'État. Déjà, à la fin des années 1970, ce déséquilibre se faisait visible quant à la pression sur le régime de sources diverses de l'opposition, mais surtout de la classe ouvrière montante⁽¹²⁰⁾, avait atteint un point où l'unité entre les acteurs clés de l'État a commencé à se disloquer. Dans les années 1980, cet affaiblissement du maillon État s'ajoutera à l'érosion de l'autorité militaire et se répercute sur le triangle magique «État-Banques-Chaebols» de contrôle du système de production de l'économie.

Désormais en perte d'autonomie et de capacité de planification, le véritable succès de l'État développementaliste sud-coréen se traduira par le sapement des fondements de son pouvoir. En effet, la pression internationale pour libéraliser les marchés a été ressentie par tous les nouveaux pays industrialisés et pays en développement dans les années 1980. En Corée du Sud, cette pression a coïncidé avec le retour de puissance forces nationales après soumission. À cela s'ajoute un foisonnement d'organisations de la société civile qui revendentiquent la levée de la menace pesant sur la liberté d'expression. L'environnement international en faveur des systèmes politiques de plus en plus démocratiques mettra l'État dans une position inconfortable vis-à-vis de la montée de ces forces politiques, le contraindra à céder du terrain étape par étape et entravera ces actions développementalistes au plan politique affectant ainsi par effet de diffusion le système de planification économique.

(119) Les manifestations des citoyens à Kwangju, organisées le 18 mai 1980 contre la prise du pouvoir par les militaires (coup d'État du deuxième groupe de militaires), ont été réprimées de façon sanglante par les soldats. L'occupation de l'hôtel de ville par les citoyens n'a duré que quelques jours pour se terminer le 27 mai 1980 par une opération militaire spéciale au cours de laquelle les habitants de Kwangju ont été massacrés sans discrimination. Cette véritable insurrection armée s'est achevée par la mort d'environ six cents civils (Minjung, 2012).

(120) Les premiers soulèvements de la classe ouvrière ont commencé dans l'industrie de pointe. D'abord, le suicide en 1970 d'un jeune ouvrier de 22 ans a suscité énormément de sympathie chez les travailleurs à travers le pays et chez des étudiants radicaux et d'autres opposants au régime ; et verra la formation du premier mouvement dénoncé les conditions d'illégalité et de harcèlement continu des autorités pour le reste de la décennie.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Ce cadre logique de planification affaibli, certaines transformations internes, dans les années 1980 (comme la crise des bas salaires et les réformes de libéralisations) et externes (effets liés aux relations commerciales) viendront brouiller les voies de contrôle de l'État sur les maillons (Banques et Chaebols) du triangle d'intervention, jadis magique et éloigneront beaucoup plus l'État de sa sphère d'intervention économique.

Étant donnée la complexité et les formes diffuses des interventions auxquelles l'État a eu recours, il est difficile de repérer avec précision un point tournant à partir duquel l'État sud-coréen a cessé d'être un État de développement. Toutefois, la période de transition démocratique qui a vu une série d'hésitations dans la politique de l'État a montré qu'un État beaucoup plus faible, faisait dorénavant face à une classe capitaliste privée plus forte et à un puissant mouvement syndical indépendant, deux principaux leviers du système de production. L'une des raisons la plus évidente pour laquelle l'État sud-coréen n'était plus en mesure de mener à bien ses plans de développement industriel a été son incapacité à contrôler, justement, le mouvement syndical de la classe ouvrière en plein essor. Cette classe ouvrière a été, en effet, l'un des canaux par lequel la conjugaison des crises de début de fin d'année 1980 (crise politique et crise économique) a entaché l'étricteur de la tutelle exercée par l'État sur l'ensemble des entreprises coréennes, notamment les « chaebols ».

En réalité, depuis le début des années 1960, la stratégie industrielle sud-coréenne avait largement reposé sur des niveaux de salaires très inférieurs à ceux de pays comparables. Par exemple, jusqu'à la fin des années 1980, le taux de rémunération horaire dans le secteur manufacturier sud-coréen était de 75% de celui de Taïwan et 80% de celui de Hong Kong (Minns, 2001). Ces niveaux de bas salaires maintenus par l'État ont longtemps donné un avantage comparatif aux « chaebols » dans une gamme de produits. Mais en raison de la pression de la classe ouvrière, les chaebols étaient confrontées à une crise structurelle interne à laquelle l'État assistait impuissant et qui dépeint sur la relation Etat-Chaebols.

Par ailleurs, les réformes de libéralisation engagées dans les années 1980, conduiront à congédier l'intervention de l'État dans le pilotage de l'économie. D'abord, la privatisation des banques et des institutions financières non bancaires (IFNB) fragilisera le triangle de contrôle du secteur productif dans les années 1980. Elle a commencé sous Chun en 1981 ; et seulement deux ans après en 1983, la dénationalisation a réussi à dépouiller l'État de toutes les cinq (5) grandes banques commerciales. Un des axes du triangle État-Banques-Chaebols venait de prendre un autre coup. Le circuit Banques-Chaebols de distribution de crédits étant désormais presque obstrué, l'évolution des relations entre l'État et chaebols en pâtiront de plus en plus.

Ensuite l'ouverture de la Corée du Sud pour les investisseurs étrangers a également affaibli les capacités directives de l'État. Ces réformes visant à libéraliser les entrées de capitaux ont commencé en 1981 avec des entreprises étrangères de titres immobiliers (actions) autorisées à ouvrir des bureaux en Corée du Sud. Celles-ci ont progressivement démantelé, à travers la décennie, les obstacles à l'investissement étranger posés par loi sur le capital étranger (1966) et notamment la « Foreign Capital Inducement Law » de 1973 en autorisant des prises de participation étrangère relativement importantes. De même, les banques étrangères ont été autorisées à avoir certains accès au marché sud-coréen en 1981 et les restrictions sur leurs activités ont également été assouplies progressivement. Dans les années 1990, dans l'objectif de conformer la structure de son économie à celle des pays développés et adhérer à l'OMC puis à l'OCDE, la Corée a intensifié ces réformes en réussissant deux grands exploits qui devront en principe consacrer le retrait de définitif l'État: le Plan 1993-1997 du secteur financier qui a enlevé les derniers contrôles sur les mouvements de capitaux en permettant une plus grande participation étrangère et la dissolution de l'agence de pilotage le « *Economic Planning Board (EPB)* » en 1994.

Outre ces facteurs internes, un certain nombre de facteurs économiques internationaux ont tout aussi participé au retrait progressif de l'État dans la sphère économique et à forcer un changement dans la stratégie industrielle. Un premier concerne le protectionnisme croissant aux États-Unis pendant les années 1980. Celui-ci, conjugué à la crise structurelle liée aux bas salaires qui éclate dans la décennie casseront les objectifs d'exportation des entreprises sud-coréennes. A ce premier facteur s'ajoutera la concurrence qui viendra des « tigres » (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) et, même, déjà les économies en transition (Chine, Vietnam, etc.) qui ont commencé à multiplier dès 1980, leur production, en particulier dans le textile ; et l'électronique à bon marché. Cette nouvelle situation de la Corée sera amplifiée par la chute du dollar et la chute des prix du pétrole. Ces facteurs inhérents aux échanges internationaux, mettaient la Corée du Sud dans une situation de perte de compétitivité qui plus était ainsi en train de perdre son avantage comparatif lié aux bas salaires, devant un État qui assiste désormais impuissant au sapement d'une des bases de l'expansion économique.

La pression internationale pourrait être un facteur dans le déclin de l'État de développement sud-coréen. Mais, à cela s'ajoute, la démocratisation qui a donné suffisamment d'importance aux forces politiques et sociales nationales. Le déséquilibre que cette nouvelle configuration fait désormais peser sur les rapports entre État d'un côté et forces politiques et autres moyens de pression de l'autre, en faveur de celles-ci, a érodé l'autonomie de l'État. Le mécanisme de la planification sera affaibli à partir de 1980 et dissolu en 1994, de sorte que, le contrôle du système de production sera quasi démantelé dans les années 1990. Toutefois, les principales chaebols avaient pris de telles proportions en raison du soutien de l'État qu'il est devenu presque impossible de leur permettre de faiblir dans la mesure où, elles dominaient nettement l'économie sud-coréenne. Pour Minns (2001), leur maturité constituait même une autre raison pour laquelle l'État a commencé à perdre sa capacité à contrôler ces chaebols dans les années 1980. L'auteur argue que leurs activités avaient déjà une plus grande portée mondiale et l'entrelacement de leurs réseaux avec des sociétés capitalistes étrangères assez complexe. En effet, à la fin de 1994, les entreprises sud-coréennes avaient entamé 2650 projets à l'étranger, impliquant des investissements de 4,2 milliards \$EU. Comme une partie plus importante de leurs opérations était relocalisée à l'extérieur du pays, les chaebols étaient favorables à l'aménagement de leurs rapports avec l'État pour reconstruire une nouvelle alliance développementaliste.

B - ...A une reconstruction de l'alliance développementaliste.

Après le vent de libéralisation politique et économique qui a fragilisé l'interventionnisme étatique en Corée du Sud, l'on assiste toutefois, à la reconfiguration de l'État développeur en Corée du Sud. Selon Yin-Wah Chu (2014), l'État sud-coréen dans sa forme démocratisée a conservé sa volonté de développement, maintenu la cohérence de son action par-delà les changements politico-institutionnels et inventé de nouveaux moyens de guider l'économie. Sa détermination à conduire la transformation économique serait donc restée intacte.

En effet, la crise financière qui survient en 1997 a mis en lumière deux aspects clés de l'intervention de l'État : la solidité de l'économie et la nécessité de la régulation. Le retournement du cycle qui apparaît dès le début du quatrième semestre 1998 a montré que la crise financière n'a pas altéré la capacité productive du pays, dans la mesure où, l'État est resté fidèle aux mêmes principes pour asseoir son développement : le financement bancaire de l'investissement, le contrôle du marché du travail, la domination des « chaebols ». De même bien que les similitudes entre les économies coréenne et nipponne soient nombreuses, la Corée a plus résisté aux chocs avec des effets ramassés dans le temps, alors qu'au Japon, ils se sont inscrits dans un cycle long (Krugman, 1999). L'autre aspect est que les effets conjugués de l'ouverture du capital des « chaebols » et l'absence de régulations est une des causes de la crise⁽¹²¹⁾, face à laquelle, la solution fut un mélange d'interventions directes de l'État dans le tissu industriel (le fameux « Big Deal » du président Kim Dae-Jung) et d'un credo libéral soutenu.

Comme le souligne Yin-Wah Chu, l'État reste donc présent dans les politiques, au vu des projets énoncés par les présidents successifs, quelle que soit leur tendance. En effet, bien que Kim Young-Sam (1993-1998) et Lee Myung-Bak (2008-2013) aient plutôt penché vers le libéralisme économique, la politique de mondialisation du premier a été une réforme sociale de l'État visant à propulser la Corée dans le club de l'OCDE, tandis que l'objectif d'une « vigoureuse économie de marché » formulé par le second incluait toutefois l'intention de « lancer de nouveaux moteurs de croissance ». De même, en dépit de l'orientation plutôt favorable à la classe ouvrière des présidents Kim Dae-Jung (1998-2003) et Roh Moo-Hyun (2003-2008), Kim a pris soin de préserver la compétitivité des cinq premiers chaebol en conduisant son « Big Deal », tandis que Roh s'est enorgueilli de ses efforts pour faire tourner les futurs moteurs de croissance dans le respect du principe de « sélection et concentration ».

(121) Les emprunts en dollars à court terme ont entraîné fin 1997 un endettement extérieur de la Corée du Sud égal à trois fois ses réserves en devises ; voir Compte-rendu du déplacement d'une délégation du groupe sénatorial d'amitié FRANCE - CORÉE du SUD8 mars- 15 mars 2004, SENAT ; http://www.senat.fr/qd/rapport_coree/rapport_coree0.html; consulté le 06/08/2015.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

L'adaptation de l'État à ces changements politico-économiques réside dans une culture de conservation confucianiste qui caractérise la société Asiatique. Ainsi malgré la libéralisation tout azimut, des pesanteurs socio-structurelles pèsent encore sur la vie politique et économique du pays. Le système politique décentralisé reste toujours réfractaire à un régime politique parlementaire de crainte d'une émergence de véritables partis de gauche proche du voisin nord ; de même, le système économique en place bien que de type libéral, repose de plus en plus sur l'orientation et la bien vaillance d'un État providence. Cela transparaît dans les réformes de crise de 1997, à deux niveaux. En un premier niveau, ces réformes ont été conduites par la haute administration. Au deuxième niveau, l'État prend en compte non seulement les demandes des investisseurs étrangers mais aussi les aspirations de la société civile lassée du poids des « chaebols » et de leur échec.

Tout aussi, remarquable, si l'agence de pilotage de l'État créée en 1961 par le Park pour conduire les plans quinquennaux a été démantelée en 1994, la loi de sécurité nationale de « National Security Act » de 1948, reste en vigueur, malgré la libéralisation du système politique en 1987. Ainsi, bien que la démocratisation ait indirectement contribué à la dissolution de l'agence pilote EPB (Economic Planning Board), elle n'a pas inhibé la cohérence de la politique de développement ; de telle sorte que comme le signifié Yin-Wah Chu, au-delà des changements de nature compensatoire instaurés dans les institutions de l'État, deux points particulièrement significatifs doivent être relevés. Le premier est l'importance de la fonction présidentielle, dans la mesure où, comme déjà signalé plus haut, la présidence forte reste une réalité intacte aussi bien en démocratie sous un président civil qu'en régime autoritaire sous un président militaire. Cet exécutif pesant crée un déséquilibre réel entre les différents pouvoirs de la République. Comme conséquence, les chefs de l'exécutif ont tendance à toujours se comporter en arbitres suprêmes en tranchant entre les positions divergentes ou entre les projets ministériels concurrents ; comme ce fut le cas lors de la controverse relative à l'adoption de l'accès multiple par répartition en code (CDMA) comme norme de téléphonie mobile. Cela s'explique par le fait que l'autorité personnelle pèse plus lourd que celle que confèrent les institutions. Le second point est l'apparition d'un « mécanisme correcteur » reposant précisément sur la démocratie et l'alternance, et qui a contré la menace que la démocratisation était susceptible de faire peser sur la continuité et la cohérence à long terme de la politique publique. Un exemple éclairant est la suppression du Ministère de l'Information et la Communication (MIC) par le Président Lee Myung-Bak (2001-2013). Cette mesure, objet de murmures au départ, a progressivement fait consensus au sein de toute la société, exprimé diversement par les chercheurs indépendants comme par ceux des instituts publics, par le président de l'Assemblée Nationale et même les partis politiques de l'opposition.

Par ailleurs, Yin-Wah Chu montre que, si les réglementations administratives et les prêts à taux préférentiel, toujours utilisés de manière limitée pour aider les PME, ne sont plus les instruments principaux d'orientation des conglomérats, comme ils l'étaient aux beaux jours de l'État développeur coréen, l'État pour pousser les entreprises dans le sens souhaité, agit désormais plutôt par la formulation des visions d'avenir, la structuration du marché, de même que par la fourniture de ressources. En outre, les ministères concernés présentent une « feuille de route » ou une « orientation générale » en identifiant les secteurs stratégiques⁽¹²²⁾, encouragent et « coordonnent » ainsi le dynamisme des entreprises en construisant un climat de confiance. De même, l'élite politico-administrative coréenne s'efforce toujours de favoriser la compétitivité des entreprises en s'appuyant sur des programmes intérieurs (comme le soutien aux PME) et extérieurs (comme les réformes demandées par le FMI) ; de modeler ou de construire certains marchés en fixant des normes; de réduire les risques encourus par les entreprises et de consolider leur assise en mobilisant à leur bénéfice les fonds de R&D, en leur assurant des marchés publics et en mettant à leur disposition des infrastructures.

En effet, dans les années 1980, les études sur les États forts d'Asie ont mis en évidence des États planifiant la transformation économique, soutenant les entreprises privées, réprimant la société civile et gérant l'économie dans son ensemble, comme étant, pour ces pays en développement, une condition nécessaire au rattrapage des pays avancés (Evans, 1995 ; Gold, 1986 ; Chalmers, 1982 ; Woo-Cumings, 1999). Ces principaux traits à la différence près de la répression, figurent dans la conduite des différents programmes de gouvernement en Corée depuis la libéralisation.

(122) Par exemple, dans le secteur des TICs, la « Stratégie IT839 » lancée en 2003 expliquait comment, selon le MIC, différents sous-secteurs des TI pourraient grandir, franchir ou sauter des étapes technologiques et arriver en premier sur certains marchés ; y figurait également l'engagement clair de l'État sur les ressources qu'il était disposé à fournir.

En regardant de près le nouvel espace ouvert aux chaebols, on se rend ainsi aisément compte que la reconfiguration de l'alliance développementaliste en Corée alterne des aspects de continuité et de changement. En effet, la réforme de l'État a transformé les chaebols en partenaires du développement ; de sorte qu'ils sont devenus de formidables acteurs sur la scène mondiale, même si plus de la moitié des trente premiers ont fait faillite entre 1997 et 1998. Les survivants ayant été revigorés par les réformes de l'après-crise, ils restent verticalement intégrés et « très coréens » par leur mode de gestion. De nombreuses entreprises multinationales, notamment japonaises, ayant disparues avec la crise financière, ces conglomérats entretiennent désormais avec leurs sous-traitants et les entreprises de leur groupe des relations moins écrasantes, ce qui leur a permis de mondialiser leur production et leur recherche⁽¹²³⁾.

Néanmoins, malgré leur croissance et la multiplication de leurs liens avec le reste du monde, les chaebols ne rejettent pas catégoriquement la direction de l'État développeur. L'intense concurrence mondiale, les coûts très lourds de l'investissement et la complexité technologique et politique du secteur des TI notamment les amènent à suivre de très près l'action de l'État et à entretenir des relations étroites avec les élites publiques, toujours dans l'idée de tirer le meilleur parti des possibilités du marché. Sur le plan financier, les fonds publics affectés à la R&D, malgré leur baisse représentent pour eux un précieux appui⁽¹²⁴⁾. Tout aussi important, l'État s'est révélé être un excellent sélectionneur de technologies à suivre⁽¹²⁵⁾. Les chaebols ont donc des raisons à la fois financières et technologiques de respecter le pilotage de l'État dans certaines circonstances.

Autre fait qui justifie le retour de l'État, c'est qu'il est conscient du rôle des chaebols dans l'économie coréenne. Ces entreprises ont permis à la Corée une formidable capacité de rebond après la crise et, surtout, de renouer rapidement avec des taux de croissance élevés (proches de 10%) en 1999 et 2000. De ce fait, il existait un intérêt mutuel entre et État et les chaebols de maintenir l'alliance.

En somme, l'économie coréenne a subi une transformation depuis les réformes politiques et néolibérales des années 1980 impulsées par les mutations politiques et économiques à la fois internes et externes. Le contexte nouveau auquel elle soumet ainsi l'État, l'a contraint à adapter son rôle à une économie sud-coréenne connectée à un marché mondial par le biais de ses chaebols désormais déployées dans un réseau d'entreprises multinationales. En effet, l'État, au plus fort de son intervention, a entretenu une collaboration dirigiste, diffuse et très complexe avec l'économie dans son ensemble. De même, il a fait preuve de lucidité et de clairvoyance dans la mise en œuvre de ses plans quinquennaux. Tout cela lui a permis d'enraciner ses rapports au plus profond du fonctionnement de l'économie et lui laissera sans doute une marge de manœuvre encore importante. Ainsi, de même qu'il est difficile de situer exactitude la disparition de l'État, lors des réformes des années 1980, on ne peut aussi dire avec précision à quel moment l'État a refait surface en Corée du Sud. Toutefois, la crise asiatique de 1997 a révélé qu'un État régulateur était encore bien plus présent en Corée qu'ailleurs dans l'ensemble des pays confrontés à cette crise. Les économies comme celle du Japon souffriront longtemps de cette crise comparativement à celle de la Corée, comme cela ressort de l'analyse de Krugman (1999). En Corée, deux principaux ressorts sur lesquels l'État a appuyé son intervention resteront *la solidité de l'économie et l'efficacité de la régulation*. Ce dernier instrument ayant été l'omnipotence du pilotage de l'économie durant toute la phase du rattrapage économique, il apparaît fort bien, comme le souligne Yin-Wah Chu, que le rôle de l'État comme producteur de règles au niveau national et mondial et le caractère déterminant des normes dans la construction et la structuration du marché lui confèrent encore plus de poids au travers des acteurs publics dans sa nouvelle relation avec les chaebols. En effet, les remarquables compétences de l'État coréen en matière de veille technologique, par exemple, ses prérogatives réglementaires et, dans une moindre mesure, ses ressources financières lui permettent d'influer encore sur les fortunes commerciales intérieures et internationales de celles-ci. Pour Yin-Wah Chu (2014), ceci fonde les capacités dirigeantes de l'État dans sa nouvelle alliance avec les chaebols. De leur côté, selon l'auteur, ces conglomérats ont un intérêt vital à suivre de près l'action de l'État et à rester en contact avec ses représentants. Pour ce faire, ils s'appuient sur des associations comme la Fédération des industries coréennes, qui a des rencontres d'informations régulières avec les ministères, ou mettent en place des dispositifs-maison qui leur garantissent une information instantanée.

(123) Par exemple, Samsung Electronics a créé des réseaux de production et des centres de design et de R&D dans le monde entier, et a noué des alliances stratégiques avec d'autres compagnies mondiales comme Sony. On ne s'étonnera donc pas que des acteurs économiques privés. Aussi compétents «ne désirent qu'une chose, c'est qu'on les laisse tranquilles».

(124) En 2009, par exemple, ces fonds ne totalisaient que 8,5 milliards de dollars contre 21 milliards de dollars venus du privé (Samsung Electronics y contribuant à lui seul pour 6 milliards).

(125) Outre le cas bien connu du CDMA, citons la Wibro (Wireless Broadband), développée en 2004 dans le cadre de la stratégie IT839, qui devrait capter 10 % à 20 % du marché de la 4G en 2015.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

4.2.2 Pratique de l'État développementaliste en Côte d'Ivoire

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour un libéralisme économique. Les objectifs visés par la Côte d'Ivoire nouvellement indépendante étaient de préparer son décollage économique et la répartition équitable des ressources disponibles.

4.2.2.1 Planification et gouvernance de 1960-2012

La stratégie d'intervention de l'État dans le développement était axée sur une politique d'aménagement du territoire à travers une programmation de ses investissements. Ainsi, de l'étude sur « les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 », un plan décennal et trois plans quinquennaux ont été élaborés et mis en œuvre.

Les objectifs généraux assignés à ces plans de développement étaient : (i) la poursuite d'une croissance forte ; (ii) l'accroissement de la participation des nationaux à l'activité économique ; (iii) la promotion individuelle et collective des ivoiriens.

La mise en œuvre du plan décennal 1960-1970 a conduit croissance réel élevé (7,3%) ; (ii) un surplus budgétaire et un excédent de la balance des au « miracle ivoirien » qui s'est caractérisé par des performances économiques exceptionnelles à savoir : (i) un taux de paiements ; (iii) un faible endettement public extérieur (iv) un taux d'inflation de 3,9%.

Le premier plan quinquennal a débuté en 1971 pour prendre fin en 1975. Il a inscrit parmi ses priorités la promotion des exportations et l'aménagement du territoire pour réduire les disparités régionales et bâtir le socle de la cohésion sociale qui devait être soutenue par une répartition équitable des richesses de la nation. La stratégie proposée dans la politique d'aménagement du territoire de la période 1971-1975 reposait en grande partie sur le développement régional à travers la création de pôles de développement. L'exécution de cette politique a été à la base de la mise en place d'une armature urbaine et d'importants investissements dans de grands projets régionaux sur l'ensemble du territoire national.

Le second plan quinquennal couvrant la période 1976-1980 a renforcé la promotion des exportations et l'aménagement du territoire. En effet, le diagnostic qui soutenait ce plan relevait, entre autres difficultés, un phénomène de concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier, la persistance des disparités régionales qui s'observent entre la zone des savanes et la zone forestière, l'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan, des mouvements migratoires de très grande ampleur, notamment du Nord vers le Sud et une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres.

En conséquence, ce plan avait comme axes stratégiques, le renforcement de l'unité nationale, la mise en valeur de l'ensemble du territoire, l'implication des populations dans le processus de développement et une meilleure réponse à leurs aspirations.

Le **dernier plan quinquennal** qui couvrait la période 1981-1985, devait corriger les insuffisances décelées dans la stratégie de l'aménagement du territoire adoptée au cours de la période du plan quinquennal 1976-1980. Il s'agit notamment de l'absence de cadres institutionnels régionaux qui rend plus difficile la maîtrise des processus locaux du développement et d'une faible coordination des opérations de développement sur le terrain, qui empêche la maximisation de l'impact global des projets. Le nouveau cadre d'intervention proposé par ce plan préconisait une nouvelle orientation en matière de structuration de l'espace. Il a consisté en une distinction entre les équipements et les services structurants l'espace. Il a consisté en une distinction entre les équipements et les services structurants équipements non structurants (santé, enseignement, équipements sociaux, etc.).

La politique d'aménagement du territoire a jeté les bases du développement du pays avec des opérations de développement rural intégré dans certaines régions notamment le Nord-Est et le Nord-Ouest, et par deux opérations intégrées de développement régional : l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans la région centre.

Ces efforts du Gouvernement, sur la période 1960-1980, ont été possibles grâce à la mise en œuvre de plans de développement dans un contexte de bonne tenue des cours mondiaux des matières premières exportables du pays, particulièrement le cacao et le café.

Dans le même temps, la Côte d'Ivoire voulant également inscrire son développement dans une perspective de long terme, a réalisé de 1973 à 1993, trois études prospectives : « Côte d'Ivoire 2000 », « Côte d'Ivoire 2010 » et « Côte d'Ivoire 2025 ». En moyenne, ces études ont ciblé un horizon temporel de trente ans couvrant approximativement une génération.

Ainsi, dans la première étude « Côte d'Ivoire 2000 » élaborée en 1973-1974, la vision était de créer une nation moderne, industrialisée et développée, offrant à tous et à chacun, des opportunités en vue de participer à la création de la richesse nationale et d'en disposer équitablement, dans un cadre socio-démocratique bien compris de tous.

Concernant la deuxième étude « Côte d'Ivoire 2010 » réalisée en 1983-1984, elle consacre le libéralisme économique et prône le désengagement de l'Etat du système productif. Il s'agissait pour le Gouvernement de préserver les acquis du « miracle ivoirien » et d'avoir une marge de manœuvre suffisante vis-à-vis des institutions de Bretton Woods, notamment la Banque Mondiale. En effet, ces institutions étaient devenues des acteurs de plus en plus importants de la politique économique et financière du pays.

La troisième étude « Côte d'Ivoire 2025 » faite en 1993-1995 se voulait être un recueil de solutions internes aux difficultés économiques et sociales éprouvées par le pays, de 1980 à 1993. Ainsi, la question principale à laquelle devaient répondre les concepteurs de « CI 2025 » était : « Comment renverser la tendance à la stagnation et au déclin, et amorcer une seconde phase de croissance forte, durable et équitable ? ».

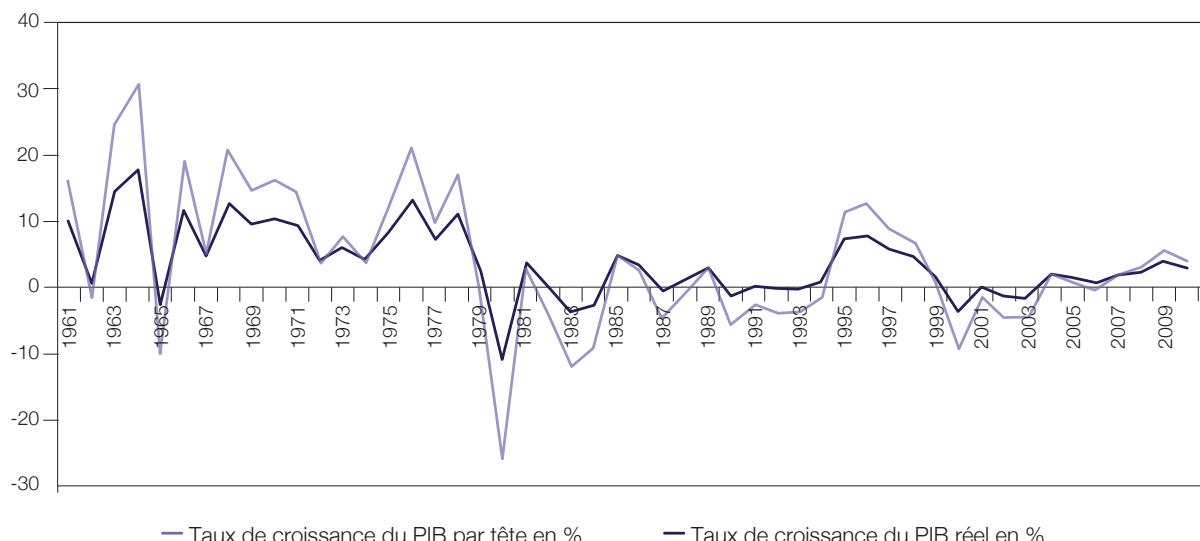
Cependant, avec la crise de l'endettement et les difficultés économiques des années 1980, la mise en œuvre de ces plans de développement a été interrompue au profit des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS).

Ces Programmes ont été mis en place dans les buts de rétablir les équilibres financiers en ajustant les dépenses aux ressources et d'assurer une reprise de la croissance par des restructurations de l'appareil de production.

L'économie ivoirienne a connu quatre (4) variantes de PAS. Le premier PAS (1981-1983) visait à redresser la situation financière extérieure et à créer les conditions d'une reprise de la croissance économique ; le second PAS visait la réduction du déficit budgétaire et l'augmentation des recettes publiques ; le troisième PAS (1986-1988) a été conclu pour résorber la hausse du taux de chômage ; le quatrième PAS dit « de stabilisation financière » (1990-1992) a vu le jour en 1990.

La Côte d'Ivoire n'a pu jamais renouer avec les performances économiques des deux premières décennies de son accession à la souveraineté nationale, malgré les différents plans d'ajustement structurels (cf. Graphique 4.1)

Graphique 4.1
Évolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par tête de 1961 à 2010



ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Mais le caractère mitigé des résultats de ces programmes et les crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire ces deux dernières décennies ont affaibli l'État et aggravé les disparités sociales et régionales. En effet, sur le plan social, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 s'est aggravé pour atteindre 36,8% en 1995 et 48,9% en 2008. Classée parmi les pays à revenu intermédiaire dans les années 1970, la Côte d'Ivoire a été éligible à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Par conséquent, il est apparu nécessaire de repenser la politique et la stratégie de développement avec notamment une vision partagée par tous. En effet, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains a fait de la lutte contre la pauvreté une préoccupation majeure de son programme de développement.

Avec le lancement de l'initiative PPTE en 1996, suite au Sommet Mondial sur le Développement Social en 1995 à Copenhague, la Côte d'Ivoire a présenté une demande à la Communauté Financière Internationale dans le but de bénéficier des retombées de l'allégement de sa dette extérieure. Ainsi, en mars 1998, elle a été déclarée éligible à cette initiative.

Dans cette optique, en septembre 1999, lors des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), la Communauté Financière Internationale a décidé d'adosser ses interventions, notamment l'allégement de la dette dans les pays membres, à l'élaboration d'un nouveau Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

C'est ainsi que dès 2001, la Côte d'Ivoire a entrepris le processus d'élaboration de son DSRP, qui a abouti en 2002 au DSRP Intérimaire. Ce processus a été interrompu par la crise militaro-politique déclenchée le 19 septembre 2002. Ce n'est qu'en 2009 que le pays a élaboré et adopté son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), disposant ainsi d'un cadre de référence qui fixe les grandes orientations en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique, social et culturel.

Par ailleurs, pour lutter efficacement contre la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé dans le processus OMD. Ce processus a été élaboré lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000 à New York et a abouti à l'adoption de la « Déclaration du Millénaire » par 189 chefs d'État et de Gouvernement.

Le DSRP est le principal instrument pour atteindre les OMD dont il constitue en effet le cadre d'opérationnalisation à court et moyen termes. En retour, les OMD aident les DSRP à non seulement opérer une allocation optimale des ressources PPTE mais aussi à faire un bilan des politiques et à assurer un suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.

Conformément à ces objectifs, la Côte d'Ivoire a élaboré son premier Rapport National sur les OMD en 2003, suivi d'un deuxième rapport en 2010 qui fait suite à l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013).

4.2.2.4 Planification et gouvernance depuis 2012 : cas du PND

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du DSRP et des OMD a donné des résultats mitigés en raison de l'orientation des efforts du Gouvernement en faveur de la sortie de crise. En effet, les succès ont été limités au niveau des services sociaux de base, de la réhabilitation et de la maintenance des infrastructures ainsi que la redynamisation des activités économiques.

Par ailleurs, la crise post-électorale qui a duré près de cinq mois a fait apparaître de nouveaux défis. Dans le souci de prendre en compte d'une part, les nouveaux défis nés de cette crise et d'autre part, les engagements conduisant au point d'achèvement de l'initiative PPTE, il est apparu nécessaire de repenser la politique et la stratégie de développement, avec notamment une vision partagée par tous. Cet objectif est matérialisé par l'élaboration du présent Plan National de Développement (PND 2012-2015). Le processus de planification et de gouvernance a donc été replacé au cœur de la politique de développement du pays. Ce processus est conforme en plusieurs aspects à celui d'un Etat développementnaliste.

Dans le cadre de son élaboration, **un Comité interministériel chargé de l'élaboration du PND 2012-2015**, placé sous l'autorité du Premier Ministre, assisté du Ministre d'État, Ministre du Plan et du Développement, a été mis en place.

Ce comité a été doté d'un Secrétariat Technique et de six (06) Cellules Sectorielles. Sous la conduite du Secrétariat Technique, les travaux de conception du PND se sont déroulés à travers les Cellules Sectorielles appuyées par des consultants nationaux et une équipe d'experts de la Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du PND s'est appuyée sur la capitalisation de certains documents officiels existants, notamment : (i) Études Prospectives sur les conditions de développement durable en Côte d'Ivoire ; (ii) le Programme Présidentiel ; (iii) le Programme Économique et Financier (PEF) ; (iv) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) actualisé ; (v) les Plans sectoriels de développement des Ministères, des Institutions et structures publiques ; (vi) le Document d'orientations Stratégiques du Gouvernement (DOSG) ; (vii) les Axes Ministériels ; (viii) le Programme de Travail Gouvernemental (PTG). Les consultations régionales ont également été organisées en vue de prendre en compte les besoins et les aspirations des populations au niveau local.

Le processus d'élaboration du PND a été participatif. Il a ainsi enregistré la participation des acteurs publics, des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

L'élaboration du Plan National de Développement s'est inscrite dans une approche participative prenant en compte la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'Approche Basée sur les Droits Humains (APBDH), ainsi que le genre et les OMD.

Le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 a pour objet de réduire la pauvreté et de construire les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Les objectifs macro-économiques du Programme Économique et Financier sur la période sont l'accélération de la croissance économique et la maîtrise de l'inflation. Après une décennie de crise, le Gouvernement entendait mettre en œuvre un programme économique et financier, basé sur l'instauration d'une dynamique de croissance soutenue et durable grâce à un accroissement des investissements publics et privés, pour doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et soutenir les secteurs porteurs de croissance.

Le PND s'est assigné des objectifs et des résultats stratégiques quantifiables et mesurables. De même, un dispositif de suivi-évaluation doté d'un Secrétariat Technique a été mis en place.

En outre, la Côte d'Ivoire a produit une nouvelle étude prospective Côte d'Ivoire 2040. Le PND 2016-2020 s'appuiera sur l'étude. Le scénario de référence retenu par l'Étude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 » est le scénario : « **le Triomphe de la Côte d'Ivoire** », un scénario normatif qui fait de l'éducation et de la formation des hommes, la porte d'entrée vers l'émergence et l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. La vision de développement contenue dans l'étude CI 2014 est : « **La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** ». La vision de développement et les orientations stratégiques présentent quelques pistes d'actions pour une transformation structurelle du pays en vue de l'atteinte de cette ambition.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Résultats majeurs du PND

La poursuite des réformes structurelles et des investissements dans le cadre du PND a renforcé les acquis de la croissance (voir tableau 4.3). Ainsi, le PIB est passé de -4,7% en 2011, à 9,8% en 2012, puis de 9,2% en 2013 à 9% en 2014. Le maintien de ce sentier de croissance place la Côte d'Ivoire sur une base solide pour une réduction substantielle de la pauvreté et une ascension vers l'émergence à l'horizon 2020.

La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2012-2014 est due à la croissance conjuguée des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur cette période, ces secteurs ont enregistré des taux de croissance annuels moyens respectifs de 5,9%, 12,1% et 14,8%.

L'indice des prix à la consommation est passé de 1,3% en 2012, à 2,6% en 2013 et 0,4% en 2014. Ainsi, l'inflation est maîtrisée et en dessous de la norme communautaire fixée à un maximum de 3%.

S'agissant de l'emploi, l'effectif de l'emploi créé est passé de 722 567 en 2012 à 756 597 en 2013 et à 799 890 en 2014. La création nette d'emploi est évaluée à 46 288 en 2014 contre 34 030 en 2013. Cette création d'emploi est portée à plus de 70% par le secteur privé. En effet, la création d'emploi par le secteur privé est passée de 25 301 en 2012, à 26 577 en 2013 et à 34 670 en 2014 pendant que celle du secteur public, représentant moins de 30%, passe de 7 118 à 7 453 et à 11 618 respectivement en 2012, 2013 et 2014.

Tableau 4.3
Évolution des Indicateurs Economiques

	Indicateurs Macroéconomiques			
	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance (%)	-4,7	9,8	9	9
Taux d'inflation (IHPG moyenne annuelle)	4,9	1,3	2,6	0,4
Solde commercial (milliards de FCFA)	2415,2	698,4	642,3	857,4
Taux de pression fiscale	12,5	16	15,6	15,5
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	-203,6	-128,2	-10,7	-185,1
Variation des avoirs extérieurs nets (milliards de FCFA)	419,4	-256	1,6	45,3
Variation de crédits à l'économie (milliards de FCFA)	659,8	255	522,2	726,4
Masse monétaire (variation en milliards de FCFA)	532,5	206,2	568,9	647,4

Source: DCPE

Le commerce extérieur en décembre 2013 se caractérise par un excédent commercial de 1 467,6 milliards, en baisse de 80,4 milliards par rapport au solde de décembre 2012. En 2014, les échanges extérieurs enregistrent un excédent commercial de 857,4 milliards de FCFA. De plus, le climat des affaires s'est nettement amélioré avec notamment la mise en application de nouveaux codes des investissements, des mines et de l'électricité attractifs et respectant les normes internationales, l'opérationnalisation du guichet unique des investissements, l'accès à la propriété foncière, la réduction des délais et la simplification des formalités de création d'entreprises. Ainsi, l'évolution des créations d'entreprises confirme le dynamisme de l'activité économique. En effet, à fin juin 2014, le CEPICI totalisait déjà 3 035 entreprises créées contre 2773 sur toute l'année 2013 et 396 en 2012. Ainsi, les Investissements Directs Étrangers sont attendus à 585,7 milliards en 2014, en hausse de 43,8% par rapport à 2013. Le volume des investissements directs étrangers est ressorti à 407 milliards FCFA en 2013, soit trois fois plus que le niveau de 2012. La Banque Mondiale, dans son rapport « Doing business 2014 », place la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays ayant fait le plus de progrès dans la mise en œuvre des réformes.

Au total, au cours de ces trois années, selon le rapport du FMI, le PIB s'est accru de 25% et le PIB par habitant de 15%, dans un contexte d'inflation maîtrisée, en dessous de la norme communautaire de 3%. La conséquence immédiate de ce dynamisme est la hausse des revenus des ménages et de leur consommation, stimulés par la hausse du SMIG, (le déblocage en cours) et l'augmentation des salaires des fonctionnaires et agents de l'État, l'augmentation des prix aux producteurs, notamment de cacao, de café, de coton et d'anacarde.

De plus, les relations économiques avec l'extérieur sont caractérisées par l'accroissement des exportations de 4,6% en 2012, de 6,2% en 2013, avec une estimation de 10,5% en 2014. Les produits transformés représentent 45% du volume global des exportations à fin juin 2014. Il convient de noter à cet effet, que le taux d'investissement global est passé de 8,2% du PIB en 2011 à 16,5% en 2013, soit un doublement en moins de deux années. L'estimation à fin 2014 est de 20% du PIB. Le niveau des investissements publics est estimé à 1 252 milliards FCFA en 2014. Le Gouvernement poursuit également les efforts d'assainissement des finances publiques, par la rationalisation des dépenses de l'État et l'optimisation des recettes. Le cadre de gouvernance a été renforcé à travers l'adoption de la Loi sur le code de transparence des Finances Publiques.

La revue de la mise en œuvre du PND 2012-2015, laisse apparaître quelques goulets d'étranglements et difficultés à relever. Les rapports de suivi de la mise en œuvre ont également mis en exergue des difficultés relatives au fonctionnement du dispositif de suivi, à savoir : (i) l'absence de lignes budgétaires pour la production de données statistiques, le suivi et évaluation des activités des ministères ; (ii) l'absence de Directions de Planification au sein de certains Ministères ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles et de renforcement des capacités des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation budgétaire.

De même, le processus de planification révèle : (i) une approche non intégrée entre planification au niveau national et au niveau régional ; (ii) une absence de cibles pour certains secteurs ; (iii) des plans régionaux et locaux insuffisamment pris en compte ; (iv) insuffisance de coordination liée au fait que le suivi de la mise en œuvre est assurée par plusieurs structures ; (v) une absence de cadres stratégiques alignés sur le PND dans certains secteurs ; (vi) une absence de suivi de la réception effective des dotations budgétaires au niveau des établissements publics nationaux (EPN) et des collectivités territoriales ; ce qui amoindrit l'effet attendu des stratégies définies dans le PND.

En matière de gouvernance, la Côte d'Ivoire continue à faire face à de nombreux défis : (i) les scores de tous les indicateurs de bonne gouvernance demeurent faibles ; (ii) la lourdeur administrative dans la procédure de passation des marchés publics ; (iii) un système de promotion dans l'administration publique faiblement basé sur le mérite ; (iv) la promotion tardive de l'e-gouvernance ; (v) les insuffisances en matière d'orthodoxie budgétaire.

4.3

L'État Développementaliste et développement humain

Comme une philosophie originelle, le développement humain est un facteur clé du développement économique et social. Pour montrer la position pionnière du capital humain dans le processus de développement, les mercantilistes disaient ceci : « il n'est ni force, ni richesse, que l'homme ». Il n'est pas aisément de définir unanimement le développement humain au sens strict du terme, mais aujourd'hui selon les rapports proposés par le Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD), nous sommes en mesure de le synthétiser et d'en donner une teneur globale. Le développement humain est fondé sur quatre(4) facteurs indispensables, à savoir : (i) vivre longtemps et en bonne santé, (ii) accéder au savoir dans ses différentes dimensions , (iii) disposer de ressources matérielles suffisantes pour mener une vie décente, (iv) participer librement à la vie communautaire et publique, l'IDH, identifié par le PNUD pour quantifier et classer les pays selon leur niveau de développement humain a révolutionné le XXI^{ème} siècle dans la sphère multidimensionnelle de la problématique du développement durable (Grefft-Alami, 2006).

4.3.1 État développementaliste et conduite de la politique de santé

Le concept de santé fait référence au bien-être physiologique et psychologique des individus ou groupe d'individus ainsi qu'à la qualité et à la durée de leur vie. La santé devrait bien évidemment être considérée comme bien au-delà des aspects tels que l'absence de maladie, d'infection, d'infirmité ou de dépressions psychiques. La définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dépasse le domaine de la médecine, car elle n'est « pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais un état optimal de bien-être physique, mental et social » (OMS, 1946). Cette définition, bien qu'idéaliste, a le mérite de ne pas se limiter aux maladies qu'on a souvent considérées comme des obstacles temporaires ou permanents à la santé, ou comme des dysfonctionnements d'un ou plusieurs organes du corps humain. Étant donné que cette définition de l'OMS intègre la notion de bien-être social, les interprétations du concept de santé publique devraient être élargies. La santé publique des populations caractérise les actions de l'État en matière de dépenses publiques, particulièrement dans le domaine de la santé, qui est le centre d'intérêt dans cette section. L'État et les organismes de protection sociale exercent un contrôle sur ce secteur en raison de son caractère très social. Ces dernières années, à la suite des crises à répétition, le débat s'est engagé sur le rôle actif d'un État, dans la production de biens sociaux comme la santé et l'éducation ; un État garant du minimum de bien-être social aux populations.

Les pays asiatiques, dits aujourd'hui émergents (pour la plupart), ont investi davantage dans le capital humain, et dans le bien-être des travailleurs afin de soutenir la stratégie d'industrialisation initiée depuis longtemps. La Corée du Sud, qui est l'objet de plusieurs études de développement pour son exemple réussi de développement économique et social investit aujourd'hui environ 1074 \$EU en dépenses de santé par tête (WHOSIS, 2006), alors que la Côte d'Ivoire a investi seulement environ 60 \$EU (Banque Mondiale⁽¹²⁶⁾).

Le tableau 4.4 ci-dessous montre les indicateurs relatifs à la santé qui sont généralement utilisés pour mesurer et/ou comparer le niveau de développement sanitaire et de développement social et humain entre les pays. Ils expriment la qualité de vie dans les deux pays (la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud).

(126) La Banque Mondiale, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques>

Tableau 4.4
Évolution moyenne des indicateurs de santé

INDICATEURS		Esperance de vie à la naissance (année)	TMI<1 (pour 1000 naissances vivantes)	TMI<5 (pour 1000 naissances vivantes)	Nombre de médecins (pour 1000 habitants)
1970 /1979	KOR	64	26	-	0,752
	CIV	47	138	206	0,06
1980 /1999	KOR	71	7	55	1
	CIV	51	105	154	0,08
2000/2005	KOR	77	5	44	2
	CIV	47	94	138	0,11
2006/2014	KOR	80	4	30	2
	CIV	50	77	110	0,15

Source: *World Development Indicators (2013)*, *La Banque Mondiale*, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques> (KOR : Corée du Sud et CIV : Côte d'Ivoire).

Les données montrent que la qualité de vie sanitaire a progressé dans les deux pays et les estimations moyennes de l'espérance de vie à la naissance révèlent que les populations de la Corée du Sud ont théoriquement plus de chance de vivre assez longtemps après leur naissance dans les mêmes conditions sanitaires prévalant à leur naissance, soit 64 ans sur la période 1970/79 contre 47 ans pour la Côte d'Ivoire sur la même période (soit un bond positif de 16 points). À cette période, les deux pays avaient un niveau moyen de vie de leur population à peu près identique. Alors que les investissements de la Côte d'Ivoire en matière d'offre en services sociaux de base étaient essentiellement publics, la Corée du Sud engageait sur la scène sociale un secteur privé en construction et dont les plus grandes entreprises (les Chaebols) étaient sous « perfusion » étatique. De plus le pays se dote à cette époque (en 1976) d'un système de santé national (*Medical Insurance Act*) destiné à apporter une assistance médicale aux populations, après plus de 50 ans de turbulence sociale. Dans les années 1980/99, la qualité de vie s'est améliorée dans deux pays mais avec moins d'importance en Côte d'Ivoire ; les taux de mortalité infantiles (TMI) ont baissé également en deux décennies ; la qualité d'assistance sanitaire mesurée ici par le nombre de médecins pour mille habitants est encore plus importante en Corée du Sud (1 médecin pour 1000 habitants contre 0,08 pour la Côte d'Ivoire). Le résultat en Côte d'Ivoire pourrait s'expliquer d'une part par la détérioration des termes de l'échange qu'a connu le pays après la phase de succès économique et d'autre part par le début d'une longue période d'instabilité dans le pays. Notons aussi qu'au cours de cette période, les investissements publics en Côte d'Ivoire, à l'instar de plusieurs autres pays africains, ont connu une baisse considérable en raison notamment de la crise de la dette extérieure. Les gouvernements devant faire face à leurs engagements financiers extérieurs (obligations au titre de la dette), l'investissement public (notamment dans la fourniture des services sociaux de base) n'a pas résisté aux fortes réductions budgétaires qui en ont résulté. Comme la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire aussi a engagé de grands chantiers avec la construction d'infrastructures sociales indispensables à la qualité de vie sociale, mais visiblement avec moins d'efficacité. Le taux de croissance économique était inférieur au taux de croissance démographique, d'où la baisse continue du revenu par tête au cours de cette période.

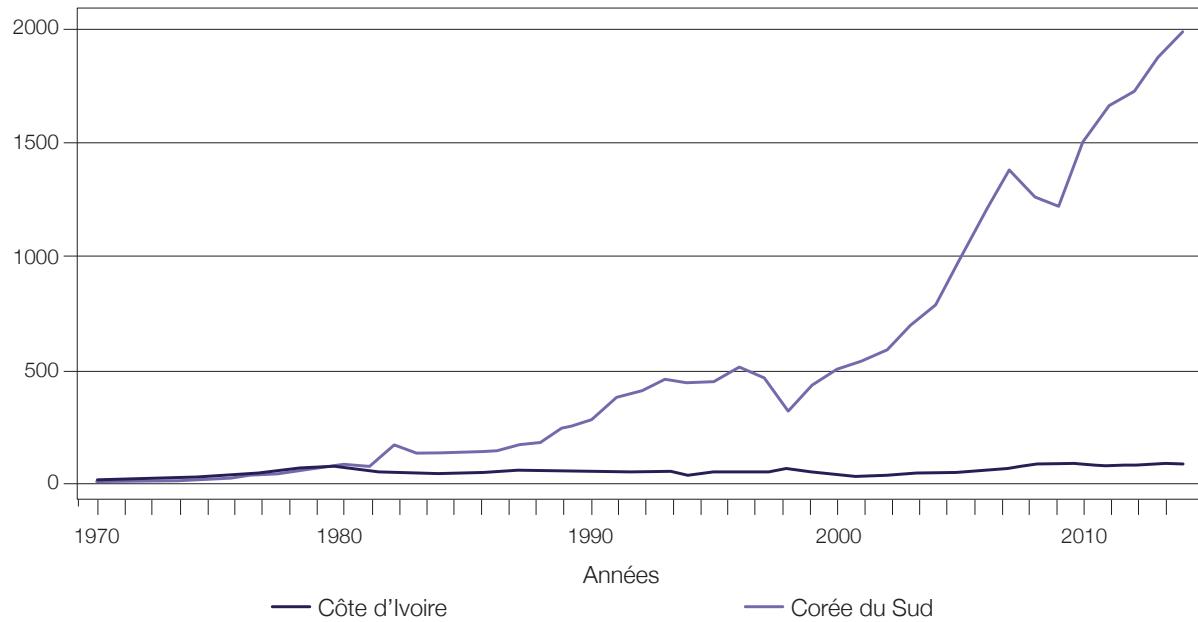
Les années 2006/2014 ont vu la mise en place de nombreuses réformes sociales dans les deux pays. Toutefois la supériorité du pouvoir d'achat coréen, la stabilité sociale, la maîtrise du plan de développement social engagé, la résilience face aux chocs exogènes internationaux, la non dépendance aux APD, le financement efficace des programmes sociaux, les investissements dans les secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée traduites par la qualité de l'efficacité marginale du capital, ont permis à la Corée du Sud d'améliorer les indicateurs de niveau de vie (cf. Graphique 4.2 et Graphique 4.3).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 4.2

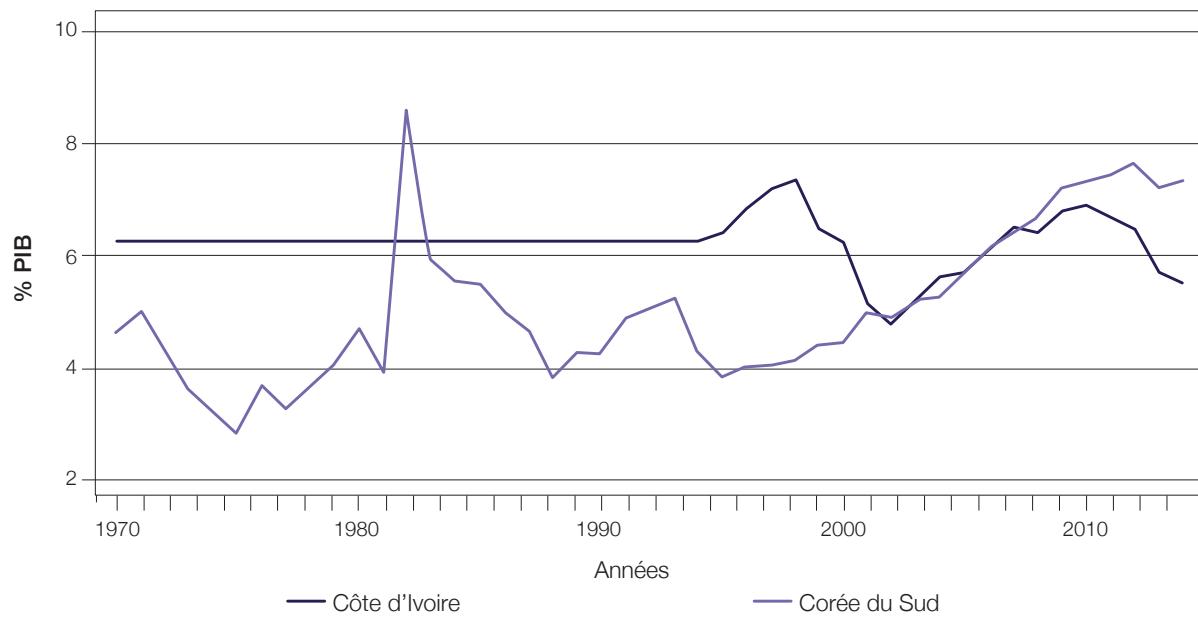
Analyse comparative des dépenses en santé par habitant en \$EU (1970-2014)



Source: L'auteur à partir de la base WDI 2014, banque mondiale

Graphique 4.3

Analyse comparative des dépenses en santé en % PIB (1970-2014)



Source: L'auteur à partir de la base WDI 2014, banque mondiale

Les graphiques 4.2 et 4.3 montrent que des efforts en matière de dépenses publiques en santé ont été faits dans les deux pays. En effet si les efforts publics en matière de santé, mesurés ici par les dépenses publiques en santé en pourcentage du PIB sont plus importants en Côte d'Ivoire (6% en moyenne) qu'en Corée du Sud (4% en moyenne) jusqu'aux années 2000, les parts monétaires allouées à chaque individu de la population restent très élevées en Corée du Sud (soit 500 \$EU en moyenne contre moins de 100 \$EU pour la Côte d'Ivoire). Le différentiel de niveau de vie entre les deux pays pourrait s'expliquer entre autres par le niveau très élevé du PIB par tête en Corée de Sud. Ce résultat est induit par la politique ambitieuse d'industrialisation engagée après la libération de la péninsule et les nombreux programmes d'assistance médicale mis en place dans le pays.

Dans les premières années de la libération Coréenne, les services de santé étaient limités. Les frais médicaux étaient élevés pour le citoyen moyen. Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué à l'amélioration de l'espérance de vie de la population en général, mais la mise en place des programmes d'assurance-maladie a, pour le mieux, été l'un des facteurs décisifs : le régime national d'assurance maladie en 1976 obligeant les entreprises ayant plus de 500 personnes à offrir une assurance maladie à leurs employés ; l'extension du programme quelques années plus tard aux entreprises de taille moyenne, puis aux fonctionnaires, aux personnels des écoles privées et finalement aux travailleurs indépendants qui ont intégré le régime national d'assurance-maladie obligatoire en 1989 ; le régime d'aide publique financé par l'État, le programme d'aide médicale en 1977 destiné à fournir une couverture médicale gratuite aux personnes à faibles revenu (3% de la population, OMS (2008). En plus le pays a enregistré une bonne stabilité politique et sociale depuis la guerre de 1950-1953.

La Côte d'Ivoire au contraire reste à un niveau de vie peu reluisant, en raison de la faiblesse de création de richesse dans le pays, des crises sociales et politiques à répétition qui viennent annuler les efforts engagés pour améliorer le système sanitaire du pays. Outre ces facteurs, peuvent être citées, les questions liées à l'efficacité et à l'efficience même des investissements engagés dans le secteur de la santé. En effet, la productivité ou l'efficacité de ces investissements ont une incidence sur d'une part, la croissance économique, et d'autre part le développement social et la qualité de vie des populations. La prise en compte de la dimension démographique dans la planification du développement de la santé s'avère plus que nécessaire au regard de la structure de la population, de l'ampleur des besoins sanitaires relatifs aux classes d'âges, de l'évolution des techniques médicales et de la généralisation des systèmes de protection sociale.

4.3.2 État Développementaliste et conduite de la politique d'éducation

Le rôle de l'État est déterminant dans le fonctionnement d'une économie. Ce rôle a longtemps fait l'objet de controverses entre économistes, selon leur attachement à l'idéologie d'un État neutre ou, au contraire, à un État interventionniste fortement impliqué dans les sphères économiques et sociales. Les théoriciens du développement ont longtemps clamé l'importance des investissements en capital humain comme source incontestable de l'amélioration à terme des conditions de vie des populations. L'éducation joue à cet effet un rôle plus que primordial dans la constitution de ce capital individuel, nécessaire à la réalisation personnelle. Elle est considérée comme un prérequis pour la continuité et le développement de la société. Ses bénéfices sur la société peuvent être analysés du point de vue de la consommation et de l'investissement. La justice sociale exige de la société que tous les enfants aient les mêmes opportunités d'éducation, indépendamment des revenus de leurs parents. De plus la globalisation et l'internationalisation des économies ont fait de l'éducation une priorité dans le processus de compétition économique.

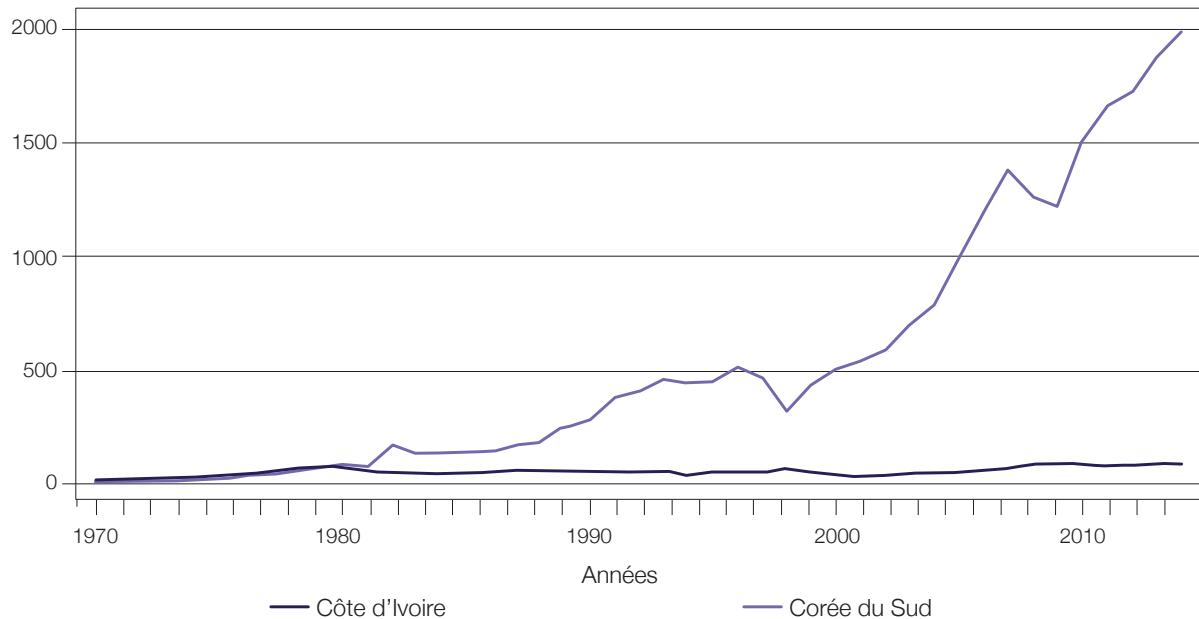
Les efforts internationaux en matière de développement humain ont permis au PNUD de définir en 1990 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux noms desquels nous trouvons les efforts en matière d'éducation. De nombreux pays au monde ont fait de l'éducation une priorité de leur plan de développement. La Corée du Sud et la Côte d'Ivoire ont également fait de l'éducation la priorité de leur plan de développement comme l'illustrent les Graphiques 4.4 et 4.5 ci-après.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 4.4

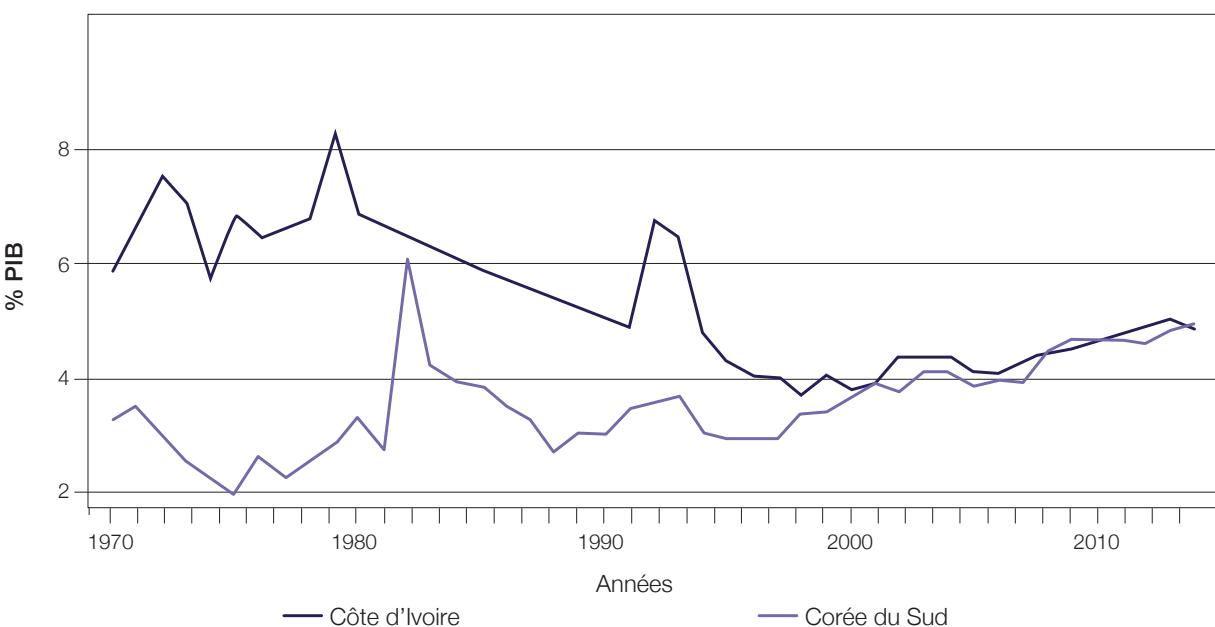
Analyse comparative des dépenses en éducation par habitant en \$EU (1970-2014)



Source: L'auteur à partir de la base WDI 2014, banque mondiale

Graphique 4.5

Analyse comparative des dépenses en éducation en % PIB (1970-2014)



Source: L'auteur à partir de la base WDI 2014, banque mondiale

Dans le graphique 4.4, les dépenses en éducation sont rapportées à chaque individu du pays et sont en \$EU afin de mieux capter l'effet comparatif de notre analyse. Le Graphique 4.5 est considéré en pourcentage du PIB. L'échantillon constitué s'étend sur la période de 1970 à 2014. L'analyse montre que les deux pays ont réalisé des efforts importants en matière d'investissement en capital humain. Au regard du graphique 4.5, les deux pays avaient des niveaux relativement similaires de dépenses en éducation par tête sur la période de 1970 à 1980 (en moyenne 70 \$EU pour les deux pays) bien que la Côte d'Ivoire indiquait une proportion plus importante en pourcentage de PIB alloué à l'éducation (soit environ 8% de son PIB contre moins de 6% pour la Corée du Sud). A cette période, la Côte d'Ivoire connaît un boom économique lié à la hausse vertigineuse des cours de ses principaux produits d'exportations : le café, cacao et le bois. Le PIB s'accroît en moyenne de 7% l'an. Les plus-values engrangées sont donc engagées dans de grands investissements notamment l'éducation et autres services sociaux de base. Simultanément en, Corée du sud, un fort potentiel de production de capital humain se consolidait à la dimension des ambitions d'industrialisation du pays. À partir de 1980, la crise d'endettement international et la chute des recettes d'exportation (baisse d'environ 40%, Banque Mondiale), la crise de compétitivité liée à l'appréciation du taux de change réel, qui s'en suivent contraignent la Côte d'Ivoire à se soumettre aux mesures d'austérité préconisées par le consensus de Washington, notamment les austérités budgétaires qui amènent le pays à réduire ses investissements en services sociaux de base. Un fossé important se creuse alors entre les deux pays en matière d'investissements en éducation. La Corée alloue davantage de ressources à chaque individu de sa population pour l'éducation (soit près de 250\$EU entre 1980 et 1990) en réponse continue au projet ambitieux d'industrialisation du pays, contrairement à la Côte d'Ivoire qui affiche moins de 100\$EU par habitant, et cela bien que les proportions du PIB accordées par chaque pays au secteur de l'éducation restent plus élevées en Côte d'Ivoire. À partir de 1990, alors que la Corée poursuit son élan de développement de son capital humain. La Côte d'Ivoire est toujours sous Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). À cela s'ajoute le début d'une longue période d'instabilité politico-sociale qui viendra caricaturer un « *black-out social* » de l'économie ivoirienne. La Corée se verra néanmoins « bousculée » en 1997/98 par la crise financière asiatique considérée par certains analystes comme une crise de troisième génération. Toutefois, étant considérée comme une crise non pas de stabilité macroéconomique mais plutôt comme une crise de déséquilibre microéconomique, elle permettra au pays de remettre en cause ses incohérences publiques en les renforçant et en accentuant plus d'efforts sur les services sociaux de base. En 2000, le fossé s'amplifie davantage entre les deux pays, au regard des dépenses en éducation par tête qui est de 80\$EU pour la Côte d'Ivoire en 2014 contre 1384\$EU pour la Corée (WDI, 2014). La recherche d'une forte compétitivité de la Corée du Sud sur la scène internationale, le passage d'une industrie légère à une industrie lourde (à forte intensité capitaliste), le développement de l'industrie technologique à haute précision, ont porté et suscité la nécessité d'une main d'œuvre hautement qualifiée et guidé la politique de l'État en matière de production de capital humain. L'économie ivoirienne a également fait des efforts en la matière (80\$EU en 2014 contre 45\$EU en 1990 de dépenses en éducation par tête, un taux d'alphabétisation des adultes en pourcentage des adultes âgés de plus de 15 ans). Toutefois ces efforts restent insuffisants au regard des besoins exprimés par le pays. En outre le constat montre visiblement le manque de politique cohérente de développement économique et social et la très forte dépendance du pays aux chocs extérieurs.

4.4

L'État Développementaliste et la protection sociale

La protection sociale est le baromètre du système d'urgence sociale déployé par l'État afin de garantir à sa population un minimum de bien-être. C'est l'instrument de survie et de soutien de l'État aux populations. De ce fait, son importance est plus que capitale pour le bon fonctionnement d'une nation, la qualité du bien-être sociale des citoyens et l'amélioration de leur productivité, garantissant une force de travail relativement efficiente.

Le débat sur la question de l'importance de la protection sociale dans l'économie n'est pas contemporain, mais remonte jusqu'aux auteurs Néoclassiques et Keynésiens. Aujourd'hui encore, le débat reste une préoccupation majeure de développement pour tous les pays au monde.

Sur le plan théorique, deux conceptions fondamentales de la protection sociale apparaissent. D'un côté nous avons la conception néoclassique dominante, qui considère la protection sociale et son financement comme un handicap pour l'économie, en raison de la charge sociale présumée trop lourde et gревant le coût du travail. Selon les néoclassiques, les cotisations sociales nécessaires au financement de la protection sociale seraient donc responsables du chômage et du manque de compétitivité qui minent l'environnement économique de nos sociétés, et que cela risquerait même d'accélérer le phénomène de délocalisation des entreprises. À cet effet, à la suite de la crise économique des années 1930, Arthur Cécil Pigou (1933) et Jacques Rueff (1932), préconisaient la réduction des salaires et des charges sociales, car pour eux le coût élevé du travail est à l'origine du chômage. Ainsi il faut par ricochet réduire les dépenses publiques de protection sociale.

De l'autre côté nous avons la conception hétérodoxe, qui montre au contraire que la protection sociale est un facteur de croissance réelle de l'économie, de l'emploi et de la productivité du travail. L'approche keynésienne, soulignait à cet effet que l'insuffisance de la demande effective qui bloque les incitations à investir est à l'origine du chômage involontaire (Mills, 2004).

Suite à ces controverses théoriques et vu la pertinence du débat pour le bien-être social des populations, de nombreux pays ont mis en place un système de sécurité sociale afin d'apporter une assistance minimale à leur population. La Côte d'Ivoire et la Corée du Sud se sont également engagés dans la mise en œuvre et l'amélioration de leur système de sécurité sociale pendant déjà plusieurs années. Le rôle des États Ivoirien et Sud-Coréen a été d'une importance capitale dans la définition des priorités et engagements face à l'urgence de vulnérabilité que présentaient ces pays. Cependant des disparités subsistent au sein des populations, accentuant davantage les risques de sévérité de la pauvreté et contrignant l'épanouissement social. Des écarts de niveaux de vie existent entre ces deux pays comme l'illustre l'espérance de vie moyenne de 80 ans pour la Corée du Sud sur la période 2006- 2014 contre 50 ans pour la Côte d'Ivoire ; le taux de mortalité infantile des moins de un an ($TMI < 1$ an) pour 1000 naissances vivantes est de 4 en Corée sur la même période contre 77 pour la Côte d'Ivoire; et le taux de mortalité infantile des moins de cinq ans ($TMI < 5$ ans) pour 1000 naissances vivantes se situe à 30 pour la Corée du Sud contre 110 pour la Côte d'Ivoire, toujours sur la même période. Pourquoi ces disparités considérables entre la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire ? Le système de protection sociale est-il plus efficace en Corée qu'en Côte d'Ivoire ? Quel est le rôle véritable joué par l'État coréen dans la définition et la mise en œuvre de ses objectifs sociaux de protection sociale ?

Ces préoccupations majeures nous emmènent à nous interroger sur le rôle de l'État dans l'exécution des actions de soutien à la vulnérabilité sociale, tout en analysant les modes d'organisation intrinsèques de chaque système de protection sociale.

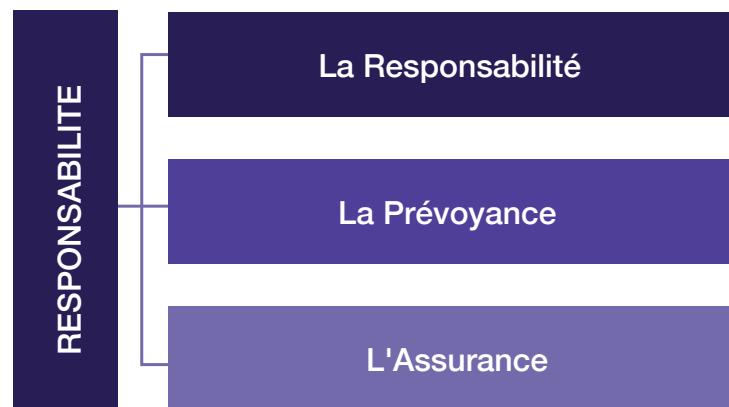
4.4.1 Mode d'organisation du système de protection sociale

La pertinence et le mode d'organisation des systèmes de protection sociale caractérisent aujourd'hui la teneur et l'efficacité même des actions entreprises à l'endroit des populations. La problématique de protection sociale trouve ses origines dans les conséquences sociales de l'industrialisation engagées par les pays dès leur accession à l'indépendance ou à la souveraineté.

Partant de la définition de la protection sociale qui est « l'ensemble des moyens mis en œuvre par une collectivité pour protéger ses membres contre un certain nombre de risques de l'existence ou risques sociaux », plusieurs formes et techniques d'organisations ont été développées au fil des années. De manière générale, il existe plusieurs techniques de prise en charge des risques sociaux qui s'articulent autour des notions de responsabilité et de solidarité. Au nombre de ces techniques, il y a : la Responsabilité, la Prévoyance, l'Assurance, la Mutualité, la Sécurité sociale et enfin l'Assistance.

Les figures 4.1 et 4.2 ci-dessous présentent la répartition de l'ensemble de ces techniques selon leur approche et leur mode de fonctionnement.

Figure 4.1
Techniques de prise en charge sociale selon l'approche de la responsabilité



Source: *Grand et Kopel*

Figure 4.2
Techniques de prise en charge sociale selon l'approche de la solidarité



Source: *Grand et Kopel*

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

À la suite de cette analyse relative aux techniques de vulgarisation de la prise en charge sociale et de réduction des risques de vulnérabilité au sein des populations, l'une des questions cruciales aujourd'hui est celle liée au financement de la protection sociale. Alors qu'elle est considérée par plusieurs auteurs et dans de nombreuses régions du monde comme étant trop coûteuse et qu'elle nuit à la croissance et au développement économiques, d'autres mettent en avant l'insuffisance de la protection et du taux de couverture, et considèrent qu'avec l'aggravation du chômage et de l'insécurité professionnelle, la sécurité sociale est plus que jamais nécessaire. Dans les pays industrialisés en particulier, les régimes de sécurité sociale doivent relever de nouveaux défis liés à la conjoncture démographique – vieillissement de la population, évolution des structures familiales, etc. – qui ont des retombées importantes sur le financement de la protection sociale. Dans certains pays, l'administration des régimes de sécurité sociale est jugée insatisfaisante et des appels à la réforme sont lancés. Il faudrait revoir le rôle de l'État et les responsabilités des partenaires sociaux et accroître l'engagement du secteur privé. La protection sociale peut de ce fait être définitivement appréhendée selon deux grandes composantes : contributive et non contributive.

La Corée du sud et la Côte d'Ivoire ont tous deux adopté ces systèmes et techniques de vulgarisation de l'assistance sociale aux populations, aussi bien l'approche contributive que l'approche non contributive.

4.4.2 Politiques publiques d'assistance sociale

Les risques sociaux inhérents aux pays devront être stratégiquement éradiqués avec le temps et de manière substantielle. Le choix d'une croissance économique forte et inclusive sera pour certain l'issue flatteuse et définitive d'une éradication significative des vices sociaux tels que la pauvreté, la faim, le chômage, les taux élevés de mortalité, etc. Les premières approches visibles de protection sociale étaient essentiellement des politiques d'aides ou de solidarité communautaires. Les mécanismes de protection sociale traditionnelle et informelle prédominaient dans les pays à cette époque. Ces mécanismes, certes traditionnels et informels, ont longtemps soutenu les franges de la population pour ensuite s'affaiblir progressivement, en raison de la modernisation, des migrations et déplacements, de l'urbanisation, et du relâchement de la solidarité au sein des groupes sociaux. Les investissements des Etats pour garantir un minimum de bien-être social étaient non seulement transversaux, vu le caractère multidimensionnel de la protection sociale (santé, éducation, emploi, nutrition, etc.), mais aussi relativement importants, en raison de l'importance pour la qualité de vie au sein des pays. Toutefois, les ressources étant limitées, l'aide sociale était essentiellement orientée vers les franges de la population jugées potentiellement vulnérables et ce, selon les critères retenus pour apprécier le niveau et la qualité de vie humaine et surtout suivant les ambitions à court, moyen et long termes de chaque pays.

En Corée du sud, le système de sécurité sociale a suivi trois phases essentielles (Lee, 1999) à savoir :

- i. une phase d'assistance publique d'urgence entre 1945 et 1960 ;
- ii. une phase de politique sociale minimaliste et partielle entre 1960 et 1976 ;
- iii. une phase de politique sociale complémentaire et universelle de type assurantiel depuis 1976.

La gestion de la sécurité sociale est aujourd'hui l'affaire de la National Health Insurance.

En Côte d'Ivoire, le système de protection sociale est passé de l'étape informelle à une étape formelle et est composé de deux régimes : le régime général et le régime volontaire. En ce qui concerne le régime général, l'État met en place deux organes principaux de gestion de la protection sociale. D'une part la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), chargée du régime général privé concernant les travailleurs des secteurs privés. Elle a pour vocation première les prestations sociales relatives à la sécurité familiale des bénéficiaires, aux accidents de travail, aux maladies professionnelles et à leur retraite. D'autre part, la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE) chargée du régime de pension de retraite des agents de l'État opérant également pour les prestations familiales, les accidents de travail, les maladies professionnelles et la retraite.

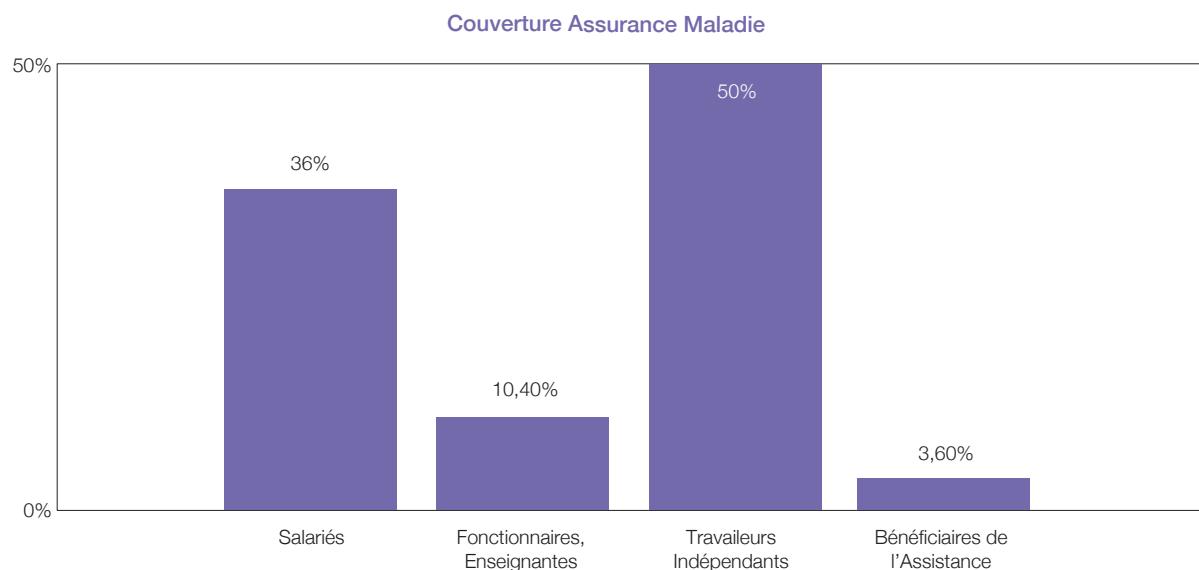
Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire la modernisation du système de protection sociale est encore limitée à sa branche contributive. Ces caisses ne couvrent qu'une fine partie de la population ivoirienne (6%, selon ENV2008) liée d'ailleurs au secteur formel et à peine 6% de la population vit dans un ménage bénéficiant de pension de retraite ou de régime d'assurance. Les crises de ces dernières décennies ont exacerbé les vices sociaux, accentué la pauvreté et accéléré la proportion du secteur informel.

4.4.2.1 Système d'assurance maladie

Le fonctionnement de l'assurance maladie en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud, comme toute autre assurance, est basée sur la mutualisation du risque.

En Corée du sud, les bases d'un système d'assurance maladie ne sont apparues qu'à la fin des années 70 avec la réadaptation du *Medical Insurance Act* de 1963. Le *Medical Insurance Act* étant basé sur une approche de cotisation volontaire, ne pouvait couvrir qu'un nombre restreint de personnes, c'est-à-dire les travailleurs des entreprises de plus 500 salariés. En raison du faible taux de couverture du *Medical Insurance Act*, l'État coréen décide d'améliorer la couverture du risque sociale de sa population en l'étendant à trois régimes différents : le premier pour les salariés de l'industrie (Medical Insurance for Industrial Workers), le deuxième pour les fonctionnaires et enseignants (Medical Insurance for Government Employees and Private School Teachers), le troisième pour les professions indépendantes et les agriculteurs et pêcheurs (Regional Medical Insurance rebaptisé par la suite Medical Insurance for Self-Employees), (Éric Bidet, 2002). Ces réformes ont permis la couverture d'environ 95% de la population et les assurés présentent des risques de vulnérabilité relativement moins alarmants qu'auparavant. Le Graphique 4.6 présente la répartition de la couverture sociale en Corée du Sud selon les différentes catégories des franges de la population couvertes par l'assurance maladie.

Graphique 4.6
Niveau de couverture de l'assurance maladie en Corée du Sud (1999)



Source: *National Health Insurance Statistic Book*, 1999.

Le système de protection sociale offre aujourd'hui une plus grande couverture aux populations mais reste encore loin d'être parfait en raison des restrictions imposées aux assurés (un droit de prestation de 300 jours limité à 1 500 000 Wons par an) (Éric Bidet, 2002). Jusqu'en 2000, la gestion du système était le fait de trois caisses privées, mais aujourd'hui elle est l'affaire de la National Health Insurance.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

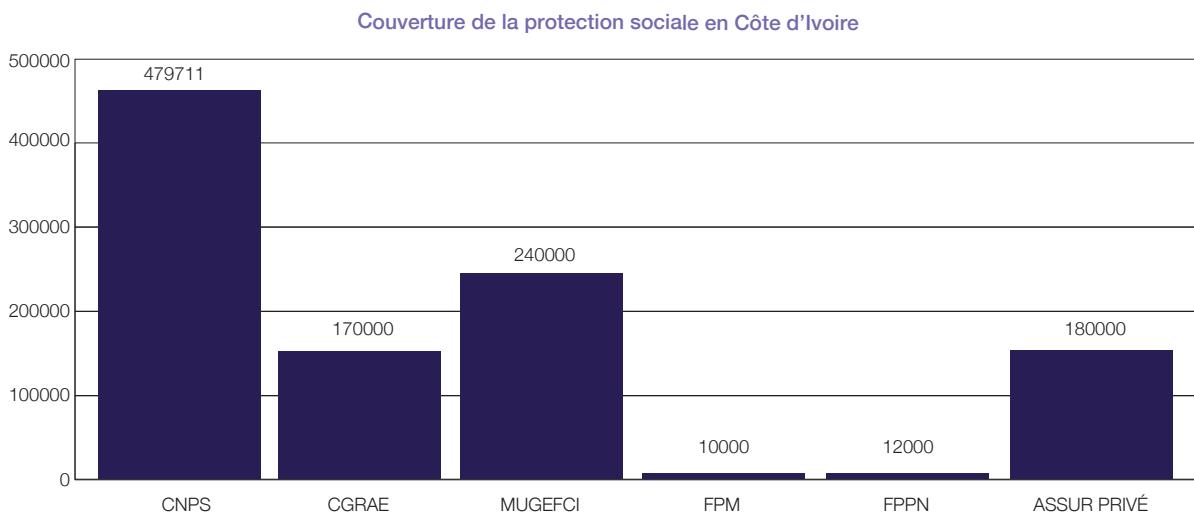
La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En Côte d'Ivoire, l'assurance maladie est peu développée et ne couvre à peine que 2,6% des dépenses totales de santé, selon les comptes nationaux de la santé de 2008 (Stratégie Nationale de Protection Sociale, 2013). La faible contribution des ménages aux coûts élevés de réalisation de la couverture nationale pose le problème du financement de la protection sociale. L'assurance maladie est limitée au secteur public et est assurée dans sa gestion par la Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) et biens d'autres mutuelles annexes paraétatiques et privées. Les risques élevés de vulnérabilité au sein de la population, causés par les récentes crises socio politiques, ont jeté les bases d'une réflexion sur la mise en place d'un système de couverture maladie plus large depuis 2001. Ledit régime d'assurance maladie Universelle (AMU) devait jeter les bases d'une approche nouvelle de la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire et accentuer la prise en charge d'une plus grande partie de la population. Une initiative avortée plus tard, mais laissant place à l'initiative d'un système d'assurance maladie Universelle baptisé : Couverture Maladie universelle (CMU) qui verra le jour en 2014 sous les directives de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Le système de protection sociale ivoirien est encore très restrictif et ne s'adresse qu'aux salariés dans la majorité des cas. Il n'existe pas de régime particulier aux travailleurs indépendants bien que l'analyse de la structure des secteurs d'activité en Côte d'Ivoire montre une part relativement plus grande en faveur du secteur informel. L'un des défis d'une meilleure couverture sociale reste la formalisation ou la légalisation des secteurs d'activité et la couverture multidimensionnelle de la population en majorité pauvre. L'étendu des secteurs informels dans la plupart des pays en développement rend difficile la couverture sociale et l'éradication des risques de vulnérabilité et de pauvreté, si bien que même les tendances haussières de croissance économique restent relativement sans effets tangibles sur la distribution de revenu des agents économiques et des populations. Malgré la forte hausse ces dernières années du taux de croissance, le pays connaît un taux de pauvreté élevé (Banque mondiale), d'où l'urgence d'une adaptation du système de protection sociale pour, d'une part une meilleure distribution des fruits de la croissance récente et, d'autres part une amélioration des indicateurs de bien-être humain. Le Graphique 4.7, nous indique le niveau de couverture du système de protection sociale en vigueur en Côte d'Ivoire.

Graphique 4.7

Niveau de couverture de la protection sociale en Côte d'Ivoire (2013)



Source: *Rapport national sur le développement humain, 2013*.

Les statistiques du graphique indiquent un effectif en couverture sociale de 1 091 711 bénéficiaires en Côte d'Ivoire. Un taux relativement élevé, mais faible au regard de la dimension démographique et du taux de pauvreté prévalant dans le pays. Des efforts certains sont à mener afin de donner à la structure de l'assurance maladie en Côte d'Ivoire une lueur de viabilité et de durabilité, indispensable au bien-être social.

Le risque de non employabilité des individus sur le marché du travail reste le véritable défi de l'État en matière de régulation de risque de vulnérabilité au sein de la population. La qualité du pouvoir d'achat et la recherche d'une croissance inclusive en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud ont guidé les orientations de gouvernance depuis plusieurs décennies. À cet effet, la 17^{ème} conférence internationale du Bureau International du Travail (BIT) à Genève a placé au cœur des débats internationaux sur la protection sociale, la question de l'emploi, singulièrement celle de l'emploi informel.

4.4.2.2 Sécurité du travail

En Corée du sud, la sécurité sociale du travailleur existe et se développe au fil des années en vue d'une meilleure réponse, en termes de politique publique, aux risques de vulnérabilités liés au marché du travail. Le *Severance Allowance System* servant à la fois de système d'indemnité à l'employé et de système d'allocation chômage et de retraite, a permis pendant plusieurs années à l'État de capitaliser les acquis d'une politique de sécurité sociale sur le marché du travail. Quelques années plus tard, l'État met en place un dispositif d'assurance chômage devant aider à la résolution des risques de vulnérabilité liés à la perte de l'emploi des individus. Le dispositif s'avère avantageux et selon le *National Statistical Office*, environ 4 millions de personnes étaient couvertes par cette armature sociale de l'État. À la fin de l'année 1998, seulement 29% des chômeurs étaient couverts par le dispositif social d'assistance aux chômeurs, soit environ 6,2 millions de travailleurs issus des entreprises de plus de cinq (5) salariés (Éric Bidet, 2002). Il faut mentionner aussi que l'avancée marquante de la protection sociale en Corée du sud reste la révision progressive par l'État de la capacité du dispositif d'assurance chômage, passé des entreprises de plus de trente (30) salariés, à ceux de plus de dix (10) salariés, ensuite à cinq (5) salariées pour aujourd'hui aboutir à la couverture totale de l'ensemble de la population active (soit environ 13 millions de salariés).

Toutefois, les paramètres démographiques, l'évolution spectaculaire de la population active et les crises récurrentes sur les marchés, ont amené les analystes à dire que ces efforts étaient assez faibles pour garantir à la société coréenne un système de sécurité sociale rassurant. Pour ce qui est du financement de l'assurance chômage, les recettes sont assurées à la fois par la contribution des employeurs et des salariés. Leurs contributions, portée initialement à 0,5% de leur salaire a augmenté à 1% seulement pour les employeurs. Ceci a permis la mobilisation de près de 7 milliards de Francs pendant trois (3) ans et permis la couverture d'environ 700 000 personnes (Éric Bidet, 2002). La contribution de l'État au financement de l'assurance chômage jusqu'en 1999 était d'environ 10% du budget total consacré à l'emploi, soit 2,7% du budget total de l'État, contre 0,2% en 1997 et 0,8 % en 2000 (cf. Tableau 4.5).

Tableau 4.5

Budget de l'État consacré à l'emploi en Corée du Sud

	1997	1998	1999	2000
Budget total	-	10 071	15 650	5 922
% du PIB	0,2	1,5	2,7	0,8
Allocations chômage	-	850	1 501	1 011

Source: OCDE, 2000 (en milliards de Wons).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En dépit de cette attention remarquable de la part de l'État coréen pour l'assistance chômage aux travailleurs, le système d'assurance sur l'emploi (EIS) est marqué par de nombreuses insuffisances.

En Côte d'Ivoire, les engagements de l'État en matière de sécurité du travail sont relativement peu développés et une part considérable de la population échappe ou ne bénéficie pas du minimum de dispositions légales existantes sur la protection sociale. En matière de sécurité de l'emploi, les travailleurs ne bénéficient que de la protection d'un préavis de licenciement de 1 à 4 mois entrant en vigueur théoriquement après 6 mois de travail.

4.5

L'analyse empirique du rôle de l'État dans le développement social

Le débat de politique de développement social reste l'un des plus vifs depuis déjà plusieurs décennies. Sa contribution aux efforts en faveur de la réduction de la pauvreté est sans doute des plus significatives, et continue de faire l'objet de réflexions plus approfondies. La qualité de vie dans toutes ses dimensions, monétaire, sanitaire, éducative, loisir reste le but ultime de l'ensemble de ses politiques de développement social pour la réduction de la pauvreté. Son lien avec la croissance économique a été évoqué au XVIII^{ème} siècle Adam Smith (1723-1790) et Marx, pour qui l'accumulation et l'enrichissement est un moyen de résoudre les problèmes de vulnérabilité inhérents à la société. Toutefois l'évaluation du bien-être social reste une préoccupation pour les économistes et statisticiens au regard de son caractère multidimensionnel.

4.5.1 Revue de littérature

À l'instar de Townsend, Jaman et al. (1983) ; Carstairs et al. (1989) ; Salmon et al. (1998) ; Robert Pampalon et Guy Raymond (2003) ont construit un indice de défavorisation matérielle et sociale afin de mesurer les inégalités sociales de santé au Québec. Pour le faire, les auteurs ont pris en compte un ensemble de variables connues pour leur relation avec un grand nombre de problème de santé, leur affinité avec les formes matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité. L'intégration des variables retenues a été réalisée grâce à une analyse en composante principale (ACP) et en ne retenant que les composantes ayant une valeur propre supérieure à 1,00. Deux composantes ont répondu à ce critère et c'est à partir de celles-ci et de leur croisement qu'a été formé l'indice final de défavorisation matérielle et sociale.

En outre, Keho (2008), dans son étude sur « la dimension sociale du développement durable en Côte d'Ivoire », a formé un indice composite de développement social (IDS) à partir de la méthode de l'analyse des composantes principales (ACP) afin d'analyser la relation entre la croissance économique, les dépenses publiques de santé et d'éducation et le développement social en Côte d'Ivoire, l'analyse a permis de retenir la composante ayant la plus grande valeur propre.

4.5.2 Choix des variables

Le développement social (humain) est un processus multidimensionnel ne pouvant pas seulement être cerné par l'économie et le revenu, mais par une prise en compte de la dimension globale du bien-être des individus. D'aucuns diront même que ces facteurs de bien-être humain se résument en la satisfaction des besoins recensés par Abraham Maslow dans sa pyramide des besoins à savoir les besoins psychologiques, les besoins de sécurité et de protection, les besoins d'appartenance, les besoins d'estime de soi et enfin les besoins de s'accomplir. La santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité et l'assainissement sont considérés de façon consensuelle comme des aspects pertinents de perception du développement humain. Ainsi en 1990, le PNUD considérant ces indicateurs sociaux, publie un indice synthétique de développement humain (IDH) afin de mesurer la qualité de vie humaine dans les pays.

Toutefois, dans le cas précis de cette analyse comparative, nous nous limiterons aux indicateurs de santé et d'éducation considérés comme les variables clés du développement social des pays.

Les indicateurs retenus sont :

- L'espérance de vie à la naissance (ESPVIE) ;
- Le taux de mortalité infantile (moins de 1 ans, pour 1000 naissances vivantes) (TMI1) ;
- Le taux de mortalité infantile (moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes) (TMI5) ;
- Le taux brut de scolarisation au cycle primaire (Tbsprimaire) ;
- Le ratio élèves/ enseignant au primaire (ratioelevens) ;
- Le nombre de médecin pour 1000 habitants (médecin 1000 hab).

Le rôle de l'État dans l'amélioration des services sociaux de base est au cœur des débats de développement social dans de nombreux pays. Autrement dit, comment l'État pourrait-il améliorer la qualité de vie de sa population ?

Considérant que l'outil principal de l'État en matière d'intervention publique est la politique budgétaire, nous retiendrons également dans notre étude les dépenses réelles en santé par habitant (DSHB), *les dépenses en éducation réelles par habitant (DEHB)* et *le PIB réel par habitant (PIBHB)* pour capter les effets de l'intervention de l'État sur la qualité du développement humain dans les deux pays.

Les différents indicateurs retenus peuvent se justifier de la manière suivante :

- L'espérance de vie à la naissance (ESPVIE)

L'Espérance de vie à la naissance présente le nombre d'années théoriques qu'une personne vivrait en moyenne en bonne santé dans un pays donné si les conditions sanitaires prévalant à leur naissance demeurent les mêmes tout au long de leur vie. C'est un indicateur de l'état de santé général d'un pays et est fiable pour une comparaison entre les pays. Il tient compte également du niveau de nutrition, d'assainissement et de revenu des populations.

- Le taux de mortalité infantile (moins de 1 an, pour 1000 naissances vivantes) (TMI1)

Cet indicateur traduit le nombre de décès infantile entre la naissance et le premier anniversaire. Il est établi sur 1000 naissances vivantes au cours d'une année donnée. Il traduit la qualité ou non du système sanitaire du pays en lien avec les enfants. Selon Mazumdar (1996) et Goldstein (1985), le niveau élevé de cet indicateur montre que de nombreuses personnes vivent dans des conditions où les besoins de base en soins de santé sanitaire sont insatisfaits.

- Le taux de mortalité infantile (moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes) (TMI5)

Le taux de mortalité infantile de moins de cinq ans indique la probabilité de décès pour un nouveau-né entre la naissance et le cinquième anniversaire. Il permet d'apprécier le risque de mortalité ou de décès pendant les années les plus vulnérables de l'enfance. Il s'avère plus persuasif que le taux de mortalité infantile de moins d'un an (TMI1), en ce sens qu'il permet de capter en plus les risques liés aux maladies qui représentent les causes majeures de mortalité infantile. Selon Ahmad et al. (2000), c'est un indicateur permettant d'apprécier l'efficacité des programmes d'intervention visant à améliorer la survie des enfants.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

- Le taux brut de scolarisation au cycle primaire (Tbs primaire)

Cet indicateur caractérise le total des inscriptions au cycle primaire d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au primaire pour cette année. Il permet de capter le niveau général de participation au cycle primaire et la capacité du système éducatif à scolariser les individus de la classe d'âge scolarisable.

- Le ratio élèves/ enseignant au primaire (ratioelevens)

Le ratio élève par enseignant au primaire est une mesure de la qualité de l'encadrement scolaire au cycle primaire. C'est le nombre moyen d'élèves par enseignant au primaire au cours d'une année. Il traduit également le volume des ressources humaines investies en termes du nombre d'enseignants par rapport à l'effectif des élèves. En cela, plus le nombre d'élèves par enseignants est faible, plus élevé sera la qualité de l'encadrement dont bénéficieront les élèves concernés par le cycle d'éducation.

- Le nombre de médecin pour 1000 habitants (MED1000HB)

Le nombre de médecin par 1000 habitants mesure la qualité du système sanitaire en termes d'encadrement sanitaire.

- Les dépenses en santé par habitant (DSHB)

Il s'agit des dépenses consacrées à la santé par un pays, rapporté à la population du pays. Il permet de suivre l'évolution des dépenses de santé sur plusieurs années, et surtout de savoir comment se répartit le financement des dépenses de santé par habitant.

Toutefois, le recueil des informations pour le calcul de cet indicateur n'est pas toujours facile, en raison de la multiplicité des sources de financement du secteur de la santé.

- Les dépenses en éducation par habitant (DEHB)

Il s'agit des dépenses effectuées par tête dans le secteur de l'éducation par l'Etat

- Le PIB réel par habitant (PIBHB)

Le PIB par habitant se calcule en divisant la valeur du PIB par le nombre moyen d'habitants d'un pays. A la différence du PIB, qui sert d'indicateur de l'activité économique d'un pays, le PIB par habitant sert d'indicateur du niveau de vie des habitants et donc du niveau de développement d'un pays. Il est susceptible de capter le pouvoir d'achat des agents économiques.

4.5.3 Sources des données

Les données sont principalement issues du World Development Indicators de 2012 à 2014 de la Banque Mondiale, des Annuaires statistiques sanitaires mondiaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2011 à 2014, des rapports du PNUD sur le développement humain de 2010 à 2013 et du rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2012. Des sites de la Banque Mondiale ont également été visités, en l'occurrence celui de *perspective monde* de la Banque Mondiale (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan>). Les données couvrent la période de 1970 à 2014.

4.5.4 Construction de l'indicateur synthétique de développement social (ISYDS)

Le développement social et humain est un processus évolutif marqué par la quête perpétuelle d'un bien-être. À cet effet, aucun indicateur à lui seul n'est susceptible de le capter. Depuis déjà plusieurs années (1990 plus précisément), le PNUD conscient de l'importance que revêt la nécessité de trouver un indicateur de mesure du développement humain, a publié l'indice de développement humain (IDH) afin de rendre compte du niveau moyen de bien-être humain des populations au monde. Cet indicateur composite qui s'échelonne entre 0 et 1, capte les dimensions monétaires et humaines du développement social.

Toutefois, l'IDH souffre de nombreuses critiques et ne tient pas compte des réalités des pays, car utilisant des pondérations identiques pour tous les pays et les pondérations contenues dans le calcul de l'IDH sont exogènes.

Dans le cadre de notre étude, il est possible d'utiliser des techniques statistiques permettant de construire un indicateur synthétique de développement obtenu comme une pondération des dimensions essentielles et multiples du développement social et humain, en donnant la liberté à chaque dimension de déterminer sa contribution ou son poids dans l'indicateur final. La préoccupation liée à la pondération de l'indicateur à retenir nous amène à privilégier les méthodes d'analyse factorielle, précisément la méthode d'analyse en composante principale (ACP).

La composante principale viendra par construction d'une pondération de variables originales, les poids étant les éléments du vecteur caractéristique de la matrice des corrélations empiriques des variables, les vecteurs caractéristiques étant rangés dans l'ordre décroissant de leurs racines caractéristiques.

L'application de l'ACP a nécessité la transformation de certaines variables de façon à ce qu'elles soient positivement corrélées avec l'ISYDS. Cette modification concerne les variables telles que : le taux de mortalité infantile de moins de 1 an (TMI<1), le taux de mortalité infantile de moins de 5 ans (TMI<5) et le ratio élèves/enseignants. Le processus de transformation se présente comme suit :

- Taux de survie infantile (<1 an) (Tsinf1) = 1000-Taux de mortalité infantile de moins de 1an
- Taux de survie infantile (< 5 ans) (Tsinf5) = 1000-Taux de mortalité infantile de moins de 5 ans
- Le ratio enseignants /élèves (ratioenselev)= 1/ratio élèves –enseignants

Les résultats de l'ACP sont présentés dans le tableau 4.6.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 4.6

Histogramme des six (6) valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé (%)
12	4,8477	80,80	80,80
3	0,9713	16,19	96,98
4	0,0861	1,44	98,42
5	0,0523	0,87	99,29
6	0,0329	0,55	99,84
	0,0097	0,16	100,00

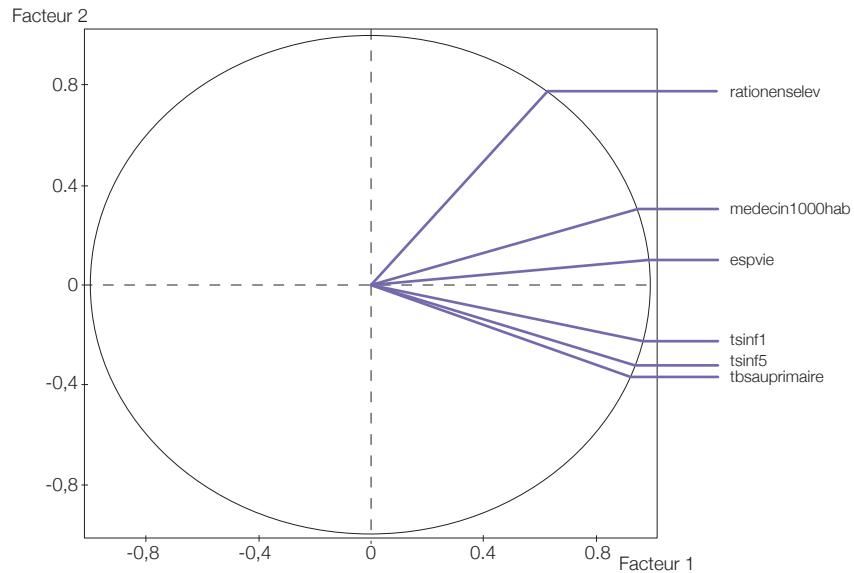
Source: CIRÉS à partir de SPAD.

Les deux premières composantes expliquent 96,98% de la variance totale et permettent de donner aux deux premières composantes principales, un pouvoir de réduction fiable et adéquat.

Le premier axe factoriel représente au mieux les variables de l'indice et capte 80,80% de l'information contenue dans les données avec une forte corrélation entre les variables (voir figure 4.3 ci-dessous).

Figure 4.3

Premier plan factoriel⁽¹²⁷⁾



Source: Grand et Kopel

(127) La Méthode ACP est une méthode d'analyse factorielle multidimensionnelle des données qui permet de résumer la structure d'un ensemble de variables quantitatives au moyen de facteurs. L'ACP explique la structure de variance-covariance d'un ensemble de données numériques à l'aide d'un nombre réduit de combinaisons linéaires des variables d'origine. Son objectif est de réduire la dimension de représentation des données afin d'en faciliter l'interprétation. Une ACP génère plusieurs composantes principales qui forment des plans factoriels par croisement deux à deux, qui offrent une représentation graphique des distances entre les éléments analysés. La propriété intéressante des composantes principales est qu'elles sont orthogonales deux à deux, c'est-à-dire non redondantes.

Le premier axe factoriel étant positivement corrélé avec l'ensemble des variables retenues pour la formation de l'indicateur (ISYDS), c'est-à-dire, l'Esperance de vie à la naissance (ESPVIE), le taux de survie infantile de moins de 1 an (TSINF1), le taux de survie infantile de moins de 5 ans (TSINF5), le ratio enseignant-élève (ratioenselev), le nombre de médecin pour 1000 habitants, le taux de scolarisation au cycle primaire. L'analyse du plan factoriel montre que toutes les variables retenues contribuent dans le même sens à la formation de l'axe factoriel, donc de l'ISYDS. En d'autres termes, l'amélioration de l'un des indicateurs retenus s'est accompagnée d'une amélioration des autres indicateurs.

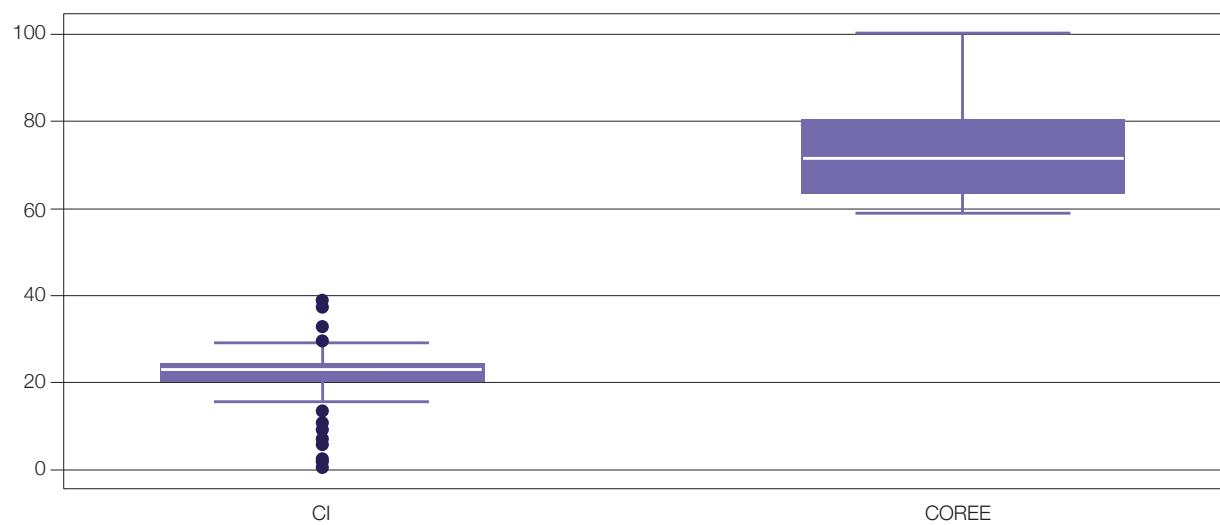
L'indicateur synthétique de développement social finalement retenu dans le cadre de notre étude est la première composante principale qui présente des résultats satisfaisant au regard du fait que elle explique à elle seule 80,80% de la variance totale de l'ISYDS.

Sa normalisation se présente comme suit :

$$ISYDS_t = \frac{Y_t - Y_{min}}{Y_{max} - Y_{min}} \times 100 \quad (1)$$

Où Y_t représente le score à la date t pour la première composante principale et $ISYDS_t$, l'indicateur en t de développement social normalisé. L'ISYDS s'échelonne entre 0 et 100. Sa valeur faible (proche de 0) traduit le faible niveau de développement social et sa valeur élevée (proche de 100) traduit le sens opposé c'est-à-dire un niveau élevé de développement social donc de qualité de vie. Le Graphique 4.8 présente l'évolution comparée du développement social pour les deux pays, à travers la boîte à moustache.

Graphique 4.8
Analyse comparée du développement social (ISYDS) en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud (1970-2014)



Source: Auteur à partir de la base WDI 2014, Banque Mondiale.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En moyenne sur la période de 1970 en 2014, la Côte d'Ivoire présente une valeur relativement faible 22 points pour l'ISYDS alors que la Corée du Sud affiche une moyenne relativement plus élevée de 70 points. Ceci traduit un niveau élevé de la qualité de vie (ISYDS) en Corée de Sud comparativement à la Côte d'Ivoire. L'espérance moyenne de vie de 80 ans sur la période 2006/14 en Corée du Sud contre 50 ans pour la Côte d'Ivoire confirme la valeur de la boîte à moustache.

4.5.5 Analyse économétrique

L'analyse empirique de notre étude exige une certaine rigueur statistique nécessitant l'utilisation de techniques économétriques précises. Afin d'éviter des estimations fallacieuses avec des données chronologiques, il est nécessaire de recourir à un protocole de tests statistiques préliminaires pour étudier la stationnarité des variables retenues.

4.5.5.1 Tests de stationnarité

Pour étudier la stationnarité des variables, nous recourons aux tests de racine unitaire de Dickey-Fuller augmenté (ADF) et de Phillips-Perron (PP). Ces tests bien connus, ont fait l'objet de nombreuses présentations dans la littérature empirique. Rappelons que contrairement au test ADF qui prend en compte uniquement la présence d'autocorrélation dans les séries, le test PP considère en plus l'hypothèse de présence d'une dimension hétéroscédastique dans les séries. Pour ces deux tests, l'hypothèse nulle est celle de l'existence d'une racine unitaire. Pour que la série soit considérée comme stationnaire, il faut que la statistique reportée soit inférieure à la valeur critique. Les résultats de ces tests sont synthétisés dans le tableau 4.7 pour la Côte d'Ivoire et dans le tableau 4.8 pour la Corée du Sud.

Tableau 4.7

Résultats des tests de stationnarité pour le cas de la Côte d'Ivoire

Variables	En niveau		En différence première	
	ADF	PP	ADF	PP
ISYDS	-1,720	-1,502	-3,503 *	-3,521 *
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
PIBHB	-0,598	-0,988	-4,553 *	-4,552*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
DEHB	-1,602	-1,922	-4,908 *	-4,849*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
DSHB	-1,489	-1,817	-4,244 *	-4,270*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)

Notes: (*) indique le rejet de l'hypothèse nulle de non stationnarité à 5%. Les nombres entre parenthèses correspondent aux valeurs critiques à 5%.

Source: C/RES

Tableau 4.8

Résultats des tests de stationnarité pour le cas de la Corée du Sud

Première Variables	En niveau		En différence première	
	ADF	PP	ADF	PP
ISYDS	3,462	3,649	-4,915*	-5,021*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
PIBHB	1,223	1,558	-5,339*	-5,221*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
DEHB	3,554	4,941	-5,029*	-5,011*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)
DSHB	3,046	3,637	-4,718 *	-4,645*
	(-2,947)	(-2,947)	(-2,950)	(-2,950)

Notes: (*) indique le rejet de l'hypothèse nulle à 5%. Les nombres entre parenthèses correspondent aux valeurs critiques à 5%.

Source: C/RES

Selon les tests de Dickey-Fuller(ADF) et de Phillips-Perron (PP), il ressort que toutes les variables retenues pour capter l'effet d'un État développementaliste sur le développement social (ISYDS) ne sont pas stationnaires au seuil de 5% aussi bien pour la Côte d'Ivoire que la Corée du Sud). En effet, les statistiques des tests ADF et PP reportent des valeurs supérieures aux valeurs critiques à 5%, qui autorisent à accepter l'hypothèse nulle de racine unitaire. En considérant les séries en différence première, les statistiques de test de racine unitaire donnent des valeurs inférieures aux valeurs critiques, ce qui nous amène à rejeter l'hypothèse nulle de non stationnarité au seuil de 5%. En définitive, les séries ISYDS, DSHB, DEHB et PIBHB, peuvent être considérées comme les réalisations de processus intégrés d'ordre 1. Il est alors possible de tester si les séries sont cointégrées.

Toutefois, dans la suite de notre analyse, nous nous focaliserons sur les variables : DEHB, DSHB, ISYDS qui captent au mieux les effets d'un État développementaliste afin de tenir compte de rigueur statistique dans notre démarche.

4.5.5.2 Test de cointégration

L'analyse de la cointégration entre des variables intégrées d'ordre un (1) permet de mettre en évidence l'existence ou non de relation de long terme. Nous allons examiner la cointégration en utilisant la procédure de test de cointégration de Johansen (1988), qui est plus efficace que la procédure en deux étapes d'Engle et Granger (1987) lorsque le nombre de variables excède deux. Les résultats du test de cointégration sont synthétisés dans les Tableaux 4.9 et 4.10 respectivement pour la Côte d'Ivoire et la Corée du sud.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

A — Cas de la Côte d'Ivoire

Tableau 4.9

Test de cointégration de Johansen / Côte d'Ivoire

Rank	Eigen value	Trace Statistic	Critical Value 5%
0	-	14,6516*	29,68
1	0,19599	5,5717	15,41
2	0,11147	0,4897	3,76
3	0,01132	-	-

Source: CIRES

Les résultats du test de cointégration de Johansen indiquent qu'il n'existe pas de relation de long terme en Côte d'Ivoire entre les dépenses publiques sociales par tête et le développement social (ISYDS) sur la période d'étude. Nous allons donc spécifier un modèle de type VAR pour étudier la causalité entre les dépenses publiques et le développement.

B — Cas de la Corée du Sud

Tableau 4.10

Test de cointégration de Johansen / Corée du Sud

Rank	Eigen value	SBIC	HQIC
0	-	-6,530543	-8,112961
1	0,75999	-7,478987	-9,200214
2	0,29251	-7,537836*	-9,342348*
3	0,02005	-7,462363	-9,294636

Source: CIRES

L'analyse globale de cointégration effectuée donne de constater l'existence de deux (2) relations de long terme entre les variables retenues, dans le cas de la Corée du Sud. Ainsi l'analyse de la cointégration postule l'existence de relations de long terme entre les dépenses publiques par habitant en santé et en éducation et le développement social (ISYDS). Nous allons donc estimer le modèle à correction d'erreur qui lie la dynamique de court terme à celle de long terme.

Dans le cas de figure des deux analyses précédentes, nous utiliserons l'approche d'un VAR (Vector Autoregression) pour le cas de la Côte d'Ivoire et un VEC (Vector Error-Correction) pour la Corée du Sud.

4.5.5.3 Modèle empirique

La présente investigation cherche à analyser l'impact des dépenses publiques par tête en santé et en éducation sur le développement social (indexé par l'indicateur synthétique de développement social (ISYDS)) en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, l'étude choisit le cadre offert par les modèles vectoriels autorégressifs. Ces modèles présentent l'avantage d'être relativement plus adaptés que les modèles structurels. Premièrement, les modèles autorégressifs autorisent les variables explicatives à intervenir avec un décalage temporel, cela permet de capter l'idée que le revenu et les dépenses publiques affectent les indicateurs sociaux avec un certain retard. Cela paraît une hypothèse plus raisonnable qu'un effet instantané des dépenses publiques sur les indicateurs sociaux. L'amélioration des indicateurs sociaux s'inscrit dans un processus cumulatif de moyen et long terme. Cependant, il est difficile de fixer a priori le temps nécessaire à l'observation des effets des dépenses et du PIB sur les indicateurs sociaux. Néanmoins la détermination du retard reposera sur des critères purement statistiques, à savoir les critères d'information de Akaike

et de Schwarz. Deuxièmement, la spécification sous forme autorégressive permet d'échapper à la critique des biais d'endogénéité inhérents aux modèles structurels ainsi que celui du choix des variables instrumentales lorsqu'il s'agit d'utiliser une procédure d'estimation convergente. Troisièmement, la modélisation autorégressive permet de réaliser l'analyse d'impact en termes de causalité. En effet, suivant l'approche retenue par Granger (1969), une variable X cause une autre variable Y si les valeurs passées de X influencent significativement les valeurs futures de la variable Y. C'est cette approche de la causalité qui sera retenue dans ce travail.

Nous procèderons ici à une analyse comparative sur la question du rôle de l'État dans l'évolution du développement social. Pour ce faire et en référence aux tests de cointégration de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud formulés plus haut, nous rappelons qu'un modèle vectoriel autoregressif (VAR) pour la Côte d'Ivoire et un modèle à Correction d'erreur pour la Corée du Sud seraient retenus.

A — Cas de la Corée du Sud

Lorsque les séries sont cointégrées, l'estimation d'un modèle vectoriel autorégressif en différence première n'est pas appropriée. Il convient plutôt de considérer un modèle vectoriel à correction d'erreurs (Engle et Granger, 1987 ; Johansen, 1988).

L'équation à estimer s'écrit sous la forme :

$$\Delta y_t = C_1 + \lambda_1 \hat{e}_1 + \lambda_2 \hat{e}_2 + \sum_{i=1}^4 \alpha_{1i} y_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \beta_{1i} \Delta DSHB_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \gamma_{1i} \Delta DEHB_{t-i} + \zeta_{1t} \quad (2)$$

Avec,

$$\hat{e}_1 = y_1 - 0,01DEHB_t - 58,7 \quad (3)$$

$$\hat{e}_2 = DEHB_t - 2,1DEHB_t - 97,62 \quad (4)$$

Où y_t représente l'indicateur synthétique de développement social (ISYDS), $DSHB_t$ désigne les dépenses publiques de santé par tête et $DEHB_t$, les dépenses en éducation par habitant consenties par l'Etat, λ_1 et λ_2 sont les forces de rappel respectives des équations (3) et (4) de long terme.

Les résultats de l'estimation du modèle VEC sont présentés dans le tableau 4.11.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 4.11

Résultats de l'estimation des équations de long terme

Beta	Coefficient	P> z
- ce1		
ISYDS	1	.
DSHB	0	.
DEHB	-0,0122301	0,017
Cons	-58,7066	0,000
- ce2		
ISYDS	0	.
DSHB	1	.
DEHB	- 2,112941	0,000
Cons	- 97,61819	0,173

Source: CIRÉS

Les résultats indiquent que le modèle est globalement significatif et le coefficient associé à la force de rappel est négatif (-0,0056416) et significatif au seuil de 5% en Corée du Sud. Il existe alors un mécanisme à correction d'erreur en Corée du Sud entre les dépenses publiques par tête en santé (DSHB) et en éducation (DEHB) et le développement social (ISYDS). De plus, le test du multiplicateur de Lagrange indique que les résidus ne sont pas autocorrélés.

Le premier coefficient d'ajustement représentant la première relation de long terme est négatif mais non significatif pour l'équation du développement social. Par contre, la deuxième relation de long terme est négative et significative.

- La première relation de long terme est :

$$y_t = 0,01DEHB_t + 58,7 + \hat{e}_1 \quad (5)$$

A long terme, il existe une relation positive entre le développement social et les dépenses en éducation. Cette relation traduit le modèle de développement de la Corée basé sur un système éducatif de haute qualité, issu d'une vision et d'un développement économique et social voulu et suscités depuis déjà plusieurs décennies. Des dépenses en éducation élevées induisent à long terme une main d'œuvre hautement qualifiée. Les revenus sont alors plus importants, ce qui entraîne le développement social.

- La deuxième relation de long terme s'écrit :

$$DSHB_t = 2,1DEHB_t + 97,62 + \hat{e}_2 \quad (6)$$

De même, cette relation exprime un équilibre de long terme entre les dépenses en santé et les dépenses en éducation. En effet, les dépenses de santé entraînent à long terme le développement social. Lorsque le niveau de vie augmente, les besoins en santé augmentent. Les gens plus éduqués sont plus exigeants en matière de service de santé, entraînant ainsi l'augmentation de la demande en soin de santé et de ce fait les dépenses publiques en santé.

En définitive, il ressort une relation de long terme entre les dépenses publiques et le développement en Corée du Sud.

B — Cas de la Côte d'Ivoire

Le modèle VAR que nous estimons se présente comme suit :

$$\text{ISYDS}_t = C_1 + \sum_{i=1}^4 \alpha_{1i} \text{ISYDS}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \beta_{1i} \text{DSHB}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \gamma_{1i} \text{DEHB}_{t-i} + \varepsilon_{1t}$$

$$\text{DEHB}_t = C_2 + \sum_{i=1}^4 \alpha_{2i} \text{ISYDS}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \beta_{2i} \text{DSHB}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \gamma_{2i} \text{DEHB}_{t-i} + \varepsilon_{2t}$$

$$\text{DSHB}_t = C_3 + \sum_{i=1}^4 \alpha_{3i} \text{ISYDS}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \beta_{3i} \text{DSHB}_{t-i} + \sum_{i=1}^4 \gamma_{3i} \text{DEHB}_{t-i} + \varepsilon_{3t}$$

Où :

- ISYDS_t désigne l'indice synthétique de développement social ;
- DSHB_t désigne les dépenses publiques de santé par tête ;
- DEHB_t , désigne les dépenses en éducation par habitant consenties par l'Etat ;
- ε_t représentant le terme d'erreurs.

Le tableau 4.12 présente les résultats de l'estimation de notre modèle VAR. Les résultats sont significatifs pour chacune des trois équations du VAR. De plus, le test du multiplicateur de Lagrange indique que les résidus ne sont pas autocorrélés. Toutes les racines sont à l'intérieur du cercle unitaire (cf. Graphique 4.9) donc le modèle VAR estimé est stable.

Tableau 4.12
Résultats de l'estimation du modèle VAR

	ISYDS	DSHB	DEHB
ISYDS			
L1	0,904*	2,188**	0,870
	(0,000)	(0,054)	(0,593)
L2	0,265	0,129	2,31
	(0,196)	(0,932)	(0,289)
L3	0,198	-1,966	-1,922
	(0,364)	(0,222)	(0,407)
L4	-0,462	0,516	-0,975
	(0,364)	(0,653)	(0,554)

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

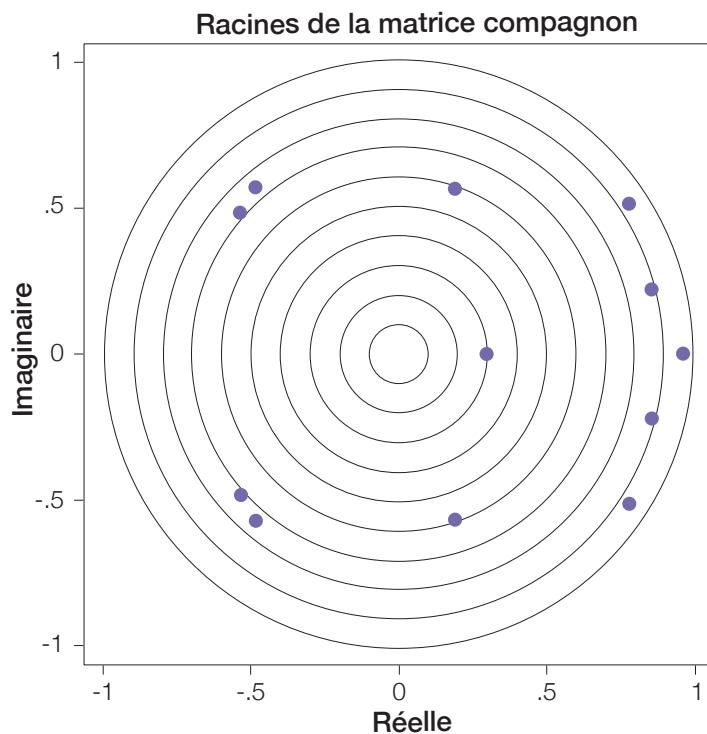
Tableau 4.12

Résultats de l'estimation du modèle VAR (Cont.)

	ISYDS	DSHB	DEHB
DSHB			
L1	0,075*	1,058*	0,240
	(0,007)	(0,000)	(0,419)
L2	-0,034	-0,079	0,115
	(0,364)	(0,776)	(0,774)
L3	0,016	-0,443	-0,580
	(0,659)	(0,109)	(0,145)
L4	0,013	-0,106	0,257
	(0,665)	(0,644)	(0,437)
DEHB			
L1	-0,191	0,064	0,878*
	(0,332)	(0,656)	(0,000)
L2	-0,011	-0,443*	-0,506**
	(0,664)	(0,020)	(0,065)
L3	0,002	0,535*	0,366
	(0,993)	(0,008)	(0,207)
L4	-0,016	-0,124	-0,144
	(0,421)	(0,423)	(0,516)
Cons	0,547	8,327*	7,9323***
	(0,221)	(0,012)	(0,094)

Source: CIRÉS

Graphique 4.9 Stabilité du VAR



Source: CIRES

Ces résultats présentés appellent plusieurs commentaires. En Côte d'Ivoire sur la période de 1970 -2014, le développement social (ISYDS) est positivement influencé par sa valeur passée et les dépenses publiques par tête en santé (DSHB). Par contre, les dépenses publiques par tête en éducation (DEHB) n'ont pas d'effet à court terme sur le développement social et le celui-ci induit des dépenses publiques plus élevées. On peut comprendre cette relation dans le sens d'une augmentation des besoins en santé lorsque le niveau de développement social augmente relativement à l'évolution du niveau démographique du pays.

Toutefois, bien qu'étant approprié pour donner et décrire la relation entre plusieurs variables, la modélisation vectorielle autorégressive (VAR) n'analyse pas le sens de causalité entre les variables, qui est aujourd'hui indispensable pour éclairer les décideurs politiques sur les points stratégiques à faire valoir pour stimuler les fonctions économiques et sociales. Afin de combler cette insuffisance, nous recourons au test de causalité d'Engle et Granger.

Le test d'Engel et Granger nous permet d'apprécier le sens de causalité entre nos trois variables retenues ISYDS, DEHB et DSHB. Les résultats du test de causalité sont présentés dans le tableau 4.13

Il ressort qu'à court terme, les dépenses publiques (prises séparément ou ensemble) causent le développement social. De même, le développement social et les dépenses en éducation causent les dépenses en santé. Par contre, les dépenses en éducation ne sont pas causées à court terme par les deux autres variables.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 4.13

Résultats du test de causalité d'Engle et de Granger

Equation	Excluded	Chi2	Prob > chi2
ISYDS	DSHB	15.155	0.004
ISYDS	DEHB	10.253	0.036
ISYDS	ALL	22.047	0.005
DSHB	ISYDS	10.756	0.029
DSHB	DEHB	9.6421	0.047
DSHB	ALL	21.135	0.007
DEHB	ISYDS	8.7973	0.066
DEHB	DSHB	3.5387	0.472
DEHB	ALL	12.05	0.149

Source: CIRÉS

4.5.5.4 Résultats et discussions

L'analyse empirique a montré que dans le long terme, les dépenses publiques par tête en éducation et en santé ont une influence positive et significative sur le développement social en Corée du Sud. Par contre, en Côte d'Ivoire, les résultats permettent d'établir seulement une relation de court terme entre ces mêmes variables.

Les résultats obtenus mettent en exergue plusieurs faits notamment celui du rôle de l'État dans le développement social des populations (amélioration de l'espérance de vie à la naissance, réduction du taux de mortalité infantile et amélioration du niveau de scolarisation des franges les plus importantes de la population). La relation de long terme en Corée du Sud met en évidence le caractère structurel des politiques de l'État à travers la planification comme outils de développement (voir Encadré 6). En effet, la société coréenne s'est construite après l'occupation japonaise sur la base de la présence d'un État développeur et d'une vision d'industrialisation certaine. Cela a conduit les autorités à élaborer des plans cohérents et ambitieux dans tous les domaines définissant les axes stratégiques devant mobiliser efficacement les ressources. Les produits du système éducatif étaient stratégiquement destinés à susciter et améliorer la compétitivité sur les différents marchés et garantir aux secteurs productifs une meilleure productivité. En somme, le système éducatif était prioritairement destiné à répondre aux besoins urgents et ambitieux du processus d'industrialisation du pays.

Ces efforts publics consentis dans les domaines de l'éducation et de la santé ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux tels que : l'espérance de vie moyenne à la naissance (de 64 ans à 80 ans sur la période 1970 à 2014), le taux de mortalité infantile moyen de moins d'un an (de 26 naissances vivantes pour 1000 en 1970 à 4 en 2014), le taux de scolarisation (passé de 27% en 1960 à 88% en 1990), etc. Ces résultats indiquent non seulement l'aspect quantitatif des investissements publics consentis dans le domaine social mais surtout la qualité de ceux-ci. Ils montrent également la maîtrise de la dimension démographique par la création de richesses issues de l'industrialisation qui a permis à la Corée d'adopter un système éducatif en adéquation avec l'emploi-formation. La santé reste également un pari réussi pour le Gouvernement sud-coréen pendant ces années de développement social grâce à la richesse créée par les chaebols, à des réformes importantes comme par exemple la création d'une seule caisse d'assurance maladie (voir Encadré 7). Cette réussite est aussi et surtout le fruit de la collaboration entre l'État et le secteur privé qui s'est très tôt engagé dans la prise en charge de la santé de leurs employés comme souligné dans le chapitre 1.

Les performances réalisées par la Corée du Sud illustre d'une part la présence d'un État développeur marquée par une vision (Taylor, 2003) ; une bureaucratie méritocratique, puissante et relativement autonome ; l'importance accordée à l'implication du secteur privé dans le développement national et d'autre part la qualité et l'efficacité dans la gestion des ressources disponibles. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, il ressort qu'à court terme, les dépenses publiques par tête en santé influencent positivement et significativement le développement social. Par contre, les dépenses publiques par tête en éducation n'ont pas d'effet significatif à court terme sur le développement social. L'analyse du sens de causalité indique aussi que les dépenses publiques (prises séparément ou ensemble) causent le développement social. De même, le développement social et les dépenses en éducation causent les dépenses en santé alors que les dépenses en éducation ne sont pas causées à court terme par les dépenses de santé et l'indicateur de développement social.

Ces résultats suscitent des commentaires suivants :

- L'effet positif des dépenses en santé sur le développement social peut s'expliquer par les différents engagements de l'État dans le secteur sanitaire dès la décennie 1960 avec par exemple la mise en place du Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH). Ces programmes ont suscité la création de nombreux centres et établissements sanitaires, la formation de plusieurs cadres de la santé, le renforcement de la coopération médicale avec les partenaires au développement et les pays les plus avancées dans le domaine médical. Tous ces facteurs ont permis d'améliorer les conditions de vie sociale de la population ivoirienne. La hausse des cours des matières premières (café, cacao, etc.) sur les marchés internationaux des années 1980 a également été à l'origine du financement massif des infrastructures de base dans le pays. Toutefois, ces résultats restent insuffisants en comparaison avec ceux de la Corée du Sud (par exemple l'espérance de vie moyenne est seulement passée de 47 ans en 1970 à 50 ans en 2014 soit une évolution de seulement 3 points en 44 ans ; le taux de mortalité infantile moyen a évolué de 138 naissances vivantes pour 1000 à 77 sur la même période, etc.). Cette faible performance amène à nous interroger sur la qualité et l'efficacité de ces investissements sociaux réalisés dans le cadre de programmes et projets de développement. En effet, contrairement à la Corée du Sud, les dépenses réalisées en Côte d'Ivoire ont été essentiellement publiques. L'intervention de l'État pose également les problèmes de gouvernance dans l'exécution des différentes activités. Il s'agit entre autres de la corruption, des normes de qualité dans les procédures de réalisation, de la viabilité des procédures de financement etc. À cela s'ajoute le recours fréquent aux financements extérieurs dont l'arrêt peut entraîner des effets négatifs sur la réalisation des projets en cours ou futurs. Ainsi, la présence de relation de court terme et la faiblesse des résultats enregistrés pourraient illustrer l'absence d'un État développeur en Côte d'Ivoire.
- L'effet significatif de l'investissement dans le secteur de l'éducation indique que plus la population est éduquée, plus elle est enclue à fréquenter les établissements sanitaires en cas de maladie. Ceci entraîne un accroissement de la demande en service de santé et donc une augmentation des dépenses en santé pour satisfaire cette demande.

Au total, les résultats mitigés de la Côte d'Ivoire pourraient s'expliquer par l'absence de politiques cohérentes de développement social, la non maîtrise du rapport entre taux de croissance économique et taux de croissance démographique, l'absence d'un leadership affirmé dans la planification du développement, d'ailleurs rencontré chez la plupart des pays en développement et pour finir une quasi absence de classe dirigeante méritocratique.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Encadré 4.4

National Health Insurance (NHI)

Le système d'assurance maladie a subi, en 2000, une réforme cruciale tant du point de vue de sa gestion que du point de vue de son fonctionnement. Jusqu'à cette date, sa gestion était assurée par trois caisses privées, chacune offrant, selon sa situation financière, des bénéfices et des taux de cotisation différents à ses membres (de 3 à 4 % du salaire hors bonus dans le cas des salariés des entreprises) : environ 150 sociétés recueillant les cotisations des salariés des entreprises (38 % des assurés), près de 250 sociétés (dont une centaine en zone rurale) collectant les cotisations des professions indépendantes (51 % des assurés) et une caisse unique chargée de gérer les cotisations des fonctionnaires et enseignants (11 % des assurés). Les cotisations des employeurs respectifs - entreprises, gouvernement ou écoles et universités privées - étaient équivalentes à celles des salariés, comme dans le modèle allemand ou autrichien (Dumont 1995). Jusqu'en 1996 chacun des trois régimes était équilibré et dégageait même chaque année un bénéfice d'environ 10 %, mais Shin (2000) constatait que ce dispositif d'assurance maladie à trois volets « n'a que peu contribué à l'intégration sociale, les systèmes autonomes de comptabilité conduisant à une répartition du revenu et du risque limité à chacune des compagnies privées ».

Le système de santé est, en outre, devenu déficitaire en 1997, accusant chaque année un déficit croissant, qui a mobilisé en 1999 une participation de l'État à hauteur d'environ 13%. La gestion du système de santé est désormais sous la responsabilité d'une seule caisse d'assurance maladie nationale, la **National Health Insurance Corporation**.

Jusqu'en juillet 2000, le système de santé coréen présentait la particularité de ne pas faire de séparation entre les fonctions de médecin et de pharmacien : les premiers pouvaient prescrire, fabriquer et distribuer les médicaments, les seconds pouvaient délivrer sans ordonnance médicale des médicaments, pour partie fabriqués par eux-mêmes. Avec un tel système, la Corée se distinguait par le record mondial de consommation d'antibiotiques. En même temps qu'a été unifié le dispositif d'assurance maladie, a été décidé la séparation des fonctions de prescription et de délivrance des médicaments.

En 1999, le gouvernement a annoncé que les médecins ne seraient plus désormais autorisés à vendre des médicaments et qu'une ordonnance serait obligatoire pour obtenir la plupart des produits en pharmacie. Les médecins coréens se sont violemment opposés au nouveau dispositif allant jusqu'à mener une grève générale de plusieurs mois, qui sera la cause de plusieurs décès de patients ne parvenant pas à obtenir des soins. Après de multiples négociations, le système prévu par le gouvernement a été profondément remanié. La séparation des fonctions de médecin et de pharmacien a bien été mise en place, mais avec de nombreux aménagements au projet initial, les médecins conservant le droit de prescrire et distribuer une partie des traitements, en particulier ceux sous forme d'injections.

Quelques mois plus tard, le gouvernement a annoncé que le système d'assurance maladie accuserait, en 2001, un déficit de 4 000 milliards de wons (près de 40% de ses recettes). Les principales causes de cette dérive témoignent tout à la fois du manque de compétence de l'administration et du manque d'éthique de la part de la profession, puisqu'elle serait due d'une part aux hausses successives (cinq fois entre novembre 2000 et mars 2001, soit une hausse globale de 70% en cinq mois) du tarif des consultations médicales consenties aux médecins pour compenser la baisse de leur revenu, d'autre part à la prescription abusive par de nombreux médecins de médicaments importés plus coûteux et la falsification par certains d'entre eux des feuilles de soins qu'ils remplissent et adressent eux-mêmes à l'assurance maladie dans le nouveau dispositif. Pour combler ce déficit, le gouvernement a annoncé l'injection de fonds publics, l'augmentation des cotisations des salariés de 9 % et la hausse du tiers payant sur certains actes médicaux.

Encadré 4.5

Un système de payeur unique

En 2000, le gouvernement lance deux initiatives de grande envergure : la réforme d'intégration et la réforme de séparation. Jusque-là, le système national d'assurance-maladie était constitué de plus de 350 sociétés parapubliques d'assurance-maladie, implantées soit sur le lieu de travail (pour les salariés) soit au niveau de la région (pour les travailleurs indépendants). Chaque assureur offrait la même couverture de base réglementaire. Les assurés ne pouvaient pas choisir entre les différents assureurs, ce qui excluait toute possibilité de concurrence. Ce système posait un certain nombre de problèmes. *Premièrement*, l'écart entre les primes d'assurances pour des prestations identiques créait une inéquité horizontale. *Deuxièmement*, le régime d'assurance-maladie des travailleurs indépendants souffrait de difficultés financières chroniques. *Troisièmement*, la petite taille des assureurs générait des déséconomies d'échelle et des coûts administratifs élevés (Shin, 2006).

En 2000, toutes les sociétés d'assurance ont été fusionnées en un système de payeur unique au sein du système national d'assurance-maladie, ce qui a réduit les coûts administratifs. Avant la réforme, ces coûts représentaient entre 4,8 % et 9,5 % des coûts totaux pour les sociétés d'assurance-maladie. En 2006, ils ont été ramenés à 4 % dans le cadre du système national d'assurance-maladie unifié (Kwon, 2009c). Par ailleurs, un prestataire unique est préférable en termes d'efficience de la mise en commun des risques. Un payeur unique a, de plus, un pouvoir de négociation plus grand en sa qualité d'acheteur monopsonistique de services de santé. Si le comportement monopolistique d'un assureur unique peut nuire à l'efficience, l'absence de choix des consommateurs dans le système antérieur à 2000 faisait qu'il n'y avait pas de perte de concurrence. La réforme d'intégration a favorisé l'équité entre les salariés mais pas entre les salariés et les travailleurs indépendants (Kwon et Reich, 2005). En effet, les cotisations des salariés ont augmenté beaucoup plus vite depuis 2000 que celles des travailleurs indépendants. En 2008, elles étaient supérieures de 87 % à celles des travailleurs indépendants, contre 40 % en 2000. Parallèlement, les prestations servies ont augmenté légèrement plus vite pour les travailleurs indépendants que pour les salariés (taux annuel réel de 10 % contre 9 %). En conséquence, les cotisations des salariés sont sensiblement supérieures aux prestations qu'ils reçoivent tandis que pour les travailleurs indépendants, elles ne couvrent que 61 % des prestations, la différence étant comblée par des aides publiques. Alors que l'un des objectifs de cette réforme était de réduire les subventions publiques, celles-ci ont doublé en valeur réelle depuis 2000.

Source : CIRES

Bilan des effets des politiques développementaliste sur le niveau de développement social

Cette section de notre étude visait à analyser le rôle de l'Etat dans le développement social de la Côte d'Ivoire, en se référant à la Corée du Sud. Autrement dit, l'objectif était de tester l'hypothèse de la présence d'un Etat développementaliste en Côte d'Ivoire sur la période de 1970 à 2014 et de son impact (effet) sur le développement social du pays. Les dépenses publiques en éducation et en santé ont été utilisées pour capter l'effet de l'Etat sur les indicateurs sociaux. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette partie pour conduire les tests statistiques est basée sur le modèle vectoriel autorégressif (VAR) pour la Côte d'Ivoire et le modèle vectorielle à correction d'erreurs (VEC) pour la Corée du Sud.

Les résultats obtenus montrent que des efforts considérables en matière de développement social ont été faits aussi bien en Corée du Sud qu'en Côte d'Ivoire. Cependant les effets des investissements publics dans les domaines de la santé et de l'éducation sont plus importants en Corée du Sud qu'en Côte d'Ivoire. Cette différence entre les deux pays pourrait s'expliquer par la spécificité même des dépenses publiques par habitants qui illustrent l'importance de la création de richesse, donc du PIB, dans le pays pour soutenir le développement social. En effet, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, l'Etat coréen a consacré une importante part du PIB à chaque individu de sa population. En Côte d'Ivoire, cette part est plus faible alors que la proportion des dépenses en santé et en éducation est plus élevée comparativement à celle de la Corée. Ce constat indique un problème non seulement de choix et de la qualité des investissements réalisés dans ces secteurs mais aussi de la répartition des ressources entre les bénéficiaires. Les résultats ont aussi montré l'importance du secteur privé et la place que les pouvoirs publics lui accordent. En Corée du Sud, le secteur privé occupe une place de choix dans les stratégies de développement. Il a été l'un des acteurs clés dans la fourniture des services sociaux de base (santé, éducation) avec le soutien de l'Etat.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Ces résultats soulignent davantage le fait que la Côte d'Ivoire devra mettre en place des politiques cohérentes et ambitieuses de croissance forte de son PIB afin de soutenir durablement le financement de son développement social, notamment dans la santé et l'éducation et donc faire face à la demande croissante en fourniture de services sociaux de base. En outre, le pays devra stimuler l'investissement privé et donner davantage de place au secteur privé dans l'économie afin de contourner les problèmes liés à l'improductivité des administrations publiques et leur manque d'objectivité et de cohérence dans la gestion des affaires publiques. Toutefois, le pays devrait, à l'image des chaebols en Corée du Sud, encourager une élite bourgeoise à investir davantage dans le pays et s'ériger en détenteurs principaux des parts du secteur privé afin d'éviter les pièges de rapatriement massifs des bénéfices de la croissance vers d'autres régions du monde. Il faut veiller à ce qu'une grande part des bénéfices de la croissance soit réinvestit dans l'économie ivoirienne afin de créer davantage de richesse et résoudre les problèmes de développement social.

Concernant l'éducation et la santé, des efforts considérables ont été faits, mais d'énormes efforts restent encore à faire. Les ressources allouées au secteur de l'éducation devraient davantage être utilisées pour améliorer la qualité de l'enseignement, rechercher l'efficacité éducative en améliorant le rapport élèves-enseignant. L'accent doit être mis sur les formations spécialisées tout en recherchant l'adéquation emploi-formation et les investissements devront être orientés vers des formations pour des secteurs stratégiques de développement du pays. Pour finir la Côte d'Ivoire doit planifier la production de son système éducation en conformité avec les exigences de développement économique et social à long terme.

La santé devra faire l'objet d'attention particulière, vu qu'elle est étroitement liée à la survie et à la productivité même des individus.

Toutefois, la question de la distribution des fruits de la richesse reste aussi un sujet sensible dans les pays en développement. En outre, distribuer efficacement les fruits de la croissance et lever les obstacles limitant l'accès des populations aux services sociaux de base pour marquer davantage la présence d'un Etat déviseur fort et garantir le développement social dans le pays doivent être des objectifs à atteindre.

Sous le dirigisme de l'Etat, la Corée est passée du statut de pays en voie de développement à celui de pays développé. Lessimilitudesd'avec la Côte d'Ivoire en matière de présenced'Etatdéveloppementaliste et performanceéconomique se situent avant la fin des années 1980. Ce pays a adopté une philosophie de développement qui soutenait les stratégies, les instruments et les modalités de l'intervention étatique ayant favorisé l'apparition d'une économie solide avant le vent de la libéralisation. En cela, quoi qu'une planification ait été initiée par l'Etat ivoirien, elle était plus prononcée en Corée où la structure de planification était beaucoup plus large, complexe et centralisée. Cela a permis à l'Etat de jouer un rôle très actif dans le contrôle du marché même après les réformes de libéralisation. Le choix très tôt d'une politique industrielle tournée vers l'exportation dans le deuxième plan quinquennal a ouvert la voie à une transformation de la structure de l'économie et a accru le rôle de l'Etat dans le contrôle de l'économie, créant ainsi une relation très étroite entre trois entités : Etat-Banque-Entreprises.

Par contre, en Côte d'Ivoire, l'engagement de l'Etat s'est envolé avec le vent de la libéralisation. Les réformes vigoureuses entreprises dans le plan décennal et les trois plans quinquennaux ivoiriens ont été freinées notamment par le fait que l'Etat n'a pas réussi à doter l'économie d'une épargne nationale et à créer une classe d'industriels nationaux capable de prendre le relai de l'Etat et de relancer le dynamisme des entreprises d'Etat. L'analyse des indicateurs de gouvernance révèle que la réussite économique de la Corée peut être attribuée à quatre facteurs principaux : *la présence de l'Etat par le biais notamment de la confiance dans les chaebols, l'établissement de l'autorité de la loi dans la sphère économique, la qualité de sa bureaucratie et l'exploitation des relations internationales*. En effet, l'Etat a consciemment encouragé les sociétés d'Etat en créant des incitations (avantages fiscaux par exemple). La relance de la planification en Côte d'Ivoire devrait accorder une place de choix à l'accumulation du capital national, à la mise en place des institutions fortes et à une clairvoyance de l'Etat dans le choix des politiques viables.

Chapitre V

ÉTAT DÉVELOPPEMENTALISTE, INSTITUTIONS, TRANSFORMATION STRUCTURELLE ET CROISSANCE

5.1	Synthèse et mesure de l'État Développementaliste	140
5.2	Synthèse et mesure de l'État développementaliste	150
5.3	L'analyse empirique du rôle de l'État dans la transformation structurelle	163

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Les changements structurels représentent un facteur moteur du développement économique et social d'un pays. En effet, il est impossible à un pays de réaliser de façon durable des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par tête en termes réels sans toutefois enregistrer des changements substantiels dans de nombreux secteurs de l'activité économique (Kuznets, 1979). Enregistrer une dynamique de croissance importante et durable implique des transformations structurelles dont la nature et le rythme influencent considérablement la performance économique. Selon la littérature économique, la transformation structurelle reflète le processus à travers lequel l'importance relative des différents secteurs d'activités en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée ou de productivité d'une économie change au cours du temps (Clark, 1957 ; Syrquin, 1988).

À la fois cause et effet de la croissance, la transformation structurelle désigne un transfert massif de ressources d'un secteur à un autre, du fait de changements intervenus au niveau des fondamentaux et des politiques économiques. Concrètement, cela signifie « un changement de la composition sectorielle du produit intérieur brut, la part du secteur primaire en termes d'emploi et de production allant à l'industrie et à des services modernes. Cela suppose également une utilisation plus grande des technologies et une meilleure productivité dans tous les secteurs » (Carlos Lopes, CEA, 2013).

Selon la littérature économique, la croissance inclusive nécessite la transformation structurelle de l'économie dans le sens d'une réallocation des activités économiques à faible productivité vers les secteurs plus productifs. De plus, l'expérience des pays développés met en exergue deux aspects importants du changement structurel. Dans un premier temps, l'industrialisation constitue le moteur de la transformation car non seulement elle accroît la productivité de l'économie, mais aussi une diversification plus rapide de l'économie et la création d'emplois décents. L'accès universel à des emplois décents est en général un élément essentiel du renforcement de la résilience d'une société. Dans un second temps, l'État joue un rôle primordial dans l'orientation, la promotion et le soutien de la transformation structurelle réussie. Ainsi, la notion d'État développementaliste reflète en partie la volonté et la capacité d'un État à accélérer le processus de transformation structurelle de l'économie.

La Côte d'Ivoire et la Corée du Sud disposent-elles d'un État développementaliste qui a joué un rôle central dans la transformation structurelle ? Ce chapitre cherche à répondre à cette question fondamentale tout en tenant compte du contexte historique, politique et social des deux pays. Il s'agira d'abord de faire une analyse diagnostique de la transformation structurelle et ensuite de conduire des analyses empiriques visant à évaluer l'impact du développement institutionnel sur la croissance et la transformation structurelle des économies.

5.1

Synthèse et mesure de l'État Développementaliste

Cette section aborde la question de la mesure du concept de l'État Développementaliste avant d'en décrire l'évolution au regard des indices de l'International Country Risk Guide (ICRG).

5.1.1 Mesure de l'État Développementaliste

La difficulté de conceptualisation de l'État Développementaliste réside dans l'inexistence d'une définition unique du concept. Comme le relève Ayee (2013), le débat sur l'État Développementaliste peut se structurer autour de deux écoles de pensée : *l'approche « politique »* et *l'approche « économique »*. Alors que l'école politique se focalise sur les capacités de l'État en termes de but de développement, c'est-à-dire sa capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes destinés à promouvoir le développement, l'approche économique quant à elle se préoccupe exclusivement de la conduite de politiques économiques appropriées ou de la rationalité qui les guide. Elle ne s'intéresse donc pas aux conditions politiques ou idéologiques qui les rendent possible. Alors que dans la vision politique, l'État Développementaliste recherche la légitimité politique en étant « développeur », l'attention de l'approche économique porte sur les imperfections de marché et les mécanismes de corrections à mettre en place soit via un rôle poussé de l'État, soit via la création d'autres institutions favorables au développement.

Il ressort de ce qui précède que l'intervention de l'État dans l'économie renvoie à toute action de celui-ci qui concourt à produire des effets sur le système économique dans son ensemble dans la poursuite de la croissance économique. Ces interventions revêtent une multitude de mesures, entre autres monétaires, politiques, juridiques, administratives, institutionnelles, etc. L'objectif de celle-ci est de parvenir à dégager une valeur ajoutée de la production capable de produire un effet de bien-être sur la population.

De nombreux auteurs se sont intéressés à la mesure de cette intervention. Selon Knowles et al. (2003), « les dépenses du gouvernement généralement utilisées comme mesure ne constituent pas de véritables proxys pour capter l'intervention du gouvernement, et trouver un signe quelconque entre dépense de gouvernement et performance économique, n'implique pas que les autres formes d'intervention ont le même effet ». Cependant, la littérature ne parvient pas à dégager un consensus quant aux effets des dépenses sur la performance économique.

Dawson (1998) inclut *un indice de la liberté économique, ainsi que des mesures de libertés politiques et civiles pour capter l'intervention de l'État*. Cet indice comprend des informations sur 15 variables différentes, y compris la consommation des administrations publiques en pourcentage du PIB, les subventions et les transferts en tant que part du PIB, le degré d'appropriation du gouvernement, dans la mesure du contrôle des prix, mesures de l'ouverture au commerce extérieur, le taux de croissance de la masse monétaire par rapport à la croissance de la production réelle, la variabilité des taux d'inflation, et l'utilisation de la conscription pour obtenir le personnel militaire. Dawson (op. cit.) conclut que « la liberté économique est positivement corrélée à la fois au taux de croissance économique et au niveau d'investissement en pourcentage du PIB ». De même, une mesure des droits de propriété, de la qualité des institutions et du gouvernement mettra en évidence une relation positive avec la croissance économique (Knack et Keefer, 1995 ; Rodrik, 1999 ; Easterly, 2001 ; Kaufmann et al., 1999). Mauro (1995), de son côté, incluant une mesure de la corruption et de la bureaucratie, montrera que des faibles taux de croissance sont associés avec une bureaucratie inefficace et la persistance d'un environnement de corruption.

Deux réalités fondamentales, dans le cas de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire, nous permettent de tenir compte de cette dimension institutionnelle de l'intervention étatique. La première et la plus déterminante, est que l'histoire économique, de ces deux pays, est marquée par des remous politiques et institutionnels intenses qui ne seraient sans influence sur l'interventionnisme. La deuxième est que, comme il ressort de l'analyse de Knowles et al. (Op.cit.), bien qu'il soit désormais admis, à l'exception de Hong-Kong, que toutes les économies sud-est asiatiques ont connu une très forte intervention des États, celles-ci ont cependant des niveaux de dépenses publiques très bas. La mesure des modalités et du degré d'intervention des États en dehors de cette dimension de l'intervention étatique ne permettra donc pas de capter une part importante de l'information relative au rôle développementaliste ou non de l'État dans ces deux économies. La tentative de quantification de cet interventionnisme s'appuiera ici sur un ensemble d'indicateurs institutionnels parmi lesquels trois (3) notamment la *Qualité de la bureaucratie*, le *Profil d'Investissement*, et la *Conditions Socioéconomiques* peuvent respectivement constituer des mesures approximatives d'une bureaucratie méritocratique puissante et relativement autonome, d'une libéralisation économique et d'une légitimité basée sur la Performance identifiées par Leftwich (2000) et Ayee (2013) comme des caractéristiques de l'État développementalistes. En effet, les trois dimensions de l'État développementalistes ci-dessus identifiées, ont récemment fait l'objet d'une analyse par Aye (2013) dans une approche socio-économique de l'État développementaliste à partir sept caractéristiques identifiées.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Ainsi, compte tenu de la difficulté de mesure de l'État développementaliste, notre analyse s'appuiera sur les approches de Leftwich (2000) et Ayee (2013). La mesure institutionnelle de l'intervention de l'État développementaliste portera sur les sept caractéristiques identifiées ci-dessous. Alors que certaines caractéristiques pourront être mesurées par des indicateurs de gouvernance et des variables proxys, d'autres ne seront appréhendées qu'à travers l'analyse historique de l'étude. Ces variables sont relatives à :

i. Un leadership transformatif ou un leadership orienté sur le développement

Ceci implique une vision et une idéologie développementaliste et l'engagement pour le développement. Cette caractéristique est captée par l'analyse politique et historique des leaders coréens et ivoiriens ainsi que de l'évolution du système politique.

ii. L'autonomie de l'État

Qui implique la capacité à formuler et à mettre en œuvre les politiques qui promeuvent l'intérêt national tout en créant un environnement favorable à l'essor des organisations de la société civile et des autres parties prenantes à participer au processus de construction de la politique de développement de sorte à mobiliser le soutien de l'opinion pour le programme national de développement. Ceci découlera de l'analyse historique.

iii. Le développement de l'administration publique ou du service public

Cela implique le renforcement des capacités institutionnelles de l'État à travers la stabilisation des interfaces bureaucratiques et politiques. Il s'agit de mieux gérer l'équilibre entre la construction d'un service public professionnel qui serve le gouvernement en place, mais qui dans le même temps dispose d'une autonomie suffisante et isolée du patronage politique et des interférences improductives. Cette caractéristique combinera aussi bien l'analyse historique que des indicateurs de gouvernance portant sur la qualité de la bureaucratie.

iv. La production tirée par le secteur privé

Il s'agit de s'engager à s'appuyer sur le secteur privé comme le moteur de la création de la richesse. Cela passe par l'orientation du comportement du secteur privé en matière de promotion de l'investissement privé. Cette caractéristique sera mesurée par l'indicateur Profil d'Investissements.

v. Une planification efficace du Développement national

Ceci implique la formulation de plans stratégiques de long terme avec des indicateurs de suivi et d'évaluation. Cela nécessite la création d'une agence centrale de planification viable et efficace pouvant jouer le rôle de « cerveau et moteur » de la planification. Elle sera principalement captée par l'analyse historique en prenant en compte l'existence de vision de développement à long terme, de plans stratégiques de développement et de l'analyse du processus de planification.

vi. L'expansion des capacités humaines

Qui implique l'investissement dans les programmes de politiques sociales telles que la qualité de l'éducation, des soins de santé, des infrastructures économiques et sociales et la réforme agraire. Cela requiert également du gouvernement, l'investissement dans la recherche, la science et la technologie. Cette caractéristique sera appréhendée à la fois par des indicateurs socio-économiques (Conditions Socioéconomiques) et par les parts des dépenses sociales (santé, éducateur, protection sociale) dans le PIB.

vii. La promotion de la bonne gouvernance

Il s'agit de la promotion de l'État de droit, des libertés civiles, politiques et des droits humains, la stabilité, la transparence, une véritable redevabilité. En outre, il faudrait favoriser la mise en place d'une décentralisation véritable et le renforcement de la gouvernance locale, le combat contre la corruption, l'accroissement des interactions entre le gouvernement et les citoyens, l'existence d'une société civile active, l'instauration de l'égalité du genre, des systèmes et processus améliorés de coordination entre les institutions de l'État à tous les niveaux. En définitive, une telle démarche devrait favoriser la confiance des populations au leader exerçant le pouvoir d'État, les structures et les institutions aussi bien au niveau interne qu'externe.

Cette caractéristique sera mesurée par un ensemble d'indicateurs de gouvernance et de qualités institutionnelles à savoir : Stabilité Gouvernementale, Conflit Interne, Conflit Externe, Corruption, Loi et Ordre, Tensions Ethniques, Engagement Démocratique.

5.1.2 Évolution de la qualité des institutions

La qualité des institutions et celle de la gouvernance sont étroitement liées ; en ce sens, qu'il ne peut exister une bonne gouvernance sans des institutions de qualité, et que la mauvaise gouvernance dépeint sur les institutions quelle que soit leur qualité. La gouvernance renvoie à l'observation d'un ensemble de valeurs institutionnelles qui vont de la qualité des politiques économiques à la lutte contre la corruption et au maintien de la stabilité politique, en passant par l'efficacité des institutions, la qualité des administrations (le niveau de la bureaucratie) et le respect de l'État de droit et la primauté du droit. Ces valeurs passent également par les règles visant à promouvoir la reddition des comptes, la "redevabilité", la responsabilité et la transparence. Et concernant justement ces domaines, seulement des progrès marginaux (selon Transparency International) ont été enregistrés sur le continent en Afrique et en particulier en Côte d'Ivoire. Cela exige des efforts considérables pour rendre le cadre institutionnel plus propice aux investissements.

En effet, le rôle de la gouvernance dans les économies a occupé la grande partie de la littérature sur les déterminants de la croissance les deux dernières décennies. Il a été démontré qu'une gouvernance de qualité promeut la croissance. En assurant la qualité des interactions entre l'État et les autres acteurs (notamment privés) et une "redevabilité" réciproque, la bonne gouvernance garantit la participation, la prévisibilité et la transparence et influe positivement sur la nature, la productivité et l'efficacité des investissements. À l'opposé, une mauvaise gouvernance alourdit les coûts de transaction des investisseurs et des entrepreneurs, et introduit des éléments de risque et d'incertitude dans le processus de prise de décisions qui influent sur les calculs de rentabilité des investisseurs et peuvent amener ceux-ci à prendre des décisions au détriment d'un résultat optimal pour l'économie (CNUCED, 2014).

Étant donné que l'intervention de l'État s'appuie en grande partie sur les institutions, le rôle important des institutions de qualité et de la gouvernance dans la croissance et le relèvement du bien-être social. La mesure de cette intervention dans le cas de la Corée et de la Côte d'Ivoire est donc nécessaire pour saisir l'action de l'État sur l'économie.

Il n'existe cependant pas une seule variable qui permette d'apprécier la qualité des institutions d'un pays en termes de gouvernance économique mais plusieurs indices qui concourent à donner une représentation plus plausible de cette caractéristique de l'État ou des pouvoirs publics d'un pays. Ces indices donnent des informations sur la qualité de l'intervention de l'État.

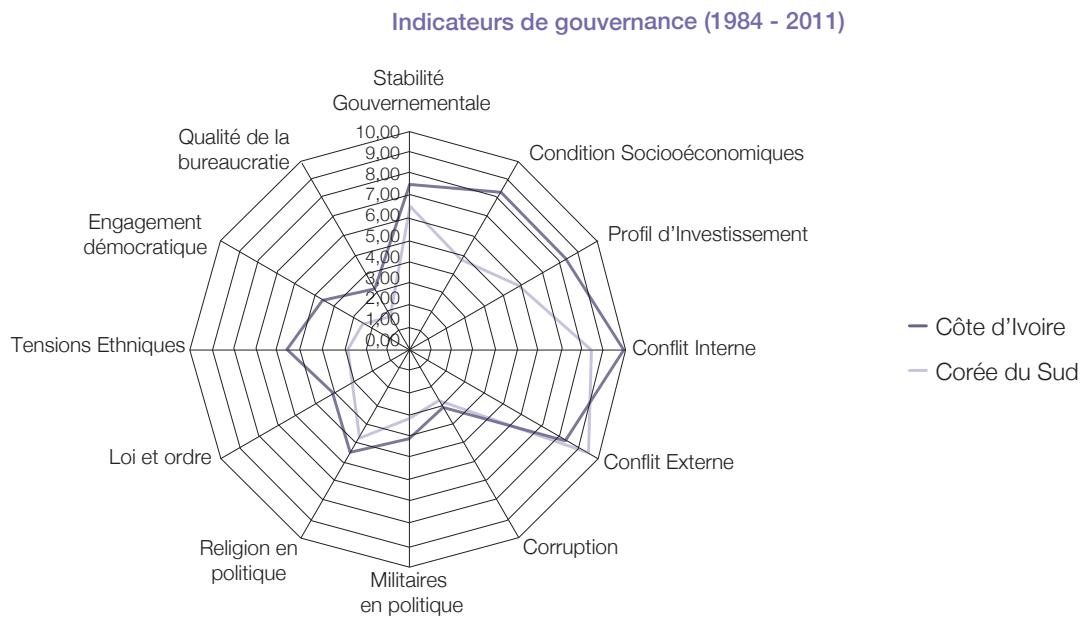
Pour cette étude, nous retenons les indices de l'*International Country Risks Guide (ICRG)*. Les variables découlent d'enquêtes d'experts menées sur les conditions économiques et politiques dans 140 pays environ. L'ICRG développe un ensemble d'indices destinés à capter non seulement la qualité des institutions d'un pays, mais également le rôle du gouvernement, sa crédibilité nationale et internationale dans les relations économiques. Pour cette étude, nous retenons les indices suivants : la stabilité gouvernementale, les conditions socioéconomiques, le profil d'investissement, les conflits interne et externe, la corruption, les militaires en politique, la religion en politique, le maintien de la loi et ordre, les tensions ethniques, l'engagement démocratique, et la qualité de la bureaucratie. Les valeurs élevées des indices ICRG traduisent une meilleure qualité de la gouvernance.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Ces données collectées sur la période 1984 et 2011, sont représentées de façon globale pour les deux pays au graphique ci-dessous (Graphique 5.1) à l'effet de capter les différences entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud en matière d'intervention publique et de qualité de la gouvernance.

Graphique 5.1 Évolution des indicateurs de gouvernance



Source: CIRÉS à partir des données d'ICRG

En outre le tableau 5.1 procède à une comparaison par période en considérant trois sous-périodes : 1984-1990, 1991-2000 et 2001-2011. Cette subdivision permet de mettre en évidence par exemple l'écart entre les deux pays par sous-période ; toutes choses qui pourraient être mises en relation avec des événements ou d'autres mesures ou politiques entreprises par chaque État à une période considérée.

Tableau 5.1

Évolution de la gouvernance et de la qualité des institutions par sous-période

Variables	1984-1990		1991-2000		2001-2011	
	CIV	KOR	CIV	KOR	CIV	KOR
Stabilité Gouvernementale	4,89	7,30	6,64	7,95	7,94	7,31
Conditions Socioéconomiques	5,95	9,11	6,32	7,30	2,61	8,98
Profil d'Investissement	6,27	8,29	6,12	6,84	5,50	9,80
Conflit Interne	9,05	8,39	9,21	10,89	7,50	9,79
Conflit Externe	10,00	7,70	9,94	9,19	9,01	8,30
Corruption	2,89	2,12	3,09	4,23	2,28	2,68
Militaires en politique	5,00	2,51	3,74	5,00	1,32	4,29
Religion en politique	6,00	5,00	6,00	5,47	2,68	6,00
Loi et ordre	3,75	2,26	3,00	4,38	2,53	4,78
Tensions Ethniques	3,00	5,32	3,36	5,63	2,00	6,00
Engagement démocratique	3,00	2,00	2,93	4,88	1,92	5,95
Qualité de la bureaucratie	3,00	3,02	2,48	3,29	0,00	3,00

Source: CIRES à partir des données d'ICRG

L'analyse de la corrélation (tableau 5.2) entre certains indices et le PIB par tête permet également de renforcer l'interprétation des données.

Tableau 5.2

Corrélation entre quelques indicateurs et le PIB par tête

Variables	PIB par tête	
	CIV	KOR
Stabilité Gouvernementale	-0,4035	0,0412
Corruption	0,1263	0,0104
Loi et ordre	0,8888*	0,7521*
Qualité de la bureaucratie	0,6944	-0,2563

Source: CIRES à partir des données d'ICRG

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

- Conditions socio-économiques, respect de la loi et les tensions ethniques

Le Tableau 5.1 indique qu'il y a un écart important de l'indice des conditions socio-économiques entre les deux pays sur les deux sous-périodes 1984-1990 et 2001-2011. Par contre cet écart est relativement faible sur la période 1991-2000. De même pendant la période 1984-1990, alors que la Côte d'Ivoire fait un meilleur score que la Corée du Sud en matière de maintien de l'ordre et de la loi, cet indicateur a pratiquement doublé pour la Corée du Sud entre 1991-2000 et 2001-2011 alors que celui de la Côte d'Ivoire a régressé continuellement.

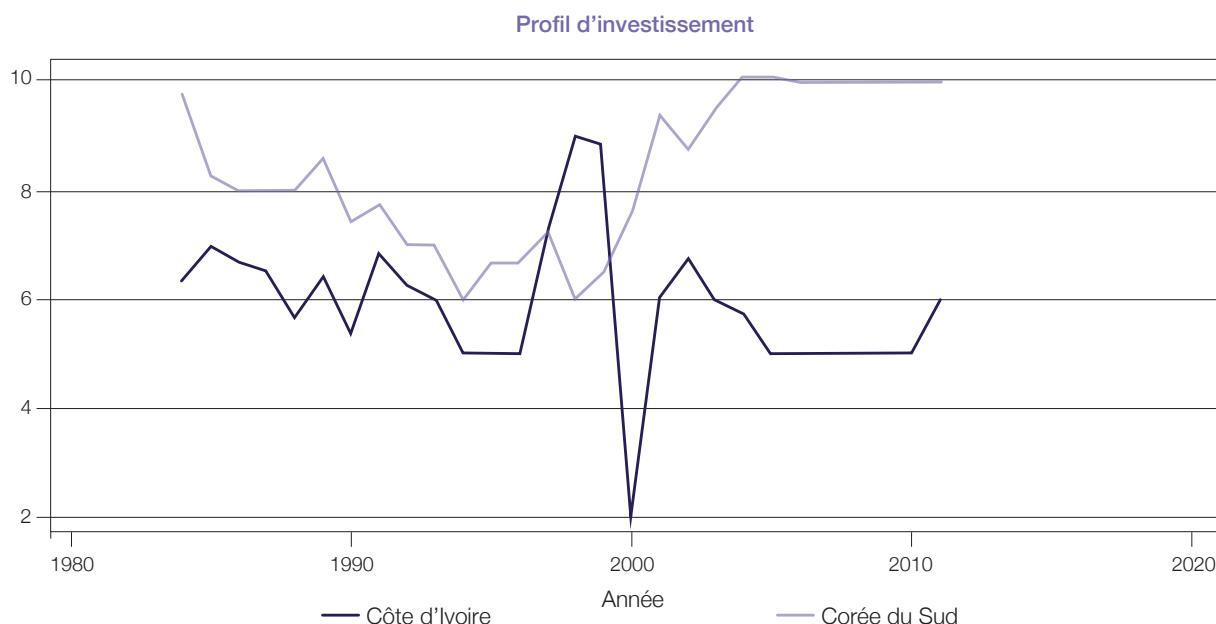
Rappelons que selon la méthodologie de l'ICRG, l'indicateur « Loi et ordre » contient deux sous-composantes dont l'une évalue la force et l'impartialité du système judiciaire et l'autre le respect populaire de la loi. Quoique l'on observe une corrélation positive et significative entre cet indice et le PIB par tête dans les deux pays, l'écart entre ces deux pays demeure élevé.

Cette tendance qui pourrait en partie être expliquée par l'instabilité sociopolitique en Côte d'Ivoire à la fin de la décennie 1990 est mise en évidence par l'indicateur de tensions ethniques. En effet, l'indicateur de tension ethnique pour la Côte d'Ivoire, malgré une légère amélioration de la sous-période 1984-1990 à la sous-période 1991-2000, s'est largement détériorée sur la sous-période 2001-2011 ; alors que sur toutes les sous-périodes d'analyse, cet indice s'est régulièrement amélioré pour la Corée du Sud.

- Le profil d'investissement du pays

Le profil d'investissement reflète une évaluation des facteurs influant sur le risque d'investissement qui ne sont pas couverts par d'autres composantes du risque politique, économique et financier. La cote de risque attribuée est la somme des trois composantes, chacune avec un score maximal de quatre points et une note minimale de 0 points. Un score de 4 points équivaut à un très faible risque et un score de 0 point à un très haut risque. Les sous-composantes de cet indicateur sont : Contrat viabilité/Expropriation, rapatriement des bénéfices et les délais de paiement. Les indices d'investissement de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud ont connu des évolutions différentes depuis les années 1980 (cf. Graphique 5.2)

Graphique 5.2
Évolution des indices de profil d'investissement



Le profil d'investissement de la Côte d'Ivoire reste en dessous de celui de la Corée du Sud sur l'ensemble de la période. Cela traduit le fait que la Corée du Sud présente un faible risque (donc favorable à l'investissement) alors que la Côte d'Ivoire en présente un risque plus élevé. Toutefois, entre 1994 (année de la dévaluation du Franc CFA) et 2000 (début de la crise militaro-politique), le score de la Côte d'Ivoire est passé au-dessus de celui de la Corée du Sud, présentant un profil d'investissement meilleur à celui de la Corée du Sud. Mais, cette bonne dynamique va s'affaiblir avec la décennie d'instabilité caractérisée par une chute drastique du profil d'investissement à son plus bas niveau qui est 2, traduisant un très haut niveau de risque pour l'investissement.

Cet indice évalue la corruption au sein du système politique. Cette corruption est une menace pour l'investissement étranger pour plusieurs raisons : il déforme l'environnement économique et financier ; il réduit l'efficacité du gouvernement et les entreprises en permettant aux gens d'assumer des postes de pouvoir par le biais de patronage plutôt que du mérite ; et ce dernier mais non le moindre, introduit une instabilité inhérente au processus politique.

Sur notre période d'analyse, les écarts entre les deux pays relativement à cet indice ne sont pas très marqués. Ainsi remarque-t-on que sur la période 1984-1990, la Côte d'Ivoire présente un indice relativement plus élevé que celui de la Corée du Sud, même si sur les sous-périodes récentes (1991-2001) et (2001-2011), la Corée du Sud fait mieux que la Côte d'Ivoire en matière de corruption. Cette relative évolution dans la réduction de la corruption est sans doute le résultat des efforts de lutte contre la corruption, dans toutes ses formes, engagés par l'État coréen depuis 1998 (Encadré 8).

- La qualité de la bureaucratie

La force institutionnelle et la qualité de la bureaucratie est un autre amortisseur qui tend à minimiser les révisions de la politique lorsque les gouvernements changent. Par conséquent, les points culminants sont donnés aux pays où la bureaucratie a la force et l'expertise nécessaires pour gouverner sans des changements radicaux dans la politique ou des interruptions dans les services publics. Dans les pays à faible risque, la bureaucratie a tendance à être autonome des pressions politiques et d'avoir un mécanisme établi pour le recrutement et la formation. Les pays qui n'ont pas l'effet de rembourrage d'une bureaucratie forte reçoivent des points faibles car un changement de gouvernement a tendance à être traumatisant sur le plan de la formulation des politiques et des fonctions administratives quotidiennes. La qualité de la bureaucratie a évolué à des rythmes différents en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud entre 1984 et 2011 (voir Graphique 5.3).

Dans le cas de la Corée du Sud, le niveau est pratiquement resté à 3. Ce qui dénote que la qualité de la bureaucratie dans ce pays est élevée et cette bureaucratie a la force et l'expertise nécessaire pour gouverner sans des changements radicaux dans la politique ou des interruptions dans les services publics. De plus le niveau plus ou moins stable de cette bureaucratie classe la Corée du Sud dans les pays à faible risque et donc favorables aux investissements et au développement. Ce qui est un peu le contraire de ce qui se passe en Côte d'Ivoire. En effet, d'une qualité de bureaucratie élevée (pratiquement au même niveau que la Corée du Sud : niveau 3) jusque dans les années 90, la Côte d'Ivoire est tombée à un niveau 0 entre 2000 et 2011. La longue série de crises des années 2000 reste la cause première de cette situation.

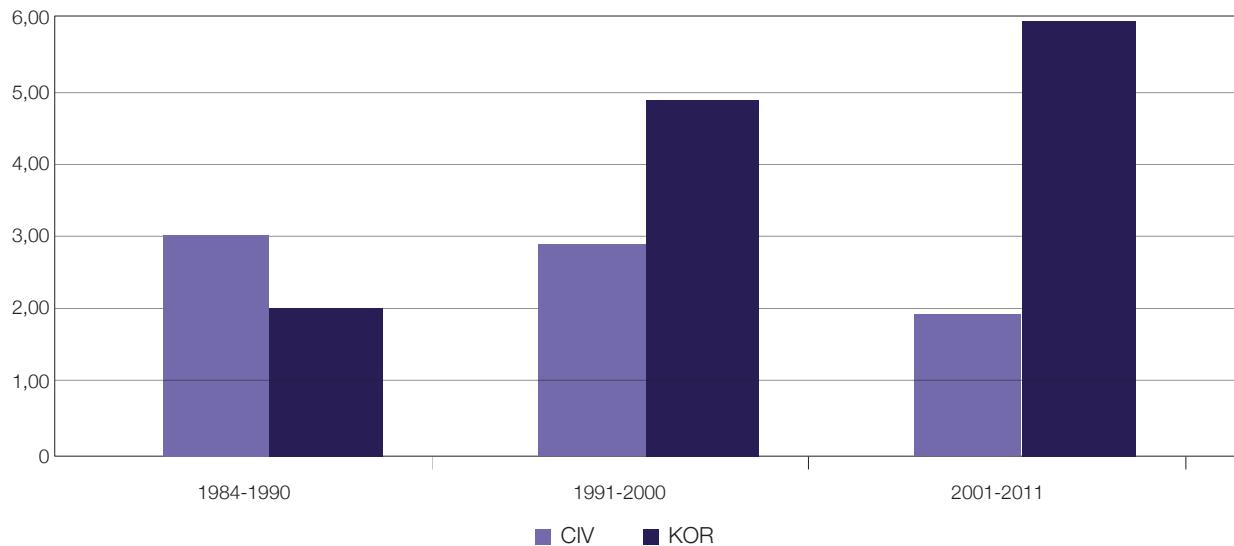
ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 5.3

Évolution de la qualité de la bureaucratie

Évolution de l'indicateur de qualité bureaucratique sur la période 1984-2011



Source: IRES à partir des données d'ICRG

Les deux graphiques ci-dessus montrent l'évolution de la qualité des gouvernements Ivoirien et Coréen à conduire les affaires courantes sans interruption et leur engagement vis-à-vis de la démocratie. Les histogrammes montrent que sur la période 1984-1990, la qualité bureaucratique de la Côte d'Ivoire était meilleure que celle de la Corée ; de même que l'engagement démocratique comme l'indique la corrélation positive (même si elle n'est pas significative) entre cet indicateur et le PIB par tête en Côte d'Ivoire (tableau 5.3). Cependant, c'est la situation contraire qui apparaît depuis les années 90 : La Corée du Sud s'est engagée de plus en plus dans la démocratie alors que cet état s'est même détérioré pour le cas de la Côte d'Ivoire. La qualité bureaucratique s'est également dégradée en Côte d'Ivoire avec la prépondérance des lourdeurs administratives accompagnées d'un niveau de corruption élevé. La Corée du Sud par contre a continué par améliorer sur toute la période, la qualité des services publics ; ce qui se traduit par l'augmentation de l'indicateur de la qualité bureaucratique.

Encadré 5.1

Corée du Sud : Institutions et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption

Bien que la Corée du sud ne soit pas parmi les meilleurs élèves de l'OCDE en termes de classement du transparency international, l'État privilégie, depuis 1998, une approche déterminée et systémique de la lutte anti-corruption publique et privée qui figure parmi les bonnes pratiques au monde. La mise en place du dispositif anti-corruption s'est inscrite dans des réformes graduelles qui ont consolidées les textes existants.

Avant que la lutte contre la corruption ne soit inscrite comme une des causes nationales en Corée du Sud, les principaux textes existants en la matière fessaient référence à la loi de 1981 relative à la déclaration de patrimoine des fonctionnaires et à la disposition particulière de la *Constitution de la VIe République de 1987 autorisant les citoyens à intenter une action en justice contre les autorités publiques*. L'une des premières réformes anti-corruption a été la révision en 1993 de la loi de 1981, et introduisant une disposition relative à *l'obligation de déclarer la composition et l'évolution du patrimoine pour une certaine catégorie d'agents d'État dits «agents d'encadrement»*.

Le déploiement d'un véritable dispositif légal anti-corruption commence en 1999, avec la création de la *Commission présidentielle anti-corruption*, en tant qu'organe consultatif qui examine les moyens de prévenir la corruption par le biais de l'éducation et de la sensibilisation de l'opinion en collaboration avec la société civile. Dans le cadre de cette institution, cette réforme ouvre, dans le même temps, à tous les citoyens coréens, la faculté de déclencher une enquête pour corruption dans tout service ou organisme public. L'Etat promulgue par la suite en 2000 le *“pacte d'intégrité”*, qui lie notamment les autorités gouvernementales, les administrations, les soumissionnaires des marchés publics et les sociétés privées dans la recherche de transparence lors de la conclusion et de l'exécution des marchés publics.

Le renforcement de ce cadre législatif a fait suite à l'adoption de la *loi anti-corruption en janvier 2001*, elle-même résultante du vote de deux textes majeurs. Il s'agit de la *ratification en 1998 de la convention OCDE* relative à la corruption et le vote de la *loi relative à la prévention de la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*. Le vote de ces deux dernières lois ont permis à la Corée d'inscrire la corruption parmi les phénomènes à risque au plan mondial, dû au fait de la perception défavorable grandissante de la corruption au sein de l'option publique sud-coréenne nourrie par la succession de nombreux scandales. Certains hauts responsables au niveau de l'État iront même à attribuer à la corruption, la cause première de la crise économique connue de 1997. Dans ce contexte, un engagement concerté, dans la lutte, entre responsables politiques et Société civile aboutit à la mise en place d'une *“stratégie construite, exhaustive, anticipative et opérationnelle contre la corruption”* à la suite de l'adoption d'un cadre de législation exhaustive, incluant le vote et la promulgation des *lois anti-corruption et anti-blanchiment en 2001, puis la création en 2002 de la Commission Indépendante contre la corruption en Corée (KICAC)*.

La loi anti-corruption appelle de façon explicite à la vigilance des citoyens vis à vis de la corruption en faisant spécialement mention de la responsabilité du grand public et des autorités dans la dénonciation des cas de corruption ainsi que dans l'application des règles à suivre en la matière. Elle renforce, en outre, la *mesure de 1999* en reconnaissant à tout citoyen coréen la *possibilité de demander une enquête au Bureau d'audit et d'inspection en cas d'atteintes aux intérêts publics* ; et, un indice de perception de la corruption est parallèlement établi afin d'évaluer le niveau d'intégrité de quelques-uns des principaux secteurs d'intervention publique (santé, services fiscaux, gestion immobilière, travaux publics, transports). Cet indice d'intégrité constitue un système de contre-pouvoirs entre les fonctionnaires publics et les citoyens, et donne à ceux-ci la possibilité d'évaluer leurs institutions publiques par rapport aux services qu'elles fournissent, à partir des sondages téléphoniques réalisés auprès de certains usagers des services publics qui ont été directement en contact avec les institutions publiques proposées. Aussi, il est fait *interdiction à tout fonctionnaire reconnu coupable d'un acte de corruption dans le cadre de ses fonctions d'être à nouveau recruté par un autre organisme public ou par une société privée*.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Encadré 5.1**Corée du Sud : Institutions et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption (Cont.)**

Bien que le KIKAC soit rattachée à la présidence de la République, elle constitue un organisme public national bénéficiant d'une indépendance garantie par la loi. Elle a pour principales missions de (i) centraliser les informations, prévenir la corruption et procéder à des enquêtes administratives ; (ii) formuler à l'adresse du gouvernement des recommandations relatives à la prévention de la corruption, (iii) superviser et évaluer les mesures prises à cet égard dans les administrations ; (iv) soutenir les efforts des citoyens et des ONG dans la lutte contre la corruption en protégeant et récompensant les dénonciateurs, (v) développer la coopération internationale ; (vi), et participer à la promotion de la prévention de la corruption au sein du grand public et dans le milieu scolaire par l'intégration d'un volet relatif à la corruption dans les programmes scolaires des niveaux élémentaires et secondaires en accord avec le ministère de l'éducation.

En termes de résultats, ce dispositif a permis à la République de Corée de réaliser des résultats probants depuis 2002. Pour la première année (en 2002) de son fonctionnement, le Centre a reçu 1 773 visiteurs, 4 866 appels téléphoniques et 665 messages électroniques. Il a enregistré 2 435 plaintes, qui ont donné lieu à 649 enquêtes de la part des services compétents et 137 dénonciations. Aussi, la commission enregistre en moyenne 16 200 plaintes chaque année, et les enquêtes ouvertes s'appliquent depuis à près de 246 services et organismes publics. La procédure de consultation "en ligne" mise en place à la même année a permis également à toute personne intéressée d'obtenir des informations sur l'état du dossier qu'elle a en cours dans une administration. De même, l'indice anti-corruption pour mesurer la performance des institutions publiques en matière de gouvernance a réussi à diminuer la petite corruption. En effet, depuis son introduction (en 2002), cet exercice a amélioré la prestation des services publics dans le pays. Les institutions publiques accordent de plus en plus une attention à l'indice de perception de l'intégrité et s'efforcent de ce fait d'améliorer leur classement en faisant des efforts délibérés pour remédier aux problèmes de corruption.

Source : « Quelques exemples étrangers de lutte contre la corruption », Ministère de justice France et « Rapport sur la gouvernance en Afrique IV, Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale », (CEA, 2016, pp. 25-26).

5.2

Synthèse et mesure de l'État développementaliste

Selon le rapport sur les Perspectives Economiques Africaines (PEA) 2013, la transformation structurelle signifie la réallocation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux où elle est plus forte, permettant ainsi de maintenir une croissance forte, durable et inclusive. Elle se manifeste différemment selon les pays et ses implications sur les politiques sectorielles et macroéconomiques restent endogènes et par conséquent liées aux niveaux de développement des pays. Toutefois, il émerge un ensemble de faits stylisés permettant de capter des gènes de transformation structurelle.

5.2.1 Faits stylisés de la transformation structurelle

Au titre de ces faits stylisés, on peut noter entre autres :

- une réallocation des facteurs de production des secteurs d'activités moins productifs vers des secteurs d'activités plus productifs ;
- la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert des travailleurs vers les autres secteurs plus productifs de l'économie ;
- une création de richesse et d'emplois décents qui favorise l'émergence d'une classe moyenne ;
- un accroissement de la part des activités manufacturières et des services modernes à forte productivité dans le PIB, allant de pair avec une augmentation de la productivité et de la production agricoles ;

- un redéploiement de l'activité économique des zones urbaines vers les zones rurales ;
- une transition démographique assurant le passage de taux de croissance et de mortalité élevés à de faibles taux de croissance et de mortalité ;
- une réduction des inégalités sociales et des disparités régionales ;
- une urbanisation croissante.

De ces faits stylisés, il apparaît que le rôle de la transformation structurelle dans le processus de développement est de diversifier l'économie en relevant son niveau technologique, densifier le tissu industriel, développer l'emploi formel et l'entrepreneuriat individuel, stimuler la productivité des facteurs et amplifier leurs revenus de sorte à créer de la richesse pour améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi la croissance soutenue et inclusive, qui selon les Nations Unies reste le chemin le plus sûr vers l'éradication de la pauvreté et nécessite la transformation structurelle de l'économie.

Pour les pays en développement, la transformation structurelle passe par des innovations institutionnelles et technologiques permettant de subvenir aux manques de facteurs de production et à l'amélioration de leur qualité en termes de productivité. L'ampleur de ces innovations dépendant de celle du retard économique et des potentialités de chaque pays. L'État est amené à jouer un rôle majeur dans la mobilisation du capital et du travail nécessaires à l'enclenchement du processus d'industrialisation ainsi que l'allocation efficace des ressources et la répartition équitable des fruits de la croissance. Ainsi, le cercle vertueux de la transformation structurelle n'a rien d'automatique. Les pays doivent développer et piloter des stratégies de croissance adaptées à leur contexte économique et social.

En effet, il est largement reconnu qu'au-delà des rôles de l'accumulation du capital physique et humain, du changement technologique et de la croissance de la productivité, la croissance et sa qualité résultent aussi des facteurs d'économie politique telle que la qualité des institutions. La nécessité de disposer de « bonnes institutions » en faveur de la croissance inclusive est d'une importance primordiale pour réussir la transformation structurelle de l'économie. La qualité des institutions et la bonne gouvernance étant indissociable du rôle de « l'élite au pouvoir » dans son engagement à promouvoir la croissance inclusive, le défi de la transformation structurelle est par conséquent celui de l'Etat développementaliste engagé à promouvoir le développement par l'industrialisation. Le processus de développement économique allant de pair avec une transformation des structures productives, le paradigme d'État développementaliste rime avec sa capacité à réussir la transformation structurelle de l'économie.

5.2.2 État des transformations structurelles en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud

Le processus de transformation structurelle est généralement décrit comme le redéploiement de l'activité économique entre les grands secteurs : l'agriculture (qui au sens large comprend également la pêche et la foresterie), les industries non-manufacturières, les industries manufacturières et les services. Elle suit une trajectoire plus ou moins stéréotypée selon laquelle la part de l'agriculture se rétracte, tandis que les secteurs modernes (industrie manufacturière, extraction minière, services à forte valeur ajoutée, etc.) prennent de l'envergure. Une fois dépassé un certain niveau de revenu par habitant (compris entre 11 000 et 14 000 \$EU), une deuxième phase s'amorce, au cours de laquelle le secteur manufacturier se contracte à son tour, alors que les services continuent leur expansion (ONUDI, 2013). Dans cette dynamique, l'essor des secteurs modernes plus productifs offre un potentiel d'innovation supérieur qui entretient la croissance soutenue de la productivité des facteurs et optimise les complémentarités sectorielles. Les emplois créés dans ces secteurs absorbent la force de travail libérée par le secteur agricole, ce qui améliore la qualité de la croissance et renforce les bases du développement social.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Les travaux empiriques portant sur le changement structurel dans les Pays en Voie de Développement (PED) mesurent la transformation structurelle à travers trois types d'approche :

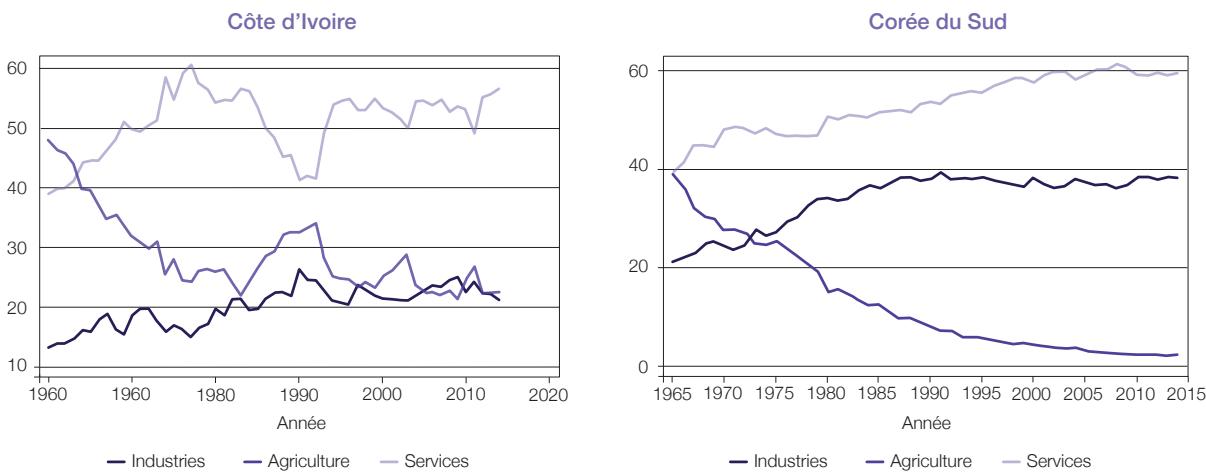
- l'approche des migrations de la force de travail entre les secteurs (McMillan et Rodrik, 2011 ; de Vries et al. 2013) ;
- l'approche de contribution des secteurs au PIB, en particulier la valeur ajoutée manufacturière (Page, 2012 ; Esso et Yéo, 2015) ;
- l'approche de contribution des secteurs aux exportations totales ou les indices de diversification et de sophistication des exportations (Cadot et al., 2011).

Pour l'analyse diagnostique des transformations structurelles en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud, les deux premières approches ont été retenues compte tenu des données disponibles.

5.2.2.1 Analyse de l'évolution des valeurs ajoutées sectorielles

L'analyse de la composition sectorielle de la production des pays (en particulier, de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans leur PIB) permet d'appréhender de manière simple les dynamiques structurelles. Le Graphique 5.4 présente l'évolution des valeurs ajoutées sectorielles mesurées en pourcentage du PIB dans les deux pays.

Graphique 5.4
Évolution des valeurs ajoutées sectorielles dans les deux pays Côte d'Ivoire et Corée du Sud



Source: *World Development Indicators*, 2014.

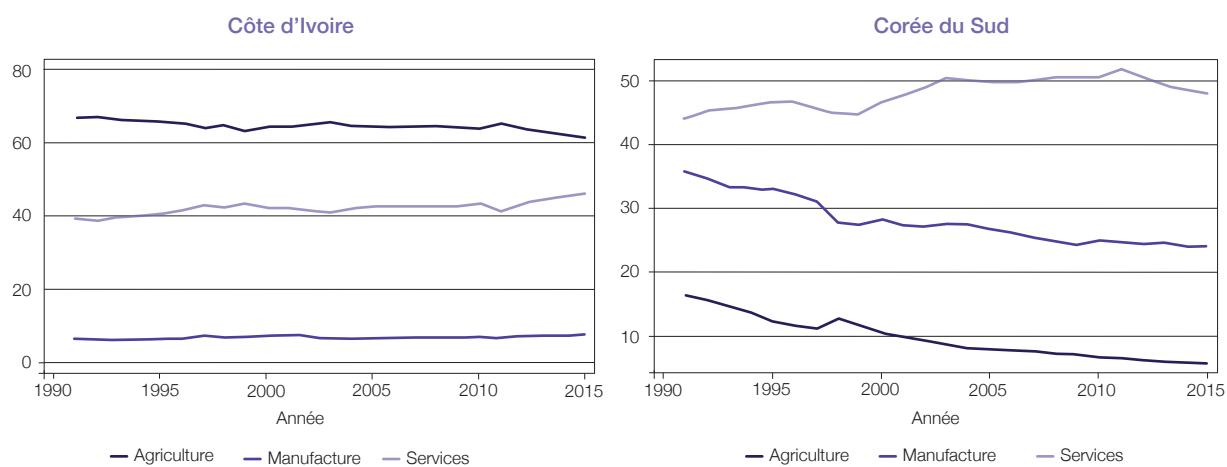
La dynamique des valeurs ajoutées sectorielles montre des similarités dans le changement structurel des deux économies jusqu'en 1983. La part de la valeur ajoutée agricole diminue au profit de celles de l'industrie et des services, indiquant la présence de transformation structurelle dans les deux pays. Toutefois, le processus est relativement lent en Côte d'Ivoire où la valeur ajoutée manufacturière est encore très faible (inférieure à 20%) pour impulser une forte dynamique. En 1965, la Corée du Sud bénéficiait déjà d'une valeur ajoutée manufacturière relativement importante qui a permis d'amorcer une dynamique structurelle soutenue. Ainsi dans les années 1990, elle a achevé le premier stade de la transformation structurelle et la valeur ajoutée manufacturière s'est stabilisée tandis que celle des services continue d'augmenter. Depuis lors, la croissance de la Corée du Sud est tirée essentiellement par les services.

La transformation structurelle amorcée par l'économie ivoirienne dans les premières décennies de l'indépendance s'est interrompue avec la fin du miracle ivoirien. L'agriculture et les services sont les secteurs qui tirent la croissance et la faible productivité qui les caractérise entraîne des changements structurels inattendus à ce stade de développement. En effet, l'essentiel des contributions au PIB proviennent de ces deux secteurs qui ont pourtant une productivité relativement faible comparativement au secteur industriel (Esso et Yéo, 2015). La faible contribution du secteur industriel a cessé d'augmenter, « grippant » le processus de transformation structurelle. L'arrêt de la transformation structurelle conjugué avec les crises successives explique les difficultés à créer des emplois décents ainsi que l'augmentation du taux de pauvreté.

5.2.2.2 Analyse de la réallocation sectorielle du travail

L'analyse de la réallocation du travail entre les différents secteurs confirme les observations précédentes. Le graphique 5.5 montre une structure de l'emploi peu dynamique en Côte d'Ivoire comparativement à la Corée du Sud.

Graphique 5.5
Évolution des parts sectorielles de l'emploi en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud



Source: *World Employment and Social Outlook, 2015*.

La période sur laquelle nous disposons de données, 1991-2015, correspond à la deuxième phase du processus de transformation structurelle en Corée du Sud tandis que la Côte d'Ivoire tente vainement de redémarrer le processus interrompu en 1983. Du fait de la stagnation de l'emploi industriel en Côte d'Ivoire, l'essentiel des réallocations de la main d'œuvre se réalise entre le secteur agricole et le secteur tertiaire. Moins dynamique qu'en Corée du Sud, le secteur industriel ivoirien est incapable d'assurer sa propre croissance et d'amplifier ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. Dans l'hypothèse de la présence d'un État développementaliste, son rôle aurait été d'initier des réformes institutionnelles et structurelles capables d'impulser le changement structurel à partir de l'expansion du secteur industriel.

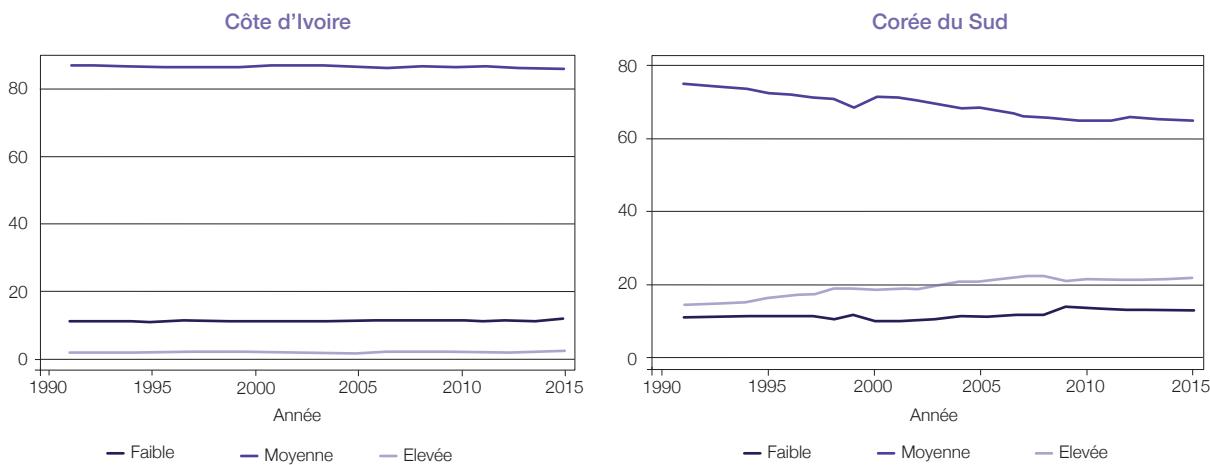
L'accès des secteurs plus productifs à facteurs de production plus sophistiqués et particulièrement une main d'œuvre de qualité est une condition garantissant la soutenabilité et l'inclusivité de la croissance. Le Graphique 5.6 présente l'évolution des emplois suivant la qualification. On distingue les emplois de faible qualification, des emplois de qualification moyenne et des emplois de qualification élevée.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 5.6

Évolution des parts de l'emploi par type de qualification (faible, moyenne et élevée) de la Côte d'Ivoire et de la Corée du Sud



Source: *World Employment and Social Outlook, 2015*.

La structure des emplois n'a pas connu de changement en Côte d'Ivoire depuis les années 1990 et le fort taux d'emplois moyennement qualifiés est un handicap pour la transformation structurelle. La part des emplois qualifiés stagne autour de 2% selon les statistiques du *World Employment and Social Outlook 2015*. Alors que dans les années 1960, la Corée du Sud avait les mêmes caractéristiques de l'emploi, la transformation structurelle réussie a permis d'augmenter (diminuer) régulièrement la part des emplois qualifiés (moyennement qualifiés).

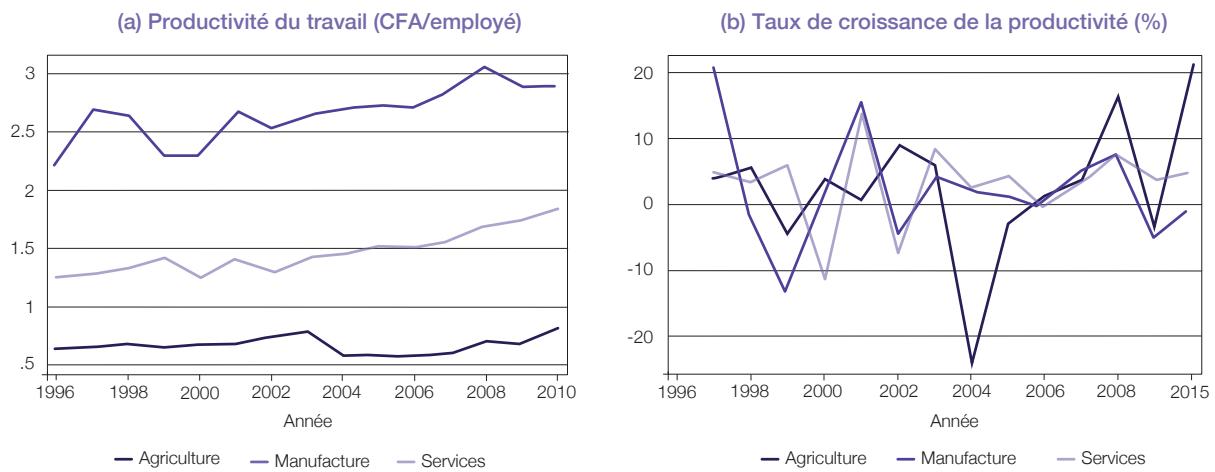
5.2.2.3 Productivité des facteurs

Généralement, les Pays en Développement (PED) sont caractérisés par des fortes différences de productivités entre les facteurs de production, les secteurs et les régions. Ces gaps inter et intra-sectoriels de productivité qui caractérisent les économies en situation de sous-emploi des ressources constituent des sources potentielles de croissance. En effet, un pays peut dans un tel contexte réaliser une croissance économique par une simple réallocation des facteurs de production vers les secteurs plus productifs même s'il n'y a pas de croissance de la productivité à l'intérieur de chaque secteur. Ce type de croissance induite par la transformation structurelle peut jouer un rôle déterminant dans le processus de croissance rapide des pays. Selon McMillan and Rodrik (2011) les différences de croissance observées entre les pays d'Asie d'une part, et d'autre part entre la croissance asiatique et celle des pays latino-américains et africains résident dans la contribution du changement structurel à la productivité globale du travail. En effet, ces auteurs montrent que dans bien de pays de l'Amérique Latine et de l'Afrique subsaharienne, les changements structurels en cours depuis les années 1990 ont contribué à réduire plutôt qu'à accélérer la croissance économique. Dans ces pays, les migrations de la main d'œuvre sont allées dans la mauvaise direction, des activités plus productives vers les moins productives entraînant l'expansion du secteur informel. Le fait que les migrations de la main d'œuvre échouent dans les secteurs de faible productivité (services, informel) par manque d'opportunités dans les secteurs plus productifs marque l'échec du processus de transformation structurelle et par conséquent le caractère non inclusif et transitoire de la croissance réalisée.

La dynamique de la productivité du travail par secteur d'activité montre que la Côte d'Ivoire s'inscrit pleinement dans la situation des pays africains décrite ci-dessus. En effet, la productivité apparente du travail mesurée en millions de francs CFA par travailleur sur la période 1996-2010 est très élevée dans le secteur manufacturier relativement aux autres secteurs (Graphique 5.7). Elle est en moyenne deux fois plus importante dans la manufacture que dans les services et quatre fois plus importante dans la manufacture que dans l'agriculture. A ces différences de productivité intersectorielles, s'ajoutent les différences intra sectorielles. Elles pourraient être des sources de croissance si la réallocation de la main d'œuvre se faisait des secteurs agricole et tertiaire vers le secteur industriel, la manufacture en particulier. Or, d'après le Graphique 5.7, la main d'œuvre supplémentaire est absorbée par les deux premiers, le secteur industriel étant incapable d'offrir des opportunités d'emplois à forte productivité.

Graphique 5.7

Dynamique de la productivité du travail en Côte d'Ivoire 1996-2015



Source: TRE 1996-2010 de l'INS et calculs de l'auteur.

Pour mieux comprendre les changements structurels vicieux, intéressons-nous à la croissance de la productivité du travail. Le Graphique 5.7 (b) montre que dans les trois secteurs, la croissance de la productivité du travail n'a pas connu un rythme soutenu. Elle paraît relativement très volatile dans l'agriculture et la manufacture. Ces fluctuations de courte période mettent à contribution d'autres grandeurs économiques comme l'emploi, l'investissement, les prix, etc. L'irrégularité de la croissance de la productivité est donc un sérieux handicap à l'accumulation du capital. Elle empêche les complémentarités intra et intersectorielles qui activent les sources potentielles de croissances. Le Tableau 5.3 met en exergue la croissance régulière de la productivité du travail dans les trois secteurs en Corée du Sud. Bien qu'elle soit plus élevée en valeur, la productivité du travail a augmenté plus vite dans tous les secteurs comparativement à la Côte d'Ivoire de 1990 à 2003. Les changements structurels et la productivité du travail se sont renforcés mutuellement comme en témoigne la Productivité Totale des Facteurs (PTF) dont le taux de croissance est passé de 0,8% en 1971-1980 à 2,9% en 1991 - 2000 contre 0,89% et -0,09% pour la Côte d'Ivoire sur les mêmes périodes. Cette performance de la Corée du Sud est étroitement liée à l'efficacité de sa politique d'industrialisation et les relations qu'entretient le secteur industriel avec les autres secteurs. Ainsi la Côte d'Ivoire pourrait redémarrer le processus de transformation structurelle si le secteur industriel connaît une meilleure dynamique.

Tableau 5.3

Taux de croissance de la productivité du travail en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire

Equation	Corée du Sud			Côte d'Ivoire		
	Agriculture	Manufacture	Services	Agriculture	Manufacture	Services
1980-1989	8,53	6,75	3,77	-	-	-
1990-1998	5,36	9,01	2,40	4,67	8,87	3,87
1999-2003	5,45	8,61	3,33	2,72	-0,04	1,2

Source: OCDE (2008) et calculs de l'auteur.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

En résumé, du point de vue de la transformation structurelle, l'État développementaliste s'est manifesté et continue de se manifester sous d'autres formes en Corée du Sud. Il a fortement contribué à l'accélération du processus d'industrialisation et de développement économique et social. À contrario, la Côte d'Ivoire a connu un épisode d'État développementaliste qui a conduit au « miracle ivoirien » des années 70. Depuis lors, le processus de transformation structurelle est en panne faute de l'absence d'un secteur industriel dynamique et d'un manque de main d'œuvre suffisamment qualifiée. Pour mieux comprendre les insuffisances de la politique industrielle menée en Côte d'Ivoire, la section ci-dessous analyse de façon comparative les stratégies d'industrialisation des deux pays.

5.2.3 Industrialisation comme moteur de la transformation structurelle en Côte d'Ivoire

Étant donné que les activités n'ont pas la même capacité à générer du progrès technique et à le transmettre aux autres branches de l'économie, le développement du secteur industriel paraît offrir des perspectives particulièrement avantageuses. L'industrie manufacturière a singulièrement pris de l'ampleur ces dernières décennies dans le processus de transformation structurelle des pays. Placée au cœur des changements structurels depuis la révolution industrielle, elle a contribué grandement à éléver le niveau de la production et de l'emploi avec comme corollaire, l'accroissement conséquent des revenus. Dans plusieurs pays au monde, il s'en est suivi une baisse des dépenses en produits agricoles et un transfert massif quasi automatique des ressources en mains d'œuvre du secteur agricole vers les secteurs à forte valeur ajoutée. Des travaux de recherche ont mis en évidence un phénomène de « convergence inconditionnelle » de la productivité dans le secteur manufacturier, c'est-à-dire une « tendance automatique à combler l'écart de productivité avec les pays avancés pour atteindre la frontière technologique du secteur, indépendamment des circonstances extérieures » (Rodrik, 2013). Les effets d'entraînement du secteur industriel sont particulièrement importants car ses liaisons en amont et en aval avec les autres secteurs facilitent la diffusion des gains de productivité à l'ensemble de l'économie (Kaplinsky, 2012).

Cette section essaie de comprendre dans quelle mesure ces effets ont été relativement importants en Corée et comment les dirigeants de ce pays ont-ils réussi à les amplifier dans les premières étapes de développement. Aussi, verrons-nous comment la politique industrielle a été menée en Côte d'Ivoire afin d'établir une correspondance de pertinence et de performance avec la politique industrielle coréenne.

5.2.3.1 Politique industrielle en Côte d'Ivoire

A l'instar des autres pays au monde, la Côte d'Ivoire a affiché dès son indépendance en 1960, la volonté d'amorcer un véritable processus de croissance et de développement à travers l'industrialisation progressive de son économie. Ainsi comment encourager la croissance, créer des emplois, générer des revenus, assurer un mieux-être aux populations et réduire de façon conséquente la pauvreté, ont été les questions fondamentales qui ont guidé pendant toutes ces années l'orientation économique du pays. Pour ce faire, elle a adopté le libéralisme économique et une politique industrielle de substitution aux importations entre 1960 et 1970, visant à transformer localement une bonne partie des matières premières agricoles et minières afin de réduire considérablement la dépendance vis-à-vis du commerce extérieur et à économiser les devises étrangères. Le but étant de mettre en place une industrie capable de doter les marchés domestiques de produits initialement importés. Il est attendu de l'industrialisation qu'elle accélère le passage du pays d'une économie primaire à une économie moderne, qu'elle crée des emplois, améliore les revenus et les niveaux de vie et qu'elle réduise la vulnérabilité à la détérioration des termes de l'échange résultant d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits non œuvrés.

- L'insuffisante dynamique du secteur industriel

De 1960 à 1980, les politiques industrielles prônaient la substitution aux importations avec le développement d'industries d'exportation par une participation directe de l'État à la production industrielle et des mesures d'incitation à l'investissement privé d'origine locale ou étrangère. Cette stratégie industrielle essentiellement destinée à l'émergence d'une agro-industrie, a permis la valorisation des ressources agricoles ivoiriennes et la création de plusieurs entités morales telles que la Société Nationale de Financement (SONAFI), la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (BIDI) et le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI), le Bureau de Développement Industriel (BDI) et la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire et l'Union Patronale de Côte d'Ivoire. La croissance rapide et soutenue qui en a résulté s'explique par l'utilisation extensive des facteurs de productions (travail et capital) dans le secteur agricole, notamment l'économie de plantation du café-cacao. Les investissements industriels passent de 22 milliards de FCFA en 1960 à 701 milliards FCFA en 1980. La promotion des exportations dans la sous-région et ailleurs permet d'enregistrer « un boom » des exportations passant de 46,2 milliards de FCFA en 1960 à 752,5 milliards de FCFA en 1980 (Ahouré et P. Tano, 2008). L'emploi a aussi progressé de 60% en 1970 à 75% en 1980. L'État utilise le surplus agricole généré pour financer le développement de l'industrie et des services. Le rôle direct de l'État dans la sphère industrielle alors que l'économie n'était pas encore parvenue à accroître suffisamment la productivité totale des facteurs, a contribué à amorcer la transformation structurelle de l'économie et fait de l'industrie ivoirienne l'une des plus avancée et des plus diversifiée de la sous-région ouest-africaine, avec près de 40% du potentiel industriel de l'UEMOA (La Côte d'Ivoire en Chiffre, 2007). On note cependant, la faible participation des capitaux privés domestiques au développement des activités manufacturières, le manque de diversification du tissu industriel avec la prédominance des secteurs de l'agro-industrie et du textile et une forte concentration des activités (à plus de 75%) à Abidjan.

Le cercle vertueux de l'industrialisation prend fin avec l'avènement des déséquilibres macroéconomiques. En effet, en proie à des déficits internes et externes, l'État est dans l'incapacité de soutenir la dynamique industrielle qu'il a impulsée. Les carences du secteur privé à relever le défi de l'industrialisation sont liées à l'inexpérience, la faible capitalisation et la faible productivité des facteurs. Ainsi le secteur industriel qui peut émerger sans le concours de l'État est à la fois victime de l'inefficacité des politiques industrielles et de la politique de libéralisation imposée par les institutions de Breton Woods. Pour n'avoir pas franchi l'étape de croissance auto-entretenue de la productivité des facteurs avant la crise des années 1980, l'économie ivoirienne a pérennisé le modèle de croissance extensive, basée sur l'utilisation abusive du travail et de la terre. Ce type de croissance s'est révélé incapable d'entretenir le processus de transformation structurelle amorcé.

Il n'est donc pas étonnant que l'industrie ivoirienne soit caractérisée par sa grande sensibilité à la conjoncture économique et à l'environnement sociopolitique (Ahouré et P. Tano, 2008). Elle est dominée par le secteur privé formel et composée de vingt-quatre (24) branches (DSRP, 2009). Les périodes de récession ou de crise (1990-1993, 1999-2000, 2002) sont marquées par une diminution du nombre d'entreprises tandis que les périodes de relance (1993-1998, 2011-2014) entraînent un accroissement du nombre d'entreprises et des investissements. C'est une industrie dominée par les PME/ PMI car sur les 3022 entreprises recensées à la Centrale des Bilans en 2002, on en dénombrait 88 %.

Comme indiqué dans le tableau 5.4, avant la série de « crises des années 2000 », le secteur secondaire était dominé par deux sous-secteurs : les industries agroalimentaires et les industries chimiques, qui constituent respectivement 33 et 28,5 % du tissu industriel ivoirien.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :

Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 5.4

Répartition des industries par secteur d'activité

Secteurs	Pourcentage (%)
Extraction	2,8
Agro-alimentaires (IAA)	33
Textile, Habillement, Cuir et Chaussures	4,6
Bois	5
Chimiques	28,5
Mécaniques, automobiles, électriques	3,9
Matériaux de construction	5,3
Autres manufactures	8
Energie électrique, Gaz, Eau	8,9
Total	100

Source: DSRP, 2009.

Au niveau de la structure du capital, les statistiques montrent que les PME/PMI, sont détenues seulement à 26% par des intérêts privés ivoiriens, soit à 74% par les investisseurs étrangers. Elles ne contribuent que pour 18% environ de la valeur ajoutée du secteur industriel, avec 12% des investissements et 23% des emplois modernes. À l'image des PME/PMI, les 400 grandes entreprises recensées avant la crise (2002) sont détenues à 80% par des capitaux étrangers. Ces entreprises représentent plus de 70% de la main d'œuvre et plus de 80% de la valeur ajoutée manufacturière du secteur moderne.

Il apparaît ainsi que le secteur industriel en Côte d'Ivoire est dominé par des investissements étrangers. Dans l'ensemble, les investissements sont orientés vers les PME/PMI et largement concentrés dans la ville d'Abidjan. Le secteur prédominant est celui de l'agroalimentaire, mais ce secteur connaît une baisse d'activité du fait de la vague de crises qui a secoué le pays durant les années 2000. Ces crises ont ainsi intensifié les problèmes structurels de l'industrie ivoirienne, notamment l'insuffisance du dispositif institutionnel et réglementaire, la faible compétitivité, la faiblesse de l'innovation et l'insuffisance des infrastructures. Comme le soutiennent Ahouré et Tano (2008), les contraintes essentielles sont l'instabilité sociopolitique, un environnement macroéconomique et institutionnel peu attractif, une aggravation de la pauvreté qui réduit les revenus des ménages, une politique sectorielle peu favorable au développement de l'industrialisation, l'impact d'une dette intérieure croissante et la faiblesse de la compétitivité interne et des échanges régionaux. Bien que les réformes entreprises depuis 2012 ont conduit à une nette amélioration du climat des affaires, l'industrie ivoirienne dans son ensemble continue de souffrir d'un manque de compétitivité et d'un accès difficile au financement. Toutefois, la Côte d'Ivoire jouit d'un niveau d'industrialisation élevé comparativement à la plupart des pays de l'UEMOA. Le retour de la stabilité politique depuis 2012 a permis de rétablir la confiance des bailleurs de fonds et d'attirer ainsi des capitaux privés. La nouvelle ère qui s'ouvre au pays permet d'anticiper un changement technologique avec un regain de compétitivité et de la conquête du marché sous régional et même international.

- La Nouvelle Politique Industrielle

La Côte d'Ivoire s'attelle malgré des crises à répétition qui endiguent une partie des efforts, à réformer son économie pour libérer les forces créatrices de richesse. La forte volonté à corriger les erreurs du passé et repartir sur une trajectoire de développement productif a conduit les autorités à initier une politique industrielle volontariste, bâtie sur le socle de la compétitivité du secteur privé ivoirien. Cette mesure est hautement stratégique parce qu'elle entend lever les contraintes endogènes et exogènes de la compétitivité, mais aussi parce que la sélection des réformes prioritaires ainsi que leur mise en œuvre en œuvre capitalisent l'expérience des pays émergents, comme la Corée du Sud, ayant réussi la transformation structurelle de leurs économies.

L'adoption de mesures telles que l'élévation du Ministère de l'Industrie au rang de Ministère d'État, l'élaboration d'un nouveau code des investissements, et la création du Centre de facilitation de création des entreprises marque la volonté de conférer à l'industrie et au secteur privé une place plus centrale dans la stratégie de développement national. En effet, l'analyse de l'architecture institutionnelle des pays émergents fait apparaître un certain nombre de principes communs fondamentaux dans la gestion d'une politique industrielle parmi lesquels :un mécanisme permanent de concertation public-privé, un organe de coordination supranational coordonnant les différents maillons de la chaîne institutionnelle, identifiant les blocages et ayant pouvoir de les lever, des systèmes d'incitation et de sanction des acteurs économiques sur la base de mécanismes d'évaluation, des unités de statistique industrielle et de veille économique et technologique. Exploitant ces éléments, la Nouvelle Politique Industrielle s'attèle à lever les contraintes de compétitivité et de productivité du secteur industriel à travers un plan de réformes et d'investissements ciblés. Elle déploie une stratégie sectorielle structurée dont l'objectif principal est de faire de la Côte d'Ivoire le hub énergétique sous régional ainsi que la plateforme de production de produits manufacturés.

La Nouvelle Politique Industrielle devra relever le taux de transformation et la valeur ajoutée des produits des secteurs stratégiques tout en élargissant l'espace productif de la Côte d'Ivoire par la mise en valeur des avantages comparatifs actuels. Les analyses montrent qu'au regard du contexte structurel du pays, l'agro-industrie, le textile, les produits chimiques et les activités de l'industrie légère comme les équipements de transport sont les secteurs porteurs de croissance générant de fortes complémentarités. La diversification en faveur des produits imprimés, des produits pharmaceutiques et des véhicules à moteur pour le transport de passagers est celle qui offre le meilleur potentiel de revalorisation de l'espace des produits (OCDE, 2015).

Pour mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de la Nouvelle Politique Industrielle, l'État doit jouer le rôle de facilitateur comme en Corée en offrant un cadre incitatif pour l'investissement, l'innovation et la répartition équitable des fruits de la croissance. Sa responsabilité première consiste à assurer l'accès aux intrants (énergie et main-d'œuvre de qualité). Les contraintes transversales liées aux difficultés d'accès à la terre, au TIC et à la qualité des facteurs de production, le changement technologie et l'accès au financement devraient connaître des traitements meilleurs afin de garantir la rentabilité des investissements et l'augmentation continue de la productivité totale des facteurs.

Au total, l'histoire économique et industrielle de la République de Côte d'Ivoire a connu un développement fulgurant les 20 premières années de son histoire, puis une désintégration de ses fondamentaux économiques au travers des multiples crises socio-économiques traversées. L'État entrepreneur de la 1ère République de Côte d'Ivoire a bâti une des économies les plus modernes d'Afrique Subsaharienne, suivant un modèle économique basé sur le capitalisme d'État. L'économie industrielle ivoirienne demeure leader en termes de taille relative et de niveau de diversification à l'échelle sous régionale. Toutefois, l'industrie ivoirienne reste confrontée à des défis structurels transversaux (manque d'infrastructures, insuffisance du capital humain, secteur financier peu profond, etc.) qui constituent autant d'obstacles à l'investissement, à la compétitivité et à la croissance industrielle. La Côte d'Ivoire possède tout de même des atouts importants pour redevenir une puissance industrielle régionale et à terme conquérir des parts de marchés au niveau mondial. La mise en œuvre de la Nouvelle Politique Industrielle pourrait accélérer le processus de transformation structurelle, donnant ainsi un nouvel élan à l'industrialisation du pays.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

5.2.3.2 Politique industrielle en Corée du Sud

À l'époque, la Corée du Sud était une société essentiellement agraire, très pauvre en ressources naturelles. La majorité de la main-d'œuvre était employée dans l'agriculture, l'industrie forestière et la pêche et produisait des denrées alimentaires pour la consommation intérieure. Les années 1960 voient un changement de cap radical : la Corée du Sud opte alors pour une stratégie d'exportation avec l'arrivée au pouvoir du général Park Chung Hee. Les stratégies de développement des années 1960 cherchèrent à briser le cercle vicieux de la faiblesse de l'épargne, la faiblesse de l'investissement et la faiblesse de la croissance en adoptant des politiques censées promouvoir un accroissement de l'épargne publique et une augmentation des entrées de capitaux étrangers, la priorité étant donnée à une industrialisation axée sur les exportations. Le gouvernement établit des principes pour l'industrialisation qui peuvent être résumés comme suit :

- i. les politiques fiscales et monétaires ont été utilisées comme des instruments pour maintenir la stabilité des prix, une condition nécessaire pour favoriser l'épargne intérieure ;
- i. les ressources d'investissement devaient être allouées par les systèmes de prix et, parallèlement, les variables de prix comme les taux de change, les taux d'intérêt et les salaires devaient refléter le coût d'opportunité des ressources, ce qui permettait d'alléger les contrôles directs sur la production, les prix, les salaires et les échanges ;
- i. l'allocation des investissements via le mécanisme des prix ne préparant pas au développement dynamique à long terme de l'économie, le gouvernement faisait appel à ses propres ressources d'investissement pour la construction des industries clés et la formation du capital social.

Le processus d'industrialisation est accompagné par des changements radicaux dans la structure industrielle. La part des industries manufacturières et des services a régulièrement augmenté, l'industrie manufacturière passe à 29,4 % et celle des services à 65,3% en 2000. Par ailleurs, la composition sectorielle des industries manufacturières a spectaculairement évolué au cours des années. Jusqu'au début des années 1970, les industries manufacturières étaient essentiellement composées d'industries légères telles que le textile, l'habillement, l'alimentation et les boissons (avec 60,8% pour les industries légères contre 39,2% pour les industries lourdes et chimiques). Au tournant des années 1980, la part de l'industrie lourde et chimique constituait plus de la moitié des industries manufacturières et a continué à augmenter par la suite. En 2000, 79,3% du secteur manufacturier était constitué de l'industrie lourde et chimique. Ainsi, en plus de la transformation externe de la composition du secteur manufacturier, le contenu intrinsèque des activités de production du secteur manufacturier a également considérablement changé (cf. Tableau 5.5). Par exemple, la structure principale de production de l'industrie chimique dans les années 1970 est restée constituée pour l'essentiel de la production de masse de produits pétrochimiques, mais elle a connu une expansion vers les produits chimiques spéciaux et les produits chimiques fins au cours des dernières années.

Tableau 5.5

La structure de production de l'économie coréenne 1953-2000

Années	Agriculture, Pêches / Extraction minière (en %)	Secteur manufacturier (en %)			
		Global	Industries légères	Industries lourdes et chimiques	Services (en %)
1953	48,4	9,0	78,9	21,1	42,6
1960	38,9	13,8	76,6	23,4	47,3
1970	28,7	21,3	60,8	39,2	50,0
1980	16,7	28,6	45,6	54,4	54,7
1990	9,3	28,9	32,6	67,4	61,8
2000	5,3	29,4	20,7	79,3	65,3

Source: Banque de Corée, *Comptes nationaux*, 2002.

- Le succès de la politique de promotion des exportations

La stratégie d'industrialisation adoptée par le Président Park Chung-Hee, trois (03) ans après son arrivée au pouvoir, repose essentiellement sur la promotion des exportations et des industries chimiques lourdes. Pour atteindre les objectifs de décollage économique, il met en œuvre une politique très active de promotion des exportations composée de plusieurs mesures. Un système de liaison export-import introduit en 1963 donnait le droit aux exportateurs d'importer des biens à hauteur de la valeur totale de leurs exports. Il dévalue le Won pour maintenir un taux de change réel compétitif et met en œuvre un mécanisme cohérent d'incitation aux exportations octroyant diverses subventions : les crédits d'exportations aux exportateurs et des exonérations fiscales sur l'importation des biens de consommation intermédiaire. En outre, ces incitations sont accompagnées de mesures administratives fixant les cibles d'exportations à réaliser de façon globale et par firme. La planification des exportations fait l'objet de suivi-évaluation auquel le Président accorde une importance particulière. L'agence de promotion du commerce extérieur (KOTRA) crée un réseau avec des partenaires à l'étranger, soutient l'activité de marketing des entreprises domestiques et collecte l'information sur les marchés internationaux.

Toutefois, le gouvernement promeut les exportations mais maintient les restrictions sur les importations pour limiter le déficit du compte courant et protège les industries domestiques. Au fur à mesure que l'économie gagnait en compétitivité, l'Etat a commencé à baisser les tarifs à l'importation à partir de 1970 mais leur niveau était encore élevé dans les années 1980 (entre 25 et 30%). Les restrictions quantitatives sont réduites de façon graduelle. La libéralisation concernait seulement 55% des biens importés en 1968 contre plus de 90% au Japon et en Taïwan. Ces restrictions sont renforcées dans les années 1970 en vue de protéger davantage les industries chimiques lourdes et le secteur agricole (Jungho Yoo, 1991). La libéralisation poussée des importations est amorcée en 1978 et effective à partir de 1986 où le pays atteint un stade d'industrialisation avancé avec une balance commerciale excédentaire pour la première fois après l'indépendance.

Les résultats atteints par la politique de promotion des exportations sont impressionnantes. Les exportations en pourcentage du PIB augmentent de 5% en 1963 à 28% en 1973. Ce succès selon Jones and SaKong (1980) est imputable à la réduction des coûts d'opportunité et la conversion des entrepreneurs à la recherche de rente dans des activités productives. La dévaluation du Won et la réforme du taux de change réel (TCR) ont permis d'éliminer les sources de rente qui existaient dans l'économie coréenne. La stabilité politique et le déclin de la volatilité du TCR ont contribué à créer un climat des affaires plus favorable à l'investissement.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

- Le pilotage de la stratégie d'industrialisation

L'industrialisation était le thème central de la planification quinquennale amorcée en 1962. Le premier plan (1962-1966) a pour ambition de moderniser le secteur industriel et d'améliorer sa compétitivité internationale par l'expansion rapide des secteurs stratégiques (ciment, fertilisant, machinerie, raffinerie, etc.), la densification des relations industrielles et la promotion de nouvelles industries de substitution des exportations et des importations. Ce plan accorde une place de choix aux mines et à l'industrie manufacturière légère.

En effet, face aux contraintes de financement, de technologie et de débouchés nationaux liées à la production des biens d'équipement et de l'industrie lourde en général, il était aisément à ce stade de développement du pays, de se consacrer aux industries légères et de financer les investissements publics à partir de l'exploitation minière. Ces industries ont l'avantage de produire des biens légèrement sophistiqués à moindre coût et accessibles à la majorité des ménages et des entreprises. Le potentiel des industries légères à enclencher l'industrialisation dans les pays en développement tient pour beaucoup au fait qu'elles utilisent relativement plus les ressources locales abondantes comme les matières premières et la main-d'œuvre non qualifiée, et relativement moins celles plus rares que sont le capital et le personnel qualifié. Beaucoup d'industries qui transforment les matières premières agricoles se trouvent posséder des caractéristiques qui les rendent particulièrement adaptées à la situation de nombreux pays en développement. Quand la matière première représente une proportion considérable du coût total, son abondance et son coût raisonnable peuvent souvent compenser le désavantage qui résulte du manque d'infrastructures ou de personnel qualifié. En outre, dans beaucoup de branches de l'agro-industrie, une petite usine peut être économiquement efficiente, ce qui est un facteur important dans les pays en développement, où le marché intérieur est limité par le manque de pouvoir d'achat et aussi parce qu'il est intrinsèquement exigu.

Cependant, les industries légères ne sont qu'une des étapes de la chaîne continue des valeurs qui vont de la production de la matière première à la consommation finale. Ce sont en général des industries de transformation primaire qui, par les effets des liaisons en aval, peuvent susciter le développement de plusieurs industries plus avancées. Dans le cas de la Corée, celles-ci ont contribué au développement des industries chimiques lourdes (machinerie, acier, pétrochimie), objectif principal du second plan (1967-1971). Porteur de plusieurs projets de développement dans ces secteurs, le gouvernement a consenti des efforts considérables pour réduire les contraintes en infrastructures et en énergie. Aidés par les incitations, ces secteurs deviennent de véritables exportateurs à partir de 1973 et constituaient de nouvelles sources de croissance. Les mesures de soutien du gouvernement aux industries lourdes se présentent sous diverses formes : les crédits de long-terme et les incitations fiscales accordées à des entreprises sélectionnées, la création de centre de formation professionnelle pour améliorer la qualité de la main-d'œuvre, la création d'institutions de recherche pour conduire les activités de recherche et développement considérées comme un bien public (Kim, 1994 ; Ahn et Kim, 1995).

En contrôlant le secteur financier, le gouvernement était en mesure de fournir des montants élevés de crédits directs à des taux d'intérêt relativement faibles et de partager les risques d'investissement avec les entreprises privées. Les banques, les compagnies d'assurance et les fonds publics étaient contraints de prêter une fraction de leur argent au Fond d'Investissements National (NIF) qui à son tour prêtait cet argent aux institutions financières à des taux faibles sur une période de 8 à 10 ans. La libéralisation financière commence timidement dans les années 1980 avec l'entrée de nouvelles banques dans le secteur, avant d'être effective en 1993. Les institutions de recherche créées et financées ont pour mission d'importer les technologies avancées, de les adapter aux besoins locaux et de disséminer les résultats.

Pour Yeong-Koo Park (2005), les industries chimiques lourdes présentent trois principales caractéristiques. D'abord, elles se situent dans le prolongement de l'industrialisation de l'import-substitution avec l'orientation claire de promouvoir davantage les exportations. Cette orientation place les entreprises domestiques en situation de concurrence domestique, les forçant à améliorer constamment leur productivité.

Ensuite, le gouvernement oriente et assure le lead mais laisse la mise en œuvre effective au secteur privé. Dans la plupart des cas, il s'est confiné à fournir les incitations fiscales et financières aux grandes entreprises privées comme Samsung et Hyundai tout en s'abstenant de participer directement à la production industrielle.

Enfin, la politique de développement des industries lourdes a parfaitement intégré les contraintes budgétaires de l'État. La priorité a été donnée à la production des biens de consommation finale avant de passer à celle des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

Au total, la stratégie d'industrialisation de la Côte d'Ivoire n'est pas parvenue à changer le modèle de croissance extensive fondée sur l'accroissement du volume ou du stock des facteurs de production en un modèle de croissance inclusive améliorant la productivité des facteurs. La stratégie d'industrialisation coréenne s'est montrée plus pragmatique répondant aux besoins de financement, d'allocation des ressources et changement technologique tout au long du processus d'industrialisation. L'intervention massive du gouvernement dans tous les secteurs de l'économie a permis de canaliser les ressources humaines, financières et matérielles vers les secteurs prioritaires censés apporter la meilleure contribution à l'expansion de la productivité totale des facteurs et surtout les exportations. Tout au long du processus d'industrialisation, l'État a joué le rôle de visionnaire, de planificateur et de facilitateur, laissant le soin au secteur privé de produire en quantité et en qualité les biens industriels nécessaires pour la consommation finale ainsi que la densification du tissu industriel. La compétitivité des entreprises et donc les avantages comparatifs ont été constamment renforcés et le niveau de résilience atteint a permis à l'économie de juguler les effets de la crise financière asiatique de 1997.

Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'initier une politique industrielle ambitieuse, de rechercher les financements et l'innovation technologique appropriés et de piloter le processus de croissance dans le style d'un État développementnaliste à la Corée. La situation actuelle du pays n'est ni un handicap, ni un gage de succès. L'analyse empirique du rôle de l'État précisera davantage les conditions de succès.

5.3

L'analyse empirique du rôle de l'État dans la transformation structurelle

La question de l'intervention efficace de l'État en faveur d'une croissance économique soutenue au sein des États africains reste un sujet d'actualité. Elle l'est compte tenu des développements récents de l'environnement économique mondial marqués par les défaillances du marché à réguler les principaux mécanismes économiques d'une part, et d'autre part, de l'intervention de plus en plus révélé de l'État et reconnu comme acteur du développement des pays.

Pourtant, le concept d'État développementnaliste reflète le rôle actif de l'État dans le processus de transformation structurelle d'une économie agraire ou primitive en une société industrielle moderne. Dans bien des cas, l'action de l'État consiste à faciliter la réalisation d'une croissance durable et inclusive par le transfert du surplus agricole ou des ressources tirées de l'exploitation des ressources naturelles vers le secteur moderne émergent. Il est généralement admis que le secteur manufacturier joue un rôle catalyseur dans le processus de transformation du fait de son niveau élevé de productivité et ses externalités (Weiss, 2011). Quel a donc été la part de l'État en tant qu'acteur du développement dans le processus de transformation structurelle de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire ?

Dans cette section, nous apprêhendons le rôle de l'État dans la transformation structurelle de la Corée du Sud et de la Côte d'Ivoire à travers une analyse économétrique basée sur une approche autorégressive à retards échelonnés (ARDL) proposée par Pesaran, Shin et Smith (2001). Mais avant l'estimation du modèle, nous procèderons à une analyse minutieuse des variables retenues pour cette analyse.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

5.3.1 Le modèle

La transformation structurelle est le processus par lequel les pays s'engagent dans de nouvelles activités économiques qui permettent de relever les niveaux de productivité, d'offrir des salaires plus élevés et d'améliorer le niveau de prospérité de leur population. Ce processus de transformation est alors considéré comme un facteur d'accompagnement inéluctable de la croissance rapide (Cook, 2006). En effet, les pays qui sont à même d'améliorer leur production et leurs exportations en s'engageant dans des activités économiques nouvelles et plus complexes tendent à se développer plus rapidement (Hausmann et Rodrik, 2003 ; Hausmann, Hwang et Rodrik, 2007).

Par ailleurs, un État développementaliste peut se définir comme un « État qui place le développement économique comme la priorité première de la politique gouvernementale et est capable de concevoir des instruments efficaces pour promouvoir un tel objectif » (CEA, 2011). L'expérience des tigres asiatiques montre que le renforcement des capacités des entreprises, grâce notamment à des investissements dans la recherche et développement, le perfectionnement des compétences et le développement des infrastructures peuvent être cruciaux pour le développement. Comme annoncé dans la section précédente, la capacité de l'État à accélérer la croissance du secteur industriel dans la première phase de la transformation structurelle et celle du secteur tertiaire dans la seconde phase marque l'action de l'État développementaliste dans la stratégie de développement. Cela explique notre recours au modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL) de Pesaran et al., (2001) pour tester l'hypothèse de l'existence d'un État développementaliste en Corée du Sud et en Côte d'Ivoire.

L'approche ARDL présente plusieurs avantages : elle est plus appropriée pour tester l'existence de relations de long terme dans des échantillons de petite taille ; elle permet de tester entre des variables dont les ordres d'intégration sont différents contrairement à l'approche de Johansen et Juselius (1990) ou (Senay et Mert 2010) et son modèle à correction d'erreur non restreint (UECM) intègre la dynamique de court terme dans la relation d'équilibre sans toutefois perdre l'information de long terme. Dans cette étude, elle consiste à tester la cointégration et la causalité intertemporelle entre les trois types de variables : les variables structurelles telles que la valeur ajoutée sectorielle VA_t, une variable d'accumulation de capital en occurrence l'investissement INT et la qualité des institutions. Nous considérons les valeurs ajoutées agricoles (VA_AGR_t), manufacturière (VA_MANU_t) et tertiaire (VA_SER_t) mesurées en pourcentage du PIB. La qualité des institutions est appréhendée à travers quatre variables : les dépenses publiques en pourcentage du PIB (DP_t), la bureaucratie (BUR_t), la corruption (COR_t) et le profil investissement (INV_t). L'investissement joue le rôle de variable intermittente et son intégration permet d'éviter les biais associés à l'analyse de la causalité dans un modèle bivarié (Odhiambo, 2009).

Pour mettre en exergue le rôle de la qualité des institutions dans la croissance de la valeur ajoutée sectorielle, le modèle est spécifié comme suit :

$$VA_1 = F(INV_1, DP_1) \text{ ou } VA_t = F(INV_t, BUR_t, COR_t, INV_P_t) \quad (1)$$

Le choix des deux spécifications est motivé par les limites des données à notre disposition. Les données sur la bureaucratie, la corruption et le profil de l'investissement sont obtenues à partir de la base de l'International Country Risk Guide (ICRG) et couvrent seulement la période 1984-2014. À cette période la Corée du Sud était déjà industrialisée et la transformation structurelle était dans sa deuxième phase où l'importance relative du secteur industriel diminuait au profit des services. Étant donné que la série des dépenses publiques est plus longue datant de 1965, les dépenses publiques sont utilisées comme un proxy de la qualité des institutions sur la période 1965-2014.

Sous forme de modèle économétrique, la relation (1) s'écrit :

$$\text{Modèle 1: } VA_t = \beta_0 + \beta_1 INV_t + \beta_2 DP_t + \varepsilon_t \quad (2)$$

$$\text{Modèle 2: } VA_t = \beta_0 + \beta_1 INV_t + \beta_2 BUR_t + \beta_3 COR_t + \beta_4 INVP_t + \varepsilon_t$$

où ε_t est un bruit blanc et les β_i , les coefficients de régression.

De l'équation (2), on obtient le modèle à correction d'erreur non restreint (MCE) intégrant les dynamiques de court et long termes :

$$\begin{aligned} \text{M 1: } \Delta VA_t &= a_0 + \sum_{i=1}^K a_{1i} VA_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{2i} \Delta INV_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{3i} \Delta DP_{t-i} + \theta_1 VA_{t-1} + \theta_2 INV_{t-1} + \theta_3 DP_{t-1} + \varepsilon_t \\ \text{M 2: } \Delta VA_t &= a_0 + \sum_{i=1}^K a_{1i} VA_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{2i} \Delta INV_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{3i} \Delta BUR_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{4i} \Delta COR_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{5i} \Delta COR_{t-i} \\ &\quad + \sum_{i=1}^K a_{5i} \Delta INVP_{t-i} + \theta_1 VA_{t-1} + \theta_2 INV_{t-1} + \theta_3 BUR_{t-1} + \theta_4 COR_{t-1} + \theta_5 INVP_{t-1} + \varepsilon_t \end{aligned} \quad (3)$$

Pour tester la cointégration entre les variables, le modèle est estimé par les MCO après avoir vérifié qu'aucune des variables n'est intégrée d'ordre supérieur à 1. Ensuite on conduit un test Wald ayant pour hypothèse nulle ($H_0: \theta_0 = \theta_1 = \theta_2 = \theta_3 = 0$) contre l'hypothèse alternative de cointégration ($H_a: \theta_0 \neq \theta_1 \neq \theta_2 \neq \theta_3 \neq 0$).

Si la cointégration existe, nous estimons le modèle ARDL de long terme :

$$\begin{aligned} \text{Modèle 1: } VA_t &= a_0 \sum_{i=1}^K a_{1i} VA_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{2i} \Delta INV_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{2i} \Delta DP_{t-i} + \varepsilon_t \quad \text{ou} \\ \text{Modèle 2: } \Delta VA_t &= a_0 \sum_{i=1}^K a_{1i} VA_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{2i} \Delta INV_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{3i} \Delta BUR_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{4i} \Delta COR_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{5i} \Delta COR_{t-i} + \sum_{i=1}^K a_{5i} \Delta INVP_{t-i} + \varepsilon_t \end{aligned} \quad (4)$$

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Compte tenu du caractère endogène des trois types de variables, en particulier lorsque l'Etat développementaliste entre en action, nous avons considéré les alternatives où chacune d'elle est influencée par les autres, soit 3 possibilités de relation de long terme. Les modèles restent valables pour les trois valeurs ajoutées sectorielles. Les résultats de l'estimation des coefficients de la relation de long terme sont interprétés conformément à leur significativité dans le modèle.

5.3.2 Analyse des données

- Les valeurs ajoutées sectorielles (VA)

Ces variables représentent la part de la richesse produite par le secteur agricole, le secteur manufacturier et du secteur tertiaire rapportée au PIB national. L'augmentation de la valeur ajoutée industrielle traduit l'efficacité de la politique industrielle de l'Etat. Les données sur ces variables proviennent du *World Development Indicators (WDI)* 2015.

- L'investissement en % du PIB (INV)

Les investissements en pourcentage du PIB représentent l'effort fourni pour créer une unité de richesse additionnelle. Cette variable est captée par la formation brute du capital fixe généralement dénommée FBCF obtenue du WDI. Une part relativement importante des dépenses d'investissements publics traduit le degré d'intervention de l'État dans la création de richesse et donc du développement du pays.

- La qualité des institutions (INST)

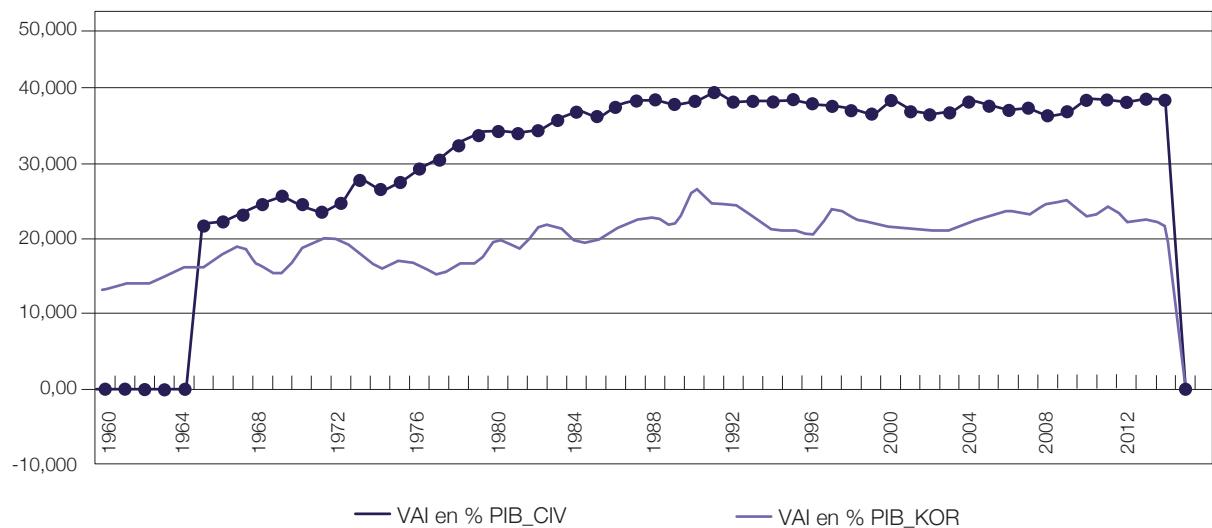
L'indice de la qualité des institutions traduit le degré d'implication de l'État dans le processus de régulation de l'économie et son intérêt à assurer une meilleure transmission des valeurs dans le processus de développement du pays. Sont utilisés comme proxy à la qualité des institutions, le profil investissement, la qualité de la bureaucratie et la corruption du International Country Risk Guide (ICRG). Les données sont fournies par l'ICRG et ont fait déjà fait l'objet d'une analyse descriptive au chapitre 4.

Évolution comparée de la production industrielle en % du PIB dans les deux pays

Le graphique ci-dessous donne une comparaison plus claire de la valeur ajoutée industrielle entre les deux pays. Il en ressort que la valeur ajoutée créée dans les deux pays était similaire entre 1960 et 1977, avant que la Corée du Sud ne se démarque de façon spectaculaire à partir des années 1980 (voir Graphique 5.8). Cette démarcation traduit bien le développement du secteur industriel coréen et la politique industrielle mise en place pour amorcer le développement de toute l'économie coréenne à travers le passage réussi d'une industrie de substitution aux importations à une industrie lourde, en passant par l'industrie légère. Pour la Côte d'Ivoire, cette politique industrielle n'a jamais pu dépasser le stade de substitution aux importations. En effet, le niveau de valeur ajoutée industrielle ivoirienne n'a pratiquement pas décollé par rapport à celui de la Corée du Sud.

Graphique 5.8

Évolution comparée de la valeur ajoutée du secteur industriel en % du PIB de 1960 à 2014



Source: WDI (2014)

Une analyse globale sur la période de 1960 à 2014 fait ressortir une augmentation relative de cet indicateur pour les deux pays, même si cette croissance s'est réduite à partir des années 1990. Toutefois, la part de la production industrielle dans la création de richesse en Corée du Sud est restée nettement supérieure à celle de la Côte d'Ivoire traduisant ainsi plus d'effort de la part de la Corée. La relative baisse de la production industrielle de la Corée du Sud au milieu des années 1990 traduit bien le choc de la crise financière de 1997-1998. La production manufacturière coréenne n'a plus véritablement décollé puisque les *chaebols* commençaient à connaître leurs premières difficultés financières et la concurrence internationale des pays comme la Chine faisait rage. Pour la Côte d'Ivoire, la deuxième partie de la courbe qui est sensiblement restée stagnante correspond aux difficultés que le secteur industriel a rencontrées et les mesures d'ajustement structurel qui sévissaient. Il serait intéressant alors de voir si ces progressions de la production industrielle sont liées à une action quelconque des différents Etats dans leur pays respectif.

Évolution des investissements (FBCF) en % du PIB en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud

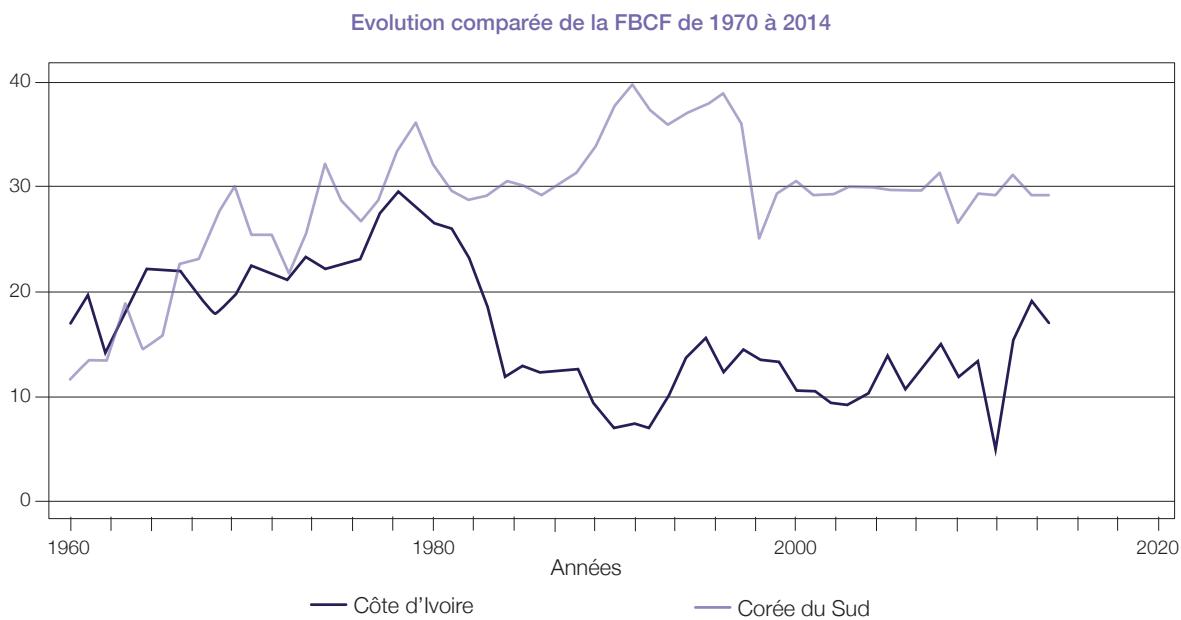
Deux grandes étapes se dégagent dans l'évolution historique des « efforts d'investissements liés au produit intérieur brut » des deux pays (voir Graphique 5.9). De 1960 à la fin des années 1970, il y a eu augmentation continue des investissements dans les deux pays. Ce qui traduit les ambitions des deux pays d'accélérer la croissance. Au début des années 1960, la Côte d'Ivoire avait même une part plus importante de ses investissements qui étaient liée à la création de richesse. Mais à partir du milieu des années 1960, la Corée du Sud a pris le dessus et ne s'est plus fait rattraper. Ceci pourrait traduire un plus grand effort de création de richesse de la part de la Corée du Sud comparativement à la Côte d'Ivoire.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Graphique 5.9

Évolution comparée de l'investissement de 1970 à 2014



Source: *WDI*, 2015.

À partir de 1980, cette part est restée en moyenne stable pour la Corée du Sud alors qu'elle a chuté considérablement en Côte d'Ivoire entre 1980 et 1990, avant de stagner autour des 10%. Pendant le « creux » (moins de 10%) de la Côte d'Ivoire encline aux difficultés financières et à la pression des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) aux alentours de 1990, l'effort de la Corée du Sud pour booster la création de richesse est à son maximum avec une part de la FBCF dans le PIB égale à près de 40%. Cela pourrait être le point de départ de la différence entre les deux pays dans la poursuite de leurs efforts respectifs pour créer la richesse en s'appuyant sur les dépenses en investissement.

5.3.3 Résultats

L'estimation des relations de long terme suit la procédure indiquée à la section 5.2.1 et les résultats obtenus pour le modèle 1 mettant en relation les valeurs ajoutées sectorielles, l'investissement et les dépenses publiques sont présentés dans les tableaux 5.6 et 5.7 ci-dessous. Seules les relations de cointégration validées par le test de Wald sont estimées et reportées dans les tableaux 5.6 et 5.7.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les relations de long terme décelées montrent que les valeurs ajoutées sectorielles ne sont pas influencées par l'investissement et les dépenses publiques. Par contre, les dépenses publiques sont à long terme positivement influencées par l'investissement et la valeur ajoutée du secteur agricole, et négativement par les valeurs ajoutées manufacturière et tertiaire. C'est donc l'absence de transformation structurelle qui limite les dépenses de l'État qui semble en retour moins productive en termes de changements structurels productifs.

Tableau 5.6
Résultats du modèle 1 pour la Côte d'Ivoire

Variable expliquée	DP	DP	DP
Variables explicatives			
Constante	-2,57	-66,81	-23,51
INV	0,232***	-0,652**	0,358***
	(-3,03)	(2,45)	(-4,03)
VA_AGRI	0,111***		
	(-3,04)		
VA_MANU		-2,03***	
		(3,47)	
VA_SER			-0,268**
			(2,22)
R ²	0,496	0,355	0,499
P > chi2	0,0003	0,056	0,0003

Source: C/RES

Pour la Corée du Sud, les résultats montrent que l'investissement et les dépenses publiques ont eu un impact négatif sur la valeur ajoutée agricole traduisant la présence de changements structurels vertueux. La contribution des dépenses publiques à ce processus peut être appréhendée comme l'impact positif de l'État développementaliste sur la transformation structurelle de l'économie.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 5.7

Résultats du modèle 1 pour la Corée du Sud

Variable expliquée	VA_AGRI	INV	DP
Variables explicatives			
Constante	-73,79	-21,64	3,73
INV	-1,77***		3,73
	(6,50)		-0,421***
DP	-1,28*	-0,393	
	(2,08)	(1,06)	
VA_MANU		0,358***	
		(-3,04)	
VA_SER			0,516***
			(-4,97)
R ²	0,499	0,583	0,386
P > chi2	0,0001	0,000	0,0241

Source: C/RES

Les tableaux 5.8 et 5.9 suivants présentent les résultats du modèle économétrique 2 pour la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud respectivement. Ces tableaux présentent les effets des institutions sur la transformation structurelle pour la Côte d'Ivoire (tableau 5.8) et pour la Corée du Sud (tableau 5.9).

Tableau 5.8

Résultats de l'estimation du Modèle 2 pour la Côte d'Ivoire

Variables explicatives	Variable expliquée		
	VALM	INVT	INVPRO
Constante	32,58	31,25	5,36
INV	0	-	
VALM	-	-1,05*	0,164
INVPRO	-1,69*		
BUREAU			0,476*
CORRUP		1,26**	

NB: * désigne la significativité à 1% et ** la significativité à 10%.

Source: CIRSES. ,

Les résultats indiquent que la qualité des institutions a eu un impact négatif sur l'évolution de la valeur ajoutée manufacturière. Bien qu'elle ait favorisé l'investissement, elle n'a pas permis d'améliorer l'efficacité de ce dernier de sorte à exercer un effet positif sur la transformation structurelle. Cette situation pourrait expliquer la faible rentabilité des investissements publics et le caractère non immédiat des effets externes des infrastructures sociales comparativement à l'investissement privé. Dans le contexte institutionnel de la Côte d'Ivoire, l'importance relative des investissements publics dans la stratégie de croissance semble limitée. Au regard de la qualité des institutions, le financement du développement via le secteur privé est à encourager, l'État jouant plutôt le rôle de régulateur.

En Corée, la qualité des institutions a été un des principaux déterminants de la transformation structurelle (Cf. Tableau 5.9). En effet, moins prédatrice, la bureaucratie coréenne a participé activement à la conception et à la mise en œuvre efficace de la stratégie d'industrialisation rapide du pays. Elle a su limiter la corruption et impacter positivement la rentabilité des investissements tant publics que privés. Ce résultat crédite la thèse de l'existence d'un État développementaliste en Corée dont la gouvernance politique et économique a favorisé la transformation structurelle et donc le développement économique et social (cf. Encadré 9 et encadré 10).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Tableau 5.9

Résultats de l'estimation du Modèle 2 pour la Corée du Sud

Variables explicatives	Variable expliquée		
	VALM	INVT	VALM
Constante	35,86	26,32	30,16
INVT	0,11*	-	0,00
VALM	-	0,00	-
INVTPRO	-0,22**		
BUREAU			2,37*
CORRUP		1,56**	

NB: * désigne la significativité à 1% et ** la significativité à 10%.

Source: CIRÉS.

Par contre, la Côte d'Ivoire souffre de la qualité de ses institutions qui peinent à garantir une stabilité politique de long terme et à initier une politique d'industrialisation rapide. L'exemple de la Corée peut fournir de nouvelles orientations aux gouvernants en matière de formulation et de pilotage de la stratégie d'émergence.

Encadré 5.2**Politique industrielle et transformation structurelle : Côte d'Ivoire Vs Corée du sud**

Dès son accession à l'indépendance en 1960, le pays opte pour un développement économique basé sur le libéralisme économique avec l'agriculture comme socle de ce développement. Les années 1970 permettent au pays d'enregistrer des performances économiques spectaculaires, à la faveur de la flambée des cours des matières premières sur les marchés internationaux, et donc de jeter les bases d'un développement social « hardi ». Des investissements importants dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, des infrastructures, etc., sont engagés dans le pays. Ce dernier se dote d'une vision de développement par l'élaboration d'un plan décennal (1960-1970) et des plans quinquennaux (1971-1975, 1976-1980 et 1981-1985), et développe un modèle économique qui débouchera pendant la décennie 70 sur le « miracle ivoirien ». Toutefois, plusieurs chocs externes et internes vont, à partir des années 1980, déstructurer l'économie et interrompre par conséquent le processus de développement engagé par l'État.

A partir de 2011, le « retour de la stabilité » permet aux autorités politiques du pays de cerner l'ampleur des défis de développement à relever et de mesurer l'urgence des politiques économiques et sociales à mettre en œuvre pour une croissance soutenue et un mieux-être des populations. Ainsi, la Côte d'Ivoire élabora un plan national de développement (PND 2012-2015) qui devrait la transformer en une économie émergente à l'horizon 2020.

Le diagnostic ou l'état des lieux du développement dans les deux pays touche trois dimensions traduites entre autres par des mutations économiques en termes de politiques industrielles et de transformation structurelle. L'analyse a permis de diagnostiquer les procédés et mécanismes de développement économique des deux pays en passant par les phases d'industrialisation et de transformation structurelle.

Encadré 5.2

Politique industrielle et transformation structurelle : Côte d'Ivoire Vs Corée du sud (Cont.)

L'analyse empirique a montré qu'en Corée du Sud, la qualité des institutions a été un des principaux déterminants de la transformation structurelle, avec une bureaucratie participant activement à la conception et à la mise en œuvre efficace de la stratégie d'industrialisation rapide du pays. En Côte d'Ivoire par contre, la qualité de ses institutions qui peinent à garantir une stabilité politique de long terme et à initier une politique d'industrialisation rapide, a longtemps entravé la pertinence et l'efficacité de son processus de développement économique.

Source : CIRES

Encadré 5.3

La politique industrielle et transformation structurelle : quelles leçons ?

Il apparaît clairement que l'histoire économique et sociale des deux pays est quasi-similaire avec l'adoption d'une planification économique dont les performances ont favorisé l'amorce d'un décollage économique entre 1960 et 1980. Cependant, les différenciations dans le choix des politiques économiques sont nettes : le décollage économique par l'industrie en Corée du Sud et le développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire. La rupture entre les deux pays transparaît rapidement dans l'évolution de leurs économies respectives, caractérisées par un décollage de l'économie coréenne et une stagnation de l'économie ivoirienne.

La Corée du Sud s'érige en un État « fort » avec Le Conseil de Planification Économique (The Economic Planning Board) qui consacre cet État développementaliste à travers la conception et le suivi des plans de développement économiques. La dynamisation du développement du secteur industriel coréen pour amorcer le développement de toute l'économie est totalement opposée à la politique industrielle ivoirienne qui n'a jamais pu dépasser le stade de substitution, même partielle, aux importations.

Au niveau des politiques institutionnelles, les résultats de la Corée du Sud traduisent clairement l'existence d'un État développementaliste dont la gouvernance politique et économique a favorisé la transformation structurelle du pays. Aussi, la qualité des institutions apparaît-elle comme l'un des principaux déterminants de la transformation structurelle du pays.

Au niveau des Politiques Economiques, l'interventionnisme de l'État coréen, en dehors de ses fonctions régaliennes, est caractérisé par le pilotage stratégique de l'industrialisation rapide, grâce à une transformation structurelle réussie. Les *Chaebols* (SAMSUNG, LG, HYUNDAI, ...) que la réforme de l'État coréen a transformés en partenaires du développement, en sont l'exemple patent.

Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'*initier une politique industrielle ambitieuse, de rechercher les financements et l'innovation technologique appropriés et de piloter le processus de croissance dans le style d'un État développementaliste comme la Corée du Sud*. Il s'agira donc, d'une part, de stimuler l'investissement privé et donner par conséquent plus de place au secteur privé dans l'économie ivoirienne, d'autre part, de réinvestir une partie substantielle des bénéfices de la croissance dans cette économie.

Il est également nécessaire et même indispensable de *mettre en place une institution de conception, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement*, à l'image du Conseil de Planification Economique coréen (Economic Planning Board), pour formuler des stratégies de développement de politiques afin d'orienter les politiques institutionnelles du pays.

Les politiques économiques doivent avoir pour base, une véritable politique industrielle pour le redémarrage du processus de transformation structurelle. La mise en place d'une politique industrielle reposant sur un secteur stratégique, capable d'amorcer le changement structurel pour un développement économique durable est indispensable pour la Côte d'Ivoire.

Source : CIRES

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Bilan du rôle de l'État développementaliste et des institutions dans la transformation structurelle et la construction de la croissance

L'expérience de la Corée du Sud confirme le rôle central de l'État dans la transformation rapide des systèmes politiques, économiques et sociaux, accréditant ainsi la thèse qu'un État développementaliste accélère les effets de rattrapage ou la convergence conditionnelle. Au-delà des fonctions régaliennes, l'interventionnisme de l'État coréen est caractérisé par le pilotage stratégique de l'industrialisation rapide grâce à une transformation structurelle réussie. L'accélération de la croissance est allée de pair avec le développement institutionnel, optimisant les effets externes de la stratégie d'industrialisation sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, bénéficiant de l'efficacité des politiques publiques, le secteur privé a été très productif, le marché efficace et l'économie plus résiliente.

Ce pragmatisme a manqué à l'État ivoirien qui n'a toujours pas réussi à transformer le modèle de croissance extensive qui a conduit au miracle ivoirien des années 1970. A la lumière des enseignements du modèle coréen, une véritable politique industrielle est indispensable pour redémarrer le processus de transformation structurelle. Celle-ci devrait être accompagnée d'une amélioration de la qualité des institutions afin de garantir l'allocation efficace des ressources et surtout le pilotage stratégique de la politique de l'émergence économique et sociale. Le modèle coréen met en exergue l'obligation de performance qui caractérise l'État développementaliste aux plans intérieur et extérieur, et cela devrait inspirer les autorités ivoiriennes tant dans la conception que dans la mise en œuvre des stratégies d'industrialisation.

Chapitre VI

CONCLUSION GÉNÉRALE

6.1	Rôle transformationnel de l'État	176
6.2	Leçons à tirer de l'exemple Sud-Coréen	181
6.3	Recommandations pour la redynamisation du développement économique et social de la Côte d'Ivoire	182

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Cette étude a recherché, à partir d'une perspective historique et comparative, le rôle transformatif de l'État dans le processus de développement en Côte d'Ivoire et en Corée du Sud à l'effet d'en tirer les leçons du modèle de développement coréen. Le travail s'est articulé autour de trois axes principaux : (i) l'évolution du système politique, la qualité de la gouvernance et des institutions, (ii) les fondements de la performance économique et (iii) le développement social. Pour chaque axe, la description de l'évolution socio-économique s'est structurée autour de trois sous-périodes : la période coloniale, les décennies suivant les indépendances et les périodes récentes.

Concernant le premier axe, le travail met en relief le lien entre l'histoire coloniale dans chaque pays et ses interactions avec la gouvernance administrative et économique d'une part et la construction des institutions politiques d'autre part.

Quant à l'analyse du deuxième axe, l'étude s'est appesantie sur la compréhension de la dynamique économique en mettant en exergue les phases d'industrialisation et de transformation structurelle. Cette investigation a également pris en compte la politique économique, notamment les politiques budgétaires, monétaires et commerciales et leur incidence sur la croissance économique.

Quant au troisième axe, il a porté sur l'examen du développement social au regard des politiques de santé, d'éducation et de protection sociale. L'on s'est principalement interrogé sur le lien entre la vision de l'État et sa politique d'emploi, de lutte contre la pauvreté et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Sur la base de ces trois axes, des tests empiriques ont été menés pour appréhender les interdépendances entre le rôle transformatif de l'État et des indicateurs socioéconomiques. A cet effet, la notion d'État Développementaliste a été conceptualisée, ses mutations documentées et ses frontières avec la qualité des institutions et le mode de gouvernance relevées dans chacun des deux pays. Dans cette perspective, les liens entre l'État et les institutions ont été abordés à la lumière d'indicateurs de gouvernance et à partir de la construction d'indicateurs synthétiques.

De ces différentes analyses, il ressort que les deux économies, sud-coréenne et ivoirienne, ont suivi des trajectoires différentes, aussi bien dans le choix des politiques économiques que dans leur application. Afin de tirer les leçons de l'expérience coréenne et formuler des recommandations pour la Côte d'Ivoire, cette conclusion générale présente le rôle transformationnel de l'État sur le développement économique et social autour de deux (2) points :

- L'évolution des deux économies par rapport à leur histoire politique et économique ;
- Les raisons de l'essor de l'économie coréenne et de la stagnation de l'économie ivoirienne.

6.1

Rôle Transformationnel de l'État

Le rôle de l'État est fondamental dans la transformation et l'évolution de la structure des économies. En Côte d'Ivoire comme en Corée du Sud, le rôle transformationnel de l'État a connu beaucoup d'évolutions à la fois similaires et différenciées en certains aspects.

6.1.1 Évolution des deux économies

Cette évolution va montrer d'abord quelques similitudes au niveau de la politique économique et sociale des deux pays, ensuite les différences fondamentales dans leurs approches en termes de développement et enfin, les limites des politiques mises en œuvre en Côte d'Ivoire face à la Corée du Sud qui prend son envol économique.

- **Les similitudes dans les premières décennies**

La situation économique et sociale de la Corée du Sud dans les années 50 est similaire à celle de la Côte d'Ivoire dans les années 60 ; situation caractérisée par une longue période de colonisation où le pays ne disposait pas de ressources financières et humaines suffisantes pour amorcer son développement.

Au début des Indépendances des deux pays, les dirigeants respectifs ont adopté une planification économique dont les performances ont favorisé l'amorce d'un décollage économique entre 1960 et 1980.

La Corée du Sud est passée par quatre phases distinctes de politique économique pour atteindre le stade de pays industrialisé en 1980. Quant à la Côte d'Ivoire, elle atteint son « miracle économique » en mettant en œuvre un plan décennal et trois plans quinquennaux, dans un environnement de facteurs externes très favorables, notamment les termes de l'échange.

Dans la même période, les politiques sociales (emploi, éducation, santé) sont qualifiées de globalement satisfaisantes pour les deux pays dans un environnement de stabilité sociale et de forte croissance économique.

- **Les différenciations dans les orientations économiques et sociales**

La différence de stratégies de développement et de cadre institutionnel entre la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire est nette : le décollage économique par l'industrialisation en Corée du Sud et le développement par l'agriculture pour une croissance rapide et équilibrée en Côte d'Ivoire.

La Corée du Sud va ainsi assurer sa croissance en quatre étapes : (i) stabilisation et reconstitution ; (ii) industrialisation par substitution aux importations ; (iii) industrialisation par substitution des exportations ; et (iv) lancement de l'industrie lourde.

Concernant la Côte d'Ivoire, l'implication totale de l'État dans le développement (capitalisme d'État) va se traduire par l'appui au secteur agricole à travers les Sociétés d'État (SODE), ayant pour rôle la production et/ou la transformation. La base de la croissance sera donc l'agriculture et l'agro-industrie.

Au niveau des politiques sociales, le financement des services sociaux de santé sera essentiellement assuré par le secteur privé en Corée du Sud ; la lutte contre la pauvreté va se traduire dans le pays par une politique de réduction de la pauvreté, stratégiquement adossée à la politique industrielle.

Quant à la Côte d'Ivoire, les grands chantiers de santé seront principalement financés par l'État ; et les politiques de lutte contre la pauvreté seront liées à l'amélioration des revenus des populations à partir d'une croissance économique forte, issue des ressources tirées directement ou indirectement du secteur agricole.

- **Les ruptures : décollage de l'économie coréenne et stagnation de la croissance en Côte d'Ivoire**

La première observation de cette rupture se situe au niveau de la tendance macroéconomique dans les deux pays. Cette tendance est caractérisée par des écarts très importants entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud par rapport aux dépenses publiques et aux investissements publics alors qu'elles avaient presque le même niveau d'investissement public en 1960.

La deuxième observation montre que l'économie ivoirienne n'a pas de base d'une croissance inclusive et les déséquilibres économiques et sociaux vont rapidement apparaître avec la chute des cours internationaux du café-cacao. Ceci montre que les équilibres macroéconomiques des années de « miracles » n'ont pas résisté à l'effondrement des prix. Le modèle de développement ivoirien connaît ainsi ses premiers signes d'essoufflement dès la fin des années 70.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

De ces deux observations, il ressort que la Côte d'Ivoire, au niveau de sa politique budgétaire, va connaître une décroissance de son PIB entre 1980 et 1993, sous contrainte d'ajustement structurel (programme de stabilisation) ; alors que la Corée du Sud, dans le même temps, rétablit son équilibre budgétaire qui lui donne une position stable en 1987, avec un accroissement des dépenses en réponse à la forte demande pour les services publics.

De même, au niveau des politiques commerciales, alors que la Côte d'Ivoire connaît une véritable crise de compétitivité en 1993, la Corée du Sud peut être définie comme une puissance exportatrice (le pays se transforme progressivement en acteur majeur du commerce international).

Ainsi, la Corée du Sud maintient sa trajectoire de croissance amorcée depuis le premier plan quinquennal, malgré quelques épreuves économiques et sociales (crise pétrolière et crise politique). A partir de 1980, la Corée du Sud est considérée comme un nouveau pays industrialisé (NPI) : l'effort pour dynamiser la création de richesse est à son maximum et on considère que cette période pourrait être le point de départ de la différence entre les deux pays dans la poursuite de leurs efforts respectifs de développement économique et social.

Au total, la Corée du Sud en 2012 était classée 15ème économie mondiale, avec un statut de membre du G20, après son adhésion à l'OCDE en 1996. Selon les estimations, aujourd'hui, en fin 2015, le pays occuperait la 12ème place mondiale, détrônant ainsi l'Australie. La Côte d'Ivoire, quant à elle, peine à stabiliser son économie, déstructurée depuis plus d'une trentaine d'années.

6.1.2 Raisons des différenciations et des ruptures

Les raisons du décollage économique coréen et de la stagnation ou l'effondrement de l'économie ivoirienne sont cernées sous un certain nombre d'angles à la fois nombreux et variés qu'on peut cependant lier globalement aux politiques institutionnelles, économiques et sociales.

- Les politiques institutionnelles

La pratique de l'État développementaliste en Côte d'Ivoire, avec pour option « le libéralisme économique », dont la vision de « CI 2000 » élaborée en 1973-1974 qui était la création d'une nation moderne, industrielle et développée, n'a pas pu être maintenue durablement. La crise de l'endettement et les difficultés économiques des années 80 ont interrompu les plans de développement au profit des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). En outre, les crises socio-politiques des années 2000 ont affaibli l'État et aggravé les disparités sociales et régionales en termes de développement.

Ainsi, cet État développementaliste qui a conduit au « miracle ivoirien » laisse-t-il entrevoir, depuis lors, que le processus de transformation structurel en Côte d'Ivoire est ralenti et s'est même arrêté.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 est totalement perturbée malgré les efforts accomplis ; le niveau du fonctionnement du dispositif de suivi du PND fait ressortir un certain nombre de constats :

- absence de lignes budgétaires pour la production de données statistiques et le suivi et évaluation des activités des ministères ;
- absence de Direction de Planification au sein de certains ministères ;
- insuffisance des ressources humaines et matérielles et de renforcement des capacités des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation budgétaire.

De même, le processus de planification révèle aussi une approche non-intégrée entre planification au niveau national et au niveau régional, une absence de cibles pour certains secteurs, des plans régionaux et locaux insuffisamment pris en compte, une faiblesse dans la coordination, une absence de cadres stratégiques sur les PND dans certains secteurs, une absence de suivi de la réception effective des dotations budgétaires au niveau des Établissements Publics Nationaux (EPN) et des collectivités locales.

En matière de gouvernance, la Côte d'Ivoire se retrouve face à des situations de blocages du système : scores de tous les indicateurs de bonne gouvernance faibles, lourdeurs administratives dans la procédure de passation de marchés publics, système de promotion dans l'administration publique faiblement basé sur le mérite, insuffisance en matière d'orthodoxie budgétaire.

En ce qui concerne la pratique de l'État développementaliste en Corée du Sud, les changements politiques et sociaux ont modifié les rapports de force entre les différentes classes et l'État, et scellé la primauté de celui-ci sur ces différents contre-pouvoirs. Ceci laisse transparaître l'autonomie de l'État dans ses rapports avec les classes sociales et forces politiques.

À ce niveau, un ensemble de dispositifs institutionnels sont mis en œuvre pour apprécier le degré d'autonomie de l'État :

- Fonction publique méritocratique, agence pilote responsable de la planification et de la coordination industrielle ;
- Administration économique relativement bien isolée des pressions politiques susceptibles de compromettre ses facultés de planification à long terme ;
- Relations institutionnalisées entre l'État et le monde des affaires facilitant l'élaboration et la bonne exécution des plans de développement ;
- Capacité d'assurer aux activités désignées comme stratégique un afflux adéquat de ressources.

Relativement à la qualité des institutions, le profil d'investisseur de la Côte d'Ivoire est largement en dessous de celui de la Corée du Sud, ce qui se traduit par un faible risque en termes d'investissement en Corée du Sud, contrairement à la Côte d'Ivoire. Il en est de même pour la qualité de la bureaucratie. Elle est élevée en Corée du Sud et se traduit par une expertise nécessaire pour gouverner sans des changements radicaux dans la politique ou des interruptions dans les services publics. En Côte d'Ivoire, si la qualité de la bureaucratie fut élevée jusque dans les années 90, elle est devenue très faible à partir de 2000, suite à la longue série de crises socio-politiques ; le pays souffre de la qualité de ses institutions qui peinent à garantir une stabilité politique de long terme.

L'évaluation de la qualité des gouvernements à conduire les affaires courantes sans interruption et leurs engagements vis-à-vis de la démocratie, laisse également percevoir une évolution positive au niveau de la Corée du Sud, contrairement à la Côte d'Ivoire, meilleure cependant sur la période 1984-1990. Aujourd'hui, la Corée du Sud est totalement engagée dans la démocratie, avec une amélioration de la qualité des services publics, alors que la Côte d'Ivoire connaît une dégradation de la qualité de sa bureaucratie, caractérisée par une prépondérance des lourdeurs administratives accompagnées d'un niveau élevé de corruption.

- **Les politiques économiques**

La transformation structurelle de l'économie est relativement lente en Côte d'Ivoire où la valeur ajoutée manufacturière est encore très faible pour impulser une véritable dynamique, contrairement à la Corée du Sud où celle-ci, relativement importante à la fin de la décennie 80, a favorisé l'amorce d'une dynamique structurelle soutenue.

Dans les années 90, la Corée du Sud a achevé le premier stade de transformation structurelle et la valeur ajoutée manufacturière s'est stabilisée, avec une augmentation continue de celle des services. En Côte d'Ivoire, la transformation structurelle amorcée dans les premières décennies de l'Indépendance est interrompue avec la fin du « miracle » ; la faible productivité caractérise l'agriculture et les services et la contribution du secteur industriel (agro-industrie principalement) est incapable d'assurer sa propre croissance, à fortiori, amplifier ses effets d'entraînement sur les autres secteurs.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

L'État sud-coréen quant à lui s'érite en un État « fort » lui conférant une réelle autonomie vis-à-vis du secteur privé ; ce qui va se traduire par une définition des choix stratégiques, une réalisation des mesures correspondantes résistant aux lobbies, une capacité de mise en œuvre des décisions. Ainsi, à partir de 1960, de véritables stratégies et instruments sont conçus pour servir de cadre logique de l'intervention de l'État sud-coréen. Le Conseil de Planification Économique (The Economic Planning Board) va consacrer l'État développementaliste « fort » à travers son important rôle dans la conception des plans de développement économiques dont :

- les orientations stratégiques, les instruments d'intervention ;
- les modalités d'intervention de l'État ;
- le développement de l'industrie (lancement et promotion des branches de l'industrie) ;
- l'État et l'acquisition de la maîtrise technique ;
- l'État et le contrôle du système bancaire.

Au total, la démarcation entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud dans les années 80 traduit bien le développement du secteur industriel coréen et sa politique industrielle mise en place pour amorcer le développement de toute l'économie à travers le passage réussi d'une industrie de substitution aux importations à une industrie lourde, en passant par le développement des industries légères. Pour la Côte d'Ivoire, cette politique industrielle n'a jamais pu dépasser le stade de substitution partielle aux importations.

- **Les politiques sociales**

En Côte d'Ivoire, d'importants investissements en services de santé ont vu le jour pendant la période 1980-2000. Les résultats restent cependant mitigés et se traduisent par l'absence de politiques cohérentes de développement social. A partir de 2000, des ajustements de politiques sanitaires ont été initiés dans le pays mais presque tous ces programmes nationaux furent interrompus du fait de la crise socio-politique de 2002.

De même, d'importants investissements dans le capital humain de base et des infrastructures sociales ont été réalisés en Corée du Sud dès les premières années d'indépendance. Depuis lors, le système sanitaire semble être bien maîtrisé, avec une population protégée par le risque maladie et une qualité des indicateurs de perception d'un système sanitaire optimal. En plus, entre 1980 et 2000, la Corée du Sud va mettre en place un vaste programme médical de base en milieu rural permettant ainsi d'assurer la protection en matière de santé de ces populations.

En Côte d'Ivoire, au niveau des réformes et adaptations du système global de protection sociale, des initiatives multiples en faveur de la réduction de la pauvreté ont été prises. Le caractère inapproprié des programmes mis en œuvre s'est traduit par la persistance de la pauvreté et sa progression sous diverses formes. Les résultats quantitatifs des investissements sont généralement exposés sans tenir compte de leurs impacts sur l'amélioration réelle des conditions de vie des populations.

Au niveau de la Corée du Sud, depuis la crise de 1997-1998, le pays a accompli de nombreux efforts en direction d'une amélioration de son système de protection sociale, en touchant tous les domaines de bien-être humain afin de limiter les risques sociaux liés à la précarité des individus.

En ce qui concerne la structure de l'emploi en Côte d'Ivoire, elle n'a pas connu de changements notables depuis 1990 et le fort taux d'emplois moyennement qualifiés est un handicap pour la transformation structurelle du pays.

Pour la Corée du Sud, si elle présentait les mêmes caractéristiques de l'emploi que la Côte d'Ivoire dans les années 60, le pays a réussi sa transformation structurelle depuis plusieurs décennies, ce qui lui a permis d'accroître régulièrement et significativement la part des emplois qualifiés et de réduire par conséquent le taux de chômage.

- **Les Politiques Culturelles**

L'influence des facteurs culturels et des courants de pensées tels le « confucianisme » ont fortement joué un rôle important dans l'éducation des citoyens coréens, comme la plupart des populations asiatiques.

Ainsi, en Corée du Sud, l'éducation demeure profondément enracinée dans le substrat historique et culturel. Avant la modernisation du système éducatif, des normes traditionnelles de formation de l'élite sociale existaient. Par la suite, la reconstruction du système éducatif, détruit par l'occupant japonais pendant la colonisation, s'effectuera lentement, encouragée par les nécessités d'un développement qui tiendra compte des valeurs culturelles propres aux pays.

Aussi, chaque sud-coréen devra-t-il communiquer avec son environnement et devenir un citoyen instruit, capable d'aborder les questions économiques et sociales avec un esprit de leadership.

En Côte d'Ivoire, la colonisation a quasiment détruit toutes les valeurs culturelles d'éducation traditionnelle. Aujourd'hui, le secteur éducatif moderne, basé principalement sur le système éducatif de l'ancien colonisateur, donc sans changements majeurs, a connu bien de réformes susceptibles de rehausser sa qualité. Cependant, l'instabilité institutionnelle à partir de 1999 a « plombé » le système éducatif ivoirien, toujours à la recherche d'une solution durable de formation adéquate.

6.2

Leçons à tirer de l'exemple Sud-Coréen

L'expérience de la Corée du Sud peut offrir de nouvelles orientations aux gouvernements en matière de formulation et de pilotage de la stratégie d'émergence. Cette expérience confirme le rôle central de l'État dans la transformation rapide des systèmes politiques, économiques et sociaux.

6.2.1 Les politiques institutionnelles

Les résultats globaux et sectoriels de la Corée du Sud traduisent parfaitement l'existence d'un État développementaliste dont la gouvernance politique et économique a favorisé la transformation structurelle du pays. Cet État développementaliste s'est manifesté par l'accélération du processus d'industrialisation et de développement économique et social.

Démocratisé, l'État sud-coréen a conservé sa volonté de développer, maintenu la cohérence de son action par-delà les changements politico-institutionnels et inventé de nouveaux moyens pour guider l'économie.

La qualité des institutions a été l'un des principaux déterminants de la transformation structurelle du pays : la bureaucratie a participé activement à la conception et à la mise en œuvre efficace de la stratégie d'industrialisation rapide du pays ; elle a su limiter la corruption et impacter positivement la rentabilité des investissements publics et privés.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

6.2.2 Les politiques économiques

Au-delà des fonctions régaliennes, l'interventionnisme de l'État est caractérisé par le pilotage stratégique de l'industrialisation rapide grâce à une transformation structurelle réussie.

Le gouvernement établit ainsi des principes pour l'industrialisation ; le processus d'industrialisation est accompagné par des changements radicaux dans la structure industrielle notamment, l'augmentation régulière de la part des industries manufacturières et des services.

La détermination de l'État coréen à conduire la transformation économique se lit dans les projets énoncés par les chefs d'État successifs, quelle que soit leur tendance.

Concernant les *Chaebols*, la réforme de l'État les a transformés en partenaires du développement devenus de formidables acteurs sur la scène mondiale, verticalement intégrés à l'économie mondiale et très « coréens » par leur mode de gestion et leurs rapports étroits avec les élites publiques.

6.2.3 Les politiques sociales

La mise en place de nombreuses réformes sociales depuis 2006 ont permis à la Corée du Sud d'améliorer les indicateurs de niveau de vie ; les facteurs qui ont favorisé cette amélioration sont entre autres :

- la supériorité du pouvoir d'achat coréen favorisant la participation des populations ;
- la maîtrise du plan de développement social engagé ;
- la stabilité sociale ;
- la résilience face aux chocs exogènes internationaux ;
- la non dépendance à l'Aide Publique au Développement (APD) ;
- le financement efficace des programmes sociaux ;
- les investissements dans les secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée traduits par la qualité de l'efficacité marginale du capital.

6.3

Recommandations pour la redynamisation du développement économique et social de la Côte d'Ivoire

Les pays qui présentaient, il y a quelques décennies, les mêmes caractéristiques économiques que ceux de l'Afrique Subsaharienne, ont pu réduire durablement les inégalités sociales, transformer les structures de leur économie, pour devenir aujourd'hui les moteurs de la croissance de l'économie mondiale. Il apparaît que les chemins empruntés par la Corée du Sud et la Côte d'Ivoire pourraient constituer une source de bonnes pratiques pour beaucoup de pays africains. Les recommandations tirées de l'exemple de l'économie sud-coréenne pourraient favoriser l'orientation de l'économie ivoirienne vers de nouvelles dynamiques.

6.3.1 Les politiques institutionnelles

Dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, il s'agit d'initier une politique industrielle ambitieuse, de rechercher les financements et l'innovation technologique appropriés et de piloter le processus de croissance dans le style d'un État développementaliste comme la Corée du Sud.

Il faudra en outre stimuler l'investissement privé et donc donner davantage de place au secteur privé dans l'économie afin de contourner les problèmes liés à la faible productivité des administrations publiques.

À l'image des *cheabols* en Corée du Sud, l'État doit encourager une élite nationale à investir davantage dans le pays et s'ériger en détenteur principal des parts du secteur privé. Comme en Corée du Sud, cette élite d'investisseurs, notamment dans le secteur agro-industriel, devra pouvoir bénéficier de la protection de l'État contre la concurrence internationale.

Il faudra également veiller à ce qu'une part substantielle des bénéfices de la croissance soit réinvestie dans l'économie du pays afin de créer davantage de richesses pour une meilleure affectation des ressources. Cela contribuera à la réduction du taux de chômage.

La mise en place d'une institution de conception, de planification, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement, à l'image du Conseil de Planification Economique coréen (Economic Planning Board), totalement différente du Ministère en charge de la Planification, disposant d'autorités, de capacités et d'autonomies suffisantes pour formuler des stratégies de développement de politiques globales ou sectorielles, est indispensable pour réorienter les politiques institutionnelles du pays.

6.3.2 Les politiques économiques

À la lumière des enseignements du modèle coréen, une véritable politique industrielle est indispensable pour redémarrer le processus de transformation structurelle.

Les produits industriels choisis pour amorcer une croissance économique soutenue ne devraient pas demeurer à l'étape de matières premières à peine œuvrées, mais connaître une transformation industrielle ou agro-industrielle achevée ou quasi achevée.

La Côte d'Ivoire devra donc mettre en place une politique industrielle basée sur une industrie solide, capable d'amorcer le changement structurel pour un développement économique durable, comme le démontre la Corée du Sud.

6.3.3 Les politiques sociales

La Côte d'Ivoire devra mettre en place des politiques cohérentes et ambitieuses de croissance forte de son PIB afin de soutenir durablement le financement de son développement social, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et donc répondre à la demande croissante en fourniture de services sociaux de base.

La qualité et l'efficacité des investissements sociaux devraient faire l'objet d'attention particulière de la part des dirigeants, afin de s'assurer d'une meilleure utilisation des ressources mobilisées et leurs effets certains sur les objectifs cibles.

Les politiques publiques devraient être planifiées à long terme afin d'avoir un impact plus important sur les conditions de vie des populations.

Le secteur de l'éducation devra connaître une allocation plus importante des ressources pour améliorer davantage la qualité de l'enseignement, mettre l'accent sur les formations spécialisées par l'adéquation formation-emploi, orienter les investissements vers des formations pour des secteurs stratégiques de développement du pays. La Côte d'Ivoire doit planifier la production de son système d'éducation en conformité avec les exigences de développement économique et social à long terme.

La distribution des fruits de la croissance devra être plus équilibrée afin de lever les obstacles limitant l'accès des populations aux services sociaux de base.

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

References Bibliographiques

- Adelman, I., (1999), "Fallacies in development theory and their implications for policy", University of California, Working paper No. 887.
- Amsden A. (1989), *Asia's Next Giant: South Korea and Late Industrialization*, Oxford, Oxford University Press, 1992.
- Ballo Z. et Kimou J-C. (2015). Gouvernance et Planification: quel rôle pour l'émergence de la Côte d'Ivoire. Etude commanditée par le PNUD- Côte d'Ivoire.
- Bastart H., 2014, « Constitutions et transitions démocratiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 2012 », *T*hèse, *Université Laval*, 2014.
- Bastiaan A. den Tuinder (1978), *Ivory Coast, The Challenge of Success*, publié pour la Banque Mondiale par Johns Hopkins University Press, 1978, p. 20.
- Bidet, É. (2002). La protection sociale en corée du sud : evolution récentes et perspectives. *Revue française des affaires sociales*, p 169-194.
- Cadot O., C. Carrère et V. Strauss-Kahn (2011), Export Diversification: What's Behind The Hump? *The Review of Economics and Statistics*, n° 93(2), pp. 590-605.
- Carlos Lopes (2013), « *L'Afrique a besoin de transformations structurelles et non d'ajustements structurels* », le blog du Guépard, CEA, 30 avril 2013.
- CDD-WA, 2015, « Etude sur la paix et la stabilité politique en Côte d'Ivoire, de 2014 à 2017 », *Centre pour la Démocratie et le Développement en Afrique de l'Ouest* (CDD-WA), rapport, 2015.
- Chalmers A. J. (1982), *MITI and the Japanese Miracle: The Growth of Industrial Policy, 1925-1975*, Stanford, Stanford University Press, 1982;
- Chaponnière J.R. et M. Lautier (2014), le modèle de développement de l'Asie de l'est, *Recherches internationales*, n° 98, janvier-mars, pp. 121-146.
- Chaponnière J-P. et Lautier M. (2014), "Corée du Sud : croissance industrielle et ajustement à la Chine", *L'économie mondiale*, 91-105, Éditions La Découverte, collection Repères, Paris, 2014
- Chen, T. J., and Y.-H. Ku. 2000. Foreign direct investment and industrial restructuring: The case of Taiwan's textile industry. In *The role of foreign direct investment in East Asian economic development*, ed. I. Takatoshi and A. Krueger, 319–48. Chicago: University of Chicago Press.
- Chung B. et E. Seizelet, (1997) « La démocratisation à l'épreuve en Corée du Sud », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Volume 28, N°3, 1997, p.28.
- Clark Colin (1957), *The Conditions of Economic Progress*, third ed. Macmillan, London.
- CNUCED, (2014), « Le développement économique en Afrique : catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique », TD/B/61/4.
- Cogneau Denis (2002), "L'économie ivoirienne, la fin du mirage", *Document de travail* Côte d'Ivoire, 98 pages.
- Cogneau et Mesplé-Somps, (1999), La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?, Programme d'étude Afrique émergente, Centre de développement OCDE.
- Cook S. (2006), "Structural Change, growth and Poverty Reduction in Asia: Pathways to Inclusive Development", *Development Policy Review*, vol. 24, no. s1, pp.51-80.
- Dakouri G., 2011, « Conflit et mobilisations patriotiques en Côte d'Ivoire : les protagonistes entre imaginaire national et positionnement politico-économique ».
- Dani Rodrik, "Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict, and Growth Collapses," *Journal of Economic Growth* 4 (December 1999):385–412.
- Daniel Kaufmann, Aart Kray, and Pablo Zoido-Lobato'n, "Aggregating Governance Indicators," *Policy Research Working Paper* no. 2195 (World Bank, Washington, D.C., October 1999).
- De Albuquerque, J., 2007, « Le changement de la politique coloniale japonaise à Taiwan dans les années 1930 sous l'angle des théories du nationalisme, thèse, *Université de Montréal*, 2007.

- De Vries G., M. Timmer et K. de Vries (2013), "Structural Transformation in Africa: Static Gains, Dynamic Losses", *Research Memorandum* 136, Groningen Growth and Development Centre.
- Devarajan S. (1991) "Cote d'Ivoire: The Failure of Structural Adjustment", in Thomas V. E. et al., *Restructuring economies in distress: Policy reform and the World Bank*. Oxford, New York, Toronto, Melbourne, Oxford University Press for the World Bank, pp. 305-308.
- Diabi, Y. 2000, « L'information et le Pouvoir Politique en Côte D'ivoire entre 1960 ET 1990, HERMES 28 », *Université de Cocody, UFR Information, Communication et Arts*.
- Doua Y.A., 2014, « Le Japon. Son secret de transfert et de développement technologique (1868-1937) », *les Editions CERAP*, Abidjan.
- Dwayne Woods (1988), State Action and Class Interests in the Ivory Coast, *African Studies review*, vol 31, No 1, 1988, pp. 93-116.
- Easterly W. (2001), "Can Institutions Resolve Ethnic Conflict?" *Economic Development and Cultural Change* 49, no. 4 (July 2001): 687-706.
- Evans P. B (1995), *Embedded Autonomy*, Princeton, Princeton University Press, 1995
- Gold T. B (1986), *State and Society in the Taiwan Miracle*, Armonk, M. E. Sharpe, 1986 ;
- Fritz et Menocal, (2006), "(Re)building Developmental States From Theory to Practice", *Overseas Development Institute* 111 Westminster Bridge Road Working Paper 274, London SE1 7JD, UK.
- Hecht R. (1983), "The Ivory Coast Miracle: What Benefits for Peasant Farmers?" *Journal of Modern African Studies*, 21 (1).
- Grefft-Alami, D. (2006). Comprendre le développement humain. *ministere du développement social, de la famille et de la solidarité Maroc*.
- Guichard J., 2015, « La démocratie coréenne menacée par sa Cour constitutionnelle », laviedesidees.fr, le 28 mai 2015.
- Han S-J., 1998, « La Corée du Sud : une vie politique en transition », in « les Pays en développement et l'expérience de la démocratie », *Nouveaux Horizons : presse du Régional service center*, Manille, 1998.
- Hecht R. (1983), "The Ivory Coast Miracle: What Benefits for Peasant Farmers?", *Journal of Modern African Studies*, 21 (1).
- Heo U. and S. D. Hahm, 2014, « Political Culture and Democratic Consolidation in South Korea», *Asian Survey University of California Press*, Vol. 54, No. 5 (September/October 2014), pp. 918-940.
- Hesseling G. 1996. « La réception du droit constitutionnel en Afrique trente ans après : quoi de neuf », in Carla M. Zoethout et al, *Constitutionalism in Africa, a quest of authochtonous principles*, Sanders institut, Gonda Quint-december.
- Jasinski P. and C. Ross (1999), "The Use of Policies for Competition in the Promotion of Structural Change in Transforming Economies", *Post-Communist Economies*, vol. 11, no.2, pp.193-217.
- Judet P. (1980), Le rôle de l'Etat dans la croissance économique de la République de la Corée du Sud, In: *Revue d'économie industrielle*. Vol. 14. 4e trimestre 1980. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp.204-211.
- Judet P. (2000), Etat et développement une réflexion en pleine évolution, Grenoble décembre.
- K.Kim and D. Leipziger (1997) "Korea: a case of government-led development" in D.Leipziger (editor) *Lessons from East Asia*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Kaufmann D. (1999), Aart Kray, and Pablo Zoido-Lobato'n, "Aggregating Governance Indicators," *Policy Research Working Paper no. 2195* (World Bank, Washington, D.C., October 1999).

ÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE:

La Politique de Développement dans la Pratique :
Les Enseignements tirés de l'Expérience de la Corée du Sud.

Kaplinsky R. (2012), "Walking (Stumbling?) on Two Legs: Meeting SSA's Industrialisation Challenge", Intervention "Implication for Africa, *IEA/World Bank Roundtable on Industrial Policy in Africa*".

Keho, Y. (2009). *La dimension sociale du développement durable en côte d'Ivoire : le rôle de la croissance et des dépenses sociales*. Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires.

Kim M.J. (2003), "The Republic of Korea's successful Economic Development and the World Bank" in Kapur, p. 33.

Kim S.J., 1994, « Characteristic Features Of Korean Democratization», *Asian Perspective*, Vol. 18, No. 2 (Fall-Winter 1994), pp. 181-196.

Knack S. and Keefer P. (1995), "Institutions and Economic Performance: Cross-Country Tests Using Alternative Institutional Measures," *Economics and Politics* 7 (November 1995): 207-27

Knowles S. and A. Garces-Ozanne, 2003, "Government Intervention and Economic Performance in East Asia", *The University of Chicago Press, Economic Development and Cultural Change*, Vol. 51, No. 2 (January 2003), pp. 451-477.

Kopel, A. G. (2006). *De la charité à la solidarité : principes d'organisation et histoire de la protection sociale*.

Kraft D., 2006, "South Korea's National Security Law A Tool Of Oppression In An Insecure World", J.D. University of Wisconsin, 2006, M.A., Indiana University-Bloomington, and B.A., University of Wisconsin-Madison.

Krugman P. (1999): The return of Depression Economics, New-York, Norton and Co, 1999.

Mauro P. (1995), "Corruption and Growth," *Quarterly Journal of Economics* 110 (August 1995): 681-712.

Kuznets, S. (1979), "Growth and Structural Shifts", In W. Galenson (Ed.), *Economic Growth and Structural Change in Taiwan. The Postwar Experience of the Republic of China*, pp. 15-131. London: Cornell University Press.

Lautier M., (2014), "Le modèle des Etats Développeurs d'Asie en perspective historique", 5th GREThA, International Conference on Economic Development, 19-20, June, Bordeaux, Economic development and the State :The new frontiers of public action.

Lee J.W., R. C. (1999). Social Impacts of the Asian Crisis :Policy Challenges and Lessons. p. 33.

Lee S-H., 1993, «Transitional Politics of Korea, 1987-1992: Activation of Civil Society», *Pacific Affairs, University of British Columbia*, Vol. 66, No. 3 (Autumn, 1993), pp. 351-367.

Mazurui A. A., 1998, « Histoire générale de l'Afrique », VIII. L'Afrique depuis 1935, Edition UNESCO, Paris.

McMillan M. et D. Rodrik (2011), "Globalization, Structural Change and Productivity Growth", *NBER Working Paper* No. n° 17143.

Michell, T. (1988) From a Developing to a Newly Industrialization Country : The Republic of Korea, 1961-82, Geneva, International Labour Organization.

Milelli C., (2003), « La Corée du Sud, nouveau modèle de la « nouvelle économie », les *Etudes Les Études du CERI* N° 98 - septembre 2003.

Minjung J., 2012, « Le journalisme amateur à l'ère d'Internet : illusion populaire ou nouvel espace de liberté d'expression ? », Thèse 2012, Université de Panthéon, 2012.

Minns J., 2001, Of miracles and models: the rise and decline of the developmental state in South Korea, *Third World Quarterly*, Vol 22, No 6, pp 1025-1043, 2001.

Moon S., 2002, « Carving Out Space: Civil Society and the Women's Movement in South Korea», *Journal of Asian Studies*, Vol. 61, No. 2 (May, 2002), pp. 473-500.

Morillot J. 2015 : Histoire de la Corée, consulté, site consulté le 6 juin 2015, www.univ-lemans.fr/_resources/VIE.../taekwondo.histoire.coree.pdf.

- Myrdal G. (1976), « Le drame asiatique. Une enquête sur la pauvreté des nations ». Paris, Seuil.
- N'Dory Claude Vincent N'GBESSO, 2014, « Justice constitutionnelle et processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest francophone », *FRANZ VON LISZT INSTITUTE, JUSTUS LIEBIG UNIVERSITY* Working Paper.
- N'Dri-Théoua P., 2010, « Constitution et démocratie en Côte d'Ivoire », communication au VIIIe congrès mondial de l'association internationale de droit constitutionnel, *Instituto De Investigaciones Juridicas*.
- ONUDI (2013), "Soutenir la Croissance de l'Emploi : le Rôle du Secteur Manufacturier et du Changement Structurel, un Tour d'Horizon", *Rapport sur le développement industriel* 2013, Autriche.
- Page J. (2012), Can Africa Industrialize? *Journal of African Economies*, n° 21(2), pp. 86-124.
- Pierre J. (1980) : Le rôle de l'Etat dans la croissance économique de la République de la Corée du Sud, In: *Revue d'économie industrielle*. Vol. 14. 4e trimestre 1980. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp.204-211.
- Ranis G. (1985), "Can the East Asian Model of Development be Generalised ? a comment", *World Development*, vol. 13, no 4, avril, p. 543.
- Rodrik D. (1999), "Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflict, and Growth Collapses," *Journal of Economic Growth* 4 (December 1999):385–412.
- Rodrik D. (2013), "Structural Change, Fundamentals and Growth: An Overview", Institute for Advanced Study, September 2013.
- Sakong I., 1993. Korea in the World Economy. Institut For International Economics, Washington, D.C.
- Stephen Knack and Philip Keefer, "Institutions and Economic Performance: Cross-Country Tests Using Alternative Institutional Measures," *Economics and Politics* 7 (November 1995): 207–27.
- Syrquin Moshe (1988), "Patterns of structural change" In: Chenery, Hollis, Srinivasan, T.N. (Eds.), *Handbook of Development Economics*, vol. 1. North Holland, Amsterdam and New York, pp. 203–273 (Chapter 7).
- Thurbon E., (2014), « L'État développeur : défense du concept », *Critique internationale, Revue comparative de sciences sociales*, n°63 ; Sciencespo les Presses, Avril-juin 2014.
- Tony, M. (1984), Administrative Traditions and Economic Decision-making in South Korea. *IDS Bulletin* 15 (2) : 32-37.
- Toussaint E. (2006), « Banque mondiale : Le coup d'État permanent. L'agenda caché du Consensus de Washington », CADTM - Syllepse- Cetim, Liège - Paris - Genève, mai.2006.
- Toussaint E., 2014, « Corée du Sud: le miracle démasqué », Comité de l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), série « Les 70 ans de Bretton Woods, de la Banque mondiale et du FMI (partie 13) », <http://cadtm.org/Coree-du-Sud-le-miracle-demasque>.
- UNICEF. (2009). *la situation des enfants dans le monde* .
- Weiss L. (2003), *States in the Global Economy: Bringing Domestic Institutions Back?* In Cambridge, Cambridge University Press, 2003
- Weiss L.(1998), *The Myth of the Powerless State*, Ithaca, Cornell University Press, 1998;
- William Easterly, "Can Institutions Resolve Ethnic Conflict?" *Economic Development and Cultural Change* 49, no. 4 (July 2001): 687–706.
- Woo-Cumings M. (1999.), *The Developmental State*, Ithaca, Cornell University Press, 1999.
- Yin-wah Chu (2014), La reconstitution de l'alliance développementaliste en Corée du Sud et à Taïwan, *Revue comparative des sciences sociales, Critique internationale* n° 63 – avril-juin 2014

African Development Bank Group

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Telephone: +225 2026 3900
Email: afdb@afdb.org
Website: www.afdb.org

